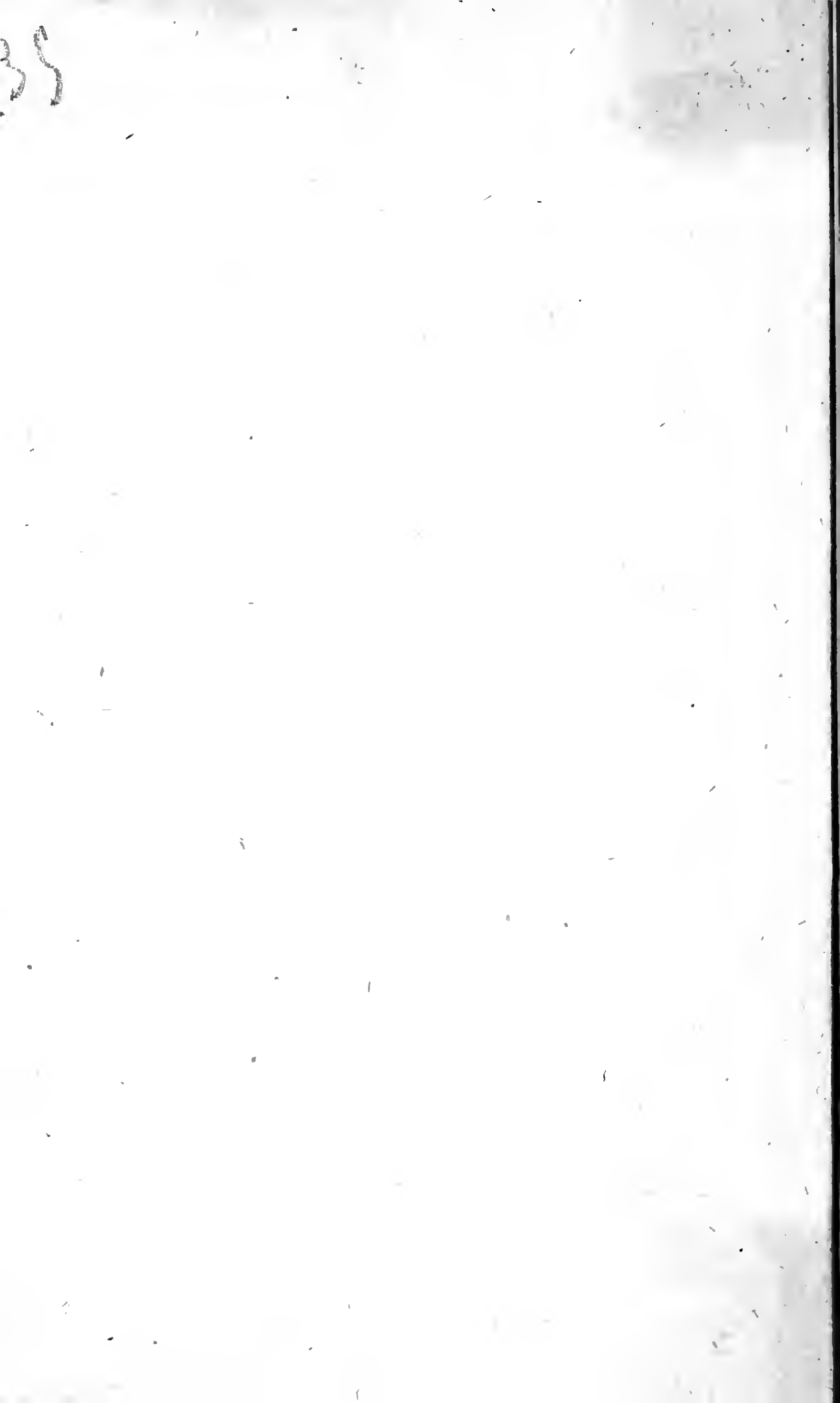
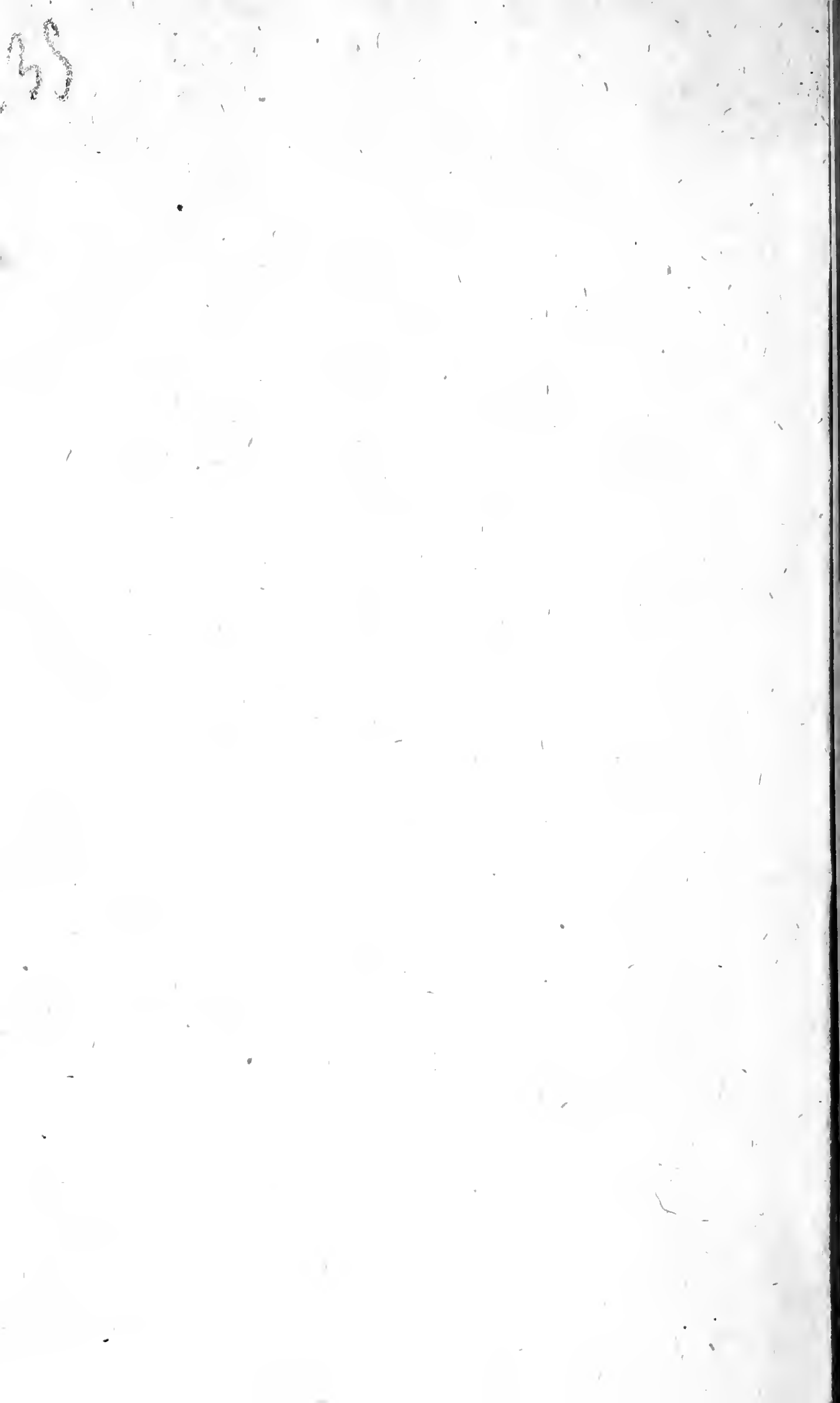






HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

TOME SIXIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE POULET,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 9.

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
DE FRANCE,

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX (MAI 1789),
JUSQU'AU 18 BRUMAIRE (NOVEMBRE 1799);

OUVRAGE POSTHUME

DE L'ABBÉ PAPON,

Historiographe de Provence,

PUBLIÉ PAR M. PAPON LE JEUNE,

Juge au Tribunal civil de Marseille.

Neque solum illis aliena mens fuerat, qui conscii conjurationis fuerant, sed omninò cuncta plebs, novarum rerum studio, Catilinæ incepta probabat. Id adeò more suo videbatur facere : nam semper in civitate, quibus opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt, vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum, mutari omnia student : turbâ ac seditionibus, sine curâ, aluntur : quoniam egestas facilè habetur sine damno. Salust. Bell. Catilin., C. 37.

Les conjurés n'étaient pas les seuls dont l'esprit fut égaré; toute la populace, par amour pour la nouveauté, applaudissait, suivant sa coutume, aux attentats de Catilina; car c'est l'ordinaire que ceux qui n'ont rien portent envie aux gens de bien, qu'ils préconisent les méchans, qu'ils haissent l'ancien ordre de choses et en désirent un nouveau. Dégoûtés de leur situation, ils voudraient tout voir bouleversé. Ils se repaissent sans inquiétude de troubles et de séditions, parce qu'ils ne courent aucun risque.

A PARIS,

CHEZ POULET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 9.

1815.

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

LIVRE XXV.

UN spectacle d'un autre genre jeta l'effroi dans le public, quoiqu'on y fût en quelque sorte préparé d'avance par tout ce qui avait précédé : je parle de l'exécution des deputés proscrits le 2 juin. Ils furent jugés et condamnés, contre toutes les règles, sur les dépositions de leurs accusateurs, qui étaient leurs ennemis déclarés. Dufriche-Valazé se poignarda en sortant de la salle d'audience ; les autres, au nombre de vingt-un, subirent, le 30 octobre 1793, la peine de mort, qu'ils

1793-94.
An II.

Exécution des députés féderalistes.

n'avaient pas méritée pour la conspiration dont on les accusait; mais tout le monde convint que le glaive ne frappait pas des innocens.

Ceux qu'on ne put arrêter n'eurent pas tous le même sort. Isnard, Louvet, Fermon, Lanjuinais et quelques autres demeurèrent cachés dans les départemens, et expièrent, dans des angoisses et des frayeurs inexprimables, le crime d'avoir contribué à élever sur les débris du trône et de l'autel le trône de la tyrannie. Rolland se tua : on trouva son cadavre sur le chemin de Paris à Rouen. Sa femme venait d'être exécutée : elle mourut avec beaucoup de courage. Arrivée au pied de l'échafaud, elle dit à Lamarche, directeur de la fabrication des assignats, qui avait été condamné le même jour : *Montez le premier; car vous n'auriez pas la force de me voir mourir.* Buzot et Péthion furent trouvés morts dans un champ aux environs de Bordeaux. Lidon et Chambon se brûlèrent la cervelle, au moment d'être arrêtés. Condorcet s'empoisonna dans une prison. Rabaut de Saint-Étienne, qui s'était caché à Paris, et Gorsas, qui, y étant revenu, eut l'imprudence de se montrer, périrent sur l'échafaud. Biroteau, Guadet, Salles, Barbaroux furent

guillotinés à Bordeaux, par les ordres de Tallien, d'Isabeau et de Garraud, en mission dans cette ville. On assure que Biroteau, pour échapper à la mort, s'était engagé, en qualité de matelot, sur un corsaire prêt à partir. Malheureusement pour lui, Garraud le reconnut, le fit arrêter, et exécuter deux heures après.

Ces représentans, envoyés dans le département de la Gironde pour y remonter l'esprit public, y commirent des excès de tout genre, ayant eu soin d'associer à leurs fureurs celles des anarchistes du pays. Je ne raconterai pas leurs crimes. Après ceux que j'ai rapportés en parlant de Nantes, de Marseille, de Lyon et de Toulon, le lecteur peut s'en faire une idée. Cependant Bordeaux n'éprouva pas autant d'horreurs que ces villes. Telle fut l'atrocité de Fréron, de Carrier et Collot-d'Herbois, qu'à côté d'eux, Tallien, Garraud et Isabeau paraissent moins affreux: ce qui vient aussi de ce qu'ils permettaient aux négocians et aux riches propriétaires et capitalistes de racheter leur vie par le sacrifice d'une partie de leur fortune. Ainsi la soif de l'or diminua en eux la soif du sang.

Le duc d'Orléans, qu'on avait enfermé à Marseille, au fort Saint-Jean, fut amené à

la Conciergerie de Paris. Son arrivée fut si prompte et si cachée, qu'on ne la sut dans le public que quelques jours après. A cette nouvelle on se livra à mille conjectures, suivant les raisons qu'on avait d'espérer ou de craindre ; mais il fut envoyé au tribunal révolutionnaire comme un simple particulier. Il ne se plaignit point, répondit avec beaucoup de sang-froid aux interpellations qu'on lui fit, et mourut avec plus de courage qu'il n'en avait montré dans aucune occasion. Ses fils puînés, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, restèrent prisonniers au fort Saint-Jean, d'où ils furent ensuite déportés dans les États-Unis.

Nouvelle conspiration imaginée par Robespierre.

Après son supplice et celui des députés *fédéralistes*, Rob espierre crut voir approcher le terme de ses vœux, et le moment où il pourrait ne laisser dans la Convention que des machines dociles à ses volontés. Il feignit qu'il existait une conspiration, laquelle renfermait, suivant lui, « un plan vaste, un système lié de dissoudre l'Assemblée-nationale, en employant la diffamation d'une part, et la corruption de l'autre. » Ce plan était précisément le sien : il le mit sur le compte des puissances étrangères, et assura, comme on devait s'y attendre, que *Pitt et Cobourg*

étaient à la tête ; que Bazire et Chabot en avaient connaissance, et qu'ils en avaient instruit le comité de sûreté générale. C'était le comble de la dérision de prétendre faire croire à une conspiration sur le témoignage de deux hommes aussi méprisables, et qui, bas valets de toutes les factions qui les payaient, n'avaient plus de crédit auprès d'aucune. Robespierre se méfia d'eux, à cause de l'affectation qu'ils mettaient à le servir, et les fit arrêter avec Julien de Toulouse et Delaunay d'Angers, qu'ils avaient accusés d'être les agens de Pitt et de Cobourg. Ces deux étrangers célèbres devaient bien rire du rôle qu'on leur faisait jouer en France, et de l'influence qu'on leur attribuait : mais aussi ils devaient être bien fâchés de ce que leur nom servait souvent de prétexte pour faire périr beaucoup d'honnêtes gens.

Arrestation de soixante-treize députés.

On arrêta, vers le même temps, soixante-treize députés qui avaient protesté, dans une assemblée secrète, contre le fameux décret du 2 juin. Après avoir fait, dans une lettre à leurs commettans, le tableau du despotisme que les jacobins avaient exercé dans cette journée et les deux précédentes, ils

finissaient par déclarer que, n'étant pas libres, ils ne prendraient plus aucune part aux délibérations. La protestation et la lettre furent saisies sur Duperret, l'un d'entr'eux, et occasionnèrent l'arrestation des autres : mais la lenteur qu'on mit à les faire juger les sauva. Il n'y eut que Duperret qui fut condamné le même jour que les girondins.

Les tyrans n'en furent pas moins débarrassés de leur présence, qui les gênait dans les délibérations du Corps-législatif : et dès ce moment ils entrèrent en possession de cette puissance absolue qu'ils ambitionnaient depuis long-temps. La Convention ne fut plus qu'une faction, dont ils se trouvèrent les chefs. Ils se proposaient d'en chasser encore, sous différens prétextes, tous ceux qui leur déplairaient, jusqu'à ce qu'elle fût réduite à un petit nombre de scélérats entièrement dévoués à leurs caprices. Quand les choses en seraient venues à ce point, Robespierre projetait de se servir de ce squelette hideux de représentation nationale pour faire déclarer coupables plusieurs de ses collègues au comité de salut public : ainsi, de réduction en réduction, il serait parvenu à rester seul avec les jacobins pour régner par eux sur un sol presque dépeuplé.

Il marcha vers son but avec une ardeur infatigable, abattant, élevant, réformant, selon que ses vues étroites et sanguinaires le guidaient. Billaud de Varennes fit décréter que le gouvernement révolutionnaire serait concentré dans le comité de salut public. « Les autorités constituées, dit-il, ne doivent être que des leviers d'exécution passifs dans les mains de la puissance qui les meut. » Voilà la définition de ce gouvernement. Quant aux règles, il n'en avait pas d'autres que les *circonstances et l'intérêt du peuple.*

Organisation du gouvernement révolutionnaire.

Les fonctionnaires publics furent déclarés responsables, sur leur tête, des ordres qu'ils recevaient ; ceux-ci imposèrent la même responsabilité à leurs agens. Il se forma de cette manière une chaîne de tyrans qui, tenant fortement les uns aux autres par les mêmes liens, ne laissaient aucun moyen d'échapper à l'oppression. La terreur fut alors véritablement à l'ordre du jour, et l'on se trouva placé entre l'obéissance aveugle et la mort.

Il faut avoir vécu dans ces temps déplorables pour savoir ce que c'est qu'un gouvernement révolutionnaire. Les lois sur les crimes de haute trahison, sur les emprison-

nemens et les confiscations étant vagues, les districts, les tribunaux, les comités, les représentans en mission les interprétaient toujours dans le sens qui pouvait plaire davantage aux tyrans; et ceux-ci ne demandaient que du sang et de l'or. Tamerlan dit à Bajazet son prisonnier, la première fois qu'il le vit: « Il faut que les empires pour lesquels nous versons tant de sang soient devant Dieu et en eux-mêmes bien peu de chose, puisqu'il les donne à un vilain borgne comme toi, et à un misérable boiteux comme moi. » Que ne devait-on pas dire en voyant la France livrée aux fureurs d'un Robespierre, d'un Couthon, d'un Saint-Just, d'un Collot-d'Herbois, d'un Billaud de Varennes et d'un Barrère?

Loi sur la responsabilité.

La loi sur la responsabilité rendit dur et barbare. On ne fut épargné ni dans sa vie, ni dans ses biens, quand leur sacrifice fut jugé nécessaire à l'affermissement de la révolution. Combien cette loi ne couvrit-elle pas de vengeances particulières! Combien d'emprisonnemens, de saisies, de ventes illicites n'ordonna-t-on pas, sous prétexte qu'on était responsable! Combien, sous le même prétexte, ne rejeta-t-on pas de justes réclamations! On ne douta plus que les

usurpateurs n'exécutassent le projet qu'ils avaient formé de transposer les différentes classes de la société. On a vu qu'ils avaient déjà fait passer dans les mains du peuple les places, et les emplois. Ils commençaient, dans le temps dont je parle, d'y faire passer les biens des émigrés, en les vendant par petits lots aux gens de la campagne, en promettant d'en donner *gratis* aux soldats, aux indigens, et en paiement aux fournisseurs des armées. De cette manière ils intéressaient de plus en plus ces nouveaux venus au maintien de la révolution. Ils y attachaient les uns par intérêt, les autres par les crimes dont ils les avaient rendus coupables, en les associant aux injustices et aux violences d'un gouvernement dont ils les avaient faits les agens et les obligés.

L'entier accomplissement de cette transmutation ne tenait plus qu'à une mesure qui était sur le point d'être exécutée, je veux dire à la déportation des suspects, quand on eut donné à ce mot *suspect* une extension sans bornes; car Chaumette fit décider à la commune, le 10 novembre, que l'on comprendrait sous ce nom ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêteraient son énergie par des discours astucieux, ou qui y por-

Ampliation de celle des suspects.

teraient le désordre par des cris tumultueux; ceux qui répandraient de mauvaises nouvelles; ceux qui avaient changé de conduite ou de langage, suivant les événemens; ceux qui déclamaient contre les fautes légères des patriotes, et se taisaient sur les crimes des aristocrates et des fédéralistes; ceux qui plaignaient les fermiers et les paysans avides; ceux qui fréquentaient les ci-devant nobles, les prêtres insermentés, les feuillans, les modérés, et qui s'intéressaient pour eux; ceux qui n'avaient pris aucune part active à la révolution, ou qui prétendaient être à l'abri de tout reproche, parce qu'ils avaient payé les impositions et fait leur service dans la garde nationale; ceux qui avaient reçu la constitution républicaine avec indifférence; ceux qui n'avaient rien fait pour la liberté, qui ne fréquentaient pas leur section, qui parlaient avec mépris des autorités constituées, des sociétés populaires et des défenseurs de la liberté; ceux qui avaient signé des pétitions contre-révolutionnaires, ou fréquenté des sociétés anti-civiques; enfin, les partisans de La Fayette. Il semble qu'il était impossible de donner plus de latitude au crime de *suspection;* cependant il reçut une nouvelle ampliation par deux me-

sures révolutionnaires. La première fut d'établir, sous le nom d'*observateurs*, une compagnie d'espions, chargée de découvrir les *conspirateurs*, les hommes *suspects*, et en général les ennemis de la chose publique. Cette compagnie avait pour chef le fameux Maillard. Vouland fit adjuger, le 2 janvier 1794, une somme de 22,000 fr. pour prix des services que Maillard et ses associés rendaient à l'Etat.

L'autre mesure fut de donner au crime de suspection un effet rétroactif, en ordonnant d'examiner la conduite des individus depuis le mois de mai 1789. Celle-ci avait déjà été décrétée ; on ne fit donc que la renouveler, afin de ne pas laisser un honnête homme hors de prison.

Les délateurs se multiplient.

Le projet de déporter les suspects, et de vendre leurs biens, augmenta prodigieusement le nombre des délateurs. Le peuple avait à cet égard une ardeur extrême, parce qu'on ne cessait de lui dire, pour l'irriter, que la ruine des riches serait le terme de ses souffrances. Comme ceux qui étaient chargés de faire exécuter les décrets et les arrêtés du gouvernement étaient presque tous tirés des dernières classes, ils exerçaient leur domination avec la crainte de la perdre, et

avec le ressentiment de la bassesse de leur ancien état. Il fallut, pour être réputé bon patriote, se mettre à la *hauteur des circonstances*. C'était tout au plus ce que pouvait faire un jacobin. On vit donc s'accomplir ce que, peu de temps auparavant, on avait érigé en maximes, savoir, *qu'un peuple n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes; qu'il était juste de sacrifier des innocens pour des coupables; qu'il fallait faire taire les lois, l'humanité et la nature devant la nécessité; que l'homme riche était suspect, l'homme suspect dangereux, et que la vertu même pouvant se composer de toutes sortes d'excès, il fallait tout oser pour tout défendre.*

Ces maximes acquirent un grand poids, quand Barrère vint, le 6 nivose (27 décembre), dire en pleine assemblée, au nom du comité de salut public, que puisqu'on avait voulu changer, après deux mille ans, les lois despotiques, les usages, les mœurs, le gouvernement et les habitudes d'une grande nation, il avait fallu abolir la *servitude* et le *despotisme*, incarcérer les esclaves et les partisans de la tyrannie; que si le 14 juillet 1789, *lorsque le plus juste des incendies consumait les châteaux et détruisait la no-*

blesse, les représentans du peuple avaient secondé ce mouvement révolutionnaire, les crises qu'éprouva la liberté auraient été moins violentes; que si, le 21 juin 1791, on avait fait disparaître le trône et ses suppôts, les aristocrates, les prêtres et les fripons; si, le 10 août, on avait mis en état d'arrestation tous les privilégiés; si une *bienfaisante déportation* en avait purgé le sol de la liberté, la Convention, dès ses premiers pas, aurait élevé la première république du monde.

Il trouvait que la classe des suspects couvrait toute la France. Suivant lui, la naissance, des préjugés orgueilleux, des habitudes aristocratiques désignaient les uns; des professions inutiles, dangereuses, et accoutumées à des gains illicites, à des manipulations criminelles de capitaux étrangers, devaient faire arrêter les autres. Les parens d'émigrés, les fauteurs de leur fuite, les complices naturels de leur haine contre la patrie, les anciens magistrats, les hommes de loi qui, dit-il, ne voient dans les causes que le bénéfice de la chicane, et dans la justice que le droit de ruiner les familles avec des feuilles noircies de sophismes et d'injures, doivent peupler les maisons d'arrêt.

« Ainsi, ajoutait-il, je dirai avec raison, noble, suspect; prêtre, homme de cour, homme de loi, suspects; banquier étranger, agioteur connu, citoyen déguisé d'état et de forme extérieure, suspects; homme plaintif de tout ce qui se fait en révolution, suspect. » Cependant un peu de commisération vint se mêler à tant de barbarie; mais ce fut en faveur des patriotes qu'*une erreur avait fait mettre en réclusion.*

Crimes de Lebon et de Maignet pendant leur mission.

De tous les représentans en mission, il n'y en eut peut-être aucun qui fût plus docile à ces avis que Joseph Lebon, envoyé en Artois, sa patrie. Je n'entrerai pas dans le détail de tous ses crimes; je me bornerai à citer quelques traits. « La machine est en bon train, écrivait-il de Cambrai à ses collègues Lebas et Saint-Just. MM. les parens et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires accaparent la guillotine. Avant-hier, un ex-procureur, une riche dévote, veuve de deux ou trois chapitres, un banquier millionnaire et une marquise, ont subi la peine due à leurs crimes. »

Dans une autre lettre datée d'Arras, du 9 ventose an 2, et signée Darthé, on lit ces mots: « Lebon est revenu de Paris transporté d'une sainte fureur contre l'inertie

qui entravait les mesures révolutionnaires. Tout de suite un jury terrible, à l'instar de celui de Paris, a été adapté au tribunal révolutionnaire. Ce jury est composé de soixante b.... à poil. Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les femmes le sont.... Une perquisition vient d'être faite par une commission ardente de sept patriotes. Lebon n'est occupé qu'à rédiger des actes d'accusation, et nous, cinq à six, ne dormons plus. La guillotine ne désempare pas. Les ducs, les comtes, les marquis, les barons mâles et femelles tombent comme grêle. »

Lebon savourait le plaisir de voir guillotiner. C'était Atrée et son horrible festin. Son âme, lors même qu'elle était plongée dans de sales voluptés, avait encore soif du sang. Il envoya plusieurs fois à l'échafaud des femmes dont il avait abusé. Il faisait penser à Caligula disant à Césonie : *Césonie, cette tête sera pourtant coupée quand je le voudrai.* Il portait la lubricité jusqu'à faire coucher d'une manière indécente, sur la fatale planche, celles qu'on exécutait. On assure qu'un jour qu'il avait reçu une nouvelle agréable aux patriotes,

et qui, par cette raison, devait déplaire aux aristocrates, il se montra sur le balcon de la comédie, pour lire à un malheureux qui était déjà sous le couteau de la guillotine, l'article qui devait l'affliger; et comme s'il avait voulu étendre ses fureurs jusque chez les morts, il ajouta en jurant : *Va dire à tes pareils comme on les arrange ici.* Il vivait familièrement avec le bourreau, et mangeait avec lui. Ce bourreau était un des plus barbares de la république. S'étant un jour aperçu qu'un des condamnés détournait les yeux du spectacle déchirant où il allait figurer comme victime, il tira du sac une tête sanglante, et la lui fit baiser.

Tant d'atrocités méritèrent à Lebon l'approbation du comité de salut public. Billaud de Varennes, Barrère, Carnot et Robert-Lindet lui écrivaient : « Le comité applaudit aux mesures que vous avez prises. Il vous observe que les autorisations que vous demandez seraient surabondantes. Toutes ces mesures sont non-seulement permises, mais encore commandées par votre mission. Rien ne doit faire obstacle à votre marche révolutionnaire. Abandonnez-vous à votre énergie. Vos pouvoirs sont illimités. Tout ce que vous jugez convenable au salut de la

patrie, vous pouvez, vous devez même le faire sur-le-champ. Nous vous adressons un arrêté qui étend votre mission aux départemens voisins. Armé de ces moyens et de votre énergie, continuez à renverser sur eux-mêmes les projets des ennemis de la république. »

Dans une autre, du 26 brumaire (16 novembre 1793), écrite par Billaud, Carnot et Barrère, il était dit: « Continuez votre attitude révolutionnaire. L'amnistie prononcée, lors de la constitution captieuse de 1791, et invoquée par tous les scélérats, est un crime qui ne peut en couvrir d'autres. Les forfaits ne se rachètent pas contre une république, ils s'expient par le glaive. Le tyran l'invoqua, et le tyran fut frappé. Secouez sur les traîtres le flambeau et le glaive. Marchez toujours, citoyen collègue, suivez la ligne révolutionnaire que vous décrivez avec courage.... Le comité applaudit à vos travaux. »

J'ajouterai à cette horrible peinture un mot digne d'y figurer. Il est de ce même Darthé dont je viens de citer une lettre, le digne associé de Lebon. Il disait, en parlant de leurs opérations communes, que la *vertu et la probité étaient plus que jamais à l'or-*

dre du jour, et que Robespierre voudrait que chacun de nous pût former seul un tribunal, et empoigner une ville frontière, pour en faire jaillir les suspects sous la guillotine. Duquesnoi écrivait de Paris, à Lebon : « J'étais à dîner avec Robespierre quand il a reçu ta lettre. Nous avons bien ri. Va ton train, et ne t'inquiète de rien. La guillotine doit marcher plus que jamais. »

Le trait suivant est digne de terminer cet affreux tableau. Un des agens de Lebon, ministre de ses plaisirs et de ses cruautés, lui parla un jour d'une dame d'Arras, femme de condition et très-jolie, comme d'un objet propre à ses jouissances. Comment l'avoir? — C'est facile ; faites mettre le mari en prison, et demain la femme est à vos pieds. Le conseil fut suivi. La femme arrive tout éplorée. Lebon lui demande à choisir entre des complaisances criminelles et la mort de l'époux. La malheureuse, qui l'aimait tendrement, s'immole et obtient le prix de ses sacrifices; mais il lui est bientôt ravi une seconde fois. Elle revient, le redemande avec instance, parle de ses sacrifices avec l'accent du désespoir, presse et conjure : l'affreux Lebon lui offre un assignat de 10 francs. Le tonnerre n'est pas plus prompt que la fureur

de cette femme. Elle s'emporte ; on arrive au bruit : *Qu'on l'emmène au supplice*, dit le monstre ; *mais qu'avant tout son mari soit exécuté.* Cette double sentence eut son effet. Lebon ne mourut que du supplice de la guillotine, et mourut seul, quoiqu'il eût beaucoup de complices. On peut même assurer que jamais la Convention n'aurait fait cet acte de justice, qui n'eut lieu que plus d'un an après la mort de Robespierre, si l'opinion publique ne l'y avait forcée. Dénoncé au mois de messidor an II, Barrère, au nom du comité de salut public, prit sa défense le 21 du même mois ; ne trouva dans les faits cités que des calomnies ; dans des crimes inouïs que des *formes un peu acerbes*, et fit passer à l'ordre du jour sans réclamation.

Dans le même temps le Comtat et la Basse-Provence étaient livrés à la rage d'un émule de Lebon, que le comité de salut public semblait y avoir envoyé pour désoler ce beau pays. Je parle de Maignet, d'Ambert en Auvergne, compatriote de Couthon, de Carrier et de Coffinal, et digne de disputer avec eux de cruauté. On a fait un recueil de ses arrêtés, discours et proclamations, formant un volume in-4° d'environ 400 pages. C'est bien, pour la doctrine qu'il renferme et pour

les crimes qu'il commande, l'ouvrage le plus infernal qu'ait enfanté la perversité humaine. En y ajoutant les lettres que Courtois a publiées dans son rapport, relatives à la mission de Maignet, on est étonné du nombre des scélérats que la Convention recélait dans son sein, et du degré de férocité dont les hommes sont capables lorsqu'ils s'électrisent mutuellement pour le crime dans une assemblée démoralisée.

Maignet, trouvant que le jeu de la guillotine était trop lent, employa le feu pour assouvir sa rage; comme Fréron, Collot et Carrier avaient employé le canon et l'eau. On aurait dit qu'ils étaient chargés, par la Mort, d'agrandir son empire. Un inconnu, jacobin à ce qu'on assure, ayant coupé l'arbre de la liberté à Bedoin, Maignet livra cette petite ville aux flammes, après avoir fait guillotiner cinquante ou soixante de ses habitans. Les autres, hommes, femmes, enfans, vieillards, furent contraints d'errer à l'aventure, dépourvus de tout, à travers des soldats apostés pour leur tirer dessus. Le feu, dans ce moment-là, dévorait leurs maisons, leurs meubles, leurs provisions et les malades qu'on n'avait pu transporter. Il créa ensuite à Orange une commission fameuse

par le nombre des victimes qu'elle immola sur l'échafaud, et à laquelle il n'avait donné, pour règle de ses jugemens, que cette loi de sang :

« Les juges (il n'y avait pas de jurés) ne suivront d'autre règle que leur conscience, n'auront d'autre but que le salut du peuple et la ruine des ennemis de la patrie, et auront sans cesse ce grand intérêt devant les yeux. Ils lui sacrifieront toutes les considérations particulières. » C'est-à-dire qu'ils ne devaient suivre que cette maxime de Couthon : « Qu'on avait moins à juger le crime, qu'à exterminer les ennemis du peuple. »

Au milieu de ces horreurs, on voyait quelquefois jaillir des caractères vraiment sublimes. Tel est celui de mademoiselle de Chaussande, de Carpentras, qui fut condamnée à mort avec sa mère pour avoir reçu une lettre de son frère émigré. Elle était jeune et belle. Le bourreau lui proposa de la sauver si elle voulait l'épouser. Ils étaient alors sur le lieu des exécutions. « Sauveras-tu ma mère ? lui répondit-elle. — Je ne le puis.—Eh bien ! fais ton devoir. » En disant ces mots, elle monte avec intrépidité à l'échafaud, se précipite sur la lunette, et reçoit le coup fatal.

Une jeune fille de dix-huit ans, nommée *Saumont*, va demander à Maignet la mise en liberté de son père. D'où es-tu, lui dit le monstre? — De Bedoin. Aussitôt elle est arrêtée, et, deux jours après, sa tête et celle de son père tombent sous le couteau de la guillotine.

Deux sœurs, les dames Thomas, religieuses depuis plus de trente ans dans un couvent d'Avignon, expièrent aussi, par le même supplice, le crime d'être nées à Bedoin.

Maignet était si ardent pour le carnage, qu'il fit creuser une fosse capable de contenir douze à quinze mille cadavres.

Le greffier de ce tribunal de sang, nommé Benet, écrivait à un de ses amis : « Tu connais la position d'Orange ; la guillotine est placée devant la montagne : on dirait que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'hommage qu'elle mérite ; allégorie précieuse pour les vrais amis de la liberté...... Un ci-devant prêtre passe sous mes fenêtres, en robe rouge, escorté par la gendarmerie. Devine où va le cortége?.... On en annonce sept ou huit pour demain. Après-demain, relâche au théâtre.... L'esprit public se vivifie dans cette commune. »

A côté de cette lettre on peut mettre celle où le président de la commission, nommé Fauvety, disait à Payan, de la Drôme : « Ragot, Fernex et moi, sommes au pas. Roman-Forrosa est un excellent sujet, mais formaliste enragé, et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait. Meilleret, mon quatrième collègue, ne vaut rien, absolument rien au poste qu'il occupe : *il lui faut des preuves*, comme aux tribunaux de l'ancien régime. Nous avons quelquefois des scènes très-fortes.... Dieu veuille que Ragot, Fernex et moi, ne soyions jamais malades. Si ce malheur arrivait, la commission ne ferait plus que de l'eau claire.... »

La postérité ne pourra croire qu'on ait dépouillé de leurs biens, guillotiné ou fusillé comme émigrés, ceux qui avaient fui cette terre de désolation ; tandis que Maignet, et la plupart de ses complices, bravaient la vengeance publique sous la sauvegarde des lois.

Les crimes de nos tyrans et de leurs nombreux satellites faisaient horreur à toutes les nations. Les puissances coalisées nous les reprochèrent dans un manifeste. Robespierre entreprit d'y répondre dans une adresse qui fut envoyée à tous les départemens, et qui

Horreurs qu'en conçoivent les puissances étrangères.

n'est pas une des pièces les moins curieuses de cette Histoire. En voici quelques traits :

Réponse de Robespierre à leur manifeste.

« Un manifeste du despotisme contre la liberté ; quel bizarre phénomène ! Comment ont-ils osé prendre des hommes pour arbitres entr'eux et nous ?... De quoi nous accusent-ils ? de leurs propres forfaits. Les rois nous accusent d'immoralité ! Peuples, prêtez une oreille attentive aux leçons de ces respectables précepteurs du genre humain. La morale des rois ! juste ciel ! et la vertu des courtisans !... Ils nous accusent d'irréligion ; ils publient que nous avons déclaré la guerre à la divinité même. Combien est édifiante la piété des tyrans ! et combien doivent être agréables au ciel les vertus qui brillent dans les cours, et les bienfaits qu'ils répandent sur la terre !.. Ils prétendent que leur autorité est l'ouvrage de Dieu : non, Dieu créa les tigres ; mais les rois sont les chefs-d'œuvre de la corruption humaine. Honorer la divinité et punir les rois, c'est la même chose. Eh ! quel peuple rendit jamais un culte plus pur au grand Être ! Nous avons proclamé les principes immuables de toutes les sociétés humaines. Les lois de la justice éternelle étaient appelées les rêves des gens de bien ; nous en avons fait d'importantes vé-

rités. La morale était dans les livres des philosophes; nous l'avons mise dans le Code des nations. L'arrêt de mort des tyrans dormait oublié dans les cœurs abattus des timides mortels ; nous l'avons mis à exécution. Le monde appartenait à deux ou trois races de tyrans, comme les déserts de l'Afrique aux tigres et aux serpens; nous l'avons restitué au genre humain... Peuples, vos maîtres nous représentent à vos yeux comme un peuple idolâtre et insensé : ils mentent; le peuple français et ses représentans respectent la liberté de tous les cultes, et n'en proscrivent aucun... Ils abhorrent l'intolérance et la persécution, de quelques prétextes qu'elles se couvrent. Ils condamnent les extravagances du philosophisme, comme les folies de la superstition et les crimes du fanatisme... Vos tyrans nous imputent quelques *irrégularités*, inséparables des mouvemens orageux d'une grande révolution. Ils nous imputent les effets de leurs propres intrigues, et les attentats de leurs émissaires. Tout ce que la révolution française a produit de sage et de sublime est l'ouvrage du peuple français; tout ce qui porte un caractère différent appartient à nos ennemis... Peuples, si vous ne prenez pas la part de

votre héritage, ne calomniez pas nos droits et notre courage. «

C'est avec cette bonne foi que Robespierre, dans le reste de l'adresse, élève la justice et l'humanité du peuple français, la *sagesse et la magnanimité de la Convention*, et l'équité scrupuleuse des tribunaux révolutionnaires. Il insiste avec complaisance sur les torts des rois, qui lui paraissent à peine dignes de son mépris; et il assure avec la même franchise, malgré ce qui s'était passé dans le Brabant, le pays de Liége, le comté de Nice et la Savoye, que jamais les *Français n'avaient été atteints de la manie de rendre aucune nation heureuse et libre malgré elle*. Cette hypocrisie révoltante rappelle celle des jacobins, qui, le 22 décembre, vinrent dire à la Convention qu'*elle avait fondé le règne de la liberté sur la pratique de toutes les vertus*. C'était pour les faire fleurir qu'on avait envoyé dans les départemens tant de représentans vertueux auxquels ils écrivaient :

1794. Nouvelle épuration des autorités constituées.

« Vous avez été envoyés pour déblayer l'aire de la liberté, pour ouvrir un large passage à la révolution. La Convention vous charge de finir l'épurement et la réorganisation des autorités constituées; sous un dé-

lai très-court... Précision, célérité, mouvement révolutionnaire ; c'est à cela que doivent se mesurer toutes vos opérations. »

Les certificats de civisme devinrent alors de rigueur. Ainsi ces patriotes, qui avaient tant crié contre les priviléges de la noblesse, s'attribuèrent le plus grand de tous, celui de donner à qui bon leur semblait le droit de toucher une pension, d'occuper une place, et le droit plus précieux encore de jouir de sa liberté. Il ne suffisait pas, pour obtenir ce certificat, d'être homme d'honneur et de probité : c'était bien plutôt un motif de refus ; il fallait être *patriote*, et même avoir fait pour la révolution des actions qui méritaient la corde en cas de contre-révolution. Qu'on ne croie pas que c'est ici une supposition ; ceux qui ont vécu dans ce temps-là peuvent se rappeler que quand les sociétés populaires s'envoyèrent respectivement des députés pour s'épurer et épurer les autorités constituées, plusieurs de ces députés demandaient aux membres : *Qu'as-tu fait pour être pendu?* On se doute bien qu'eux-mêmes avaient satisfait à cette question, pour avoir droit de la faire aux autres.

Les sociétés populaires acquirent un ca-

ractère d'inviolabilité lorsque la Convention eut défendu de les dissoudre, ou même de les troubler, sous peine de mort. Aussi peut-on dire qu'elles participaient de la représentation nationale; car c'étaient elles qui, au fond, renouvelaient les municipalités, les directoires de département, de district, et les tribunaux, sous prétexte de les épurer. Les représentans en mission ne faisaient même rien sans prendre leur avis. C'est ainsi que les jacobins enlevèrent au peuple ce droit de la souveraineté pour lequel on lui avait fait faire tant de sacrifices.

Les exécutions se multiplient.

Cependant la guillotine n'avait point de relâche, et les prisons se multipliaient pour prouver aux puissances étrangères que nous n'étions pas un peuple sans morale et sans humanité. A Paris il y avait toujours une foule immense sur le passage ou à la suite des charrettes sur lesquelles tant d'innocens, la tête nue, les mains liées derrière le dos, exposés aux ardeurs du soleil, à la pluie, ou à la rigueur du froid, étaient conduits à l'échafaud. Les cannibales qui les suivaient vomissaient contre eux toute sorte d'injures. Le nombre des femmes qu'on appelait *furies de guillotine* dominait toujours dans ces honteux rassemblemens. La joie éclatait sur les

visages quand il tombait une tête, et l'air retentissait des cris de *vive la république*. J'ai vu en 1798, dans les corridors de la salle du Corps-législatif, une gravure qui rendait avec beaucoup de vérité ce spectacle d'anthropophages : c'était la mort de Louis XVI. Les représentans laissaient exposé à leurs yeux ce monument de la honte nationale, comme on trouvait des ossemens dans l'antre de Polyphème.

En songeant à cette époque de la révolution, on peut dire, avec Charron, « que le peuple est une bête sauvage; que tout ce qu'il pense n'est que vanité ; que tout ce qu'il dit est faux et erroné; ce qu'il réprouve est bon, et ce qu'il approuve est mauvais; que ce qu'il loue est infâme; ce qu'il fait et entreprend n'est que folie. » C'est bien pis quand il est endoctriné par des scélérats. Ce peuple assiégeait les tribunaux révolutionnaires : et sur la simple déposition d'un témoin à charge, il criait *à la guillotine*, cherchait à influencer l'opinion des juges, et menaçait de mettre le feu au Palais si l'accusé n'était pas condamné à mort.

Pour étancher la soif des buveurs de sang, les comités de salut public et de sûreté générale avaient à leurs ordres des espèces de va- Bureau de police générale.

lets de bourreau qui formaient le *bureau de police générale*, ou commission populaire. On s'en fera une idée quand on saura que le président était un ex-juré au tribunal révolutionnaire, choisi parmi ceux qu'on appelait *les solides*. Les papiers concernant les détenus passaient des bureaux du comité de salut public à cette commission, où l'on dressait les listes de ceux qui devaient être traduits au tribunal révolutionnaire : ces listes étaient ensuite mises sous les yeux des deux comités, qui les revisaient avant de les envoyer à l'accusateur public, et décernaient les mandats d'arrêt contre ceux qui avaient le malheur d'y être inscrits. Ces mandats portaient ordinairement la signature de plusieurs membres; on en a cependant vu où il n'y en avait qu'une seule. Cette commission dressait aussi les listes de ceux qui devaient être condamnés à la déportation.

Triste situation des honnêtes gens et des étrangers.

Quand l'épuration faite par les jacobins et les représentans en mission n'eut laissé en place que des enragés; quand la responsabilité et la terreur eurent forcé ceux qui ne l'étaient pas à le paraître, il n'y eut plus de situation supportable : on trouvait partout un espion ou un ennemi; et l'on contracta en général une habitude honteuse de fausseté.

Ceux qui avaient fait les plus grandes pertes prenaient le langage et l'extérieur des patriotes. Ceux-ci, quand ils parlaient à ceux-là, affectaient de déplorer les malheurs qu'ils entretenaient, et de regretter l'ancien gouvernement. De part et d'autre on se tenait sur la réserve comme des ennemis qui n'attendent que le moment de se heurter : avec cette différence que le royaliste cherchait à se déguiser, et que l'autre cherchait à le deviner. Partout ailleurs les patriotes faisaient parade de leurs sentimens exagérés. Les royalistes, au contraire, n'étaient occupés qu'à voiler leur âme. Ils auraient caché, s'ils avaient pu, leurs terres et leurs maisons, comme ils cachaient leur argent. Il y en avait beaucoup qui ne rentraient chez eux qu'en tremblant. Partout on trouvait des entraves mises avec tant d'art, et si multipliées, qu'il était impossible de s'en tirer. Vous ne pouviez avoir une affaire devant les tribunaux, les districts et les municipalités, sans être obligé de dire d'où vous étiez, d'où vous veniez, ce que vous faisiez, et même ce que vous pensiez. On vous demandait des sermens, des certificats de résidence et de civisme : on vous renvoyait à votre section, de la section à la municipalité, quelquefois au comité de sû-

reté générale. Enfin il fallait que les satrapes eussent le loisir de vous écouter. *Pourquoi me fîtes-vous arrêter sans m'entendre?* dit un homme sorti de prison, à Elie Lacoste, membre de ce comité. *Nous aurions bien à faire*, répondit-il, *s'il nous fallait entendre trois cent mille personnes que nous avons fait mettre en arrestation.*

Fatigué de ces lenteurs, vous étiez tenté d'abandonner votre affaire ; mais il s'agissait de votre fortune, de votre liberté, de votre vie, de ce que vous aviez de plus cher. Vous cherchiez quelqu'un qui pût vous procurer une audience favorable, et vous étiez tout étonné que cet homme fût un ancien laquais, un cordonnier, un chaudronnier, ou bien un banqueroutier, ou un bourgeois diffamé ; mais c'était un des puissans du siècle : il avait une grande moustache, un grand sabre, le bonnet rouge, le ton brutal, des manières grossières, l'œil hagard, et il était l'ami intime de Robespierre, de Couthon, de Collot et de tous les coquins en place, parce qu'à la tête d'une députation de brigands il avait demandé l'arrestation ou la mort des aristocrates et des fédéralistes, le pillage des magasins ; ou qu'il avait figuré à la journée du

10 août ou dans les massacres du 2 septembre. Voilà l'homme qui vous vendait sa protection, et sa protection était sûre. C'était avec tant de dégoûts qu'il fallait vivre en France, comme la salamandre dans le feu.

On les chasse de Paris et d'autres villes.

Qui le sentait mieux que les nobles et les étrangers, puisque leur naissance seule était un crime ? Tous ceux qui avaient moins de 70 ans, hommes et femmes, eurent ordre de sortir de Paris, des places de guerre, et des villes maritimes, sous prétexte qu'ils pourraient avoir des intelligences avec les ennemis de l'Etat. Il fallut donc laisser sa maison, ses provisions et ses amis pour aller vivre sous la surveillance d'une municipalité prévenue, qu'un mot ou une démarche inconsidérée aurait poussée aux dernières rigueurs. Le décret portait qu'à Paris les nobles et les étrangers iraient prendre un passe-port au comité de salut public. Plusieurs furent arrêtés quand ils se présentèrent, trouvant un piège dans ce qu'on leur avait fait envisager comme une mesure de sûreté. Un autre décret exclut ensuite les nobles de tous les emplois et places quelconques.

Questions faites par le comité de salut public.

Il semble qu'après tant de précautions les tyrans auraient pu dormir tranquilles : non, la frayeur troublait encore leur repos. Le

comité de sûreté générale adressa aux administrateurs de district une série de questions, tendantes à donner plus d'activité au gouvernement révolutionnaire. Il leur demandait si les comités de surveillance avaient été formés suivant le vœu de la loi; quel était le nombre des sociétés populaires ; si ces sociétés, qui devaient être partout l'œil du magistrat et du législateur, exerçaient le droit salutaire de censure; si elles étaient affiliées aux jacobins de Paris ; si les autorités constituées étaient à la hauteur des circonstances ; si la garde nationale était animée d'une brûlante ardeur pour la liberté ; si la loi sur les suspects recevait son entière exécution ; si le fanatisme, c'est-à-dire la religion catholique, avait encore des partisans; si l'on usait envers eux d'une coupable indulgence. Les autres questions roulaient sur la vente des biens des émigrés; sur la manière dont elle avait été faite; sur le cours des assignats; sur les prêtres condamnés à la déportation ; sur les accaparemens; sur la culture des terres; si l'on ne l'avait pas changée pour avoir un moindre produit, afin d'affamer le peuple, et si l'on ne faisait pas des fournitures aux Vendéens et aux ennemis du dehors. Le comité de salut public

accusait en même temps de philanthropie nos armées, parce qu'elles commençaient à respecter les droits et les propriétés des peuples. En conséquence, il ordonna de démolir les forteresses dont on s'emparerait, et de faire transporter en France toutes les richesses des villes conquises, afin de punir les peuples de ne s'être pas révoltés contre leurs tyrans. C'est ainsi que le comité donnait des preuves de cette justice éternelle, de cette morale pure qu'il s'était vanté, par la bouche de Robespierre, d'avoir introduites dans le gouvernemens.

La commune de Paris, de son côté, donna aussi une preuve de l'esprit dont elle était animée, en faisant célébrer, à la place de la Révolution, l'anniversaire de la mort de Louis XVI. La Convention y assista en corps. La municipalité, croyant faire une chose qui lui serait agréable, fit exécuter, en présence des législateurs, cinq personnes qui avaient été condamnées par le tribunal révolutionnaire. Bourdon de l'Oise s'en plaignit le lendemain à l'assemblée, qui ordonna, pour la forme seulement, de faire des recherches pour savoir si ce sacrifice n'avait pas été fait dans la criminelle intention de la rendre odieuse à toute l'Europe. Ces infor-

Anniversaire de la mort du roi.

mations n'eurent pas de suite, parce que la municipalité n'avait rien fait sans en prévenir les comités de salut public et de sûreté générale, qui savaient bien que la *montagne* ne reculerait pas d'horreur, comme Thyeste, à l'aspect d'une coupe de sang humain.

Barrère avait à Clichy une maison de campagne, où les tyrans de la France allaient se délasser des fatigues de la tyrannie. Là, lorsque le vin et la lubricité avaient échauffé leur imagination délirante, il se présentait quelquefois à leur mémoire le souvenir de l'âge d'or; mais ce souvenir même était une pensée criminelle, car il leur venait en méditant des arrêts de mort et le partage des terres. Ils parlaient du bonheur d'un peuple de frères, contens de leur médiocrité, ignorant le luxe et ses crimes, vivant, sans désirs et sans crainte, dans le calme inaltérable que goûtaient les premiers hommes au siècle d'Astrée. C'est là que Saint-Just accoucha de cette phrase, qu'il débita à la Convention : « Le bonheur que nous vous promettons, c'est une charrue, un champ, une chaumière à l'abri du fisc; une famille à l'abri de la lubricité d'un brigand. » Ils avaient fait de Clichy une nouvelle Caprée, où l'on trouvait tout ce qu'il y avait

dans l'ancienne, excepté les talens de Tibère. Barrère disait souvent, au retour de ces orgies : « Nous avons taillé hier de la besogne au tribunal; il ne chômera pas. »

Diatribes de Saint-Just. Faveurs accordées aux patriotes.

Qui croirait, après cela, que Saint-Just, organe des comités, osa dire en leur nom qu'ils étaient modérés, en comparaison des autr es gouvernemens; que, sous l'ancien régime, il y avait plus de gens en prison qu'il n'y en avait actuellement; qu'on faisait mourir plus de monde, puisqu'on pendait et qu'on rompait par milliers? Il accusa d'insouciance les tribunaux révolutionnaires et les sociétés populaires; d'où il concluait qu'il fallait donner à la guillotine plus de jeu, à la révolution plus de mouvement, si on voulait affermir la république, qui ne pouvait subsister tant qu'il y aurait des aristocrates. Il répéta ce qu'on avait dit cent fois, qu'il fallait les exterminer, donner leurs biens aux jacobins, aux sans-culottes, et qu'il n'y avait de sacré que les propriétés de ceux-ci. *La république*, dit-il, *n'est pas une seule assemblée, c'est le peuple et toutes les vertus ensemble.* Suivant Saint-Just, on devait donc tout faire pour elle. Aussi décréta-t-on que le comité de sûreté générale pourrait faire mettre en liberté les patriotes

détenus, pourvu qu'ils prouvassent leur civisme depuis le 1er mai 1789; que leurs propriétés seraient inviolables; que celles des ennemis de la révolution seraient séquestrées au profit de la république, leurs personnes détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité.

Collot-d'Herbois se hâta d'aller rendre compte de ce décret aux jacobins, et dit, ce qui était vrai, que le peuple ne l'aurait pas *dicté autrement.* Il parla beaucoup de la nécessité où étaient les patriotes de se coaliser pour détruire les ennemis de la révolution. « Le gouvernement révolutionnaire, dit Robespierre, est le despotisme de la liberté contre la tyrannie. Qu'on ne vienne pas demander grâce pour les royalistes, les modérés, les feuillans et les gens suspects, ils n'en obtiendront aucune. » En effet, partout on redoubla d'efforts pour n'en laisser pas un seul en liberté. Souvent on ne se donnait pas la peine de s'informer du nom des prévenus. On décernait contre celui-ci un mandat d'arrêt demandé contre celui-là. Les mêmes méprises se faisaient au greffe du tribunal révolutionnaire. *Cela ne me regarde pas*, a dit quelquefois un accusé; *n'importe*, lui répondait-on, *demain ce se-*

rait ton tour. La formule du jugement et les charges étant les mêmes pour tous, un commis au greffe, ou l'huissier, pouvaient mettre à dessein, sur la sentence de mort, le nom d'un prisonnier pour un autre; pourvu que le nombre des victimes fût le même, les comités et les juges ne s'inquiétaient pas du reste. Ces méprises ou ces changemens arbitraires prouvent que la vie d'un homme qui avait le malheur d'être suspect ne tenait à rien. Aussi les prisons se remplissaient, se vidaient et s'encombraient de nouveau avec une rapidité inconcevable. Quoique j'en aie déjà parlé sous le nom de *maisons de réclusion*, le lecteur me pardonnera de revenir sur ce sujet, parce qu'en faisant l'Histoire de la révolution, je fais aussi celle de l'homme.

Il y avait à Paris de ces prisons, comme celle de Port-Royal, où l'on trouvait les jeux innocens des châteaux. On y faisait des charades, des bouts-rimés, et même des chansons : mais tous les prisonniers ne participaient pas, comme on peut le croire, à ces amusemens. Il y en avait qui étaient plongés dans la douleur; d'autres attendaient leur sort avec calme. Au milieu de cette diversité de sentimens, il se passa des scènes que la

Anecdotes sur les prisons.

prudence a voulu cacher, et que la malignité raconte. Les animaux en donnèrent aussi à leur manière, et je ne puis m'empêcher de rapporter la suivante, qui n'est pas sans intérêt.

Il y avait au Luxembourg un détenu dont la femme n'avait pas été mise *en arrestation*. Ils s'aimaient tendrement, et ils avaient un chien qui leur était très-fidèle. Tous les jours il partait de la maison à peu près à la même heure, et pénétrait dans le palais jusqu'à la chambre de son maître, par des endroits détournés. Un jour la femme imagina de lui mettre un billet dans le collier, pour donner de ses nouvelles à son mari. Le chien arrive au Luxembourg, redouble de caresses, s'afflige, aboie, et courbe la tête, comme s'il voulait dire de regarder dans le collier. Le détenu croit qu'il est blessé, regarde, ne trouve aucune apparence de blessure, et veut mettre le chien à la porte; mais l'animal résiste, et fait tant de démonstrations, que son maître se doute qu'il y a quelque chose dans le collier : il l'ôte, et trouve le billet de sa femme, qui lui dit, entre autres choses, de se servir de ce messager fidèle pour se donner de leurs nouvelles. Le chien part et revient tous les jours adoucir, par sa pré-

sence, le chagrin du malheureux époux, malgré la difficulté de pénétrer jusqu'à lui; car rien n'était mieux gardé que l'entrée de ces prisons.

Quatre cerbères se tenaient à la porte, et fouillaient les prisonniers pour leur enlever leur or, leur argent, leurs bijoux et leurs assignats. Les insultes étaient prodiguées aux femmes. Des mots grossiers, un sourire barbare, les fureurs d'un satyre accompagnaient cet acte inquisitorial. Tout annonçait de leur part que si l'espérance n'était pas bannie de ces lieux comme de l'enfer du Dante, aucune pitié du moins n'en approchait. Un air infect, de la paille pourrie, un baquet puant, et bien souvent des cadavres, voilà ce qu'on trouvait dans quelques-uns de ces réduits : aussi y eut-il des prisonniers qui terminèrent leur déplorable vie, les uns par le poison, les autres par le fer, ou en se brisant la tête contre un mur. Il y en eut qui perdirent la raison. Les plus courageux attendaient la mort, et la désiraient.

Mort de madame Elisabeth, etc., etc.

Il fallait voir avec quel sang-froid ils montaient sur ces charrettes que Barrère appelait les *bières des vivans*. Quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, et trente-trois de celui de Toulouse, allèrent à la mort

avec le même courage que les sénateurs romains montrèrent sur leur chaise curule. Le vénérable Malesherbes, M. et madame de Rosambo, son gendre et sa fille, dignes de lui, une de ses petites-filles et son mari, M. de Châteaubriand, firent pousser des plaintes contre la tyrannie, et eux ne se plaignirent pas. Cette famille respectable était à Port-Royal, quand on vint pour la conduire au tribunal révolutionnaire. Madame de Rosambo dit, en parlant à mademoiselle de Sombreuil, détenue dans la même prison : « Mademoiselle, vous avez eu le bonheur de sauver la vie à monsieur votre père (1), et moi je vais avoir celui de mourir avec le mien, et de suivre mon mari. » Les généraux Lukner, Biron, Houchard, Custine, Brunet, Dillon, Lamarlière, Blanchelande, etc., montèrent à l'échafaud sans effroi. On vit les fermiers-généraux, condamnés parce qu'ils étaient riches, mourir sans regret apparent. Madame Elisabeth, ce modèle des plus rares

---

(1) Les comités de salut public et de sûreté générale, et le tribunal révolutionnaire, plus barbares que les assassins du 2 septembre, envoyèrent, peu de temps après, M. de Sombreuil à l'échafaud, avec son fils cadet.

vertus, fit le sacrifice de la sienne avec cette résignation qu'elle avait puisée dans la religion. Elle fut exécutée le 10 mai 1794, avec vingt-trois personnes, parmi lesquelles se trouvait madame de Senozan, sœur de M. de Malesherbes, qui était placée vis-à-vis d'elle sur la même charrette. Cette dame, presque octogénaire, eut l'air de s'évanouir en passant devant l'église de Saint-Roch. *Madame de Senozan*, lui dit madame Elisabeth, *du courage; bientôt nous serons dans le sein de Dieu avec notre famille* (1).

Ce dégoût de la vie porta quelques âmes généreuses à des actions vraiment sublimes. Un célibataire, encore jeune, se fit passer pour son frère, père de quatre enfans, et alla pour lui à la mort. Un père âgé, M. Aved de Loizeroles, mourut pour son fils par la même raison. Des épouses s'accusèrent de partager la façon de penser de leurs époux, afin de partager leur sort. Roucher, auteur du poëme des Mois, envoya à sa femme et

Courage des condamnés.

---

(1) Je tiens cette anecdote d'un homme digne de foi, qui se trouva par hasard à côté de la charrette qu'un embarras de voitures força d'arrêter un instant près de cette église.

à sa fille son portrait, fait dans la prison de la conciergerie, avec ces quatre vers :

Ne vous étonnez pas, objets chéris et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je songeais à vous.

Il y en eut qui, comme Socrate dans ses derniers momens, philosophèrent sur l'immortalité de l'âme. La princesse Joseph de Monaco, fille du maréchal de Stainville, se dit grosse après avoir été condamnée, fut ramenée dans la prison, se coupa les cheveux, et les envoya à ses enfans avec ses derniers adieux. Elle écrivit ensuite au tribunal que sa grossesse était une fiction, demanda la mort, arracha des larmes aux prisonniers par sa noble sensibilité et sa constance, et marcha à l'échafaud. Madame Dubois Bérenger, condamnée avec son père, sa mère et sa sœur, montra la même grandeur d'âme que la princesse de Monaco. Je ne finirais pas, si je voulais citer les hommes, et surtout les femmes, qui, dévoués à leurs enfans, à leurs époux, à leurs épouses, mouraient avec un courage héroïque, après avoir payé un instant un tribut bien juste à la nature et à l'amour.

Au reste, quel besoin avait Robespierre de couvrir la France d'échafauds? La douleur de se voir arraché à ses parens et à ses amis, les inquiétudes du moment présent, la perspective effrayante de l'avenir, les maladies résultantes d'une si pénible situation, suffisaient pour le débarrasser de ces hommes dont il craignait l'opinion. Ne devait-il pas se contenter des basses adulations de ses flatteurs, en dédommagement du silence des autres, et sentir que quand il n'y aurait plus de royalistes il resterait encore des hommes pour le haïr? L'image de la mort n'était pas ce qu'il y avait de plus cruel à supporter. Qu'est-ce que la vie, quand on a perdu ce qu'on avait de plus cher, parens, amis, fortune, liberté? quand on ne peut plus être rendu au monde que pour y servir de spectacle et de jouet à des dominateurs insolens, que la fortune a pris dans la boue pour les élever au-dessus de vous? Le comité de salut public se proposait sans doute de sacrifier beaucoup de victimes, puisqu'il envoya aux carrières un administrateur de la police pour chercher un endroit qui pût contenir un grand nombre de cadavres. Il rapporta qu'il avait trouvé un abîme assez

large et assez profond pour en contenir quatre-vingt mille.

Extension de pouvoir accordée au tribunal révolutionnaire.

On divisa le tribunal révolutionnaire en plusieurs sections, « qui pouvaient condamner à mort sur toute espèce de documens, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, qui peut naturellement obtenir l'assentiment d'un esprit juste et raisonnable ; » mais elles ne pouvaient absoudre aucun accusé sans la permission du comité de salut public (1). Antonelle, lorsqu'il était juré, allait encore plus loin que ce décret, ayant soutenu, dans une occasion, que les jurés révolutionnaires devaient moins consulter leur conviction que *le désir du peuple*, *et qu'il ne fallait point balancer à condamner ceux dont il demandait la tête.* Le même décret supprima les défenseurs officieux qui, d'après ces principes, devenaient absolument inutiles. *La loi*, disait la Convention, *donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes ; elle n'en ac-*

(1) Ce qui arriva à M. Fréteau en est la preuve. Traduit au tribunal, il fut acquitté ; mais on l'y renvoya peu de jours après, et il fut condamné à mort.

corde point aux conspirateurs. Quelques membres, notamment Bourdon de l'Oise, avaient demandé que le projet de décret fût ajourné, et mûrement discuté. « Cette proposition, répondit Couthon, ne permet pas au comité de garder le silence. On lui fait une inculpation atroce; on l'outrage. Pitt et Cobourg ne disent-ils pas que les comités veulent envahir les pouvoirs de la Convention? Ah! que voulons-nous autre chose que la gloire du peuple! Peut-être dans une loi peut-il y avoir des choses qui n'ont pas été assez précisées; nous ne prétendons pas être infaillibles; mais pourquoi injurier le comité? Bourdon de l'Oise a fait une faute grave, surtout à l'égard d'un comité en qui la Convention a placé une immense confiance, et que nous méritons. »

Bourdon, saisi de frayeur, se hâta d'apaiser le décemvir. « Je n'ai point parlé, dit-il, comme Pitt et Cobourg; *c'est ici une explication fraternelle.* Je n'userai pas de représailles: j'estime le comité de salut public; mais j'estime aussi cette inébranlable montagne qui a fondé la liberté. »

Les tyrans n'avaient pas abandonné leur système de conspirations. C'est une chose bien humiliante de voir de misérables saltim- On imagine de nouvelles conspirations.

banques, le pied dans le sang et un poignard à la main, se faire un amusement d'imaginer des conspirations pour avoir le plaisir de les attribuer à qui bon leur semblait, et le faire assassiner juridiquement. Voici un trait peu digne de l'Histoire, mais que je rapporte parce qu'il sert à prouver à quel point ils se jouaient de la nation.

Une courtisane, qui était de leur société, jeune, belle et brune, avait pris une perruque blonde pour donner à sa beauté des attraits que le contraste rendait plus piquans. La maîtresse de Barrère, nommée la Demahy, en fut jalouse, et en parla à son amant avec un air de dépit. Celui-ci imagine aussitôt que ces perruques sont faites des cheveux de jeunes gens guillotinés, et qu'elles servent de signe de ralliement aux ennemis de la république. Il fait part de ses prétendues craintes à Payan, procureur de la commune, et l'exhorte à tonner contre cette nouvelle coiffure. Le discours fut fait dans un esprit très-révolutionnaire, et jeta l'alarme parmi les femmes du haut parage, qui crurent que cette conspiration n'avait été imaginée que pour les conduire à l'échafaud.

Celle des prisons est une des plus fameuses par son absurdité et ses suites. On

publia que les détenus au Luxembourg, et dans quelques autres maisons d'arrêt, avaient le projet d'égorger les membres des comités et les jacobins, de dissoudre la Convention, et de mettre le jeune roi sur le trône. Ces misérables, qu'on avait fait glisser parmi eux comme suspects, pour être espions de la police, déposèrent que rien n'était plus certain. D'après cela, il parut incontestable que des vieillards, des femmes, des impotens devaient franchir les murs de leur prison, forcer des grilles de fer, égorger les corps-de-garde, et exécuter un complot auquel ils n'avaient jamais pensé. Ces prétendus conjurés furent condamnés, au nombre d'environ cent soixante, à périr sur l'échafaud.

On voulait les y envoyer tous le même jour; mais qui le croirait? on craignit que ce spectacle ne soulevât l'opinion publique, et l'on en fit ce qu'on appelait inhumainement *trois ou quatre fournées*, qui ne soulevèrent personne, parce que la terreur comprimait toutes les âmes. Cependant les habitans des rues où passait le convoi n'en murmuraient pas moins. Il y en avait qui s'éloignaient lorsque les cris des cannibales annonçaient l'approche des malheureux qu'on

allait immoler. Des marchands fermaient leurs boutiques, et leurs femmes se réfugiaient avec leurs enfans dans les endroits les plus retirés de la maison. Les promenades des Tuileries et des Champs-Elysées n'étaient plus fréquentées, parce que la vue de la place où la guillotine était pour ainsi dire permanente, et qui se trouve entre ces deux lieux célèbres, faisait généralement horreur. D'ailleurs qui aurait voulu, excepté les jacobins, s'exposer à mettre les pieds dans le sang en la traversant? car la terre ne pouvant l'aspirer entièrement, il allait lentement se mêler aux eaux de la Seine.

Pour prévenir les suites de cette impression, on transporta le champ du carnage à la barrière du Trône, au bout du faubourg Saint-Antoine; et comme on crut que là on serait moins observé du public, on augmenta le nombre des proscrits. Enfin, pour exterminer plus vite ceux dont on avait juré la mort, on proposa en pleine assemblée, au club des jacobins, d'en faire conduire au Champ-de-Mars trois mille à-la-fois, et de tirer sur eux des canons chargés à mitraille.

Cependant la frayeur des tyrans croissait en proportion de leurs fureurs. A chaque

tête qui tombait, ils croyaient voir un vengeur de la victime. Ils tenaient leurs comités dans les petits appartemens du roi, au palais des Tuileries. De nombreux corps-de-garde, des canons, mèche allumée, placés aux portes, annonçaient leur présence; des espèces de muets les gardaient dans l'intérieur; le remords, la fureur, le désespoir dévoraient leur âme. Ils envoyaient des ordres dans les départemens pour faire incarcérer et guillotiner; et ces ordres étaient ponctuellement exécutés.

Un de leurs grands sujets d'inquiétude venait de la Convention, où il y avait beaucoup de membres qui voulaient aussi avoir part à la tyrannie. Les usurpateurs résolurent de s'en défaire. Voici comment ils s'y prenaient en pareil cas, pour ne pas trop révolter le public.

Supplice de Danton, Lacroix, etc.

On a vu que leur grand art consistait à entretenir dans le peuple la crainte des conspirations. Ils supposaient donc des rassemblemens dans les départemens, des assassinats commis, des lettres trouvées, des conventicules dans Paris, des confidences faites au comité de sûreté générale; ensuite les sections venaient par députations, l'une après l'autre, à la barre, manifester leurs inquié-

tudes, inviter les pères de la patrie à veiller, à sauver le peuple. Le lendemain, Couthon, Robespierre, ou tout autre de leur faction, montait à la tribune, et disait que sans eux la liberté était détruite; que déjà tout était prêt pour dissoudre la représentation nationale, égorger les membres les plus zélés des comités, faire couler le sang du peuple, et rétablir le despotisme; mais que le génie de la république avait confondu les projets liberticides; qu'on tenait tous les fils de la conspiration; que Pitt et Cobourg l'avaient ourdie, et qu'ils avaient, jusque dans le sein de la Convention, des agens qui, sous le masque du patriotisme, voulaient étouffer la liberté. Tels étaient à-peu-près les discours qu'ils tenaient; quelques-uns de leurs collègues, qui étaient dans le secret, demandaient la prompte punition des coupables; les tribunes, transportées de fureur, applaudissaient, et voilà que les tyrans envoyaient au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à l'échafaud, ceux des membres de la Convention qui leur déplaisaient, sans leur donner le temps de se défendre. On a déjà vu qu'ils avaient employé cette infâme tactique contre les Girondins. Cette fois-ci ils l'employèrent contre des hommes qui

les avaient secondés dans l'affaire du 31 mai. C'étaient Danton, Lacroix d'Eure-et-Loir, Hérault de Séchelles, Bazire, Chabot, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Phélippeaux, Delaunay d'Angers, Anacharsis Cloots, etc.; ils leur associèrent Chaumette, Hébert, Ronsin, Vincent, Deffieux, Momoro, Westerman, Pereira, Proly, et quelques autres qui, ayant été les conseils, les complices ou les agens de Robespierre, et ayant eu le plus de part aux forfaits de la révolution, devaient absoudre, par leur supplice, la Providence, que leur impunité faisait accuser.

On sera peut-être étonné de voir Robespierre et Danton, qui avaient été fortement unis contre le trône et pour le crime, se faire actuellement une guerre à mort. Ils se connaissaient trop bien pour s'aimer et s'estimer; l'ambition les divisa du moment qu'ils n'eurent plus d'ennemi commun à combattre. Robespierre voulait dominer; Danton ne voulait pas dépendre. C'était César et Pompée en caricature. Il s'établit entr'eux une haine qui devait, non pas conduire les Romains à Pharsale, mais l'un des deux contendans à l'échafaud. Danton parla quelquefois contre la faction de Robes-

pierre; ce fut avec tant de faiblesse, qu'on ne reconnaissait plus ce géant de la révolution; et l'on vit que le courage qu'il avait montré jusqu'alors, ne venait que de la certitude de l'impunité : mais il en avait assez dit, pour que sa perte fût dès-lors résolue.

Mort cruelle de Bailly.

Le malheureux Bailly avait péri quelques mois auparavant, après avoir passé par toutes les angoisses de la mort. Les patriotes, pour le punir d'avoir fait exécuter la loi martiale contre le rassemblement séditieux du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791, voulurent qu'il subît son supplice dans ce lieu fameux : mais, sous prétexte que ce serait le souiller que d'y répandre un sang impur, ils transportèrent la guillotine dans le fossé près de la Seine, et forcèrent le patient d'en porter une pièce sur ses épaules. Ils l'accablèrent d'injures, le firent mettre à genoux et le frappèrent. Une pluie froide ajoutait à ses souffrances. *Tu trembles, Bailly*, lui dit un sans-culotte. — Mon ami, *c'est de froid*. Cette réponse, ses tourmens, sa patience, feraient presque oublier que la vanité, l'ambition et l'ingratitude marquèrent sa carrière patriotique; et l'on serait porté à ne se souvenir que de ses talens, de ses travaux littéraires, et de la douceur de ses mœurs :

mais il se révolta contre son roi, et fut un des principaux auteurs du bouleversement de sa patrie ; ainsi, en considérant ses torts, on est moins disposé à le plaindre. (1)

---

(1) Depuis la mort de l'abbé Papon, il a paru trois volumes de *Mémoires de Bailly.* Ces Mémoires prouvent que leur auteur était d'une ignorance extrême en politique et en législation. En parlant de la fameuse journée du 17 juin 1789, il dit : « Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est la marche que suivait l'assemblée dans l'œuvre de la révolution. On voyait cette révolution amenée par les lumières, fondée sur la raison, conduite par elle, et marcher toujours d'une manière méthodique et *légale.* » Suivant Bailly, l'*antiquité n'a rien à opposer à la sagesse des arrêtés des* 17, 20 *et* 23 *juin de la même année.* Il dit, en parlant de l'arrestation de M. Berthier : « Je la regardai comme un malheur, parce qu'il y avait du danger pour lui à le faire amener à Paris, et danger pour ceux qui donneraient l'ordre de le faire relâcher. Je me gardai bien de me charger de rien, à cet égard, sur ma responsabilité, ni *de proposer aucune décision.* » La vanité de l'auteur y perce à chaque page. Il y a en propres termes: « Je dis à M. de La Fayette, avec force et vérité, que le sort de l'État reposait alors sur nous. » En un mot, « ces Mémoires, pour nous servir des expressions d'un journaliste, ne font qu'augmenter le ridicule que ses fausses opinions politiques et sa conduite révolutionnaire lui avaient mérité ; et,

Nouveaux projets de Robespierre.

Tant de désordres et de crimes avilirent nécessairement la nation. L'agitation des esprits toujours croissante, l'aiguillon de la peur, l'envie de la déguiser, le besoin qu'on avait de plaire aux tyrans, la crainte de réveiller leur extrême défiance, ou de blesser leur orgueilleuse susceptibilité, produisirent une manière de s'énoncer, dans les adresses et les pétitions, qui n'avait de modèle chez aucun peuple dégénéré. La majorité de la nation ressemblait au Lucifer de Milton, *sur le visage duquel on voyait reluire quelques traces de son ancienne grandeur, à travers les marques saillantes de sa dégradation.* Que sait-on ce que serait devenu le peuple français, avec la facilité qu'il a de prendre les impressions qu'on lui donne, si Robespierre avait exécuté le plan d'éducation nationale qu'on lui attribue? On assure qu'il avait le projet d'arracher des bras de leurs pères les enfans à l'âge de deux ans, et de les transporter dans des départemens éloignés, sous un nom grec ou romain, afin qu'il ne restât aucune trace de leur origine, et de pénétrer leur âme des sentimens et des

---

dans ces trois volumes il n'y a pas une ligne pour l'Histoire. (*Note de l'éditeur.*)

idées qu'il croyait les plus analogues au gouvernement qu'il voulait établir. Il en coûte à l'historien de raconter tous ces égaremens de l'esprit humain; mais il ne peut les passer sous silence, parce que l'Histoire faisant le portrait des hommes les plus marquans, en même temps qu'elle trace le tableau des mœurs, des vices et des folies des nations, doit recueillir tout ce qui peut servir à l'instruction des moralistes, des législateurs, et de ceux qui gouvernent.

Sans cette considération je n'oserais pas dire que la société des jacobins discourut long-temps sur les vices et les crimes du gouvernement anglais, et que Robespierre fut très-applaudi quand il dit : « La moralité et les lumières du peuple anglais ne sont point égales aux vôtres : il est à deux siècles loin de vous; mais il y aura chez lui une révolution; ce seront vos vaisseaux qui la feront. Elle aura lieu, parce que le ministère est corrompu; Pitt sera renversé, parce qu'il est un imbécille. » C'est avec ce ton et ces injures qu'on soutenait la révolution, et qu'on animait le peuple contre l'Angleterre. Voulait-on l'animer contre les émigrés, on disait qu'ils faisaient rôtir tout vifs les prisonniers

français. (1) Etait ce contre les Autrichiens, on leur prêtait des perfidies et des cruautés inouïes; contre les autres nations, on imaginait les contes les plus absurdes. « Tous les pas des tyrans et de leurs vils satellites, disait Collot-d'Herbois, le 11 mai 1794, ne sont que des désastres et des malheurs; ceux des soldats de la liberté ne sont que le bonheur et la vertu. »

En même temps qu'on allumait dans le peuple cette fureur qui se portait au dehors, on faisait pour lui tout ce qui était capable de l'attacher au gouvernement. J'ajouterai aux preuves que j'en ai données le décret qui mit la récolte en réquisition pour les besoins de la république, ce qui équivalait au partage des terres. Combien d'autres moyens n'employa-t-on pas pour s'attacher les sans-culottes ? Quelqu'un s'étant plaint de leurs rapines : *Les sans-culottes*, répondit Robespierre, *ne dérobent rien, tout est à eux.*

Quand il se crut assuré de cette force

(1) Cela se trouve dans une lettre écrite de l'armée de la Mozelle, et qui fut lue à la commune de Paris le 20 décembre.

morale, qu'il jugeait nécessaire pour l'exécution de ses projets, il tourna toutes ses vues contre les rivaux qu'il avait encore, et contre ses ennemis, qui étaient en grand nombre. Il sema la défiance parmi eux, multiplia les espions, augmenta la terreur en augmentant les arrestations arbitraires et le nombre des victimes, et en redoublant d'intrigues pour se faire un parti considérable dans la force armée. Il avait formé, dans cette intention, ce qu'on appelait l'Ecole de Mars : c'était une association de jeunes gens bien sains et bien dispos, choisis dans les départemens, pour être un jour la garde prétorienne des tyrans. On n'avait rien oublié de ce qui pouvait exalter leur courage : costume de soldats romains, vie toute militaire, représentation de combats, récits d'exploits, chansons patriotiques. Il n'y a pas de doute que l'apothéose de deux enfans, *Barra* et *Viala*, dont on avait consacré le prétendu dévouement et la mort, n'eût pour but d'échauffer d'une ardeur guerrière les jeunes élèves de l'Ecole de Mars.

Cependant la furie qui poursuit les tyrans s'attacha au cœur de Robespierre. Il dut reconnaître, au tourment qu'il endurait, que ses crimes le tiraient de la classe ordinaire Ses frayeurs.

des scélérats. Son imagination égarée lui faisait voir la mort jusque dans les alimens, et un assassin dans chaque homme qu'il rencontrait. Des lettres anonymes venaient de temps en temps entretenir et augmenter ses frayeurs.

Rapport de Courtois.

« Tigre, lui écrivait-on un jour, bourreau de ton pays, tu vis donc encore! écoute, lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas; que, juste, il te traîne au supplice.... Si mon espoir était vain, s'il était différé, écoute, lis: Cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain.... Tous les jours je suis avec toi, je te suis tous les jours. A toute heure mon bras levé perce ta poitrine.., O le plus scélérat des hommes! vis encore quelques jours pour penser à moi; dors pour rêver de moi; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice... Adieu; ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur. »

Sa frayeur devint si grande, qu'il résolut de se réfugier en pays étranger. Cet homme *incorruptible*, le modèle des patriotes par

excellence, dont le désintéressement était cité parmi le peuple comme un exemple rare, et qui disait n'avoir besoin, pour vivre, que d'un peu d'eau et de quelques onces de pain, avait fait passer des sommes considérables à Londres, dans cette *terre de l'esclavage* où régnaient Georges et son ministre Pitt, l'ennemi du genre humain. *Je vais vous attendre avec impatience*, lui marquait son correspondant, *pour rire avec vous du rôle que vous avez joué dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés.* Il devait y aller avec quelques-uns de ses complices, membres sans doute du comité de salut public, qui y avaient fait passer, de concert avec lui, *un trésor suffisant pour vivre long-temps.* Ce trésor est resté en Angleterre. Il n'est pas le seul que les conjurés aient envoyé en pays étranger; parce qu'étant toujours incertains de leur sort en France, ils croyaient devoir se précautionner contre les événemens.

Robespierre était observé de trop près pour pouvoir exécuter son projet de fuite; il fallait qu'il régnât ou qu'il mourût. Toute sa ressource était dans les jacobins; il devait d'autant plus compter sur leur dévouement, qu'ils n'avaient eux-mêmes de force

que par lui. Se confiant donc en leur zèle, il résolut de se défaire des membres restans de la Convention qui n'entraient pas dans ses vues; il en parla dans le comité, où l'on fut divisé sur le nombre et le choix des victimes. Il se forma donc deux partis : dans l'un étaient Robespierre, Couthon et St.-Just; dans l'autre, Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud de Varennes. Robespierre en prit tant d'humeur, qu'il s'absenta du comité pendant plus d'un mois : cependant il y dominait par Couthon et St.-Just, qui ne faisaient rien sans lui, et par l'ascendant qu'il conservait aux jacobins, où il réglait l'opinion.

Barrère, effrayé des suites que pourrait avoir le mécontentement de Robespierre, menaçait de se brûler la cervelle; mais son courage n'allait pas plus loin. « Ce Robespierre, disait-il dans son désespoir, est insatiable; il faut rompre parce qu'on ne fait pas tout ce qu'il veut. S'il nous parlait de Thuriot, Guffroi, Rovère, Cambon, Monestier, et de toute la sequelle dantoniste, nous nous entendrions; qu'il demande encore Tallien, Bourdon de l'Oise, Legendre, Fréron, à la bonne heure : mais Duval, mais Audoin, mais Léonard Bourdon, Va-

dier, Vouland ! il est impossible d'y consentir. » Voilà les hommes pour lesquels les tyrans étaient divisés; des juges impartiaux ne l'auraient pas été. Les proscrits, sachant que l'orage les menaçait, cherchèrent à le faire crever sur la tête de ceux qui le dirigeaient; et tels étaient les hauts faits des combattans, qu'il ne pouvait tomber que sur des coupables.

Les proscrits connaissaient trop bien le pouvoir immense dont jouissait Robespierre, pour oser l'attaquer de front. Ils crurent qu'il était plus sûr de lui faire perdre la faveur populaire, en le rendant tout à-la-fois ridicule et odieux. Ils l'accusèrent de vouloir arriver au pouvoir suprême de la même manière qu'avaient fait quelques imposteurs, en faisant accroire à la multitude qu'il était un dieu, ou au moins un homme extraordinaire envoyé de Dieu pour changer les gouvernemens et régénérer les nations. Peut-être s'était-il persuadé lui-même quelque chose d'approchant, en se rendant compte de son étonnante destinée. Particulier obscur avant 1789 et avocat sans réputation, il était devenu, dans moins de quatre ans, l'idole du peuple, et pouvait dire qu'il n'avait pas été étranger aux grands

changemens qui s'étaient faits en France. Qui est-ce, en effet, qui avait dissous tous les corps de l'État, dispersé les grandes familles, détruit la religion, renversé le trône, anéanti les factions rivales de la sienne, si ce n'est cette association de patriotes malfaisans, dont il était l'âme et le chef? Par elle et par son immense popularité il disposait à son gré des armées, des fortunes et des personnes; d'un clin d'œil il envoyait en prison ou à l'échafaud des individus autrefois tout-puissans. Il faisait trembler les rois, jetait dans l'étonnement les peuples, et remplissait l'univers du bruit de son nom. Que fallait-il de plus pour persuader à une imagination exaltée qu'il avait reçu quelque don surnaturel? Mahomet se disant le prophète du Très-Haut; Alexandre se faisant déclarer, par l'oracle, fils de Jupiter; Confucius et Zoroastre enfin, avaient-ils des marques plus éclatantes de leur mission? Le peuple est le même dans tous les lieux et dans tous les temps, faible, crédule, dévoué aux volontés de quiconque parle à son imagination, et flatte son fol orgueil ou sa cupidité.

L'enthousiasme que Robespierre inspira aux sociétés populaires fut porté au dernier

dégré. Les *frères* de quelques départemens ne trouvaient pas d'expressions assez fortes pour lui témoigner leur admiration et leur amour. L'un le regardait comme un *être éminemment sensible, humain et bienfaisant;* l'autre, comme *le Messie envoyé pour renouveler toutes choses.* Il y en eut qui poussèrent le délire jusqu'à donner son nom à leurs enfans. Il entretenait ces illusions en vivant loin du monde, en faisant le pauvre, en payant des gens qui publiaient ses prétendues vertus.

Ce fut alors qu'il imagina d'instituer la fête de l'*Etre-Suprême*, comme s'il voulait faire croire qu'il avait été choisi pour rétablir le culte de Dieu dans sa pureté. Aussi employa-t-il ce jour-là tous les prestiges qui pouvaient séduire des gens grossiers. Il s'était fait nommer président de la Convention, et, en cette qualité, il prononça un discours qui n'était supportable que dans les endroits où il rappelait des idées cent fois rebattues. Quand il voulut être neuf, il fut au-dessous du médiocre. On remarqua les paroles suivantes, qui, dans sa bouche, paraissaient être inspirées par une puissance invisible. « Malheureux qui expirez sous le fer de l'assassin, votre dernier soupir est un appel à Fête de l'Etre-Suprême.

la justice éternelle..... L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe. »

La fête commença aux Tuileries, où l'on avait dressé un vaste amphithéâtre sur le perron du château, en face du jardin. C'est là que Robespierre, placé au milieu de la Convention et d'un orchestre nombreux, et tenant dans la main un bouquet, prononça son discours. Les accens de sa voix, ses gestes, son air étaient composés comme s'il avait voulu faire croire qu'il obéissait à une inspiration surnaturelle : il y eut des gens dans la foule qui l'appelèrent un *homme divin*. Il alla ensuite mettre le feu à un mannequin représentant l'athéisme, qui laissa voir alors à découvert la statue de la sagesse. Après cet holocauste, reprenant son discours, il dit « qu'il n'y avait pas d'endroit dans l'univers où l'Etre-Suprême reçût un hommage plus pur qu'en France, parce que les vertus républicaines l'avaient purifiée de toutes les souillures qu'elle avait contractées sous le règne de la tyrannie et de la superstition. » Il parla deux fois des remords des tyrans, comme si une main vengeresse les nourrissait dans son cœur, et de la justice, comme si la même main lui mettait devant

les yeux celle qui l'attendait. Ces deux mots, justice et remords, étaient souvent dans sa bouche. Le passage suivant, où il peint si bien ses dispositions et celles de ses complices, mérite aussi d'être cité. « Les fripons cherchent à éteindre toutes les vertus; ils désirent, dans leur cœur, qu'il n'y ait plus sur la terre un seul homme de bien, afin de n'y point trouver d'accusateur. »

Des Tuileries l'assemblée se rendit au Champ-de-Mars, où l'on avait élevé une montagne pour figurer la partie de la Convention qui portait ce nom. Les représentans y prirent place au milieu d'une foule de vieillards, de femmes et d'enfans, qui chantèrent un hymne composé par Chénier.

Il arriva des départemens un grand nombre d'adresses de félicitation, comme si l'existence de Dieu était une idée nouvelle, dont la découverte fût due à Robespierre et à la Convention. Les jacobins de Paris ne furent pas des derniers à manifester leur reconnaissance. Ils allèrent, par députés, l'exprimer à la barre, et, croyant insulter les rois, ils proférèrent les paroles suivantes, qui, appliquées aux hommes devant lesquels ils parlaient, devenaient une vérité frappante : *Et vous, tyrans, n'espérez pas pé-*

rir; l'immortalité vous réclame pour punir vos forfaits. Couthon saisit cette occasion pour rendre un hommage public à la morale des jacobins, et assurer qu'ils avaient toujours pratiqué les vertus les plus dignes des républicains, notamment *la justice et la probité.*

Lorsqu'ils étaient dans ce concert de louanges qu'ils se donnaient les uns aux autres, Collot-d'Herbois faillit perdre la vie par l'audace d'un assassin qui le manqua. Robespierre, dit-on, fut sur le point de perdre la sienne de la main d'une fille de vingt ans. Personne ne crut au projet d'assassinat contre Robespierre. On dit qu'il n'avait été imaginé que pour mettre plus particulièrement le comité de salut public sous la protection du peuple, et lui faire attribuer un plus grand pouvoir, surtout à Robespierre. En effet, l'enthousiasme des sections fut porté à son comble; tous les citoyens offrirent de lui faire un rempart de leur corps.

Prétendus avantages remportés sur les Anglais.

Barrère lui-même, quoiqu'il détestât son rival, et qu'il sût à quoi s'en tenir sur ce projet d'assassinat, se crut obligé, tant il était lâche, de parler le langage des sections, et de dire que le coup partait de la

faction des étrangers, et notamment de l'Angleterre. Il prêta à cette puissance tous les crimes qu'il put imaginer. C'était beaucoup; et à moins de dire que les Anglais se faisaient servir de la chair humaine à leurs repas, il les gratifia de tous les forfaits dont une horde de scélérats se rendrait à peine coupable. Ce n'est pas tout : il essaya de faire passer dans le peuple l'ivresse de la joie par l'annonce de nos prétendus succès sur cette nation. Il assura que cent seize bâtimens français, venant de l'Amérique septentrionale, étaient entrés dans nos ports, chargés de subsistances, ainsi que quinze prises hollandaises, et quarante-sept tant anglaises qu'espagnoles; et que notre flotte, quoiqu'inférieure à la flotte anglaise, mais ayant au milieu d'elle le représentant Jean-Bon-Saint-André, sur le vaisseau *la Montagne*, avait coulé bas trois vaisseaux ennemis, dont un à trois ponts, et en avait démâté dix. On admira la prudence du rapporteur, qui, en nous prêtant ces avantages, dit que la mer les avait engloutis.

« Que le ministre Pitt, ajouta-t-il en finissant, aille donc vanter ses exploits à sa nation boutiquière; mais qu'il dise aussi que nos ports sont approvisionnés; que le com-

merce de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Hollande ont au même instant reçu le coup le plus terrible; qu'il lui montre ses dix vaisseaux démâtés et leurs équipages à moitié détruits, et il verra comment elle appréciera cette promenade navale. » La vérité est que, dans ce combat, notre marine avait fait une perte dont elle ne s'est plus relevée; que ces prises et ces vaisseaux arrivés de l'Amérique étaient grossis de plus de moitié, parce que la Convention avait besoin de ces mensonges pour faire supporter au peuple son horrible misère, en le flattant d'un soulagement qui n'arrivait point, mais dont l'espoir faisait passer quelques jours de plus dans d'agréables illusions.

Victoires de Pichegru.

Nos avantages sur terre étaient beaucoup plus réels que ceux dont Barrère venait de faire si gratuitement un pompeux étalage. L'ennemi, au commencement de la campagne, s'était rendu maître de Condé, de Valenciennes, du Quesnoi, et autres places fortes qu'il fallait lui enlever pour pénétrer dans le Brabant. Pichegru fut chargé de cette difficile entreprise vers la fin de mars 1794, et s'en acquitta avec une habileté qu'on ne devait pas attendre d'un homme qui naguères était encore dans les derniers rangs

de l'armée. Sentant la difficulté qu'il y aurait à chasser les ennemis de notre territoire, s'il continuait de les attaquer au centre, comme le comité de salut public le lui avait ordonné, il résolut de faire une invasion dans la Flandre autrichienne, pour les forcer à y envoyer du secours et à s'affaiblir sur la partie de la France qu'ils occupaient. Son plan fut si bien exécuté, sous la conduite des généraux Souham et Moreau, que nos troupes s'emparèrent de Courtrai, bloquèrent Menin, et forcèrent le général Clairfait à rassembler les corps qu'il avait près de Tournai, et ceux qui étaient entre Valenciennes et Saint-Amand, pour débloquer Menin ; mais ce célèbre Autrichien fut battu sur les hauteurs de Castrel, et Menin tomba en notre pouvoir. Des émigrés qui s'y trouvaient firent, à une heure après minuit, une sortie vigoureuse, égorgèrent nos avant-postes, et passèrent à travers l'armée, emmenant avec eux un certain nombre de prisonniers.

Pichegru, renonçant à assiéger des places qui auraient pris bien du temps, et nous auraient fait perdre beaucoup de monde, ne songca plus qu'à agir sur les ailes de l'armée ennemie. Ses opérations furent si ha-

bilement conduites, que, dans l'espace de trois mois, il s'empara des villes les plus importantes du Brabant, quoiqu'il eût à combattre une armée très-aguerrie, commandée par un des plus habiles généraux, mais des moins heureux, qui était le général Clairfait, dont on admira toujours l'habileté dans les retraites, dans le choix des positions, et dans les moyens de défense. Je n'en dirai pas autant du duc d'Yorck, parce qu'on ne peut louer en lui que son courage. Forcé dans ses redoutes à Honscoot, il fut obligé de lever le siége de Dunkerque.

Pichegru n'était pas toujours le maître d'agir suivant ses vues. Les plans de campagne lui venaient du comité de salut public, et leur exécution était sous la surveillance de Saint-Just et Lebas, qu'il suffit de nommer pour donner l'idée de la tyrannie la plus féroce. Ils destituaient et faisaient fusiller pour la plus petite faute et sur le moindre soupçon. La terreur les précédait, et glaçait toutes les âmes. Ils ne connaissaient d'autre tactique que de mettre les soldats entre la victoire et la mort.

Décret contre les prisonniers anglais.

Le comité de salut public et les dominateurs de la Convention mettaient alors le comble à leur cruauté. Ils défendirent, par

une loi, de faire aucun quartier aux Anglais, parce que le système du gouvernement anglais, suivant un rapport fait au nom du comité, est de corrompre l'espèce humaine, et d'en faire mourir une partie pour asservir l'autre. « Spoliateurs britanniques, marchands de trahisons et d'esclaves, banquiers de crimes, nous détestons la tyrannie, *car nous vous abhorrons.* » Paroles remarquables, qu'on ne peut omettre dans un ouvrage qui est moins le récit des faits que le tableau des égaremens du cœur et de l'esprit. On ne manqua pas, dans la suite, de dire que c'était la cabale anglaise qui avait fait rendre cette loi de sang; comme si le comité et la Convention avaient besoin de suggestions étrangères pour faire des lois barbares, et comme si les Anglais gagnaient quelque chose à celle-ci! Plusieurs généraux, la honte de l'armée et de la nation, la firent exécuter; d'autres, et ce fut le plus grand nombre, en eurent horreur. A la capitulation de Bois-le-Duc, où la garnison obtint les honneurs de la guerre, il se trouva dans la place six cents Anglais. Par un article de cette capitulation, le commandant était autorisé à emmener un certain nombre de chariots couverts. Le sensible Pichegru convint avec

lui d'y renfermer les six cents Anglais; et, par cette innocente ruse, il éluda le barbare décret qui les dévouait à la mort.

Au mois de juin 1794, on conduisit un assez grand nombre de prisonniers à Wibeke, où était le quartier-général de Souham. Un officier de l'état-major dit au sergent qui commandait l'escorte : « Je voudrais bien que vous les eussiez laissés là où ils étaient; vous connaissez la loi. — Oui, nous la connaissons; mais la Convention ne prétend pas que des soldats français fassent le métier de bourreau. Nous vous les amenons; envoyez-les aux représentans du peuple. S'ils sont barbares, qu'ils les tuent et les mangent, peu nous importe. » L'Histoire ne dit point ce qu'on en fit. Ce silence laisse un doute affreux, quand on pense que Lebas et Saint-Just étaient à l'armée.

On mit le siége devant Charleroi; ce qui donna lieu à la bataille de Fleurus. Le prince de Cobourg marcha pour délivrer la place, ne sachant pas qu'elle s'était rendue la veille, c'est-à-dire le 25 juin. Il nous attaqua le 26 (8 messidor), de très-grand matin, et fut repoussé sur tous les points de la ligne. Il se disposait à recommencer, quand il apprit la reddition. Son but étant manqué, il se retira

en très-bon ordre, et laissa le général Jourdan, qui commandait l'armée française, maître du champ de bataille. C'est l'avantage le plus marqué que nous ayons eu dans cette journée, qui fut très-meurtrière, et qui eut beaucoup d'influence sur les suites de la campagne. Quelques jours après, Mons tomba en notre pouvoir. Saint-Amand, Marchiennes, Cateau-Cambresis, et quelques autres places, furent évacuées ; et Valenciennes, Condé, le Quesnoi, Landrecies, abandonnées à leurs propres forces, réduites bientôt après à capituler.

La Convention, enorgueillie de ses succès, avait décrété que les troupes renfermées dans ces quatre dernières places, qui ne se rendraient pas à discrétion vingt-quatre heures après la sommation, seraient passées au fil de l'épée. Pichegru ne voulut pas faire signifier ce décret avant que les travaux ne fussent assez avancés, pour fournir aux assiégés un prétexte de se rendre et de sauver leur vie sans compromettre leur honneur. Les représentans, au contraire, exigèrent qu'il fût signifié sur-le-champ. Le commandant du Quesnoi répondit qu'une nation n'avait pas le droit d'en déshonorer une autre ; et il se défendit en homme qui con-

naissait son devoir. Enfin, obligé de céder à la force, il ne rendit la place que pour sauver la vie à la garnison.

Je dois dire que les Autrichiens, en entrant en France, prirent possession, au nom de l'empereur, des villes dont ils s'emparèrent. Cet abus de la force révolta, sans exception, tous les Français, déjà fortement prévenus contre l'ambition du cabinet de Vienne, et qui perd tôt ou tard par la défiance et la haine qu'il inspire aux autres puissances. Quelques-unes avaient déjà formé le projet de se détacher de la coalition, tandis que les autres refusaient d'y entrer, pour ne pas servir à l'agrandissement d'une maison qu'elles regardaient comme leur ennemie.

Vexations dans la Belgique.

Les fureurs des patriotes se joignirent, dans le Brabant, à celles de la guerre. Il y avait encore dans nos armées beaucoup de pillards. Les proconsuls mettaient en réquisition tout ce qui pouvait assouvir leur cupidité. Les comités révolutionnaires incarcéraient les hommes, insultaient les femmes, volaient l'argent et les bijoux qui avaient échappé à la rapacité des proconsuls et de leurs agens, pendant que les tribunaux faisaient couler le sang sur l'échafaud. Enfin,

comme si notre code révolutionnaire eût été trop doux pour des vaincus, on le chargea d'une foule d'arrêtés qui portaient tous la peine de mort. Les vampires ne se contentaient pas de requérir les chevaux, les bestiaux, le grain, et tout ce qui était nécessaire pour les besoins de l'armée; ils mettaient encore en réquisition les linons, les dentelles, les tableaux et les voitures de luxe. On forçait les habitans à recevoir les assignats au pair, et l'on refusait de les admettre en paiement. On confisquait les biens des absens, et l'on déchargeait ces mêmes biens des contributions, afin de les faire retomber en entier sur les habitans qui étaient restés dans le pays.

Pichegru, voyant son armée composée de jeunes gens que l'âge et l'enthousiasme de la liberté rendaient impatiens de combattre, qui n'auraient pu supporter ni la vie oisive des camps, ni la lenteur des siéges, sentit qu'il fallait les tenir dans le mouvement et dans l'agitation, les mener continuellement au combat, et les promener, pour ainsi dire, d'un champ de bataille à l'autre : ainsi, au lieu de faire des siéges, il n'attaquait que les places qui lui étaient absolument nécessaires pour assurer ses positions, et laissait les au-

tres se consumer d'elles-mêmes, lorsqu'il en aurait éloigné les armées qui devaient les protéger. C'est ainsi que tombèrent Saz-de-Gand, Hult, Axel, Breda et Berg-op-Zoom. Ce changement dans la tactique causa la perte des ennemis, dont les plans, quoique très-bien conçus, furent presque toujours déconcertés par la bravoure et surtout par l'impétuosité de nos soldats.

Au reste, il ne faut pas attribuer au seul amour de la gloire et de la liberté les choses étonnantes qu'ils firent. La terreur, comme je l'ai déjà dit, y eut beaucoup de part. Ce sentiment fait braver le danger qui est devant nous, par la crainte du danger plus certain qui nous suit. La présence des proconsuls était pour eux, qu'on me permette cette comparaison, ce qu'était ce dieu invisible qui pressait de son aiguillon les flancs poudreux des chevaux d'Hipolyte. L'habitude des combats, l'émulation, la confiance qui naît des succès, achevèrent de les rendre invincibles.

Rien n'égale la patience avec laquelle ils supportaient les privations. Couverts de haillons, de gale et de vermine, après sept mois complets de bivouac, ils présentaient, à la fin de 1794, le spectacle inouï de la mi-

sère et de la constance la plus héroïque. Ceux d'entr'eux qui auraient voulu s'habiller à leurs dépens, n'en avaient pas même la liberté, parce que le drap, la toile, les cuirs, en un mot tout ce qui aurait pu servir à les vêtir et à les chausser, était mis en réquisition dans les villes avant qu'ils y entrassent. Qu'on dise, après cela, que l'on ne fait pas des hommes tout ce qu'on veut, quand on voit des troupes si nombreuses joindre à la plus grande valeur tout le dévouement de l'esclavage.

C'est dans l'hiver de cette même année 1794 qu'il faut les contempler pour se faire une idée de ce que peuvent produire sur une armée les sentimens les plus puissans pour l'émouvoir. Le froid était excessif à la fin de décembre ; mais le courage pour le supporter était inépuisable. On passe, sur la glace, la Meuse, le Vahal, le Leik, et l'on se rend maître de la Hollande. Un autre fait que la postérité aura de la peine à croire, c'est que notre cavalerie, marchant aussi sur la glace, dont une partie du Zuyderzée était couverte, s'empara des vaisseaux de guerre hollandais qui mouillaient entre la pointe septentrionale de la West-Frise et l'île de Texel. Les Anglais, retranchés derrière l'île, ne purent

défendre les places qu'ils occupaient; nos troupes les en chassèrent avec une facilité qui tient du prodige, s'emparèrent des provinces de Frise et de Groningue, et poussèrent l'ennemi jusqu'à l'Ems, où le traité signé à Bâle, entre la Prusse et la France, arrêta le cours de la victoire, que les talens rares de Pichegru avaient fixée sous les drapeaux de la république.

Peu de généraux ont autant de titres à la gloire que Pichegru, par ses services éclatans, son amour de l'ordre et de la discipline, sa modestie, son désintéressement, et surtout par son humanité, dont les émigrés même eurent à se louer. Moreau, qui lui succéda au commandement de l'armée du Rhin, mérite les mêmes éloges : il s'était formé sous lui; et quoiqu'on ne puisse pas décider jusqu'à quel point il aurait triomphé, comme fit Pichegru, des difficultés innombrables que présentait, au commencement de la guerre, une armée indisciplinée, non encore aguerrie, et dénuée de tout, on peut dire qu'il l'égala.

LIVRE XXVI.

BARRÈRE, après le rapport ridicule sur le combat naval, invita les poëtes et les prosateurs à célébrer les événemens de la révolution ; à composer des hymnes et des pièces dramatiques et républicaines ; à publier les actions héroïques, le courage de nos armées, et à donner à l'Histoire le caractère ferme et sévère qui convient aux annales d'un grand peuple. Il ne se doutait peut-être pas combien lui et ses pareils devaient redouter ses jugemens.

1794. An II.

Intrigues contre Robespierre.

Un de ses collègues au comité de salut public était alors en butte, dans le sein même de la Convention, aux plus sanglans reproches. On l'accusait d'employer, pour se rendre maître absolu, une intrigue qui mérite d'être connue.

Tout le monde a entendu parler de cette enthousiaste nommée Catherine *Theot*, qui

se disait inspirée, et qui était fort liée avec dom Gerle, chartreux, qui était aussi un illuminé. Robespierre l'avait connu à l'Assemblée-constituante, et il fut accusé de s'être servi de lui pour se faire déclarer *homme divin* par Catherine. On en lâcha un mot dans la *Chronique*. Le jour de la fête de l'Être-Suprême, on entendit des députés dire : « Ne veut-il pas faire le dieu ? N'est-ce pas le grand-prêtre de l'Être-Suprême ? Voyez cet homme-là, disait un autre ; ce n'est pas assez d'être le maître, il faut encore qu'il soit un dieu. » Telle est la jonglerie dont ses ennemis de la Convention l'accusèrent pour le perdre. Ce moyen n'aurait pas réussi si le peuple de Paris n'avait été conduit par degrés à un état de délire qui permettait de tout oser avec lui.

Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud de Varennes se mirent à la tête de la cabale, ainsi que deux membres du comité de sûreté générale, Vouland et Vadier. Ils poussèrent la fourberie jusqu'à faire initier aux mystères de la sybille plusieurs agens, sous le voile trompeur de récipiendaires ; et l'on ne doute pas que ce ne soient eux qui firent glisser dans le lit de Catherine cette lettre qu'on y trouva le jour où elle fut arrêtée, dans la-

quelle Robespierre était appelé *fils de l'Être-Suprême, Verbe éternel, rédempteur du genre humain, le Messie désigné par les prophètes.* Ces bruits, semés avec art, frappèrent beaucoup de personnes, qui crurent que Robespierre allait à la royauté par l'imposture, et qu'il disait comme Mahomet :

Et mon culte épuré
De ma grandeur naissante est le premier degré.

Le second degré était dans l'affection de ces patriotes dont la scélératesse faisait toute sa force. Il ne négligeait aucun des moyens de se les attacher. On a vu, dans le cours de cette Histoire, qu'il avait pour gagner leur faveur toute la dextérité que donne une longne fréquentation de la populace, et qu'il maniait assez bien les différens ressorts qui la remuent. Les deux principaux sont la confiance et la crainte. Il gagna la confiance par son hypocrisie; il entretenait la crainte par le mensonge. Jamais il n'avait tant parlé de conspirations à la société des jacobins qu'au mois de juillet, qui était le temps où il comptait exécuter ses grands projets, et où il s'irritait de rencontrer des obstacles. Ne séparant jamais sa cause de celle du peuple, il peignait avec force leurs

Ses fureurs redoublent.

dangers communs, les trames des *brissotins*, les perfidies des *indulgens*, les exagérations des *ultra-révolutionnaires*, la scélératesse du gouvernement anglais, et les menaces sourdes de la Convention, qui voulait enlever au peuple son défenseur et son appui, en le lui désignant comme un tyran. Il n'y avait presque pas de séance où il ne finît par inviter les patriotes, après les avoir alarmés, à se rallier à lui, les assurant que, jusqu'à son dernier soupir, il employerait pour les défendre *son courage*, *sa vertu*, et *cette humanité qui lui faisait tendre une main secourable à l'honnête homme opprimé*. A ces moyens de séduction il ajoutait des profusions secrètes, des dénonciations contre ses ennemis, et cette terreur qui, en les abattant à ses pieds, devait consolider sa puissance. Jamais la guillotine ne fit tomber un si grand nombre de têtes que dans les mois de juin et de juillet. On en compte mille trois cent quatorze à Paris seulement, dans l'espace de six semaines. On porte à trois cents par jour, dans toute la France, le nombre des exécutions pendant les six derniers mois qui précédèrent le supplice de Robespierre, ce qui donne plus de cinquante mille victimes immolées sur l'échafaud, sans

compter tout ce que l'eau, l'épée et le feu avaient fait périr. *Quel est votre but,* lui demanda quelqu'un, *en ordonnant ce grand nombre d'exécutions? De régénérer la nation*, répondit-il.

Trouvant que la guillotine n'allait pas encore assez vite, il cherchait un moyen plus prompt, et l'on assure qu'on lui présenta le modèle d'une machine qui devait faire tomber dix têtes à la fois; mais l'exécution n'ayant pas répondu à l'attente, on y renonça. Il n'y a qu'un seul homme qui ait bien rendu les projets sanguinaires du tyran et de ses complices : c'est celui qui représenta le peuple français sans tête, rangé autour de l'échafaud, et le bourreau, étendu sur la fatale planche, se guillotinant lui-même. Mais qui pourrait rendre la lâcheté d'une nation qui souffrit si long-temps ces atrocités?

Il fallut, pour les faire cesser, que le danger menaçât ceux qui jusqu'à ce moment avaient partagé ou favorisé les cruautés de Robespierre. Je les ai nommés plus haut, et j'ai dit ce qui les avait brouillés. Ces députés, voyant donc qu'ils n'échapperaient à la mort qu'en la donnant à leur ennemi, à Couthon et à Saint-Just, formèrent leur plan d'attaque, dans lequel ils profitèrent

habilement du dégoût que la majeure partie des Parisiens témoignait pour la tyrannie. Ils en étaient généralement fatigués, comme on eut lieu de s'en apercevoir à l'occasion que voici : les amis de l'égalité, dans l'espérance de réchauffer l'esprit révolutionnaire, imaginèrent de faire revivre ces repas fraternels où les Spartiates mangeaient en commun. Paris eut donc le spectacle de cette momerie civique, car les tables furent dressées devant la porte des maisons : mais au lieu de la joie franche qui devait animer les convives, ils ne montrèrent que beaucoup d'indifférence, et un grand désir de voir la cessation d'un état de choses où le crime et la folie se partageaient l'empire.

Repas en commun.

Les tyrans furent effrayés de cette disposition des esprits, et leurs adversaires en profitèrent pour les abattre. D'abord ils manifestèrent d'une manière voilée leur façon de penser, soit dans la conversation, soit dans les journaux ; ensuite ils préparèrent les esprits à recevoir les vives impressions que devait produire l'importance de la chose. Peu à peu l'indignation se manifesta aussi parmi les honnêtes gens. On parla plus librement du gouvernement révolutionnaire et de ses victimes, des prisons et des

proscrits, de la disette et de ses rigueurs, des girondins et de leur supplice, de la scélératesse des proconsuls et de leur impunité, de l'armée révolutionnaire et de ses assassinats, des dilapidations publiques, et de la misère des rentiers et des pensionnaires de l'Etat. Sur tous ces forfaits, on nommait Robespierre; on disait que c'était lui qui les avait ordonnés ou protégés. On se plaignait du présent; on tremblait pour l'avenir; et c'était toujours Robespierre qu'on désignait comme le principal auteur de nos maux.

Jamais celui-ci ne fit plus d'efforts pour conserver la faveur populaire, et ne parla tant d'humanité, de justice et de courage: il mettait ces vertus en opposition avec les vices et la méchanceté qu'il reprochait à ses ennemis. D'un côté il faisait voir des conspirations, de l'autre, l'amour de la patrie; et il appuyait sur ce contraste les motifs dont il se servait pour échauffer le zèle des sans-culottes. Jamais il ne leur avait témoigné un plus tendre intérêt que depuis le moment où il vit son autorité chancelante: je ne citerai que le trait suivant parmi tant d'autres que je pourrais rapporter.

Précautions prises par Robespierre.

Les jacobins de Bayonne avaient exclu de leurs assemblées les banqueroutiers, exemple de délicatesse vraisemblablement unique dans la secte, et fait part de leur arrêté aux jacobins de Paris. Robespierre monte à la tribune, et dit : « Voyez la direction que prend le zèle révolutionnaire de la société de Bayonne : elle s'occupe d'exclure de son sein, qui? les conspirateurs, les nobles, les hébertistes? non, mais ceux qui n'ont pas été assez riches, dans un moment de révolution, pour payer leurs dettes. Ce ne sont pas les crimes qu'on punit, mais l'infortune.... Qu'importe qu'un homme ait lâchement servi la tyrannie; qu'il ait fait couler à grands flots le sang des citoyens? s'il présente l'aumône avec une générosité insolente au sans-culotte vertueux, il obtiendra le titre de patriote, tandis que le vrai patriote, s'il a commis *quelque erreur, quelque faute légère*, est dégradé du titre de bon citoyen, et rendu responsable des caprices et des injustices de la fortune. » Cette hypocrisie révoltante faisait toujours un grand effet aux jacobins, parce qu'elle favorisait leurs vices et leur haine contre ce qu'on appelait les honnêtes gens.

Ceux des membres de la Convention qui savaient que leur mort était résolue, continuaient de leur côté leurs intrigues secrètes pour accélérer la perte de l'ennemi commun, et préparaient un soulèvement dans lequel ils comptaient faire entrer des jeunes gens, déserteurs ou échappés à la réquisition, qui avaient à venger, les uns, des offenses personnelles, les autres, la mort de quelque proche, ou qui avaient à briser les fers des personnes qui leur étaient chères.

Dans le même temps Robespierre et ses complices disposaient tout pour opposer la force à la force. Il avait pour lui l'état-major et les principaux officiers de la garde nationale, la commune de Paris, les comités révolutionnaires, les brigands des sections, le camp des Sablons, les ouvriers de la plaine de Grenelle, tous les jacobins, et la majeure partie des canonniers. S'il avait profité de leur ardeur, c'en était fait, il mettait irrévocablement la nation sous le joug; mais il différa l'exécution, et il se perdit, parce qu'en révolution il faut brusquer l'attaque. Il la renvoya au 10 thermidor (28 juillet). Le projet fut éventé par des patriotes à qui on avait distribué des cartouches. Cette découverte mit la rage dans le cœur des dépu-

tés que le fer menaçait. Mais comment arrêter un ennemi puissant, qui tirait toute sa force de la faveur populaire? Ils travaillèrent à la lui faire perdre.

Leurs manœuvres sourdes, opposées à celles que Robespierre et ses complices employaient pour se maintenir, excitèrent dans les esprits une fermentation que le comité de salut public jugea digne d'un rapport. Barrère fut chargé de le faire ; et quoiqu'il connût parfaitement la cause de ces mouvemens, il les attribua à la *conspiration de l'étranger;* cependant il parla de manière qu'en plusieurs endroits de son discours on ne sait s'il voulait dénoncer Robespierre ou favoriser ses projets, tant ses phrases étaient équivoques. Par exemple, il dit, en parlant des conspirateurs en général : « Ils voudraient un gouvernement faible ou ignorant, qui s'élevât ou s'abaissât au gré de leurs viles passions ; qui se relevât ou qui déclinât selon les besoins de leur funeste politique, pour pouvoir, à la fin de toutes ces secousses convulsives et irrégulières, accabler les patriotes les plus célèbres, et affaiblir ou briser les ressorts du gouvernement révolutionnaire. Ce gouvernement les offusque sans cesse ; c'est un pont d'airain par lequel le

Discours de Barrère.

peuple français a passé de la monarchie corruptrice à la république régénératrice. Les scélérats voudraient briser ce pont pour rejoindre la monarchie à travers des flots de sang. »

Je n'entrerai pas dans le détail des discours mensongers et des fourberies des deux partis pour se tromper mutuellement. On se doute bien que quand deux factions sont d'égale force, et qu'elles ont un intérêt égal à cacher leurs desseins et leurs manœuvres hostiles, elles raffinent sur le mensonge et la perfidie, jusqu'au moment où la ruse cesse d'être nécessaire. Robespierre, dans cette lutte de l'esprit, se laissa enlever une partie de ses avantages ; car dans les affaires dont le succès dépend de l'opinion, il est dangereux de les discuter. Ce conspirateur, se voyant menacé et sentant sa faiblesse, essaya de conjurer publiquement l'orage par un discours apologétique de sa conduite. Il parla de justice, de probité, de vertu, de patriotisme, grands mots qui n'en imposaient plus qu'au petit nombre : mais il eut la maladresse d'inculper les comités de salut public et de sûreté générale; et en cela il révéla le secret de sa brouillerie avec plusieurs membres, qu'il irritait par cette dénonciation.

Il fit aussi une sortie assez vive contre Cambon, dont il avait jusqu'alors favorisé les déprédations, excusé l'impéritie. Enfin il se plaignit de projets, de trames et de conspirations ourdies contre lui personnellement, et contre la patrie, dont il ne séparait jamais les intérêts des siens, et fomenta dans l'assemblée, par son imprudence, la division qui existait déjà, et qui devait amener le dénouement de cette longue tragédie. Billaud de Varennes, Bourdon de l'Oise, Amar, Cambon et autres, parlèrent avec plus de hardiesse qu'ils n'avaient encore fait, et laissèrent entrevoir la résolution de soutenir le combat jusqu'à la dernière extrémité, de manière qu'il fut aisé de juger que l'un des deux partis écraserait l'autre.

Robespierre, après avoir prononcé son discours à la Convention, alla le lire aux jacobins, parce que c'était de leur zèle qu'il attendait toute sa force. Il excita un enthousiasme général. David, qui témoigna pour la révolution un goût qu'on ne croyait pas pouvoir s'allier avec ses talens pour un art aussi beau que la peinture, serra étroitement le tyran dans ses bras, en s'écriant : *Mon ami, si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi.*

Cela se passait le 8 thermidor. Le lendemain, la Convention fut assez paisible à l'ouverture de la séance. Aucun des deux partis n'osait engager un combat dont il craignait l'issue. Cependant la haine était égale des deux côtés. On s'observait de part et d'autre, avec l'impatience de voir commencer l'attaque. St.-Just dit qu'on avait répandu le bruit que le gouvernement était divisé; il assura qu'il ne l'était pas. A ces mots Tallien s'élance à la tribune, en précipite St.-Just, et demande que le rideau soit déchiré. Voilà que Billaud s'agite à sa place, se plaint des listes de proscription, parle des actes arbitraires de Robespierre, et s'écrie : « S'il faut mourir, nous mourrons avec honneur; car je ne crois pas qu'il y ait ici un représentant qui voulût exister sous un tyran. — Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts; périssent les tyrans! — Les hommes qui parlent sans cesse de justice et de vertu à la Convention et aux jacobins, reprit Billaud, sont ceux qui les foulent aux pieds, quand ils le peuvent. Un secrétaire du comité de salut public avait volé 114,000 francs; j'ai demandé son arrestation, et Robespierre est le seul qui s'y soit opposé.... C'est nous qu'il accuse!... On

Journée du 9 thermidor.

veut détruire, mutiler la Convention; le fait est certain.... Il est infâme de parler de justice et de vertu quand on les brave. »

Robespierre, saisi d'indignation et de colère, monte à la tribune. On crie de toutes parts : *A bas, à bas le tyran!* Tallien, lui jetant un regard furieux, dit d'une voix forte : « Je me suis imposé jusqu'ici le silence, parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran qu'il avait formé une liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer; mais j'ai vu hier la séance des jacobins : j'ai frémi pour la patrie. J'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwel, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention - nationale refuse de le décréter d'accusation. » A ces mots il fait briller un poignard qu'il tire de dessous son habit, et il ajoute : « L'homme qui est à la tribune est un nouveau Catilina; ceux dont il s'est entouré sont de nouveaux Verrès. Je demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major, un décret d'accusation contre Robespierre, et la permanence de nos séances, jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la révolution. »

Chacun s'empresse d'accuser; le tumulte est extrême. Robespierre, qui était resté

immobile à la tribune, demande la parole; mais presque tous les membres crient de nouveau : *A bas le tyran!* « Tu ne parleras pas, lui cria Garnier de l'Aube ; le sang de Danton retombe sur ta tête ; il coule dans ta bouche, il t'étouffe.... » *Ah, brigands! ah, scélérats!* dit Robespierre, écumant de rage et grinçant des dents. Il est impossible de peindre le bruit et la confusion qui régnaient dans l'assemblée. Les accusateurs et les accusés se faisaient des menaces horribles, l'œil en feu et le visage enflammé. Cependant aucun d'eux, quoiqu'ils se fussent tant vantés d'avoir l'âme de Brutus, n'en eut le courage. Robespierre, honteux, accablé de malédictions, montra, dans ce moment décisif, combien il était lâche. Il invoquait la mort, et avait l'air de la craindre. Son plus grand supplice était sans doute de voir acharnés contre lui ceux-là mêmes qui naguères étaient ses plus bas valets, Billaud de Varennes, Barrère, Collot-d'Herbois, Vouland, Tallien, Fréron, Vadier, et tant d'autres qui avaient sollicité à ses genoux l'honneur de seconder ses fureurs, soit dans les comités, soit dans les départemens.

Le bruit et le désordre allaient en croissant, et la hardiesse des accusateurs crois-

sait en raison de leurs succès : c'était à qui rappellerait mieux les crimes des tyrans, à qui se servirait d'expressions plus fortes, pour les couvrir d'opprobres. Le mépris, l'indignation, la haine, la fureur agitaient tous les bras, échauffaient toutes les têtes, et allèrent jusque dans les tribunes soulever contre Robespierre ces mêmes hommes qui, jusqu'à ce moment, n'avaient respiré que pour lui. Enfin, il fut décrété d'accusation, avec son frère, Couthon, Lebas et Saint-Just; et l'on vit ces dominateurs qui, deux jours auparavant, bravaient, dans leur orgueil, la France et l'Europe entière; on les vit, dis-je, pâles et défigurés, descendre humblement à la barre; d'où ils furent conduits au comité de sûreté générale, qui eut ordre de les envoyer en prison. Henriot, les officiers de son état-major, et plusieurs autres qui ne valent pas la peine d'être nommés, furent aussi décrétés d'accusation.

Les Parisiens, que la nouvelle de ces débats tenait dans l'attente et la frayeur, couraient à la Convention, les uns armés, les autres sans armes, et tous dans des sentimens opposés : il y en avait beaucoup qui attendaient l'événement pour se déclarer. La garde nationale, en général, était pour le

Corps-législatif; les autres, poussés par la commune et par la crainte du châtiment s'ils perdaient l'appui des triumvirs, marchaient pour leur défense avec du canon, et tambour battant. Ils envoyèrent des émissaires dans les sections, au camp des Sablons, où était l'Ecole de Mars, aux ouvriers de Grenelle, partout où il y avait des rassemblemens, afin de se procurer des renforts. Ils firent sonner le tocsin et fermer les barrières. Henriot, ses aides-de-camp, et plusieurs officiers municipaux, couraient les rues en criant qu'on opprimait les patriotes. Les jacobins, réunis dans leur salle, délibéraient et agissaient pour le triomphe de leur cause, tandis qu'une de leurs hordes pénétrait jusqu'à la porte du comité de sûreté générale, et voulait en arracher les cinq membres décrétés. On serait étonné qu'ils ne l'aient pas fait, et qu'ils n'aient pas massacré les députés qui leur étaient contraires, si l'on ne savait qu'il est pour les scélérats un terme au-delà duquel ils

Sont saisis d'un esprit de vertige et d'erreur,
De leur perte assurée funeste avant-coureur.

La Convention avait pris de son côté des mesures sages, quoique tardives, pour écarter le danger. Il est vrai que les tyrans avaient

servi sa cause, par le nombre prodigieux d'ennemis qu'ils s'étaient faits. Une foule de bons citoyens, voyant que le moment était favorable pour détruire la tyrannie, se rallièrent au Corps-législatif, sous les ordres de quelques députés qui s'étaient mis à leur tête, chassèrent les brigands qui assiégeaient la salle et les comités, et s'emparèrent des cinq prisonniers, qu'ils conduisirent au Luxembourg. Ce premier succès donna du courage aux amis de la patrie. L'espérance renaissait, la confiance animait les faibles, et grossissait le bon parti aux dépens du parti contraire, qui s'affaiblissait à vue d'œil. On se saisit d'Henriot et de quelques-uns de ses aides-de-camp, au moment où il exhortait un groupe de gens du peuple à le suivre à la commune, pour la défendre. On le traîna au comité de sûreté générale, et il y eut ordre de lui brûler la cervelle au moindre mouvement qu'on ferait pour le délivrer.

Dans l'état d'abaissement où l'on avait réduit cet homme, enchaîné comme un vil scélérat, sans communication avec qui que ce fût, il semble qu'il n'y avait plus aucun danger à craindre de la part d'un ramas de brigands sans chef : mais voilà que tout-à-coup les choses changent de face. Deux offi-

ciers municipaux, dont l'un était Coffinhal, arrivent en écharpe au comité de sûreté générale, suivis de douze cents hommes armés et d'un escadron de cavalerie : ils traînaient avec eux quatre pièces de canon, servies par les canonniers les plus dévoués à Robespierre, et délivrèrent Henriot et ses aides-de-camp. Collot-d'Herbois, témoin de cet événement, court l'annoncer à la Convention. « Citoyens représentans, dit-il, voilà le moment de se montrer. Les comités de salut public et de sûreté générale sont investis par les scélérats : il faut mourir ou sauver la patrie. » A ces mots il se fit un grand mouvement dans l'assemblée, et l'on cria : *Aux armes! Vivons libres, ou mourons!*

Tandis que la Convention prend ces résolutions courageuses, le danger devient plus grand. Le concierge du Luxembourg, en vertu des ordres de la municipalité, refuse de recevoir Robespierre et les quatre autres représentans, et il arrive des gens armés qui les emmènent à la maison commune, où on les reçoit avec une joie inexprimable. Là on forme un comité d'*exécution*, pour servir de centre à la force publique, et l'on envoie des émissaires aux quarante-huit sections, pour les inviter à

correspondre avec lui. On prend d'autres mesures capables de faire changer la face des affaires ; enfin, on provoque à l'insurrection par une adresse conçue en ces termes :

« Le 9 thermidor an II, la commune révolutionnaire ordonne, au nom du peuple, à tous les citoyens, de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle ; d'arrêter tous ceux qui, abusant de la qualité de représentans du peuple, font des proclamations perfides, et mettent hors de la loi ses défenseurs ; déclare que tous ceux qui n'obéiront pas à cet ordre *suprême*, seront traités comme ennemis du peuple. » *Signé* PAYAN, LOUVET et COFFINHAL.

Non content de ces mesures, le conseil général donne des ordres pour rassembler des forces devant l'Hôtel-de-ville, envoie demander des secours aux municipalités voisines, prépare un manifeste pour les armées, ouvre les prisons aux malfaiteurs, y enferme les citoyens qui lui sont suspects, et prend d'autres précautions commandées par les circonstances : mais il oublie l'essentiel, qui était de marcher dans l'instant même sur la Convention.

Les jacobins, dévoués à Robespierre,

s'assemblent de leur côté, et témoignent le plus grand zèle pour sa défense : ils ne parlent que de mourir pour lui. Les femmes révolutionnaires paraissent animées du même esprit ; elles sont armées de poignards, qu'elles agitent en l'air comme pour faire entendre qu'elles veulent du sang. Tout, en un mot, excepté l'inaction dans laquelle on reste, semble annoncer le triomphe des tyrans.

Pendant qu'on s'agite ainsi à l'Hôtel-de-ville, la Convention met hors de la loi les deux Robespierre, Couthon, St.-Just, Lebas, Henriot, ses aides-de-camp, et tous les membres de la municipalité ; emploie ceux des jacobins qui sont secrètement de son parti à semer la division parmi les autres, et à rompre cet ensemble sans lequel les entreprises qui demandent accord et célérité ne peuvent réussir. Enfin, pour arriver plus vite et plus sûrement au terme de ses projets, elle nomme sept représentans au commandement des troupes et de la garde nationale, avec des pouvoirs illimités ; savoir, Barras, Fréron, Merlin de Thionville, Delmas, Rovère, Bourdon de l'Oise et Léonard Bourdon. Ces représentans sortirent de la salle, et y rentrèrent un instant après avec

leur écharpe et le sabre à la main, promettant de sauver la patrie, et allèrent se mettre à la tête de la garde nationale, tandis que plusieurs de leurs collègues se répandaient dans les rues, dans les carrefours et dans les places, pour haranguer le peuple, faire des proclamations, et rendre inutiles les efforts que faisaient de leur côté les émissaires de la commune et les jacobins. Ainsi, l'on voyait quelquefois aux mêmes lieux deux orateurs, animés d'un esprit opposé, présenter au peuple des sujets de crainte tout-à-fait contraires, peindre les mêmes hommes sous des couleurs si différentes, que les auditeurs, incertains dans leurs jugemens, auraient fini par en venir aux mains et par assommer les harangueurs, si le mot de *loi* et de *représentation nationale*, quand on le faisait retentir à leurs oreilles, n'avait ramené les esprits au même point, par cette autorité imposante qu'exercent tous les signes qui rappellent la souveraineté.

L'impression fut si prompte et si rapide que, dans moins de deux heures, presque toutes les sections vinrent protester de leur dévouement à la Convention-nationale. Les ouvriers de la plaine de Grenelle offrirent de s'armer pour elle, et les élèves de l'Ecole

de Mars, qui commençaient à s'ébranler pour la combattre, rentrèrent dans le devoir. Legendre, un pistolet à la main, entra, à la tête de quelques hommes, dans la salle des jacobins, et marcha droit au président, nommé Vihiers, pour lui brûler la cervelle. Celui-ci s'échappa du fauteuil, sauta par-dessus les siéges pour fuir plus vite, et jeta le désordre dans l'assemblée. Les assistans, effrayés et entraînés par son exemple, se culbutent les uns sur les autres, et se précipitent vers la porte, abandonnant aux risées du public cette haute réputation de courage qu'ils s'étaient faite loin du danger. Legendre ferma le repaire, et porta les clefs à la Convention.

La commune était assiégée dans ce même instant par les citoyens des différentes sections. Les membres qui la composaient, sachant qu'ils avaient été mis hors de la loi, perdirent courage, et cherchèrent leur salut dans la fuite; mais ils furent tous arrêtés dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

Robespierre fut trouvé blotti dans un coin, pâle et défiguré. Il reçut deux coups de pistolet à la tête, et tomba sans proférer un seul mot. Un des coups lui détacha presqu'en entier la mâchoire inférieure, et l'on

fut obligé de la fixer au moyen d'une bande qu'on lui passa sous le menton. Il fut porté dans cet état au comité de sûreté générale, étendu sur une table comme un animal immonde, rendant à gros bouillons le sang par les narines et par la bouche, et recevant les reproches et les outrages de tous ceux qui étaient présens. Là commença son supplice, d'autant plus cruel qu'il avait encore assez de force et de connaissance pour entendre et sentir ce qu'on lui disait de plus déchirant. Ses douleurs étaient horribles; les tourmens de son âme devaient les surpasser. Après avoir été pendant deux heures en spectacle à tous ceux qui se pressaient autour de lui pour le maudire, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu à travers un peuple immense, aigri par le sentiment de ses maux, et honteux d'avoir voulu faire une espèce de dieu de cet homme dont il voyait le hideux squelette. Un chirurgien mit un appareil sur ses blessures, et, après cette opération, on alla jeter le monstre dans ces mêmes cachots de la Conciergerie, où peut-être, pour ajouter encore à son supplice, son imagination égarée lui représentait les ombres errantes de tant de malheureuses victimes qu'il avait précipitées dans ces sombres réduits.

Son frère se jeta par les fenêtres. Henriot en fut précipité par Coffinhal, qui lui reprocha sa lâcheté. Le premier, en tombant, se rompit une cuisse; l'autre se brisa le corps, et, se traînant avec des douleurs inouïes sur ses membres fracassés, il alla se tapir dans un égoût, d'où les gendarmes le firent sortir à coups de baïonnette. Il en reçut un à la tête qui lui arracha un œil. Couthon fut trouvé appuyé contre un mur, le regard fixe, l'air égaré, et tenant en main un couteau dont il n'eut pas la force de se frapper. Les gendarmes, croyant que c'était pour se défendre qu'il l'avait pris, lui cassèrent les reins à coups de crosse de fusil. La populace le traîna ensuite le long de l'escalier jusqu'à la place de Grève, où il essuya toutes les avanies imaginables. Saint-Just ne reçut aucun mauvais traitement, étant resté dans le lieu des séances, pleurant comme un enfant, et donnant le spectacle d'une faiblesse qui aurait pu exciter la pitié, si sa présence n'avait réveillé l'idée d'un scélérat toujours altéré de sang. Lebas, ayant fait quelque résistance, expira sous les coups.

Robespierre le jeune, Henriot et Couthon furent aussi portés sur des brancards au comité de sûreté générale, et de-là transférés

à la Conciergerie. Saint-Just suivait à pied, au milieu des malédictions d'un peuple immense que la haine et la curiosité rassemblaient à ce spectacle.

Rien n'est plus dégoûtant que d'avoir à raconter la fin tragique des tyrans les plus féroces qu'il y ait jamais eu, et de ne pouvoir pas citer un trait de courage, ni une parole digne de remarque; de ne trouver partout que bassesse, bêtise et lâcheté : bassesse de la part du peuple, qui insulte grossièrement dans leur abandon ceux-là mêmes dont il avait servi les passions sanguinaires avec tant de fureur; lâcheté de la part de la commune, qui envoie quelques émissaires dans les rues et dans les carrefours pour haranguer ce même peuple et mendier son appui, au lieu de se mettre à la tête de ses nombreux partisans, et de marcher avec eux contre la Convention, avant qu'on eût eu le temps de les gagner. Si la commune avait fait ce coup de main, qu'aurait déjà dû faire Coffinhal, lorsqu'à la tête de douze cents hommes il délivra Henriot, elle restait maîtresse de Paris, replaçait les triumvirs au comité de salut public, et partageait avec eux le despotisme le plus cruel qui ait jamais pesé sur une nation.

Supplice de Robespierre, etc.

Mais le jour des vengeances était arrivé; il fallait que les scélérats succombassent. Ils furent conduits à l'échafaud le 10 thermidor (28 juillet), à six heures du soir, dans l'état de mutilation où je les ai représentés. Leur contenance abattue, où se peignaient toute la lâcheté et la bassesse de leur âme, ajoutait encore à l'air hideux de leur visage, dégouttant de sang et défiguré par les coups qu'ils avaient reçus. Robespierre surtout était affreux dans ce linge ensanglanté qui lui enveloppait la tête. Quand il sortit de la Conciergerie pour monter sur la charrette, le guichetier cria : *Place à l'incorruptible;* froide plaisanterie que la morale réprouve. Henriot, ce fameux massacreur du 2 septembre, était épouvantable : l'œil sorti de son orbite, et pendant sur sa joue, offrait un spectacle impossible à supporter. Je laisse là ces hideuses images, parce que, malgré la haine et l'horreur que les scélérats inspirent, l'humanité souffre à la vue de leurs tourmens, et qu'au moment où elle désire d'être délivrée de leur tyrannie, elle semble encore solliciter pour eux.

Le concours des spectateurs pour les voir passer était immense : il y en avait jusque sur les toits. Tous poussaient des cris de

joie, d'indignation ou de fureur; et lorsque tant de haine succédait si rapidement à tant d'adulation, lorsque cette sanglante catastrophe aurait dû dégoûter du pouvoir suprême, peut-être y avait-il dans la foule des hommes qui calculaient les chances que leur offrait cette légèreté du peuple, pour tramer quelque nouveau complot contre la liberté publique, puisqu'il s'en est formé tant d'autres depuis la mort de Robespierre et de ses complices.

Une femme d'environ quarante ans, vêtue proprement, paraissant avoir reçu une éducation au-dessus du commun, fendit la presse dans la rue Saint-Honoré, et, saisissant avec vivacité les barreaux de la charrette, elle dit à Robespierre, en le menaçant : « Monstre vomi par les enfers, ton supplice m'enivre de joie. Je n'ai qu'un regret, c'est que tu n'aies pas mille vies, pour jouir du plaisir de te les voir arracher l'une après l'autre. Va, scélérat, descends au tombeau avec les malédictions de toutes les épouses, de toutes les mères de famille. » Camille, dans ses imprécations contre Horace, avait moins de raison de s'emporter que cette épouse, fille ou mère malheureuse. Robespierre, qui ne pouvait parler, tourna

les yeux sur elle, et leva les épaules; ce qui annonce une sorte de calme digne d'être remarqué.

Il périt avec vingt-un de ses complices, parmi lesquels étaient son frère, Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas, président du tribunal révolutionnaire; Vihiers, président des jacobins; Fleuriot, maire de Paris, qui avait été substitut de Fouquier-Thinville; Payan, procureur de la commune; Bernard, prêtre apostat, et le cordonnier Simon, à qui l'on avait confié l'éducation du jeune roi. Onze des suppliciés étaient du conseil municipal. Le lendemain, soixante-onze membres de ce conseil subirent le même sort, et, quelques jours après, il y en eut encore douze qui payèrent de leur tête leur complicité avec Robespierre. Si celui-ci eût triomphé, il aurait fait déclarer conspirateurs ses adversaires, et les aurait envoyés par centaines à l'échafaud, aux applaudissemens de ce même peuple qui se réjouissait de con supplice, et qui aurait crié : *Vive le vertueux Robespierre et la commune protectrice;* tant le vulgaire s'accoutume à juger des hommes par le succès !

Ce triomphe fut dû entièrement à la hardiesse et à la promptitude de l'action, à ces

deux qualités des caractères ardens qui donnent dans un moment les chances les plus inattendues. Qui aurait dit, avant le 9 thermidor, que le courage des nombreux satellites de Robespierre serait glacé, que les jacobins seraient détruits, les membres de la commune exécutés, les brigands des sections et les comités révolutionnaires dispersés sans qu'il y eût de combat? car la résistance qu'ils firent fut si peu de chose, que ce n'est pas la peine d'en parler. Leçon terrible pour les oppresseurs, qui ne doivent jamais compter sur la faveur populaire, parce qu'ils ont contre eux leur propre tyrannie et le désespoir de leurs ennemis.

Coffinhal fut le seul de ceux qui avaient été mis hors de la loi qu'on ne put arrêter le jour même : il n'en fut que plus malheureux; car étant allé se cacher déguisé en déchireur de bateaux, dans l'île des Cygnes, au-dessous des Invalides, il y resta deux jours et deux nuits sans prendre de nourriture, exposé à une pluie abondante. Forcé de quitter cet asile, il se rendit chez un homme qu'il regardait comme son ami, auquel il avait prêté 25 louis. Il lui demanda du pain, des vêtemens et de l'argent, car il n'avait sur lui que deux ou trois sous. Ce

prétendu ami alla le dénoncer, comme on devait s'y attendre. Quel fonds deux scélérats peuvent-ils faire l'un sur l'autre quand l'intérêt les divise? Coffinhal, racontant au concierge de la prison ses souffrances dans l'île des Cygnes, dit que les peines d'esprit et de corps qu'il avait endurées surpassaient tout ce qu'il y a de plus cruel.

Jamais nuit ne fut plus orageuse que celle du 9 au 10 thermidor, et jamais il n'y en eut qui dût faire place à un plus beau jour. Les cris du peuple, le bruit du tocsin et des tambours, les trains d'artillerie, et les douloureux souvenirs que ces objets rappelaient, portaient l'épouvante dans tous les cœurs. Les malheureux détenus, croyant que c'était leur dernière heure, résolurent de se défendre le mieux qu'ils pourraient, et dans quelques maisons, comme au Plessis, ils convinrent de se réunir au premier signal dans la cour, de se faire un rempart de matelas, pour amortir les coups de fusil, et de tomber sur les assassins avec les bois de lits et les instrumens meurtriers qu'ils pourraient se procurer dans leur désespoir : voilà les cruelles agitations dans lesquelles ils passèrent la nuit. Cependant ils auraient pu se rassurer à l'air inquiet de leurs barbares

gardiens. Ces hommes-là, sachant que le parti de Robespierre avait succombé, étaient devenus moins brutaux, et semblaient vouloir gagner leurs bonnes grâces par des manières prévenantes. A la pointe du jour le tumulte avait diminué; on entendit seulement dans les rues un bruit qui annonçait le contentement et l'espérance. On parlait plus haut qu'à l'ordinaire; on se parlait d'une fenêtre à l'autre, et les détenus aperçurent jusque sur les toits des personnes sensibles qui leur annoncèrent, par des signes, l'arrestation des tyrans. Alors ils se félicitent, s'embrassent, et font éclater de cent manières différentes leur vive allégresse.

Changemens amenés par cet événement.

Le règne de Robespierre fit place, durant quelque temps, à un règne plus modéré. On mit insensiblement en liberté les suspects et les parens d'émigrés, et l'on fit fermer les maisons d'arrêt, dont on comptait plus de trente à Paris. On ferma aussi les clubs; on supprima les comités et les tribunaux révolutionnaires, et on livra à la justice quelques fonctionnaires publics coupables de vol et d'assassinat.

On peut à présent parcourir d'un coup-d'œil la distance énorme qu'il y avait des pouvoirs illimités qu'on attribua au peuple, quand on voulut le faire révolter contre le

roi, au profond esclavage dans lequel il était tombé, lorsque quelques scélérats obscurs disposaient au gré de leurs caprices de la liberté, des biens et de la vie de tous les citoyens, sans exception. Qu'on réfléchisse ensuite que pour passer de l'extrême licence à l'extrême esclavage on n'eut qu'à établir, dans chaque département, un tribunal et des comités révolutionnaires, leur donner pour adjoints tous les mauvais sujets du pays qui, réunis en sociétés, se disaient le *peuple ;* et l'on verra que rien n'est plus simple ni plus aisé que le métier de tyran, puisqu'on le fait comme celui de boucher, à coups de couteau: il ne s'agit que de trouver assez de scélérats pour servir les passions de trois ou quatre d'entr'eux, plus heureux ou plus habiles, ce qui est très-aisé dans un pays où les mœurs sont excessivement corrompues.

Pour effrayer le crime et apaiser en même temps de grands ressentimens, il aurait fallu punir les complices et les principaux agens de Robespierre. Chaque département avait eu ses tyrans, et demandait vengeance à la Convention : ne l'obtenant pas, on se fit justice soi-même. Le fils immola le bourreau de son père; le père, celui de son fils; le frère vengea son frère ou sa sœur désho-

Tableau du Corps-législatif.

norée; et chacun crut pouvoir rentrer dans les droits de la nature, puisque la puissance publique n'exerçait pas les siens. Ces vengeances particulières, qu'on aurait dû réprimer, eurent lieu dans le Midi surtout, où les terroristes avaient fait couler le sang par ruisseaux. On demandait, d'un bout de la France à l'autre, la punition des membres les plus influens des comités de salut public et de sûreté générale, et de ces infâmes proconsuls qui avaient porté la désolation dans les départemens; mais les bourreaux de Lyon, de Toulon, de Marseille et de Bordeaux s'opposèrent à ce qu'on donnât cette satisfaction à la nation indignée. Ce ne fut qu'avec une peine infinie qu'on obtint la punition de Lebon et de Carrier. Fouquier-Thinville et quelques autres membres du tribunal révolutionnaire subirent le même sort; mais la hache s'arrêta là, et les autres grands coupables jouirent tranquillement du fruit de leurs crimes. Car la déportation de Collot-d'Herbois et de Billaud de Varennes, à la Guyane, n'est pas une peine qu'on puisse citer après tous les maux qu'ils avaient faits. Que penser d'ailleurs d'une Assemblée-nationale qui laisse échapper Barrère et Vadier condamnés aussi à la déportation, et

qui tient son bras immobile après l'avoir levé sur eux? C'est qu'il y avait deux partis, qui, sans être opposés dans les principes, différaient sur la manière de gouverner : je parle des républicains et des montagnards.

Les premiers avaient presque tous opiné pour l'appel au peuple, et désapprouvaient les excès du gouvernement révolutionnaire. Ceux d'entr'eux qui avaient été en mission dans les départemens, avaient adouci autant qu'il était en eux les ordres barbares du comité de salut public. Ils voulaient, après le supplice de Robespierre, qu'on rétablît l'ordre, qu'on respectât les propriétés et la liberté individuelle, et qu'il n'y eût plus de peine prononcée que par les lois. Les montagnards, au contraire, voulaient prolonger le gouvernement révolutionnaire, parce qu'ils voulaient perpétuer leur domination. Ils consentaient seulement à en adoucir les formes, pour ne pas révolter les esprits. Les uns voulaient la république, les autres l'anarchie. Ceux-là craignaient le retour de la royauté, le rétablissement des ordres, et la restitution des biens nationaux vendus : ceux-ci voulaient une démocratie concentrée dans les jacobins, la destruction totale de la religion, la mort ou la déportation des no-

bles et des prêtres, et la confiscation de leurs biens au profit du gouvernement, qui les vendrait ou les distribuerait aux patriotes et aux soldats. Enfin les uns voulaient une nation réformée à leur manière, les autres en voulaient une toute nouvelle: voilà pourquoi le glaive de la justice n'avait point d'action réglée, et frappait ou restait oisif, suivant que l'un ou l'autre parti s'en saisissait.

Octobre 1794. Dans cette espèce d'inertie où les tenaient des résistances égales, les républicains trouvèrent les moyens de faire rentrer au Corps-législatif les soixante et treize députés que la faction de Robespierre avait fait arrêter un an auparavant, et de rappeler Lanjuinais, Isnard, Louvet, et quelques autres

1795. An III. Nouvelles insurrections. qui avaient été mis hors de la loi. Ils se donnèrent par-là un accroissement de forces, qu'ils auraient pu faire tourner au profit de la nation. Mais les montagnards, sentant leur infériorité, se rapprochèrent des jacobins, dispersés le 9 thermidor, et se trouvèrent assez forts pour exciter, les 12 et 13 germinal, un mouvement qui tendait à rétablir le gouvernement révolutionnaire. On commença par insulter les jeunes gens qui portaient les cheveux retroussés; on les traita de *muscadins*, de *chouans*, de *roya-*

listes; il y eut même des coups donnés. Des attroupemens séditieux se portèrent ensuite sur la Convention, pour demander du pain, la constitution de 1793, et la liberté des patriotes détenus depuis le supplice de Robespierre. Le projet des conjurés ne se bornait pas là : ils voulaient faire assassiner plusieurs députés, en faire arrêter un plus grand nombre, établir un nouveau comité de salut public, rouvrir les clubs, et rendre des décrets analogues au moment présent : mais ce plan manqua, parce que, dans les conjurations, il y a toujours quelque circonstance qui les fait avorter, lorsqu'on est assez vigilant et assez habile pour profiter des fautes des conjurés ; c'est ce que firent les républicains. Ils répandirent leurs affidés pour semer l'alarme parmi les honnêtes gens. Bientôt la générale battit, les bons citoyens s'armèrent et dissipèrent les terroristes.

L'assemblée, devenue libre, ordonna l'arrestation du prêtre Chales, de Faussedoire, Ruamps, Huguet, évêque de la Creuze ; Amar, Duhem, Choudieu, et de Léonard Bourdon. Mais comme il était impossible de détruire le mauvais esprit qui tourmentait les montagnards, les mêmes projets de bou-

leversement subsistèrent, et, le 29 germinal, on fut au moment de voir s'accomplir ce qu'on avait tenté le 12. Les terroristes, plus nombreux et mieux conduits que la première fois, arrivent à la Convention, s'emparent de la tribune et des bureaux, et tuent d'un coup de pistolet le député Ferand, qui haranguait les séditieux; on lui coupe la tête, et l'on va la présenter à Boissy-d'Anglas, président, qui, le regard tranquille et l'air calme, n'est ni épouvanté de ce spectacle, ni effrayé des menaces qu'on lui fait. Les représentans se dispersent, et les comités sont dissous. Il ne restait presque plus, dans la salle, que le président et les conspirateurs qui siégeaient à la montagne, lorsqu'une bande de terroristes entre au pas de charge, fait lire un manifeste qu'on avait dénoncé le matin à la Convention, et finit par faire les demandes suivantes:

1° La mise en liberté des incarcérés depuis le 9 thermidor, notamment des députés arrêtés les 12 et 13 germinal, et les quatre condamnés à la déportation, savoir, Billaud de Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier; 2° des visites domiciliaires; 3° la permanence des sections; 4° la clôture des barrières; 5° la destitution des fonctionnaires

actuels qui avaient été détenus du temps de Robespierre; 6° enfin, la suspension des comités du gouvernement, et l'arrestation des membres qui les composaient. A minuit on devait mettre hors de la loi tous les députés qui ne siégeaient pas à la crête, c'est-à-dire tous ceux qui n'étaient pas montagnards. Il était onze heures et demie du soir: mais voilà qu'au même instant les députés républicains entrent dans la salle avec la garde nationale des sections restées fidèles, en chassent les révoltés, et décrètent d'abord d'arrestation, et ensuite d'accusation, quatorze de leurs collègues regardés comme auteurs de la sédition, entr'autres Bourbote, Duquesnoi, Prieur de la Marne, Romme, Soubrany, Goujon, Lecarpentier, Rhul, Duroi et Thuriot. Six d'entre eux, qui se laissèrent arrêter, furent condamnés à la peine de mort, et se poignardèrent après avoir entendu leur jugement; trois, qui n'étaient que blessés, furent portés à l'échafaud. Le reste des révoltés fut dispersé par la jeunesse de Paris, qui était devenue depuis quelque temps le fléau des terroristes. La Convention fit aussi arrêter vingt autres députés, dont il est inutile de rapporter les noms.

Mise hors la loi de plusieurs representans.

Quoique la supériorité fût enlevée aux montagnards, leur esprit ne survécut pas moins à leur défaite, comme on peut en juger par les inscriptions suivantes, mises sous les yeux du public le 20 prairial.

La révolution est fille du ciel.

Punir les rois et honorer la Divinité, c'est la même chose.

La Divinité a condamné les rois; le peuple français a exécuté ses arrêts.

Le Dieu de la nature n'est pas le Dieu des prêtres.

L'homme révolutionnaire est un héros de bon sens et de probité.

Réaction dans plusieurs départemens.

Le gouvernement était donc à peu près le même. Les administrations départementales, au contraire, furent, par les changemens qui se firent dans l'opinion, plus modérées. Ce fut à cette époque surtout, aux mois d'avril et de mai 1795, que les ressentimens se réveillèrent, et que la vengeance s'alluma dans le cœur de ceux qui avaient le plus souffert de la tyrannie. Ils croyaient, comme je l'ai dit, trouver leur justification dans la partialité d'une assemblée qui ne pouvait se résoudre à punir ceux qui l'avaient servie dans l'exécution de ses barbares décrets.

Administration intérieure.

En effet, c'était le même arbitraire dans le gouvernement qu'avant le 9 thermidor; la même ambiguité dans les lois, la même haine contre la religion et les prêtres, les mêmes préventions contre les nobles, la même profusion des deniers publics, la même hypocrisie dans le langage, et la même fureur de révolutionner les pays étrangers. Les détails seraient immenses, si je voulais les rapporter. Là, on verrait les héritiers des malheureux condamnés pour crime de prétendue conspiration, demandant inutilement la restitution des biens de leur père, qu'on s'était empressé de vendre; car il faut savoir que la Convention, pour alimenter le trésor national, avait décrété la confiscation des biens de tous ceux qui seraient guillotinés comme conspirateurs; et bientôt la France aurait vu périr tous ses riches propriétaires, si la tyrannie eût duré plus longtemps. Cette loi fut révoquée après la mort de Robespierre; mais les biens vendus n'en restèrent pas moins entre les mains des acquéreurs, à qui l'on aurait dû restituer le prix de la vente payée en assignats, au lieu de le donner, comme on fit, aux héritiers des condamnés. A côté d'eux on peut mettre les enfans des émigrés, qui, bien que restés

en France, n'en étaient pas moins frustrés dans le fait de la portion des biens de leur père que la loi leur accordait. On peut encore citer les créanciers de ces malheureux fugitifs, qu'on payait en inscriptions sur le grand-livre, réduites dans la suite au tiers, comme toutes les autres. Voilà quels étaient les fruits d'une révolution où ce que l'on connaissait le moins, c'était l'art de gouverner; et ce qu'on violait le plus, c'était la justice.

Dans ce tableau, si je le continuais, on verrait des piéges adroitement tendus de toutes parts; les affaires multipliées à l'infini; les administrations incapables de les terminer; les bureaux encombrés de monde, de papiers, de préjugés, d'erreurs, d'incapacité et d'insolences de toute espèce; les élections populaires cassées; l'usage de faire des lois de circonstance suivi comme auparavant; les fonctionnaires publics influencés; le droit du timbre étendu et augmenté; le gouvernement payant en assignats, et se faisant souvent payer en numéraire; discréditant, par des opérations insensées, le papier-monnaie, et effectuant une banqueroute incalculable, sans jamais la déclarer. On y verrait l'égoïsme exalté; la bonne foi per-

due ; un abus effrayant de la loi du divorce ; le suicide devenu commun, et le mécontentement porté à son comble chez un peuple naturellement industrieux, mais qui était alors sans commerce, sans travail, sans argent et sans pain ; chez un peuple qui se plaignait continuellement, et n'osait remuer sous le joug de fer où il était enchaîné. Dans ce même tableau paraîtraient des individus employés par le comité de salut public, comblés de ses profusions, ou enrichis par leurs rapines, étaler un luxe scandaleux, et s'engraisser des fruits de l'anarchie. Enfin, on y verrait un gouvernement sans lois fixes, craignant sans cesse la contre-révolution, ou feignant de la craindre ; mettant en opposition, les uns avec les autres, les intérêts des particuliers, de manière qu'il forçait l'ami même de livrer son ami, et le frère de trahir son frère ; régnant presque toujours par la terreur, démoralisant la nation par ses leçons et ses exemples, et rapportant tout à l'affermissement d'une révolution qui prolongeait le règne du crime. Parmi ses suppôts, on verrait des hommes qui n'avaient contribué à renverser la faction de Robespierre que pour éviter le supplice

dont ils étaient menacés, et pour établir leur propre tyrannie.

Si quelque chose pouvait diminuer l'horreur de ce tableau, c'était celui de nos succès en Allemagne et du côté des Pyrénées; car du côté du Piémont nous n'avions encore eu que des revers et une armée découragée: mais les armées du Rhin et du Nord semblaient avoir fixé irrévocablement la victoire. La Hollande, conquise par nos armes, avait vu fuir le stathouder avec sa famille. Il y avait depuis long-temps, dans ce pays-là, un parti nombreux de patriotes qui travaillait secrètement à la ruine de cette maison. Il avait été comprimé en 1787, et semblait ne pas devoir se relever si promptement, à cause de la fuite des principaux chefs; mais la révolution française ayant ranimé ses espérances, il communiqua son mécontentement aux individus de toutes les classes, qu'il trouva disposés à seconder ses vues, se fit même de nombreux partisans dans les troupes de terre et de mer; et, par les divisions qu'il vint à bout de mettre dans la nation, il diminua les résistances que l'armée française aurait trouvées dans d'autres temps. C'est ainsi que l'esprit de parti

change tôt ou tard la nature du gouvernement. La Hollande fit avec nous un traité d'alliance offensive et défensive.

Paix avec l'Espagne.

On a vu plus haut que la Prusse avait fait sa paix avec la France. On dit dans le temps qu'elle avait reçu des sommes considérables pour prix de sa neutralité, à laquelle elle était déjà déterminée par les raisons que j'ai déduites ailleurs, et qui étaient tirées de sa position avec l'Autriche. Cette neutralité de la Prusse affaiblit beaucoup la coalition, et mit la France dans le cas de doubler les forces qu'elle employait contre l'empereur et l'Espagne. Celle-ci, découragée par la défaite de ses troupes, qui étaient sans discipline et, à proprement parler, sans chefs, fit aussi sa paix séparée, et accrédita de plus en plus l'opinion où l'on était que les coalitions réussissent rarement, à cause des jalousies secrètes, des anciens ressentimens et de l'intérêt personnel, qui divisent les cabinets comme ils divisent les particuliers.

Conduite du comité de salut public envers les Vendéens.

Telle était notre situation au dehors. Du côté de la Vendée elle n'était pas moins rassurante. Le général Hoche avait fait, le 3 floréal (23 avril), avec les insurgés, une paix sur la durée de laquelle il était impossible

de compter, vu les dispositions réciproques des contractans. Les Vendéens voulaient le rétablissement du trône et de la religion catholique; et le comité de salut public avait juré la destruction de l'un et de l'autre. Cependant, comme il désirait, pour le succès de la guerre étrangère, d'avoir ces ennemis de moins, il leur promit, s'il faut s'en rapporter à une proclamation qu'ils firent publier le 21 juin suivant, de rétablir la religion et la monarchie avant le 1er juillet, de remettre entre leurs mains Louis XVII et madame Royale le 13 juin pour le plus tard, et de rappeler tous les Français qui avaient émigré depuis le 14 juillet 1789. En conséquence de ce traité, ils envoyèrent à Paris M. Chatelier, pour demander l'exécution de l'article qui regardait le jeune roi et sa sœur; mais le roi expira dans sa prison le 8 juin.

Mort du jeune roi.

Ce malheureux prince vivait depuis longtemps au milieu des ordures, qu'il n'avait ni la liberté, ni la force d'emporter, le service qu'on faisait auprès de lui étant à-peu-près nul. Il contracta, dans l'infection et la malpropreté, une maladie qui le consuma insensiblement. Comme sa mort arriva dans

le temps qu'on avait promis de le remettre aux Vendéens, le public ne put croire qu'elle fût naturelle. Je sais que le montagnard Lacroix disait un jour à Dussaulx, son collègue à la Convention : *Une boîte de bonbons de la rue des Lombards nous en délivrera.*

Le comité de salut public fit marcher en même temps de nouvelles troupes contre la Vendée. Il écrivit au représentant Guezno, en mission dans ce pays-là, de n'épargner ni ruses, ni calomnies, ni fourberies, pour tout soumettre au régime républicain. « L'opinion, lui marquait-il, nous est plus nécessaire que la force. Il faut supposer que les chefs des insurgés ont voulu rompre le traité, se créer princes des départemens qu'ils occupent, et dire que ces chefs ont des intelligences avec les Anglais; qu'ils veulent leur ouvrir la côte, piller la ville de Nantes, et s'embarquer avec le fruit de leurs rapines. Fais intercepter des courriers porteurs de semblables lettres, crier à la perfidie, afin que le peuple voie clairement que la bonne foi et la justice sont de notre côté. Si tu peux avoir les onze chefs, le troupeau se dispersera... Point de demi-

mesures; elles gâtent tout en révolution. Il faut, s'il est nécessaire, employer le fer et le feu, mais en rendant les Vendéens coupables aux yeux de la nation du mal que nous leur ferons. »

Cette lettre, qui est rapportée dans l'Histoire de la révolution de *Fantin Désodoards*, est du 18 prairial an 3 (7 juin 1795); elle est signée Tallien, Treilhard, Sieyes, Doulcet, Cambacérès, Marec, etc. Il y a des gens qui ne manqueront pas d'en nier l'authenticité; d'autres, plus au fait de la marche des comités de la Convention, y ajouteront foi, et résoudront dans leur conscience un problème que l'Histoire n'aura pas un jour de peine à résoudre.

Affaire de Quiberon.

Cependant les hostilités recommencèrent, et donnèrent lieu à la prise de Quiberon, qui est une presqu'île située sur les côtes de Bretagne. Elle a une lieue et demie de long, sur trois quarts de lieue de large, et tient à la terre-ferme par une langue de terre, nommée la *Falaise*, qui va en se rétrécissant jusqu'à l'entrée de la presqu'île, où elle n'a plus que 30 toises. C'est là qu'est le fort Penthièvre, qui ferme hermétiquement cette entrée. La flotte anglaise mouilla dans la

rade vers la mi-juin. Elle avait à bord environ 4000 hommes, tant émigrés qu'autres Français rassemblés à Londres, parmi lesquels se trouvaient, à ce qu'on assure, des jacobins déguisés. Les émigrés, qui ne s'en doutaient pas, les enrôlèrent sur les témoignages de bonne volonté qu'ils en reçurent. Ils recrutèrent aussi parmi les prisonniers de guerre, qui s'offrirent pour être de l'expédition, et qui passèrent ensuite sous les drapeaux républicains. Peu de jours après le débarquement on s'empara du fort, dont la garnison se rendit à discrétion.

Les émigrés, abandonnés par M. de Puisaye, qui se réfugia sur l'escadre anglaise, eurent pour commandant M. d'Hervilly. Dans les journées du 20 juin et du 10 août, cet officier-général avait donné des preuves de son attachement au roi et à la monarchie. Il était brave, loyal, mais fort opiniâtre, et d'une confiance en lui-même qui allait jusqu'à la présomption. Un nouveau transport ayant à bord quinze cents hommes, commandé par M. de Sombreuil, venait d'entrer dans la rade : sans vouloir attendre leur débarquement, malgré les instances qu'on lui fit, M. d'Hervilly alla attaquer,

avec trois mille hommes, les hauteurs de Sainte-Barbe, où étaient retranchés quinze mille républicains sous les ordres du général Hoche. Il perdit mille ou onze cents hommes, tant tués que blessés, et reçut lui-même une blessure mortelle. Pour surcroît de malheur, le fort Penthièvre, qui aurait pu faire quelque résistance, fut livré aux patriotes par trahison.

Ces revers mirent le découragement parmi les émigrés. Quelques-uns se rembarquèrent avec les femmes et les enfans qui les avaient suivis. Les autres, ne pouvant ou ne voulant pas prendre ce parti, se battirent comme des lions. Obligés de céder au nombre, ils se retirèrent, pour n'être pas investis, sur un rocher à l'extrémité de la presqu'île. Là ils continuèrent de se défendre en désespérés. Une corvette anglaise tirait en même temps à mitraille sur les patriotes, et en abattait un grand nombre; mais il n'est pas vrai qu'elle tira sur les émigrés. Pendant ce temps les généraux et les soldats républicains criaient à ceux-ci: *Rendez-vous, on ne vous fera aucun mal.* M. de Sombreuil, commandant, accepta la proposition, et l'on assure qu'il y eut une capitulation signée,

portant que les émigrés seraient prisonniers de guerre; mais il n'y aurait eu qu'une promesse verbale, qu'elle aurait dû avoir le même effet. Chacun sait comme on tint parole.

La mort de ces infortunés était résolue. Il en périt environ deux mille, qui furent fusillés à Quiberon, à Aurai et à Vannes. Parmi ces victimes de la perfidie des comités et de leurs agens, il faut compter le brave et généreux Sombreuil, qui ne demanda pas à être compris dans la capitulation, sept à huit cents officiers ou volontaires nobles, plusieurs prêtres et le vénérable évêque de Dol, René de Hercé. Tallien, représentant, avec Blad, à l'armée du général Hoche, dit, en rendant compte à la Convention de ces exécutions barbares : « L'oracle avait annoncé que le sol natal dévorerait les émigrés, s'ils rentraient en France : l'oracle est accompli ; ils y sont rentrés, et le sol natal les a dévorés. »

S'il était vrai, comme on l'a dit, et ce que nient les malheureux émigrés échappés au désastre, que le gouvernement anglais eût envie de détruire à Quiberon la marine française, il serait donc vrai aussi que la

Convention partagea son crime, puisqu'elle fit périr (car le comité de salut public en donna l'ordre), contre la promesse qu'on leur avait faite, ceux de nos marins qui s'étaient rendus, et qu'elle aurait pu sauver.

Peu de temps après, une nouvelle expédition, partie d'Angleterre, arriva à l'Ile-d'Yeu, sur les côtes du Poitou. Le comte d'Artois et le duc de Bourbon en étaient : mais ces deux princes retournèrent en Angleterre sans avoir rien entrepris, quoique les royalistes de la Bretagne et du Poitou se fussent flattés de les voir combattre à leur tête. Ce départ, occasionné, dit-on, par les approches de l'hiver, c'était à la fin de novembre, et par la difficulté de pénétrer sur le continent, découragea les Vendéens et les chouans, qui, n'ayant point de commandant en chef, restèrent isolés, et finirent par être dispersés ou détruits, après la fin tragique de Stofflet et de Charette, fusillés, l'un à Angers, l'autre à Nantes.

Constitution de l'an III.

Voilà quel était l'état des choses quand la constitution de l'an III parut. Il était impossible qu'elle ne se ressentît pas des idées tumultueuses au milieu desquelles elle avait été faite. Un article portait que le Corps-

législatif serait renouvelé par tiers tous les ans. On rendit ensuite, le 5 et le 13 fructidor, deux décrets qui n'étaient pas *constitutionnels*, suivant lesquels l'exécution de cet article aurait lieu à dater des assemblées primaires qui allaient être convoquées, de manière qu'il ne sortirait qu'un tiers de la Convention; encore était-il permis de choisir les nouveaux députés dans le tiers sortant. On envoya même dans les départemens une liste de ceux qu'on voulait faire réélire, avec invitation aux jacobins de l'appuyer de tout leur crédit; ce qu'ils firent.

Rien n'était plus révoltant pour un peuple à qui l'on n'avait cessé de dire qu'il était *souverain*, que de se voir intimer des ordres sur la manière dont il devait faire les élections, et surtout de se voir réduit à proroger les pouvoirs des membres de cette Convention qui avait couvert la France de déshonneur et de toutes sortes de crimes : car, dans les deux tiers destinés à rester, on ne voyait guère que des hommes plus ou moins coupables. Les uns avaient fait le mal, parce qu'ils avaient voulu le faire ; les autres l'avaient fait, parce qu'ils y trouvaient leur intérêt; d'autres enfin ne s'y étaient pas op-

posés, de peur de se compromettre, ce qui suffisait pour les faire exclure d'une Assemblée-nationale : c'était d'ailleurs avoir bien peu de délicatesse, et une bien grande ambition, que de se perpétuer, pour ainsi dire, dans des places contre le vœu de la très-grande majorité des Français. Ces justes motifs furent cause que les décrets des 5 et 13 fructidor trouvèrent dans les esprits une opposition que la Convention voulut vaincre. De là naquit entr'elle et le public éclairé une lutte qui finit par faire répandre beaucoup de sang.

Fermentation dans les sections de Paris.

La Convention, qui ne s'était soutenue que par des moyens violens et extraordinaires, voulut en employer de pareils dans la circonstance présente. Dans cette vue elle résolut de mettre les armées dans ses intérêts. Elle leur fit donc accepter la constitution et les deux décrets de fructidor, ce qui ne fut pas difficile, parce qu'il suffisait pour cela de gagner les chefs. Elle chercha, par un aveuglement qui tenait de la rage, à échauffer l'esprit des soldats, au moyen des journaux incendiaires qu'elle leur envoyait, et qu'elle faisait rédiger dans cette intention : elle en envoyait aussi à ses partisans dans les dépar-

temens. Dans ces libelles elle mettait les obstacles qu'elle éprouvait sur le compte des royalistes, des prêtres réfractaires et des émigrés; elle leur prêtait des manœuvres sourdes pour égorger les patriotes, détruire la constitution, et rétablir la royauté. Les peintures que les journalistes en faisaient étaient affreuses. Ils dénonçaient surtout, à la vengeance des armées, la jeunesse de Paris, sous le nom de *muscadins.*

Les bons citoyens, avertis par cette conduite du sort qu'on préparait à la nation, aigris par les maux qu'ils avaient soufferts, et par la crainte de les voir renaître, si les deux décrets étaient exécutés, formèrent à Paris un comité central pour entretenir des correspondances avec les assemblées primaires des départemens, afin de faire, si les circonstances l'exigeaient, une insurrection générale contre le despotisme de la Convention. Le comité de salut public, pour la prévenir, fit déclarer, par l'organe de Daunou, les membres de ce comité central *coupables d'attentat contre la souveraineté du peuple et la sûreté intérieure de la république.* Ce n'étaient pas eux qui étaient coupables; c'était la Convention, qui, pour con-

server sa toute-puissance, avait fait des décrets inconstitutionnels, et qui, pour les maintenir, soudoyait dans les assemblées primaires des émissaires et des déclamateurs, afin d'entraîner le peuple dans son parti.

Toutes ces manœuvres excitaient l'indignation des honnêtes gens; d'ailleurs l'oppression seule suffisait pour porter à un acte de désespoir des hommes qui avaient le sentiment de leurs droits et de leur dignité; qui, tous les jours, se voyaient décriés à la Convention par Tallien, Chénier, La Reveillière-Lepaux, Poultier, et tant d'autres qu'ils mésestimaient. « N'est-ce pas une chose révoltante, disaient-ils dans les arrêtés des sections, qu'on veuille nous forcer de prendre nos députés dans une assemblée qui a fait tant de maux à la France, et dans laquelle les bourreaux siégent en face des victimes, et la vertu modeste auprès de l'ambition insolente... Ou la majorité a causé tous nos maux, ou la minorité seule est coupable: si c'est la majorité, peut-on nous contraindre à choisir nos bourreaux? si c'est la minorité, la majorité l'a donc laissé faire; elle était donc composée d'êtres fai-

bles, ignorans, ou timides, et dans ce cas-là, peut-on encore commander notre choix? » Il n'y avait rien à répondre à ce raisonnement. Mais chaque membre de la Convention se regardant comme partie d'un corps qui ne souffrait point de résistance, avait pris l'habitude d'agir en despote. De pareils hommes ne pouvaient donc faire dépendre leur existence législative du choix d'un peuple qu'ils étaient accoutumés à traiter en esclave.

An IV.

Journée du 13 vendémiaire.

Cependant tous les postes, aux environs des Tuileries, étaient garnis de troupes; toutes les rues adjacentes se couvraient de patrouilles, tandis que les habitans, abattus par la crainte ou aigris par la présence des soldats, couraient à leurs sections pour délibérer sur leurs intérêts communs, et pour assurer ce qu'ils appelaient le salut public. Ainsi les têtes s'échauffaient et perdaient ce calme sans lequel il était bien difficile de conduire une affaire de cette importance. Les terroristes, de leur côté, parmi lesquels il y en avait beaucoup qu'on avait fait venir des départemens, s'irritaient des dispositions haineuses qu'ils voyaient dans leurs adversaires, et ne demandaient que d'en venir

aux mains, pour les châtier comme rebelles. Les comités de salut public et de sûreté générale, qui dirigeaient en secret ces mouvemens, étaient enchantés de la direction qu'ils leur voyaient prendre, parce qu'ils ne cherchaient que l'occasion d'intimider et de contenir la ville de Paris par un coup d'éclat. Ils firent donc avancer des colonnes sur les sections les plus prononcées, afin de les investir et d'arrêter ceux qui avaient témoigné le plus de zèle et de résolution. On donna à Menou le commandement de celle qui devait se porter sur la section Lepelletier, auparavant des Filles Saint-Thomas, où l'on montrait le plus d'énergie.

Il y eut, entre ce général et les sectionnaires, une espèce de capitulation, qui déplut tellement aux meneurs de l'Assemblée-nationale, qu'ils le firent traduire devant un conseil de guerre, où il fut acquitté. *Barras* fut nommé commandant en chef, et dit à la Convention que *la poignée de royalistes et d'intrigans qui voulait perdre la République, périrait.* Il eut pour adjoint les représentans Delmas, Laporte et Goupillau de Fontenai. Barras donna le commandement de l'artillerie à Buonaparte, qu'il avait connu au siége de

Toulon, et qui se trouvait alors à Paris sans emploi. Les sectionnaires n'avaient rien de ce qu'il faut pour disputer la victoire, ni canons, ni munitions, ni chef pour les commander; car on ne peut regarder comme tel un jeune général de brigade, nommé *Danican*, sans talens et sans expérience, qui voulait qu'on ne fît usage que de la *force d'inertie*. Le canon de la Convention décida du succès de cette journée. On tira à mitraille non-seulement sur les citoyens armés, mais sur des groupes de femmes et d'enfans répandus autour du château des Tuileries et dans la rue Saint-Honoré. Ce fut l'affaire d'un moment. Le lendemain, Barras parut à la tribune, et dit, en parlant des patriotes, qu'ils n'avaient eu qu'à se montrer pour mettre les *rebelles en fuite*, ce qui était vrai. Cette journée du 13 vendémiaire coûta aux Parisiens beaucoup de monde, sans compter ceux, heureusement en petit nombre, que des commissions militaires condamnèrent à mort. Cependant Barras, à ce que dit Carnot dans ses Mémoires, a gémi plus d'une fois de ce qu'on n'en avait pas assez tué. *Nous n'en serions pas là*, disait-il un jour qu'il

croyait avoir à se plaindre des habitans de Paris, *si on les avait mieux châtiés en vendémiaire.*

Après cette scène sanglante, les honnêtes gens furent encore obligés de supporter les calomnies que Merlin de Douai, Fréron, Jean de Bry, et plusieurs autres, vomirent contre eux à la tribune de la Convention. Le 18 du même mois, on rendit un décret qui annulait les députations qui n'étaient pas conformes à ceux des 5 et 13 fructidor, qu'on prétendait avoir été acceptés par la majorité de la nation; ce qui était faux.

Voilà sous quels auspices des hommes, députés contre toutes les règles, arrivèrent au Corps-législatif, et promulguèrent une constitution qui, étant née pour ainsi dire dans le sang et l'anarchie, ne pouvait avoir qu'une existence éphémère, parce qu'elle manquait des qualités qui constituent une bonne législation; car elle laissait la nation sans religion, sous le prétexte spécieux de les tolérer toutes; l'instruction publique sans règles de morale, les assemblées primaires dans l'anarchie, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sans régulateur et sans

contre-poids, se heurtant sans cesse, et tendant à s'entre-détruire.

La faction, composée de partisans de Robespierre, s'était emparée du gouvernement. Quoique mutilée de ses propres mains, elle était encore formidable, et avait le projet d'ajourner la constitution, afin de se perpétuer dans le pouvoir dont elle avait si long-temps abusé. Pendant près d'un mois qu'elle domina encore, après le 13 vendémiaire, elle reproduisit tout ce que, durant la révolution, on avait vu employer de ruse, de tactique et d'audace, pour assurer sa domination. Déjà elle avait formé une commission de cinq membres, qui remit les armes dans les mains des patriotes exclusifs, réintégra des fonctionnaires destitués pour leurs délits, et ranima tant qu'elle put l'esprit révolutionnaire. Enfin, voulant favoriser les jacobins, elle fit rendre, sur le rapport de Tallien, la fameuse loi du 3 brumaire (25 octobre 1795), qui exclut des fonctions publiques les parens et alliés des émigrés, et tous ceux qui avaient provoqué des mesures *séditieuses,* ce qui donnait une grande latitude à l'exclusion. Voici les principaux articles de cette loi, qu'on a maintenue tant

Loi du 3 brumaire.

qu'on a pu, parce qu'on l'a regardée comme le pivot de la révolution.

« Ne pourront exercer aucune fonction législative, judiciaire, ni municipale, jusqu'à la paix générale, aucuns individus ayant signé ou provoqué des mesures séditieuses et contraires aux lois (ces lois sont les arrêtés de vendémiaire);

» Les émigrés, leurs pères, fils et petits-fils, frères, beaux-frères, alliés au même degré, ainsi que les oncles et neveux d'émigrés, sous peine d'être bannis de France à perpétuité, excepté ceux qui auront été membres des législatures, ou qui auraient rempli sans interruption des fonctions publiques au choix du peuple.

» Les lois de 1792 et 1793, contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, seront exécutées dans les vingt-quatre heures, sous peine de deux années de fers pour les fonctionnaires publics qui les négligeront.

» Les femmes d'émigrés, même divorcées et non remariées à l'époque de la publication de la présente loi, les mères, belles-mères, filles, belles-filles des mêmes émigrés, non remariées, et âgées de plus de

vingt-un ans, seront tenues de se retirer, dans la huitaine et jusqu'à la paix générale, dans la commune de leur domicile habituel en 1792. Elles y resteront sous la surveillance de la municipalité, et ce à peine de deux années de détention... »

Il est bon d'observer que la constitution étant publiée et acceptée quand cette loi fut faite, la Convention n'avait pas le droit de la faire, parce qu'elle n'avait pas celui de mettre à l'éligibilité des citoyens des conditions que l'acte constitutionnel n'y avait pas mises. Mais que pouvait-on attendre d'une association d'hommes qui, sous l'influence de la *montagne*, où la plupart d'entr'eux avaient siégé, s'étaient infectés de ce génie malfaisant qui avait créé l'arbitraire, proscrit la vertu, et violé les propriétés? Ce qu'il y avait à craindre, c'est que, formant la majorité de la législature qui allait s'assembler, ils ne fissent dominer leurs opinions, et ce *système conventionnel* dont le but était de faire changer de main aux anciennes propriétés, et d'état aux anciens propriétaires, pour mettre à la tête de la nation une classe d'hommes dont la façon de penser fût plus analogue à la nature du gou-

vernement qu'on venait d'organiser. On verra ce système plus ou moins suivi, selon que les circonstances, l'opinion publique, et ce qu'ils appelaient l'intérêt de l'Etat, favoriseront les vues des factieux.

Ce fut dans cette espèce d'interrègne qu'un député proposa que chaque membre de l'assemblée donnât un état exact de sa fortune, telle qu'elle était avant la révolution, et de celle dont il jouissait en sortant de la Convention. La proposition fut décrétée, et il n'y eut aucune réclamation, lorsque Lebreton ajouta que les biens qu'on ne déclarerait pas seraient séquestrés. Deux jours après, un des membres qui donnaient le moins de prise au soupçon de s'être enrichis, Lanjuinais, demanda le rapport du décret; mais il fut maintenu. Il n'en resta pas moins sans exécution; ce qui prouve que cet élan patriotique n'était qu'un jeu joué par les représentans pour se donner un air d'intégrité.

Fin de la Convention.

La Convention fit, dans l'espace de trente-sept mois, onze mille deux cent dix lois, dont aucune n'avait pour but l'intérêt public, tel qu'on doit l'entendre. L'Assemblée-législative en avait fait mille sept cent douze

pendant environ une année, et l'Assemblée-constituante, deux mille cinq cent cinquante-sept pendant vingt-sept mois : total, quinze mille quatre cent soixante-dix-neuf. D'autres en ont porté le nombre à vingt-un mille trente-deux. Quel est l'empire qui pourrait résister à l'action de tant de lois, à la confusion qu'elles mettent dans les idées, et au désordre qu'elles portent dans les affaires? Quel est l'Etat qui n'aurait pas succombé sous l'ignorance présomptueuse de ces législateurs, qui crurent avoir besoin de cette prodigieuse quantité de lois pour la restauration de la France ? Il en faut peu pour asseoir les bases d'un empire; il en faut un peu plus pour l'administration ; mais malheur au gouvernement qui croit qu'il en faut un grand nombre pour affermir sa puissance et le conduire à la postérité; on peut dire qu'il est perdu, parce que c'est une preuve que les mœurs luttent contre les principes, et que les passions ont pris le dessus. En pareil cas, il ne faut ni douze cents, ni sept cent cinquante législateurs; il faut un Charlemagne, qui fasse tout par lui-même, ou un Louis XIII, qui laisse tout faire à un Richelieu.

Un plaisant fit le couplet suivant sur la république:

Vois-tu là-bas cette figure antique?
Là-bas, au loin? — Oui. — C'est la république.
— J'en suis ravi, mais... — Quoi? — Je meurs de faim
Tais-toi, maraud, et sois républicain.

LIVRE XXVII.

La Convention, ayant cessé ses fonctions, le 27 octobre 1795 (5 brumaire an IV), et le nouveau tiers s'étant réuni aux deux tiers restans, le Corps-législatif se divisa en deux conseils. Le conseil des *anciens* était composé de deux cent cinquante membres, et l'autre de cinq cents.

Octobre 1795. Brumaire an IV.

Ouverture du nouveau Corps-législatif.

La plupart des nouveaux députés étaient de ces hommes qui, sans haïr la monarchie, sans avoir pris aucune part à sa destruction, avaient des erreurs à se reprocher, ou des biens nationaux à conserver. Dirigés par ces motifs, ils voulaient essayer si on ne pourrait pas fonder sur la nouvelle constitution cette république qui n'existait pas encore, et qui jusqu'alors n'avait servi que de prétexte à quelques ambitieux et à quelques scélérats pour satisfaire leurs

passions. Ils avaient le projet de rétablir les principes conservateurs de la propriété et de la liberté individuelle, et furent secondés par ceux des membres restans de la Convention qui, désabusés de la révolution par les crimes et les maux qu'elle avait enfantés, voulaient la faire cesser.

Nomination de cinq directeurs.

La première opération de cette nouvelle assemblée fut de nommer les cinq directeurs pour composer le pouvoir exécutif, connu sous le nom de *directoire*. Ces directeurs furent Barras, Carnot (1), la Reveillère-Lepaux, le Tourneur de la Manche, et Rewbel. Ce n'étaient pas de ces hommes, si on en excepte Barras, qui, sous le nom de *montagnards*, n'avaient respiré que sang et anarchie : c'étaient simplement de ces jacobins qui, s'étant démoralisés dans les clubs, confondaient le juste et l'injuste, et ne jugeaient de la moralité des actions que par le rapport qu'elles avaient avec l'intérêt public, c'est-à-dire avec celui de leur faction. Ils réprimaient les anarchistes, ceux qu'on appelait *buveurs de sang*; mais ils opprimaient, sous prétexte de les contenir, ceux

(1) Carnot fut nommé à la place de Sieyes, qui refusa, parce qu'il était brouillé avec Rewbel.

qu'ils soupçonnaient de ne pas aimer le nouveau gouvernement.

Leurs intrigues pour dominer et gagner la faveur publique.

Ils cabalèrent pour se faire un parti puissant dans les deux conseils, pour gagner les membres du nouveau tiers, et pour ôter toute influence à ceux qui ne leur seraient pas dévoués. Ces intrigues les occupèrent beaucoup. Ils obtinrent le droit de nommer aux places auxquelles les assemblées électorales n'avaient pas eu le temps de nommer. Ils avaient déjà celui de nommer aux emplois vaquans par décès, par démission ou par destitution. Ainsi, l'on avait tout lieu de croire que dans peu d'années les employés et les fonctionnaires publics ne seraient que des créatures du pouvoir exécutif, et animés du même esprit.

Cependant les directeurs, voulant gagner la faveur publique, firent, dans une proclamation du 7 novembre, des promesses magnifiques. « Réprimer, disaient-ils, d'une main vigoureuse toutes les factions, éteindre tout esprit de parti, anéantir tout désir de vengeance, faire régner la concorde, ramener la paix, régénérer les mœurs, rouvrir les sources de la reproduction, ranimer l'industrie et le commerce, étouffer l'agiotage, remettre l'ordre social à la place du chaos

inséparable des révolutions, procurer enfin à la république française le bonheur et la gloire qu'elle attend, voilà la tâche de vos législateurs, et celle du directoire exécutif. Elle sera l'objet de sa constante méditation, et de la sollicitude des uns et des autres. »

C'était bien là en effet ce qu'il y avait à faire, mais ce n'était pas à quoi visaient les directeurs. D'ailleurs les talens étaient trop inégaux parmi eux, les intérêts trop divisés, les mœurs de la nation trop corrompues pour qu'ils pussent s'entendre sur les moyens, quand même ils auraient eu le même but. Ainsi nous verrons toujours le même esprit gouverner la France, et produire à peu près les mêmes maux que sous la Convention, quoique d'une manière différente.

Le gouvernement parut d'abord se relâcher de son extrême rigueur contre ceux qui passaient pour ne pas aimer la révolution. Il se fit un système de ménagemens et de duplicité, qui consistait à favoriser tantôt un parti, tantôt l'autre, afin de les user tous deux. Cependant l'autorité fut constamment tout entière entre les mains des jacobins. Il choisit parmi eux les plus modérés, pour contenir les anarchistes, qu'on appelait aussi

terroristes. C'étaient les restes de ces brigands qui, n'ayant ni éducation, ni moralité, avaient commis tous les crimes qu'on leur avait commandés, ou qu'ils avaient jugés nécessaires pour satisfaire leurs passions. Ils ne vivaient que de destructions, et se livraient au brigandage toutes les fois qu'ils avaient des besoins à assouvir. Ils étaient bien de la faction de Robespierre, comme je viens de le dire, mais c'en était la lie. Ceux-là, au contraire, qui avaient détruit la monarchie, la noblesse et le clergé; qui s'étaient emparés des biens de ces deux ordres; qui remplissaient les places et les principaux emplois, voulaient à présent faire cesser l'anarchie pour consolider les changemens qu'ils avaient faits, et illustrer leur gouvernement par des victoires. Ils prirent le titre de *républicains*, et abandonnèrent leurs anciens associés, les anarchistes, qui éprouvèrent les vengeances qu'ils avaient provoquées par leurs dénonciations, et par la conduite atroce qu'ils avaient tenue dans les comités et tribunaux révolutionnaires.

Leur animosité contre les emigrés et les prêtres.

Cette réaction aigrit pourtant les *républicains*, comme on devait s'y attendre, parce qu'ils craignaient qu'elle n'arrivât jusqu'à eux, et indisposa le directoire, qui ne

se dissimulait pas que la perte des anarchistes entraînerait la sienne ; voilà pourquoi il fit recommencer ses persécutions contre les prêtres, les émigrés et les soi-disant royalistes; et pour assurer l'exécution des lois contre eux, il n'envoya pour commissaires dans les départemens que des hommes qui pensaient comme lui. Comment aurait-on pu se promettre quelque bien, en voyant de quel esprit il était animé? Il ne parlait jamais qu'avec une prévention révoltante des émigrés et des prêtres. « Le mauvais prêtre, disait-il, accoutumé à publier effrontément ce qu'il ne pense pas, vit de mensonges, d'intrigues et de conspirations. Il est, selon l'occasion, souple, fier, insinuant, audacieux, toujours calme, toujours maître de sa physionomie et de ses mouvemens. Les mauvais prêtres sont les ennemis les plus dangereux de la révolution : méprisés par les hommes forts, ils dominent les faibles. Ils les conduisent, entre le ciel et l'enfer, au but qu'ils se sont proposé, et vers lequel ils se portent avec cette constance opiniâtre qui n'appartient qu'à la vengeance. Que vos regards n'abandonnent pas un seul instant ces instrumens de meurtre, de royalisme et d'anarchie, et que la loi qui comprime,

qui frappe, ou qui déporte les réfractaires, reçoive une prompte et entière exécution. »

Désolez leur patience, disait-il encore, toujours en parlant des prêtres insermentés. Expression atroce, mais que je ne puis passer sous silence, parce qu'elle peint parfaitement le fanatisme révolutionnaire de ces directeurs. De là, passant aux émigrés, il les accusait d'être les auteurs de toutes nos calamités. « Ils ont armé l'univers contre leur patrie. Ils ont fait la Vendée, les massacres du Midi. Ils excitent au massacre des républicains les chouans, qui les méprisent. Ils ont trempé leurs mains parricides dans le sang de leurs frères. Ce sang ne s'effacera plus. Marqués au front comme le premier parricide, ils sont, comme lui, condamnés à errer sans cesse; maudits comme lui dans le monde entier, vagabonds comme lui, ils ne reposeront que dans le tombeau. La malédiction qui pèse sur leurs têtes souille et flétrit les lieux qu'ils habitent. En quelque lieu qu'un de ces parricides s'arrête, il s'y commet un crime... Déployez contre ces assassins la toute-puissance nationale; qu'ils fuient du territoire français; ou, s'ils ont

l'audace de fouler encore la terre de la liberté, que cette terre les dévore. »

Il était impossible de rien attendre de raisonnable de ces énergumènes ; car c'est ainsi qu'on peut appeler ces directeurs, qui ne connaissaient d'autre vertu que la *foi patriotique*, *et cet amour de la liberté qui sanctifia l'aurore de la révolution*. C'est en ces termes qu'ils s'exprimaient dans les instructions virulentes qu'ils adressaient à leurs commissaires, et d'où j'ai tiré ces passages.

Heureusement que les ennemis de la révolution étaient les plus nombreux, et presque tous propriétaires, parce que les propriétaires avaient été les plus maltraités. Ainsi leur opinion devint sinon générale, du moins dominante, et prêta un appui aux membres les mieux intentionnés du Corps-législatif. Parmi ceux-ci il y en avait plusieurs qui, connaissant la tactique des montagnards et des autres jacobins, travaillèrent sérieusement à la déjouer, lorsqu'ils se virent soutenus par le vœu de la majeure partie de la nation. Mais comment remédier à tous les maux dont la France était affligée ? Un des plus grands, et celui-là en amenait beaucoup d'autres, était l'état dé-

sespérant des finances, parce qu'il n'y avait ni règle dans les dépenses, ni célérité dans les recouvremens. Les lois sur cette matière étaient si multipliées, quelques-unes si vagues et si obscures, que bien souvent les percepteurs eux-mêmes n'y comprenaient rien. D'un autre côté les valeurs étaient si fugitives, que le produit des contributions s'évanouissait au moment qu'on le touchait.

Mauvais état des finances.

Il y avait en circulation, au mois de décembre 1795, plus de trente milliards en assignats; et quelque temps après il fut décidé qu'on s'arrêterait à quarante milliards, quoiqu'on les ait réellement portés à quarante-cinq. Le Corps-législatif s'occupa entièrement de cet objet; et, après des débats qui durèrent plus de quinze jours, on décréta, le 19 frimaire (10 décembre), un emprunt forcé de six cent millions, valeur métallique, imposable sur les citoyens les plus aisés, dont on fit seize classes, et qui devaient payer à proportion de leur revenu, depuis 50 francs jusqu'à 6000. On recevait pendant quinze jours les assignats à compte pour le centième de leur valeur nominale, et l'on ordonna la saisie des meubles de ceux qui ne mettraient pas à cet emprunt.

Mandats territoriaux.

Quelque temps après on imagina un autre moyen de diminuer la masse des assignats. On créa un nouveau papier-monnaie qu'on appela *mandats territoriaux*, et l'on décida que mille francs en mandats vaudraient trente mille francs en assignats. La féerie n'avait jamais produit de plus grandes merveilles. « Cette mesure, disait le directoire, nous reporte au même état de fortune et de puissance que nous avions dans les premiers jours de la révolution. » Au fond on était au temps où le même morceau de papier changeait de nom dans les vingt-quatre heures. L'agiotage s'emparait de toutes ces valeurs idéales, et il arrivait qu'un malheureux rentier ou pensionnaire qui avait mille écus de rente se trouvait payé avec 9 à 10 francs en numéraire. Il n'y eut plus alors de ce qu'on appelait honnêtes gens, gens d'honneur, hommes délicats; ou du moins il y en eut très-peu. Tous, ou presque tous, remboursaient en papier-monnaie les dettes les plus sacrées, et payaient de la même manière les rentes qu'ils devaient. Ce qui pourrait les excuser, du moins pour la plupart, c'est qu'ils étaient traités de même par leurs débiteurs. Cet état de contrainte fut une des principales causes de l'immoralité

dont on se plaignait avec tant de raison.

A la même séance du 10 décembre, Dupont de Nemours assura qu'il ne restait en France que trois cent millions valeur métallique. « Il y en avait, dit-il, deux milliards deux cent millions en 1790. Depuis ce temps-là nous avons été forcés, durant trois ans de guerre, de faire passer à l'étranger six cent millions par an pour solde de nos achats, ce qui fait dix-huit cent millions, dont la sortie est constatée par pièces probantes. Les émigrés en ont emporté; ils en ont reçu depuis leur émigration ; et ce n'est pas exagérer, d'après ces faits, que de mettre à trois cent millions seulement le numéraire qui reste en circulation. » (1)

---

(1) D'après le compte rendu par le directoire au Corps-législatif, le 3 prairial an 5 (27 mai 1797), il avait été fabriqué, depuis 1726 jusqu'à cette époque, savoir :

En espèces d'or.	986,643,888 liv.
En espèces d'argent. . .	1,951,159,614
En pièces de 5 fr. . . .	32,000,000
En espèces de billon. .	10,000,000
En espèces de cuivre. .	17,000,000
Métal de cloches	12,672,742
Idem. . . .	10,000,000
TOTAL	3,019,803,502 liv.

Dans la séance du 4 ventose (23 février 1796), Camus proposa au conseil des cinq-cents de rendre une loi d'après laquelle *on ne pourrait réclamer aucune somme, si elle n'avait été stipulée en assignats.* Une autre fois il proposa de payer aux pensionnaires et rentiers qui n'avaient que 600 francs de rente ou de pension, la somme en entier, de ne payer aux autres que la somme de 600 francs, le cinquième du surplus, et de renvoyer le paiement du reste après la signature de la paix, ce qui fut adopté. (1) Barbé-Marbois et Lacuée firent rejeter par le conseil des anciens cette résolution impolitique et immorale. Quand le discrédit du papier-monnaie fut excessif, on en donnait des rames aux fournisseurs et aux autres créanciers de l'État, qui, payant avec la même monnaie les biens nationaux, devin-

(1) Il y avait, à la fin d'août 1796, pour 94 millions de rentes perpétuelles et cent onze mille neuf cent vingt-une têtes prenantes, et pour 90 millions de rentes viagères ; rentiers, quatre-vingt mille. Vingt-cinq mille huit cents pensionnaires anciens, et soixante-quatorze mille cent quatorze nouveaux prêtres, religieux ou religieuses. Tous ces gens-là, ceux du moins qui n'avaient pour vivre que ce que leur payait la nation, mouraient de faim.

rent de grands propriétaires, sans compter que leurs coffres étaient pleins d'or et d'argent, qu'ils avaient apportés des pays conquis. C'est ainsi que des représentans et des commissaires envoyés aux armées s'enrichirent à peu de frais. Au milieu de ce bouleversement, il n'existait plus ni commerce, ni industrie. Les navires pourrissaient dans les ports, et les ateliers étaient sans travail. A Marseille, de quarante fabriques de savon qu'il y avait avant la révolution, il n'en restait plus que six en activité, et il s'en était établi dix à douze à Livourne, de manière que, faute de marchandises nationales pour donner en échange, nous étions forcés de payer en numéraire celles que nous tirions de l'étranger.

Stagnation du commerce.

La poste aux lettres ne pouvait plus suffire aux correspondances commerciales, parce qu'elle portait quatre-vingt-quinze mille feuilles périodiques. Les chemins étaient en si mauvais état, et la poste aux chevaux si mal servie, qu'un particulier mit huit jours à faire cent trente lieues. Je tire ces détails du compte que Ramel, ministre des finances, rendit le 23 décembre au Corps-législatif.

Une autre plaie, qui alla toujours en s'élargissant, était la liste des émigrés. On y

portait tantôt un homme dont les talens ou la façon de penser faisaient ombrage, tantôt un autre dont les propriétés faisaient envie. Le gouffre recevait donc tous les jours de nouvelles victimes, et aucune n'en pouvait sortir sans payer les vampires qui l'ouvraient ou le fermaient à leur gré.

Janvier 1796. Nivose an IV.

Ces causes réunies auraient excité, sous la monarchie, une commotion générale, et mis l'Etat en péril. Les armées, qui manquaient de tout, se seraient révoltées ou dissoutes. Rien de tout cela n'arriva sous le nouveau gouvernement, parce que le soldat était encore transporté de ce délire et de cette ivresse dont il s'était pénétré dans les clubs, et que les nombreux patriotes, occupant presque toutes les places à l'armée et dans les administrations, formaient une ligue formidable contre les mécontens, qui n'avaient aucun point de réunion. Ces heureux patriotes, qui avaient puisé dans les clubs la haine de la religion, de la royauté, et de toutes les institutions usitées dans une monarchie, voulaient un gouvernement qui ne tournât qu'à leur avantage. Ils respectaient bien jusqu'à un certain point les propriétés et la liberté individuelle; mais ils n'étaient retenus par aucun principe, ni par

aucune loi, quand il s'agissait d'affermir et d'étendre leur empire. La suite de cette Histoire en fournira un grand nombre d'exemples, et l'on verra que l'intérêt et la crainte étaient les seuls mobiles de leur conduite.

On se doute bien que, sous un gouvernement aussi arbitraire, il y avait des hommes qui auraient voulu le renverser. Ces *conspirateurs* maladroits étaient, les uns royalistes, les autres anarchistes; car les uns et les autres voulaient détruire le nouvel ordre de choses, quoique dans des vues bien différentes. Il y en eut beaucoup, surtout parmi les royalistes, qui payèrent de leur tête leur imprudence, parce qu'ils étaient toujours trahis par de faux frères; d'où il arriva que la grande majorité des Français, découragée par le peu de succès qu'avaient ces tentatives, finit par se soumettre au nouveau système, sans l'approuver ni s'en plaindre. On était républicain faute de mieux. L'intention des anarchistes était de s'emparer du gouvernement pour le changer peu à peu, et le rendre tel qu'il était sous la Convention. Comme leur plan était connu, et qu'il y avait dans les deux conseils et dans les administrations des hommes qui auraient rempli les premières places, si

Situation des esprits.

ce changement avait eu lieu, ils éprouvaient plus d'indulgence que n'en pouvaient attendre les royalistes.

Mesures pour remonter l'opinion.

Le directoire, inquiet des résistances qu'il éprouvait dans l'opinion publique, parce qu'il n'avait jamais eu la confiance de la nation, croyait se l'attirer par des moyens qui ne servaient qu'à le rendre plus odieux et plus méprisable. D'un côté, il cherchait à contenir, par la terreur, les jeunes gens et les premières classes de la société; de l'autre, il réchauffait le patriotisme de la multitude par des fêtes, des chansons et des déclamations. Ainsi, ayant fait célébrer l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI, il fit prêter le serment de haine à la royauté. Rewbel, président, appela la vengeance sur la tête de tous ceux qui ne haïraient pas les rois, et dit que le successeur de Louis, si jamais il en avait un, « aurait l'âme remplie de fureur; que les émigrés étaient l'horreur et le mépris de l'univers; qu'ils ne respiraient que vengeance, et qu'ils brûlaient d'une soif de richesses qui ne s'étancherait jamais. » On défendit de jouer la pièce intitulée *l'Intérieur des Comités révolutionnaires*, où sont peints avec tant de vérité les brigandages et la cruauté des jacobins,

et l'on ordonna de chanter à tous les spectacles des airs patriotiques. Comme cela ne parut que ridicule, et qu'on eut même le courage de le témoigner, Merlin de Douai, ministre de la justice, ordonna aux directeurs de théâtre « de faire chanter ces airs avec toute la pompe et la dignité convenables, d'y ajouter même tous les accessoires dont ils étaient susceptibles, et de ne chanter que ceux qu'il indiquerait lui-même, afin d'aviver l'esprit public, d'entretenir le feu sacré du patriotisme, et de célébrer la liberté par des chants dignes d'elle. » Il avait déjà ordonné de mettre en prison pour trois mois tout citoyen qui n'avait pas sa carte civique ; et il voulait qu'on aimât cette liberté ! Genissieux, qui avait succédé à Merlin au ministère de la justice, voyait, de son côté, les *deux monstres du royalisme et du fanatisme prêts à détruire, par un changement funeste, le bonheur des Français,* parce que les tribunaux civils et criminel du Haut-Rhin montraient quelque condescendance pour l'habitude qu'avait le peuple de célébrer les dimanches et les fêtes.

Nouvelles cruautés dans les departemens.

Tandis que le directoire et les ministres torturaient ainsi la nation *libre par excellence,* les terroristes, en plusieurs endroits,

se livraient aux plus grands excès, surtout à Lyon et en Provence, où ils avaient éprouvé une réaction très-vive après le supplice de Robespierre. Reverchon, proconsul à Lyon, vengeait, par des actes de tyrannie, les mânes des terroristes égorgés, et Fréron désolait la Provence, où il avait été envoyé pour la seconde fois. Il faut se rappeler que, lorsque Toulon se mit sous la protection des coalisés, beaucoup d'honnêtes gens du Comtat et de la Provence se réfugièrent dans cette ville pour se soustraire aux fureurs des jacobins, et s'embarquèrent sur la flotte des alliés quand elle se retira. Les patriotes s'emparèrent de leurs effets, de leurs maisons et de toutes leurs propriétés quelconques, sans que la Convention fît rien pour arrêter ces brigandages. Elle vit avec la même indifférence l'assassinat des malheureux proscrits qui, n'ayant pu s'embarquer, s'enfuyaient dans les bois ou sur les montagnes, et celui de leurs parens que l'âge ou des infirmités avaient forcés de rester. On porte à dix mille le nombre des Toulonnais morts par suite de la révolution. On sait qu'une loi rendait à leur patrie ceux qui l'avaient quittée à cause des événemens du 31 mai. Les Toulonnais étaient compris dans

cette loi; mais on eut la cruauté de les en excepter par une autre du 20 fructidor an III, et l'on accusa Fréron de l'avoir sollicitée. Cette barbarie ralluma toutes les passions haineuses. Les fugitifs qui étaient rentrés, ne voyant partout que des hommes teints du sang de leurs proches, ou enrichis de leurs dépouilles, s'étaient livrés aux derniers excès de la vengeance, et ce fut alors qu'on envoya Fréron pour les arrêter. Le choix ne pouvait être plus mauvais: aussi remit-il le poignard dans les mains des terroristes, et le sang des royalistes coula encore. Il exerça ses pouvoirs arbitraires même après l'établissement de la nouvelle constitution, quoiqu'ils fussent expirés; mais c'était du consentement du directoire. Il destitua les autorités constituées de Marseille, et les remplaça par des anarchistes, dont les fureurs portèrent de nouveau la désolation dans cette ville, et mirent le feu dans le reste de la Provence. « Ici, écrivait-on de Marseille, Fréron substitue aux élus du peuple les membres des comités révolutionnaires et les piliers de Robespierre. »

On les dénonça dans le sein du Corps-législatif.

Jourdan, député des Bouches-du-Rhône, dénonça leurs crimes au Corps-législatif, au milieu des hurlemens des jacobins. Il parla

des infractions faites à la constitution, de l'arbitraire qu'on mettait dans la destitution et la nomination des juges de paix. Il dit que les suppôts de la terreur occupaient toutes les places, et que le directoire ne l'ignorait pas. « Il y a à Marseille, ajouta-t-il, plusieurs clubs où se trament les plus horribles complots. Je ne souillerai pas vos oreilles en répétant ici le serment qu'on y prête; il suffira de vous dire que c'est le reste du sang humain que les cannibales demandent. Partout les autels de Marat se redressent; les amis de l'ordre prennent la fuite, et les rives étrangères reçoivent les victimes du 31 mai. »

« Le Midi est courbé sous une verge de fer, dit Isnard, et pour pallier cette violation manifeste de la liberté, de la constitution et de la souveraineté nationale, on se couvre du prétexte d'arrêter les effets de la réaction thermidorienne. Sans doute une sorte de réaction s'est fait sentir dans quelques départemens; mais n'était-elle pas l'ouvrage de ceux-là mêmes qui s'en plaignent? Quoi! pendant dix-huit mois on a pillé, dénoncé, incarcéré, assassiné, commis des horreurs dont le récit paraîtra incroyable à nos neveux; une fosse avait été creusée,

destinée à recevoir les cadavres de douze mille nouvelles victimes, et vous vouliez que ces barbaries atroces ne laissassent pas dans les cœurs des impressions profondes?... Les scélérats! ils sont couverts de sang, et ils se disent les patriotes purs, par excellence! » Isnard finit par dénoncer Barras et Fréron, comme auteurs des massacres du Midi, par la protection qu'ils accordaient aux anarchistes, et demanda, comme avait fait Jourdan, que cette affaire fût renvoyée à une commission; mais les choses restèrent à peu près dans le même état, et les fureurs du directoire continuèrent de se diriger particulièrement contre les émigrés et les prêtres.

Elles sont autorisées par le directoire.

Il avait obtenu le droit de prononcer définitivement sur les radiations. Tout le monde sait combien cette attribution de pouvoir a été fatale à un nombre prodigieux de familles. Quant aux prêtres qu'on appelait *réfractaires*, et qui n'avaient pas fait la dernière soumission, ils ne comptaient plus sur la liste des vivans. Eux et les émigrés étaient traduits, dès qu'ils étaient arrêtés, devant une commission militaire, qui les faisait fusiller sur-le-champ. Merlin de Douai, ministre de la police, dans une lettre écrite aux

administrations des départemens méridionaux, n'eut pas honte d'accuser ces infortunés de tous les crimes qui s'étaient commis dans ce pays-là, et eut l'effronterie de dire que les prêtres n'aspiraient qu'à *s'abreuver du sang français au nom du ciel qu'ils outrageaient.* C'est ainsi que se vérifiait la prophétie de J. J. Rousseau, qui disait que *si les philosophes régnaient, ils seraient plus intolérans que les prêtres.*

Le directoire s'était abonné à trois journaux, à la *Sentinelle*, par Louvet; aux ***Patriotes de*** 1789, par Réal, et au ***Rédacteur***. Il prenait six mille feuilles par jour de chacun de ces journaux pour répandre l'esprit public, ce qui faisait une somme très-considérable pour l'année. Quel horrible gouvernement! Heureusement la honte des crimes qui se commettaient dans l'intérieur était effacée jusqu'à un certain point par le courage de nos armées; et rien n'égalerait la gloire dont elles se couvrirent, si trop de brigandages n'avaient terni leurs exploits.

La discipline avait bien commencé à se rétablir dans l'armée d'Allemagne; mais elle était presque nulle à l'armée d'Italie. Depuis trois ans qu'elle était dans le comté de Nice et dans la rivière de Gènes, elle avait

essuyé des pertes qui l'avaient affaiblie et découragée. Plusieurs fois battue par les Autrichiens, continuellement harcelée par les Piémontais, toujours repoussée dans ses attaques du côté des cols de Tende et de Raous, elle avait reçu, près de Céva, des échecs fréquens. Si l'on ajoute à ces pertes les ravages que faisaient les maladies occasionnées par le défaut des subsistances, on ne sera pas étonné qu'on ait été obligé de la renouveler plusieurs fois. Elle fut portée à près de 40,000 hommes quand Buonaparte en prit le commandement au mois de mars 1796. Ce général, plein d'ardeur, était trop jeune et trop peu connu des soldats pour avoir d'abord sur eux cet ascendant qui subjugue les volontés. D'ailleurs, comme l'armée manquait d'habits et de vivres, il ne pouvait pas la plier tout-à-coup à une discipline sévère. Il lui fit entendre que l'Italie serait le terme de ses souffrances, que c'était là qu'elle trouverait l'abondance et le repos, et, par cette perspective, il augmenta le désir qu'elle avait de faire cesser l'état pénible où elle se trouvait.

Cette armée occupait une partie de l'Etat de Gènes dans la rivière du Ponent, ayant sa droite appuyée sur Savone, et sa gauche

Premières victoires de Buonaparte.

vers Montenote. Deux demi-brigades étaient à Voltri, en avant de la droite. Les Piémontais et les Autrichiens occupèrent de ce côté-là les débouchés qui conduisent en Italie et les hauteurs qui dominent la rivière de Gènes. Ils battirent les Français à Voltri, le 30 germinal (10 avril), les chassèrent de leurs positions, et les poussèrent jusqu'à la redoute de Montenote, qui était leur dernier retranchement. Le général Baulieu, homme de courage et de mérite, commandait les Autrichiens, au nombre de quinze mille hommes seulement. Il éprouva une résistance qui donna à Buonaparte le temps de porter des forces sur le flanc et les derrières de l'ennemi. Baulieu fut mis en déroute après avoir perdu quinze cents hommes, sans compter deux mille prisonniers, dont soixante officiers. Les généraux Rocavina et d'Argenteau furent grièvement blessés. Les généraux Berthier, Masséna, La Harpe et Augereau contribuèrent beaucoup à la victoire.

Elle augmenta l'ardeur de nos troupes, et Buonaparte l'entretenait autant par ses entreprises hardies que par son activité. Tous les jours il faisait quelque nouvelle attaque, enlevait un poste, franchissait un

passage, ou traversait une rivière. Enfin, après la journée de Milésimo, où il fit cinq à six mille prisonniers et s'empara des munitions et de l'artillerie, il soutint le choc impétueux de sept mille hommes, commandés par Baulieu. L'ennemi nous fit éprouver des pertes, mais ne nous empêcha pas de nous rendre maîtres du poste important de *Dego*, qui fut vaillamment défendu, et encore plus vaillamment attaqué. De là notre armée se porta sur le camp de Céva, défendu par les Piémontais, se battit toute la journée, força l'ennemi à se retirer pendant la nuit, et se rendit ensuite maîtresse de la citadelle. Buonaparte ne lui donna, pour ainsi dire, pas le temps de respirer. Il passa, après beaucoup de difficultés vaincues, la rivière du Tanaro, livra différens combats, chassa les Piémontais de Mondovi, après une action très-vive, et arriva à neuf lieues de Turin. Ce fut alors que le commandant en chef de l'armée piémontaise lui proposa de suspendre les hostilités.

Son entrée en Piémont.

Il y avait dans le peuple de Turin une insurrection prête à éclater, et qui menaçait le roi et la famille royale, s'il ne faisait la paix avec la France. Buonaparte le savait; et le directoire, qui avait fomenté cette in-

surrection par ses émissaires secrets, avait préparé d'avance les conditions qu'il ferait à ce prince. La révolution française s'avançait ainsi au-delà des Alpes, en aplanissant devant nos troupes des difficultés qui n'auraient pas effrayé leur courage, mais qui l'auraient au moins arrêtée plus long-temps au passage des montagnes. L'Autriche ne fit pas, pour garder ces barrières de l'Italie, tout ce qu'on devait se promettre du grand intérêt qu'elle avait à les défendre. Elle ne consulta que la jalousie secrète qu'on l'accuse d'avoir contre ses voisins; et sans calculer tous les maux qui tomberaient sur elle quand ceux-ci seraient abattus, elle ne vit que le spectacle du moment. Naples avait témoigné plus de zèle, mais n'avait fourni que peu de troupes. Venise et Gènes voyaient avec un plaisir secret l'abaissement de l'Autriche et de la Sardaigne, qui étaient pour elles des voisins incommodes, et n'avaient eu garde de leur envoyer aucun secours. Au contraire, le sénat de Gènes, séduit par les promesses insidieuses du directoire, corrompu en partie par ses largesses, entraîné peut-être aussi par l'agitation qui commençait à se manifester parmi le peuple, que nos émissaires travaillaient depuis plusieurs an-

nées, favorisa secrètement une conquête qui devait amener sa ruine et celle du pays. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins étonnant que, dans l'espace d'environ un mois, nos troupes soient arrivées aux portes de Turin, tandis que, sous la monarchie, il fallait deux campagnes au moins avant de pénétrer dans le cœur du Piémont. Cette espèce de prodige est dû à l'enthousiasme des soldats, et à cet esprit révolutionnaire qu'ils brûlaient de répandre. De leur côté les officiers, n'ayant pour la plupart d'autre bien que leur grade, sacrifiaient tout pour en acquérir un plus élevé. Ajoutons à cela que les uns et les autres étaient jeunes et pleins d'ardeur, qu'ils s'attachaient à un état qui leur ouvrait à tous la carrière de la gloire et de la fortune; et que les généraux, au lieu de calculer comme autrefois la perte des hommes, ne comptaient que les victoires.

Buonaparte avait senti que la conquête de l'Italie devait être brusquée; qu'il fallait aller à Turin par le territoire de Gènes, au lieu de faire le siége des places fortes qui bordaient les frontières du côté de la France, et qui tomberaient d'elles-mêmes lorsqu'il serait arrivé aux portes de la capitale. En

effet, le roi étant abandonné des Autrichiens, qui se retirèrent dans le Milanais; ayant perdu une partie de son armée, une artillerie considérable, beaucoup de magasins, et la partie du Piémont qui est sur la rive droite du Pô, ne pouvait, sans courir le risque d'être détrôné, continuer la guerre contre un ennemi dont les victoires avaient exalté le courage; d'un ennemi qui recevait tous les jours des renforts; qui trouvait des secours de toute espèce dans sa nouvelle conquête; et qui, par sa présence et ses proclamations, donnait aux patriotes du pays une audace dont on avait tout à craindre. Le roi, dans cette occasion, aurait pu se rappeler la conduite de son aïeul, Victor Amédée, et de quelques autres princes de sa maison, qui, chassés presque entièrement de leurs Etats, ne perdirent jamais cette constance et ce courage admirables qui finissaient toujours par les y ramener. Il lui restait presque toutes ses places fortes, des troupes braves et disciplinées, et l'amour de la très-grande majorité de ses sujets, qui auraient déployé beaucoup d'énergie, s'il en avait montré lui-même, en présence d'un ennemi qui abusait étrangement du droit de conquête. Mais cédant à de puis-

santes sollicitations, il subit des conditions telles qu'il n'y en avait pas d'exemple depuis que l'Europe est civilisée. On lui ôta le duché de Savoye, les comtés de Nice et de Tende, et l'on transporta au-delà des monts les limites des Etats qu'on lui laissait en Piémont, afin que les Français pussent y entrer quand ils jugeraient à propos. Pour rendre cette entrée plus facile, on l'obligea de détruire les fortifications d'Exiles, de la Brunète, de Suze, de Château-Dauphin et de Demont, et de remettre aux Français, jusqu'à la paix, Coni, Tortone, Alexandrie ou Valence, s'il aimait mieux. Mais, à la paix générale, ces places devaient lui être rendues, à condition que la France y pourrait lever, en cas de besoin, des contributions militaires et des prestations en vivres et en fourrages. On voit ici que le directoire, se regardant comme absolument étranger aux mœurs françaises, telles qu'elles étaient sous la monarchie, comptait pour rien les traités, les principes et les convenances qui réglaient autrefois le droit public de l'Europe, et que, prenant son intérêt seul pour règle de conduite, il ne pouvait être en paix avec aucun autre gouvernement.

Paix de la France avec la Sardaigne.

Suivant toujours l'esprit dont il était animé, il enjoignit au roi de Sardaigne « de renvoyer les émigrés et les déportés de France, et d'accorder une amnistie pleine et entière à tous ceux de ses sujets qui avaient été poursuivis pour leurs opinions révolutionnaires, et pour avoir causé des soulèvemens. » Ce qui était juste de la part du directoire : les ayant lui-même excités à la révolte, il devait les protéger, autant par reconnaissance que par politique, pour ne pas décourager les émissaires et les partisans qu'il avait dans les autres Etats. Enfin, on exigea de lui qu'il fît désavouer, par son ministre près la république française, les procédés employés envers M. de Sémonville, qui avait eu ordre de retourner sur ses pas lorsqu'il fut arrivé à Alexandrie pour se rendre à Turin en qualité d'ambassadeur, parce qu'en l'envoyant on ne s'était pas conformé aux usages reçus entre souverains. Si ce traité était ancien, on croirait qu'il fut dicté par le sénat de Rome, lorsqu'il était dans la plénitude de son orgueil et de sa puissance. C'est Carnot qui se vanta de l'avoir fait; et il faut convenir qu'il ne l'aurait pas fait autrement lorsqu'il était collègue de Robespierre au comité de salut

public, et qu'on avait pour système d'affermir et d'étendre son pouvoir par l'abus de la force, et par des lois de circonstance. Que sait-on si dès-lors on n'avait pas le projet de réunir un jour le Piémont à la France?

Le roi de Sardaigne, profondément affligé de l'humiliation où il était réduit, en mourut de chagrin. Ce n'était pas un prince ordinaire. Avec les dispositions qu'il avait reçues de la nature, il aurait été aussi bon guerrier que la plupart de ses aïeux : mais la longue paix dans laquelle il avait vécu ne lui permit que de montrer des vertus pacifiques. Il était religieux, juste et bienfaisant. Il n'y a personne qui, le connaissant, ne voulût avoir un père ou un ami qui lui ressemblât. La politique, chez lui, ne fut jamais séparée de la morale, et c'est ce qui le perdit dans un temps où, avec des vertus, on luttait toujours avec désavantage contre le vice.

Les Français, en entrant en Piémont, se livrèrent à ces excès qui ont déshonoré leurs premières campagnes, quelque part qu'elles aient été faites. Généraux, officiers et soldats, tous ont plus ou moins de reproches à se faire. Cependant jamais il n'y avait eu, dans les armées, des gens aussi bien nés et aussi bien élevés que ceux que les réqui-

Désordres commis en Piémont.

sitions y incorporaient tous les jours : mais ils y trouvaient une soldatesque épouvantable, composée en partie de ces brigands dont les villes étaient surchargées au commencement de la révolution, et qui s'étaient entièrement démoralisés dans les sociétés fraternelles, pires que les clubs des jacobins. On y trouvait aussi beaucoup de ces soldats rebelles qui avaient chassé ou assassiné leurs officiers, et mis à leur place les bas-officiers qui les avaient poussés à la révolte. Les anciens soldats, ayant continué de se corrompre dans le silence des camps, et sous les influences malignes de la révolution, eurent bientôt infecté de leur immoralité les malheureux réquisitionnaires que la terreur leur associait, et qui, égarés par les discours et les mauvais exemples, poussés souvent par le besoin, devinrent aussi pervers que les autres, et contribuèrent autant qu'eux à diminuer la gloire dont leur bravoure couvrait la nation. Une autre chose qui ne contribuait pas peu à les corrompre, c'est qu'en France on les forçait de faire le métier de bourreau, puisqu'ils étaient employés à fusiller les émigrés et les prêtres fidèles à leur serment.

Si quelque chose avait pu excuser la con-

duite des soldats, c'eût été celle de quelques chefs qui leur donnaient l'exemple du pillage. Il en était de même des employés dans les administrations. Cet abus n'existait pas seulement à l'armée d'Italie, il régnait aussi plus ou moins dans les autres, comme il régna ensuite dans celle de Suisse. On semblait alors ne combattre que pour parvenir aux premiers grades, et pour s'enrichir. Le directoire, qui ne voulait que des conquêtes, sans se mettre en peine des moyens qui les procuraient, fermait les yeux sur des déprédations qui tenaient lieu de solde et suppléaient au manque de vivres. Buonaparte sentit l'odieux et les inconvéniens majeurs de cette licence, et menaça de la punir. Voici la proclamation qu'il fit à son armée :

« SOLDATS,

» Vous avez, en quinze jours, remporté six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont. Vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé plus de dix mille hommes. Vous vous étiez jusqu'ici battus pour des rochers stériles, illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie. Vous

Proclamation pour les réprimer.

égalez aujourd'hui, par vos services, l'armée conquérante de la Hollande et du Rhin. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans pont, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie, et souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. Grâces vous en soient rendues, soldats; la patrie reconnaissante vous devra en partie sa prospérité; et si, vainqueurs de Toulon, vous présageâtes l'immortelle campagne de 1794, vos victoires actuelles en présagent une plus belle encore.

» Les deux armées qui naguères vous attaquaient avec audace, fuyent épouvantées devant vous. Les hommes *pervers* qui riaient de votre misère et se réjouissaient dans leurs pensées des triomphes de vos ennemis, sont confondus et tremblans. Mais, soldats, il ne faut pas vous le dissimuler : vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste encore à faire. Ni Turin, ni Milan ne sont à vous. Les cendres des vainqueurs de Tarquin sont encore souillées par les assassins de Basseville. (1)

(1) Hugou, dit Basseville, secrétaire de léga-

Vous étiez dénués de tout au commencement de la campagne ; vous êtes aujourd'hui abondamment pourvus de tout. Les magasins pris à vos ennemis sont nombreux. L'artillerie de siége et de campagne est arrivée.... Les plus grands obstacles sont franchis sans doute ; mais vous avez encore des combats à livrer, des villes à prendre, des rivières à passer. En est-il d'entre vous dont le courage s'amollisse ? En est-il qui préféreraient de retourner sur les sommets de l'Apennin et des Alpes, essuyer patiemment les injures d'une *soldatesque esclave ?* Non, il n'en est pas parmi les vainqueurs de Montenotte, de Milésimo, de Dego et de Mondovi. Tous veulent porter au loin la gloire du peuple français ; tous veulent humilier ces rois orgueilleux, qui osaient méditer de nous donner des fers... ; tous veulent, en rentrant dans leur village, pouvoir dire : J'étais de l'armée *conquérante de l'Italie.*

» Amis, je vous la promets cette conquête :

---

tion à la suite de l'ambassadeur de France à Naples, fut envoyé à Rome pour faire rendre la liberté à de jeunes patriotes français qui avaient causé du trouble dans cette ville. Il périt dans une émeute qu'il occasionna par son imprudence.

mais il est une condition qu'il faut que vous juriez de remplir : c'est de respecter les peuples que vous délivrez; c'est de réprimer *les pillages horribles* auxquels se portent des scélérats suscités par nos ennemis. Sans cela vous ne seriez point les libérateurs des peuples; vous en seriez les fléaux; vous ne seriez pas l'honneur du peuple français : il vous désavouerait. Vos victoires, votre courage, vos succès, le sang de nos frères, morts aux combats, tout serait perdu, même l'honneur et la gloire. Quant à moi et aux généraux qui ont votre confiance, nous rougirions de commander une armée sans discipline, sans frein, qui ne connaît d'autre loi que la force. Mais, investi de l'autorité nationale, fort de la justice et par la loi, je saurai faire respecter à ce petit nombre d'hommes sans courage et sans cœur les lois de l'humanité et de l'honneur, qu'ils foulent aux pieds. Je ne souffrirai pas que des brigands souillent vos lauriers. Je ferai exécuter à la rigueur le règlement que j'ai fait mettre à l'ordre. Les pillards seront impitoyablement fusillés. Déjà plusieurs l'ont été... Peuples d'Italie! l'armée française vient pour *rompre vos chaînes. Le peuple français est l'ami de tous les peuples ; venez avec confiance au-*

devant d'elle. Vos propriétés, votre religion et vos usages seront respectés; nous ferons la guerre en ennemis généreux; nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent. »

Ce n'est point faire la guerre en ennemi généreux que d'exciter les sujets à la révolte contre leurs souverains légitimes, qui, de l'aveu de tout le monde, n'étaient pas des *tyrans*.

Buonaparte n'attendit pas en Piémont la signature du traité de paix avec le roi de Sardaigne. Dès qu'il eut reçu la garde des villes qu'il avait demandées par l'armistice, et les renforts considérables qui lui venaient de la Savoye, du Dauphiné et de la Provence, il se mit à la poursuite de Baulieu.

Le lecteur sent très-bien que je dois me borner à lui donner une esquisse de cette campagne, comme j'ai fait pour celle de Pichegru. Je ne parle de la guerre que sous le rapport qu'elle a avec la révolution. D'ailleurs ce n'est pas d'après les Mémoires publiés en France qu'on peut l'écrire comme il convient. Il faut, pour remplir dignement cette tâche, attendre que des écrivains du pays où nous avons porté nos armes aient publié les leurs : car la gloire

Réflexions sur nos conquêtes.

qui revient d'une conquête ne consiste pas uniquement dans la bravoure et dans l'art de se battre ; elle résulte encore de la manière de se conduire envers les vaincus ; autrement les conquérans modernes n'auraient rien qui les distinguât des Genséric et des Attila. Il faut, dis-je, avoir sous les yeux l'histoire que les étrangers publieront de leur côté, afin de pouvoir démêler la vérité à travers les récits contradictoires que l'esprit de parti, l'orgueil national, l'adulation ou la haine ne manqueront pas de répandre. Pleins des idées révolutionnaires qui avaient bouleversé la France, la plupârt de ceux qui ont donné des relations sur cette guerre prennent ces idées pour tout autant de principes, d'après lesquels ils jugent les actions, les institutions, les gouvernemens et les peuples. Rien de ce qui existait hors de la France ne mérite leur approbation. Les troupes étrangères et les généraux ne sont dignes d'aucun éloge. On les montre presque toujours fuyant ou battus, laissant sur le champ de bataille un nombre prodigieux de morts, de blessés et de prisonniers. De notre côté nous perdons si peu d'hommes, qu'on serait tenté de croire que nos armées étaient composées

de héros invulnérables. Parmi ces relations, les seules qui méritent quelque confiance, ce sont les lettres de certains généraux au directoire, celles par exemple de Moreau et de Pichegru. Eloignés, comme ils l'étaient, de cet esprit de forfanterie qui ne convient qu'aux âmes vulgaires, ils méritent, pour ce qu'ils rapportent, une confiance garantie par leurs talens.

Buonaparte, comme je l'ai dit, n'étant resté en Piémont que le temps nécessaire pour occuper les places cédées par le traité, pour renforcer son armée et la pourvoir des choses dont elle manquait, se mit à poursuivre Baulieu avec une activité incroyable. Celui-ci, réduit à la défensive, songea uniquement à disputer le passage du Pô. Mais, comme il ignorait en quel endroit les Français le passeraient, il fut obligé de distribuer sur plusieurs points son armée, fort inférieure en nombre à la nôtre; ce qui fut cause qu'il ne pouvait opposer partout qu'une faible résistance; aussi Buonaparte le passa-t-il à Plaisance, sans en éprouver presqu'aucune. De là il se porta sur Lodi, pour traverser l'Adda. Il y avait là un pont extrêmement important, que les Autrichiens étaient obligés de dé-

Progrès étonnans de Buonaparte.

fendre ou de couper, pour prévenir la perte du Milanais. Mais, en l'abattant, Baulieu perdait une partie de son armée, qui était encore de l'autre côté de la rivière. Il se borna donc à ranger en bataille les corps qu'il avait avec lui, et à placer trente pièces d'artillerie qui enfilaient le pont, en attendant que tous les siens eussent passé. Le passage venait de s'effectuer en entier : mais Buonaparte étant arrivé avant que l'ennemi eût eu le temps de couper le pont, fit mettre sur-le-champ toute son artillerie en batterie, et l'on se canonna de part et d'autre avec la plus grande vivacité durant plusieurs heures, ce qui donna à l'armée française le temps d'arriver; alors elle se forma en colonne serrée, ayant le second bataillon des carabiniers en tête, suivi de tous les bataillons de grenadiers, et s'avança au pas de charge, et aux cris de *vive la république.* Le feu de l'ennemi était terrible. La colonne hésita un moment; mais les généraux Berthier, Masséna, Cervoni, d'Alemagne, le chef de brigade Lasnes et le chef de bataillon Duprat s'en étant aperçus, se précipitèrent à la tête. Aussitôt l'ardeur renaît et redouble, la colonne passe, renverse tout ce qu'elle rencontre, enlève

l'artillerie ennemie, et sème l'épouvante et la mort dans l'armée autrichienne, qui s'éparpille en un clin d'œil, et qui, dans l'état où elle était, ne pouvait pas résister à un ennemi accoutumé à des prodiges de bravoure.

Pizzighitone ne tint pas 24 heures; Crémone renonça à faire une résistance inutile; Milan ouvrit ses portes, et toute la Lombardie fut conquise. Il n'y a point d'exemple dans l'Histoire de tant d'obstacles vaincus, de tant de victoires remportées, de tant de villes soumises en si peu de temps, c'est-à-dire dans deux mois. Tout cela nous coûta beaucoup de monde, et il fallait continuellement renouveler l'armée. Mais les nouveaux venus, fiers de se trouver parmi les vainqueurs de Milézimo et de Lodi, échauffés par le récit de leurs exploits, soutenaient bientôt l'honneur du corps qui les recevait; et malgré les pertes qu'on faisait, le nombre des braves était toujours le même. Malheureusement l'abus de la force ternissait l'éclat de tant de succès. Un pays était à peine conquis, qu'on prenait, pour continuer la guerre, les hommes, les chevaux, les bestiaux, les denrées et les marchandises, sans se mettre en peine si le droit des

gens permettait ou non de forcer des sujets à combattre contre leur souverain. On ne connaissait point d'autre loi que la loi du plus fort. De là ces exactions révoltantes qui, en ruinant le pays, imprimaient dans les cœurs la haine du nom Français.

Dures conditions qu'il impose.

Le duc de Parme, qu'on ne soupçonnera pas de nous avoir résisté, fut obligé de nous donner deux millions, de faire remettre douze cents chevaux de trait harnachés, quatre cents de dragons aussi harnachés, et cent de selle pour les officiers supérieurs. De plus, dix mille quintaux de bled, cinq mille d'avoine, et deux mille bœufs. Enfin il fut forcé de céder vingt tableaux, au choix du général en chef, parmi ceux existans dans le duché. Cet article nous valut le célèbre tableau de saint Jérôme, du Corrège, dont on prétend qu'un particulier offrit un million. Ce genre d'imposition ne venait pas uniquement de l'amour des Français pour les arts. Quand on les aime réellement, on les encourage dans tous les pays où ils peuvent fleurir, au lieu d'en enlever les modèles. La postérité jugera si l'on a bien fait de rassembler les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dans une ville qui réunit tous les vices, et qui excite tous les genres de

corruption. Lorsque les Romains enlevèrent une partie de ceux qui étaient dans la Grèce, la civilisation, proprement dite, commençait chez eux, et ces chefs-d'œuvre pouvaient la hâter, au lieu qu'elle finissait chez nous quand nous enrichîmes notre musée des dépouilles des nations vaincues. D'ailleurs ce n'est pas dans leurs brigandages qu'il faut imiter les Romains, et encore moins dans cette politique infernale qui, ressuscitée par Machiavel, avait ramené parmi nous, dans ces derniers temps, la barbarie et la tyrannie.

Le duc de Modène ne fut pas mieux traité que celui de Parme; cependant sa faiblesse l'avait mis dans l'impuissance d'avoir des torts. On l'obligea de payer à la république française, 1° sept millions cinq cent mille livres, monnaie de France, dont trois millions devaient être versés sur-le-champ dans la caisse du payeur de l'armée, deux millions dans la quinzaine, et le reste dans le délai d'un mois; 2° de donner la valeur de deux millions cinq cent mille livres en denrées, poudre et autres munitions de guerre. « Si, à l'exemple des Romains, dit Montesquieu, une puissance de l'Europe faisait la guerre aux dépens des vaincus, et tirait ses moyens

de guerre de la guerre même, elle irait à l'empire de l'univers. » Ce que disait cet écrivain célèbre, nous le mettions réellement en pratique. On exigea en outre du duc de Modène vingt tableaux à choisir dans la galerie de son palais, ou dans les autres lieux de sa dépendance. Ce prince, à qui les Français avaient imposé cette loi avant d'arriver à Modène, se retira furtivement à Venise, emportant, dit-on, 23 millions en or, et laissant à peine de quoi fournir aux frais de l'administration de ses Etats, qu'il ne pouvait plus garder. La ville de Milan et la bibliothèque Ambroisienne payèrent aussi en tableaux et en manuscrits leur tribut à notre amour indiscret pour les arts.

Insurrections.

Outre les agens du gouvernement chargés de faire la levée des impositions et des réquisitions, il y en avait d'autres qui avaient dans leur département l'organisation révolutionnaire. Ces avant-coureurs des armées soumettaient les peuples à la république avant qu'elles arrivassent. C'est ainsi que les habitans de Reggio, soulevés par eux contre leur gouvernement légitime, désarmèrent les troupes du duc de Modène, arborèrent l'étendard tricolore, firent alliance avec le peuple de Ferrare et de Bologne, aussi infi-

dèles qu'eux à leur souverain, appelèrent les troupes françaises à leur secours, et soufflèrent si adroitement l'esprit de révolte que, dans moins de deux jours, la paix accordée au duc, et si chèrement achetée, fut anéantie, le conseil de régence supprimé, et remplacé par une espèce de gouvernement révolutionnaire, sous le nom de comité. Enfin on poussa l'oppression jusqu'à faire arrêter et conduire à la citadelle de Tortone les membres de la régence ducale. Cette partie de l'Italie vit alors renouveler la ligue qui, sur la fin de la république romaine, avait presque soustrait à l'autorité du sénat les peuples alliés; car il s'en forma une à peu près semblable entre les peuples de Bologne, de Ferrare, de Modène et de Reggio.

L'assemblée de ces peuples, réunis par députés à Modène, abolit la féodalité, les titres, la noblesse, et les ordres de chevalerie; adopta une constitution *populacière* qui entretint, comme en France, une effrayante anarchie, et transporta sur les bords du Pô notre licence, une partie de nos lois, de nos usages, de nos crimes, et jusqu'à l'arbre funeste de la liberté, qu'il fut défendu d'outrager d'*action* ou de *parole*, sous peine

d'être déclaré coupable de *lèse-nation*, et *puni de mort*. Enfin les deux républiques, la *Cisalpine* et l'*Italique*, imitèrent jusqu'à nos folies et nos fêtes. On éleva sur une place le temple de la liberté; une jeune femme, vêtue à la grecque et agitant le drapeau aux trois couleurs, représentait cette déesse, dont le culte a été si fatal partout où il a été réglé par les caprices de la multitude. Elle était sur un char triomphal traîné par six coursiers superbes. Six jeunes garçons, parés de guirlandes de fleurs, folâtraient autour d'elle, et portaient les emblêmes de la liberté victorieuse de la tyrannie et de la coalition foudroyées. On lisait sur une bannière les noms des armées qui avaient bien mérité de la patrie. C'était ce qu'il y avait de plus raisonnable. On n'en dira pas autant de celle où l'on voyait la Lombardie présentée à la déesse par un génie qui l'implorait en faveur de cette belle contrée. Assurément il n'y en a point sur la terre qui eût voulu de la liberté française, de ce monstre armé dès son berceau de torches et de poignards, et qui n'aurait jamais eu les hommages d'aucun peuple, si elle avait paru telle que nous l'avons promenée dans des pays qui ne la demandaient pas, entourée de

Création de nouvelles républiques.

baïonnettes, de canons et de brigands. Puissent les peuples ne pas oublier qu'elle n'a été ainsi défigurée que par une petite partie des Français, qui, sous le nom de *patriotes*, ont déshonoré la nation! Enfin, le congrès des quatre peuples réunis fit, comme on faisait en France, une proclamation dans laquelle il disait: « Que partout on crie *aux armes;* que les canons, les fusils, les cohortes, les légions préparent de concert notre gloire, notre triomphe, et la conservation de la liberté et de l'égalité. » La première assemblée, tenue à Reggio au commencement du mois de décembre suivant, déclara le peuple *libre*, *indépendant* et *souverain*.

Buonaparte était l'âme de ces changemens. Il suivait en cela et principes, et ses vues, et les instructions d'un directoire qui voulait tout désorganiser, sans avoir aucun plan fixe pour reconstruire, et qui, ne connaissant rien de mieux qu'un état de choses au milieu duquel il régnât despotiquement, cherchait à l'étendre partout où nos armées pénétraient.

Quelque brillantes que fussent ses conquêtes, et quelqu'imposant que fût son nom, le général avait eu des soulèvemens à Sévérité de Buonaparte.

apaiser. On n'avait pas manqué de les attribuer, suivant l'usage, au fanatisme des prêtres et au mécontentement des nobles. Mais un conquérant n'éprouve aucune révolte quand il est juste, quand ses agens sont modérés, et quand l'armée qu'il commande respecte les propriétés, l'honneur des femmes et le droit des gens. C'est malheureusement ce qu'on ne faisait pas dans ce temps-là. Le village de Bignasco s'étant insurgé, Buonaparte y fit mettre le feu. « Quoique nécessaire, dit-il dans ses dépêches au directoire, ce spectacle n'était pas moins horrible; j'en fus douloureusement affecté. » Les habitans de Pavie s'étant aussi insurgés, s'emparèrent du château, et y retinrent la garnison prisonnière. La ville fut forcée, et la municipalité fusillée. Le général fit faire l'appel des soldats de la garnison; il n'en manqua aucun, et c'est un trait de modération de la part des habitans, qui sans doute ne s'étaient pas portés à cet excès de désespoir, au milieu d'une armée triomphante, sans y avoir été provoqués par les soldats eux-mêmes, et l'on regrette de ne pas savoir que justice fut aussi faite contre eux. « Si le sang d'un seul Français eût été versé, dit Buonaparte, j'aurais fait élever des ruines

de Pavie une colonne sur laquelle j'aurais fait écrire : *Ici était la ville de Pavie.* » Mais le sang d'un seul homme mérite-t-il qu'on verse celui d'une ville entière?

Comme il est important de suivre l'eprit qui présidait aux conquêtes, il n'est pas inutile de rapporter le passage suivant de la proclamation que le général d'Epinoi, commandant à Milan, publia dans cette ville, lorsqu'il y éclata quelques mouvemens d'insurrection. Voici comment il s'exprimait : « Les partisans de la tyrannie, les apôtres du fanatisme, les ennemis jurés de tout gouvernement libre, ont tenté, le 4 de ce mois, d'exécuter ouvertement les complots atroces qu'ils méditaient dans l'ombre... La trahison la plus insigne, l'hypocrisie la plus profonde en opposition avec la bonne foi, la haine en retour de la bienveillance et de la fraternité, voilà les sentimens dont ils voulaient payer tous ceux d'une armée triomphante et toujours *généreuse* au sein de la victoire... Qu'ils tremblent ces hommes pervers qui ont aiguisé les poignards contre leurs *bienfaiteurs!* Les habitans de Bignasco n'outrageront plus les Français. *Exterminés*, errans et fugitifs, ils ont porté la peine due à leurs attentats; la flamme qui circule

Menaces contre les peuples subjugués.

autour de leurs asiles annonce assez que le châtiment a suivi de près l'offense. La révolte a été expiée per le fer. » Pas un regret, pas un sentiment de sensibilité ne se mêle au souvenir de ce terrible châtiment. Quelques fiefs impériaux, du côté de Gênes, subirent le même traitement que Bignasco.

C'était donc à l'armée comme en France; dans l'une et dans l'autre les chefs ne voulaient régner que par la terreur, parce qu'en Italie, comme en France, on se proposait de renverser l'ancien ordre de choses pour y substituer un gouvernement nouveau. Ce ne fut qu'au moyen de l'esprit révolutionnaire qu'on vint à bout de l'établir. L'activité qui en résultait était inconcevable ; quoique le général en chef en eût naturellement beaucoup, il la sentait encore s'accroître par le mouvement général des esprits et par l'amour des conquêtes : aussi poursuivit-il l'ennemi sans se donner aucun repos.

Suite des victoires de Buonaparte.

Baulieu, que nos succès avait forcé de repasser le Mincio, avait pris une excellente position au-delà de ce fleuve, ayant sa droite appuyée au lac Garde, sa gauche à Mantoue, et toute sa ligne garnie de batteries. Notre armée traversa la rivière à Borgheto, sous le feu de cette artillerie formidable.

L'ennemi, qui crut voir la terrible colonne du pont de Lodi, lâcha le pied, et se retira derrière l'Adige, d'où il fallut encore le chasser pour entrer dans les gorges du Tyrol et se frayer le chemin de l'Allemagne. Tout cela ne pouvait se faire sans livrer des combats continuels, dans lesquels nous perdions beaucoup de monde; mais une ardeur incroyable s'était emparée de nos soldats. « Je ne vous citerai pas, écrivait Buonaparte au directoire, après le passage du Mincio, les hommes qui se sont distingués par des traits de bravoure; il faudrait nommer tous les grenadiers et carabiniers de l'avant-garde: ils jouent et rient avec la mort. Ils sont aujourd'hui parfaitement accoutumés à la cavalerie ennemie, dont ils se moquent; rien n'égale leur intrépidité, si ce n'est la gaîté avec laquelle ils font les marches les plus forcées: ils chantent tour-à-tour la patrie et l'amour. Vous croiriez qu'arrivés au bivouac ils doivent au moins dormir; point du tout: chacun fait son compte ou son plan d'opération du lendemain, et souvent l'on en rencontre qui voient très-juste. L'autre jour je voyais défiler une demi-brigade; un chasseur s'approche de mon cheval: *Général*, me dit-il, *il faut faire cela. Malheureux*,

lui répondis-je, *veux-tu bien te taire.* Il disparaît à l'instant. Je l'ai fait en vain chercher. C'était justement ce que j'avais ordonné que l'on fît. »

Louis XVIII quitte Vérone.

Je ne le suivrai pas à la prise de Peschiera et de Vérone. J'observerai seulement que Louis XVIII n'avait quitté que depuis peu de temps cette dernière ville, où il s'était réfugié avec un petit nombre de Français, compagnons de son infortune. Le sénat de Venise lui avait fait dire de quitter le territoire de la république. Il aurait mieux fait de laisser à sa prudence le soin de prendre le parti qui lui convenait. Quand on ne peut plus conserver son domaine, il faut au moins sauver son honneur. Le roi opposa beaucoup de dignité à cette démarche humiliante du sénat. Il demanda que le nom de sa maison fût rayé du *livre d'or*, et qu'on lui rendît l'épée dont Henri IV avait fait présent à la république. On lui répondit que, sur sa demande, « le nom des Bourbons serait rayé ; mais que, quant à l'épée, elle ne lui serait remise que lorsqu'il rendrait douze millions que la France devait à la république ; « chose que, dans la circonstance présente, aurait à peine demandée une société de marchands. Mais telle était l'action du

gouvernement révolutionnaire sur les autres gouvernemens, qu'il faisait tomber dans l'abaissement ceux avec lesquels il se mettait en contact. Buonaparte étant entré dans cette ville, au commencement de juin, écrivit au directoire : « J'arrive dans Vérone pour en partir demain... Je n'ai pas caché aux habitans que si le *roi de France* n'eût évacué leur ville avant mon passage du Pô, *j'aurais mis le feu à une ville assez audacieuse* pour se croire la capitale de l'empire français. » Ainsi Vérone eût été réduite en cendres pour avoir servi d'asile au chef de la maison de Bourbon, au roi de France, comme l'appelait ironiquement Buonaparte !!!

Mantoue fut investie, et les Français allèrent s'emparer, sans coup férir, sans avoir été provoqués par aucun acte d'hostilité, de Bologne et de Ferrare, deux villes qui dépendaient du saint-siége, avec lequel on n'avait rien à démêler. Elles furent soumises aux mêmes contributions que les autres conquêtes. Bologne fournit, de plus, cinquante tableaux, parmi lesquels se trouvait la Sainte-Cécile, un des chefs-d'œuvre de Raphaël. Les exactions de toute espèce se faisaient bien là, comme ailleurs, au nom de

la république; mais elles étaient en partie au profit de ses nombreux agens et de ses généraux, qu'on a vus revenir avec une fortune scandaleuse. Les soldats aussi usaient, à leur manière, des droits des vainqueurs, et on le souffrait, pourvu qu'ils en usassent sans trouble et sans violence.

Buonaparte à Livourne.

Livourne fut enlevée au grand-duc, quoiqu'il fût en paix avec la France. Le but de cette expédition était de s'emparer de tout ce que les Anglais avaient dans cette ville, et de vaisseaux dans le port. Mais ayant été avertis du projet deux heures avant l'arrivée des Français, quarante de leurs navires mirent à la voile, chargés des marchandises que les négocians avaient eu soin de faire embarquer d'avance, dans la crainte d'une invasion. Ils emmenèrent aussi deux vaisseaux qu'une de leurs frégates nous avait pris, estimés cinq cent mille francs. Buonaparte était à la tête de cette expédition. Il fit arrêter le chevalier Spanachi, gouverneur de la ville, accusé non-seulement d'avoir favorisé les Anglais, mais aussi d'avoir voulu soulever le peuple contre les Français, n'ayant pas assez de troupes pour leur résister. Il faisait à cet égard ce que nous avions fait en France quand les ennemis y étaient

entrés, et il n'avait d'autres reproches à se faire que d'avoir exposé la ville au pillage. Le général voulait dabord le faire juger par une commission militaire; il se contenta cependant de l'envoyer au grand-duc sous bonne et sûre garde, en priant son altesse de le faire punir sévèrement. Il fit ensuite séquestrer tous les biens appartenans aux sujets de l'Angleterre, de l'Autriche et des autres puissances coalisées, et l'on nomma une commission pour découvrir les effets, marchandises, argent, bijoux, chevaux et meubles qui leur appartenaient.

Par le traité d'armistice signé à Bologne, le 23 juin 1796, le pape fut contraint de nous céder les légations de Bologne et de Ferrare, la Romagne, et de nous mettre en possession de la ville et du château d'Ancône, jusqu'à la paix continentale; de nous donner vingt-un millions et cent objets d'arts à notre choix, parmi lesquels étaient notamment compris le buste de Lucius Junius Brutus, qui fit décapiter ses enfans en sa présence, et celui de Marcus Junius Brutus, le meurtrier de César, son bienfaiteur et son père, suivant l'opinion commune; en outre, cinq cents manuscrits choisis à la bibliothèque du Vatican. On l'obligea enfin de met-

tre en liberté les propagandistes français, et ceux de ses sujets qui avaient prêché la révolte dans ses Etats, ou qui s'étaient rendus coupables d'autres crimes pour amener la révolution. Le chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, qui avait la confiance du directoire et du général, eut beaucoup de part à ce traité. Naples obtint aussi un armistice. Ainsi, dans moins de trois mois, toute l'Italie, excepté Mantoue, se vit sujette ou tributaire de la république française.

Buonaparte fut moins heureux du côté de l'Adige : mais je reprendrai la suite de cette guerre lorsque j'aurai tracé d'autres tableaux que je dois mettre sous les yeux du lecteur.

Soumission de la Vendée.

Je ne dirai plus qu'un mot de la Vendée, parce que, depuis l'affaire de Quiberon, les habitans découragés et pressés par les troupes républicaines, dont le pays était couvert, ne voyaient de salut que dans la soumission. Aussi la plupart de ceux qui avaient pris les armes abandonnèrent-ils les drapeaux pour retourner dans leurs foyers. Les autres, en petit nombre, suivirent encore leurs chefs, qui ne s'entendaient pas entre eux, parce qu'aucun ne voulait dépendre d'un autre.

Cette division les affaiblit au point que, se voyant obligés de fuir, ils perdirent insensiblement presque tout leur monde par désertion ou par mort, et que les deux principaux d'entre eux tombèrent entre les mains des généraux de la république, qui les firent fusiller. Ces deux chefs étaient Stofflet, ci-devant garde-chasse du comte de Maulevrier, homme hardi et entreprenant, et Charette, gentilhomme breton, homme de tête et de courage; mais qui, malheureusement pour eux, ne furent point assez secondés par les autres chefs de leur parti, ni par les Anglais. L'Histoire ne doit pas oublier le général Georges, né, comme Stofflet, dans la classe du peuple, et qui n'en montra pas moins un grand caractère, et un entier dévouement à la plus juste des causes.

Le général Hoche contribua beaucoup, par sa conduite sage et modérée, à faire quitter les armes aux habitans des villes et des campagnes, qui les avaient d'abord prises pour défendre leur religion et leur roi, et qui avaient ensuite continué de les porter pour venger la foi des traités violée, et les atrocités que les armées patriotes avaient commises dans le pays. Le premier motif de leur armement était juste et légitime; et ce

n'était pas aux tyrans de la France, à ceux qui avaient renversé un trône qu'occupait le prince le plus vertueux de l'Europe, et détruit une religion dont l'esprit est de réprimer le vice et d'encourager la vertu ; ce n'était pas, dis-je, à de tels hommes qu'il appartenait de traiter de rebelles des sujets fidèles et religieux, auxquels ils avaient donné l'exemple d'une insurrection dont les suites ont été si funestes à la France et au monde entier. D'ailleurs s'il est permis de faire la guerre à des hommes qui violent les lois de la nature, et le droit des gens, et détruisent l'ordre social, les Vendéens avaient assurément le droit de s'armer contre des troupes dont leur pays était inondé, et pour lesquelles rien n'avait été sacré sous la Convention ? Mais quand la paix fut faite, quand le gouvernement leur eut accordé à-peu-près tout ce qu'ils pouvaient désirer, quand la grande majorité des insurgés eut, à ce prix, reconnu ce même gouvernement, il ne fut plus permis à un parti de reprendre les armes, sans être responsable de tous les maux qui s'ensuivraient.

LIVRE XXVIII.

LE directoire avait toujours, pour les jacobins, une prédilection qui faisait le malheur de la France. Persuadé qu'ils étaient les amis les plus sincères du gouvernement, les seuls qui eussent le même intérêt que lui à le soutenir et à surveiller les royalistes, il en mettait en place le plus qu'il pouvait. « Notre département, écrivait-on de Tours, le 28 février, vient d'être destitué, et remplacé par des hommes qui n'ont droit à aucune confiance. Les membres des anciens clubs et des comités révolutionnaires sont les magistrats qu'on nous donne... Chaque jour, dans notre cité, on incarcère arbitrairement. Notre municipalité vient de donner sa démission. » Ces changemens, dans les places administratives et municipales, se faisaient lorsque les lois sur la réquisition, sur l'emprunt forcé et sur les contributions au-

1796.
An IV.

Excès des jacobins mis en place.

raient eu besoin d'être tempérées dans leur exécution par l'humanité des magistrats : c'était précisément ce que le directoire craignait, pour ne pas laisser refroidir cet esprit révolutionnaire, duquel il attendait l'affermissement de la république. Il fallait voir comment ces lois étaient exécutées, surtout celles qui regardaient les réquisitionnaires. Fréron, dans le Midi, ordonnait que des soldats s'établiraient dans les maisons des pères et mères, oncles, tantes et tuteurs des jeunes gens qui n'auraient pas rejoint leurs drapeaux, et qu'ils y vivraient à discrétion. Isnard, qui dénonça ces faits au Corps-législatif, dit qu'une veuve chargée de onze enfans avait chez elle quatre dragons, parce qu'un de ces enfans, absent depuis six ans, n'était pas à l'armée, et que les dragons avaient violé deux de ses filles. Ce fait excita un cri d'indignation dans une partie de l'assemblée; mais personne n'en demanda vengeance; et quoique le gouvernement manifestât de temps en temps l'envie de réprimer les crimes, il ne faisait rien pour les prévenir.

Il n'a pas paru un homme d'état durant la révolution. A l'Assemblée-constituante, il y eut de grands talens, des hommes qui

avaient des vues saines, sans aucun moyen pour les faire adopter. Après cette époque, tous ceux qui ont été en place n'ont su que servir les passions avec plus ou moins d'esprit et d'adresse. Aux armées, nos principes révolutionnaires bouleversaient les peuples, indisposaient contre nous tous les cabinets de l'Europe, et flétrissaient nos lauriers. Dans l'intérieur elles dirigeaient seules la conduite des comités et du directoire, et produisaient ces actes de tyrannie qui pesaient sur une partie des Français pour assouvir les passions de l'autre. Sous ce système la corruption des mœurs alla toujours en croissant. Il y avait eu, dans l'espace de quinze mois, cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze divorces, dont deux mille cent vingt-quatre demandés par les hommes, et trois mille huit cent soixante-dix par les femmes. Il n'y a point de gouvernement, dans un tel état de choses, qui pût devenir stable. Aussi ceux qui tenaient le timon en France ne savaient que mettre les partis en opposition entre eux, afin de les écraser l'un par l'autre; et ils se servaient de ce qu'on appelait les républicains, c'est-à-dire des jacobins modérés, pour assurer leur triomphe, comme si le jacobinisme pouvait s'allier avec aucune

Ils sont protégés par le directoire.

espèce de gouvernement. Il faut suivre cette dégradation progressive des mœurs, et cette influence du jacobinisme sur les lois et sur l'administration, pour se rendre raison de l'anarchie où la France tomba, et des maux qui s'ensuivirent.

Les désorganisateurs connaissaient si bien l'empire que la doctrine des clubs conservait sur le directoire, sur les corps administratifs, et sur les autres autorités constituées, qu'ils formaient des groupes dans le jardin des Tuileries, autour des cinq-cents, et dans les places publiques. Là, ils redemandaient tout haut les proscriptions, parlaient de Robespierre avec éloge, de la guillotine avec intérêt, du *maximum*, et de l'expulsion du nouveau tiers avec espoir, de la constitution de 1793 avec enthousiasme, de celle de 1795 avec dédain, et du Corps-législatif avec mépris. Ils insultaient même les représentans, et surtout les nouveaux députés qui ne partageaient ni leurs opinions, ni leur délire. Les journalistes de leur parti, parmi lesquels on peut citer Antonelle et Poultier, continuaient de débiter leur doctrine avec la même audace qu'auparavant, tandis que d'autres énergumènes couvraient les coins des rues d'affiches où l'on prêchait la loi

agraire, où l'on disait : « La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens... Les travaux et les jouissances doivent être communs à tous. Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches, ni pauvres. Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur de tous. » Mais comme il ne dépendait pas de ces nouveaux prédicans d'établir une égalité de forces, d'industrie et de talens parmi les hommes, le peuple sentait parfaitement qu'il ne pouvait compter sur le bonheur qu'ils promettaient.

Le directoire, dans ses proclamations, tonnait bien contre ces crimes et ces menées sourdes; mais il n'en punissait pas les auteurs : parce qu'on ne punit qu'à regret les hommes avec lesquels on a combattu sous les mêmes drapeaux, et obtenu la victoire. Il aimait mieux attribuer les horreurs qui se commettaient aux royalistes, sans se mettre en peine d'attaquer le mal dans sa source, qui était la corruption des mœurs. Ce n'est pas qu'il ne voulût avoir l'air de les réformer; mais avec les idées qu'il s'était faites du bien

et du mal, du vice et de la vertu, il était impossible qu'il fît jamais rien d'utile ni de louable. Ce que je dis du directoire s'applique au Corps-législatif, tel qu'il était à cette époque. Ainsi ce corps, ayant proposé des récompenses aux écrivains qui feraient les *meilleurs ouvrages pour l'instruction publique*, ne distingua, parmi ceux qu'on lui envoya, que celui qui avait pour titre : *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, dont le but était de faire aimer et respecter l'Être-Suprême, sans lui rendre aucun culte. Baudin, des Ardennes, rapporteur, dit que, par l'espoir de lui plaire, et par l'amour de soi, gravé dans tous les cœurs, on pouvait, *sans religion, marcher dans la route de la félicité*. On cita aussi *avec éloge* les *Épîtres et Évangiles d'un républicain*; ouvrage que je ne connais pas, mais dont le titre seul annonce le mérite.

L'Institut, dans une séance générale qu'il tint le 4 avril, en présence des directeurs, ne se montra pas moins pénétré des maximes du jour; car, après que Letourneur, président du directoire, eût parlé, et avancé que les tyrans, c'est-à-dire les rois (comme Louis XIV et Louis XV), condamnaient aux flammes les livres *régénérateurs de la*

raison, de cette raison qui guidait la France depuis huit ans, Daunou, membre de l'Institut, dit « que le despotisme, sous les rois, avait suscité, déchaîné contre les sciences morales et politiques l'intolérance de vingt corporations orgueilleuses, gardiennes de toutes les superstitions, protectrices de toutes les immoralités; mais qu'au milieu de tant d'ennemis puissans, ces sciences avaient heureusement préparé l'imposante révolution qui terminait le siècle, et qui rapp ait vingt-cinq millions d'hommes à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs. » Il annonça que les sciences, les lettres et les arts parviendraient à un degré de perfection tel qu'ils n'avaient pu l'atteindre dans aucun siècle, ni dans aucun pays. Daunou, comme on voit, n'était pas prophète. C'est ainsi qu'à force de décrier les anciens principes de morale et de politique, et les institutions célèbres qui avaient fait la gloire et la prospérité de la France, ces dangereux charlatans vinrent à bout de rompre tous les liens de la société, et d'accoutumer chaque individu à ne suivre pour règle de conduite que son intérêt personnel et la voix de ses passions.

Progrès de l'immoralité.

Le directoire, attaché tout entier à la poursuite des ennemis de la constitution, les multipliait par ses injustices, et encore plus par l'excessive immoralité dont il donnait l'exemple. « Nous ne cessons, écrivait-il au Corps-législatif, d'avoir les yeux ouverts sur le parti royaliste, sur les émigrés et les prêtres réfractaires, les plus acharnés ennemis de la constitution et de nos lois. Ils se réunissent aux environs de Lyon, à Lyon même, où ils trouvent protection et sûreté, à la faveur des certificats de résidence dont il se fait un honteux commerce.» Ce message attira contre ces malheureux, et surtout contre les prêtres, des mesures que la politique et l'humanité réprouvaient également; tandis qu'on avait une criminelle tolérance pour les plus grands ennemis de l'ordre, pour les terroristes. Aussi conspirèrent-ils contre le gouvernement à la faveur de cette condescendance.

Depuis long-temps ils disposaient les esprits à la révolte par les affiches qu'ils placardaient au coin des rues, par leurs autres ouvrages incendiaires, et par les correspondances qu'ils entretenaient dans les départemens, d'où ils attirèrent à Paris un grand

nombre de leurs complices. La conjuration devait éclater le 22 floréal (11 mai); mais la police en fut prévenue la veille, et la fit avorter. Voici ce que le directoire écrivit au Corps-législatif le 21.

« Citoyens législateurs, un horrible complot devait éclater demain dès la pointe du jour. Son objet était de renverser la constitution française, de rétablir celle de 1793, d'égorger le Corps-législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de Paris, et de livrer cette grande commune à un pillage général, et au plus affreux massacre. »

Ces conjurés, ayant à leur tête le nommé Babeuf et le député Drouet, le même qui avait fait arrêter le roi à Varennes, s'assemblaient, sous le nom de *directoire secret de salut public*, et avaient formé un comité destiné à diriger le mouvement qu'ils projetaient. On peut juger de la manière dont ils l'auraient exécuté par la phrase suivante, tirée d'une lettre que Babeuf écrivait à son ami Bodson : « Un régénérateur doit voir en grand. Son devoir est de faucher tout ce qui le gêne, tout ce qui obstrue son passage, tout ce qui peut nuire à sa prompte arrivée

Conspiration de Babeuf. Ses détails.

au terme : fripons, imbécilles, présomptueux, c'est égal, tant pis pour eux; pourquoi se trouvent-ils là? Tel était le principe de Robespierre. C'est ce qui décèle en lui le génie. Il est vrai que ce principe pouvait nous écraser toi et moi; mais le bonheur commun devait être la suite de son exécution rigoureuse. »

Voici le plan de la conjuration tel qu'il fut trouvé dans les papiers de cet homme.

« Tuer les *cinq*, c'est-à-dire les cinq directeurs, les sept ministres, le général de l'armée de l'intérieur et son état-major; s'emparer des salles des anciens et des cinq-cents, faire main-basse sur tout ce qui s'y rendra; s'emparer des barrières, et ne laisser sortir qui que ce soit sans des ordres formels et précis; s'emparer du télégraphe du Louvre et de celui de Montmartre; se rendre maître de la rivière. Il est essentiel qu'on ait Meudon et l'artillerie qui s'y trouve, au nombre de quatre-vingts pièces de huit et de quatre; la poudrière de Grenelle, les dix-huit pièces qui sont dans le jardin des Feuillans, les fusils aux Feuillans et sous la salle des cinq-cents. L'arsenal n'est point à négliger; la trésorerie nationale; s'assurer de la personne des administrateurs et des employés. La

communication entre tous les quartiers est essentielle; en conséquence les ponts seront assurés à tous les insurgés... Il sera organisé incontinent de petites armées révolutionnaires qui seront chargées de protéger l'approvisionnement de Paris. Elles seront composées de deux tiers de troupes de ligne et d'un tiers de troupes sédentaires. Il est bon d'observer qu'aussitôt que les tyrans seront abattus, il faut opérer à l'instant l'insurrection du peuple, qui doit être générale, absolument générale. Il sera répandu des écrits propres à *colérer* le peuple. Les agens seront en outre chargés de le pousser à se venger lui-même de tous ses ennemis, qui se sont parfaitement fait connaître.

» L'autorité insurrectionnelle devra prononcer au nom du peuple, ou plutôt le peuple prononcera lui-même la dissolution de toute espèce d'autorités, soit civiles, soit militaires. En conséquence, tout homme qui se dirait ou prétendrait revêtu d'une autre autorité que celle que le peuple donnera, sera déclaré ennemi du peuple, et mis à l'instant à mort. Il est infiniment essentiel que quelques actes semblables aient lieu. Il faut aussi que, l'épée tirée, le fourreau soit jeté au loin. Il faut prévenir toute réflexion de la

part du peuple ; il faut d'abord qu'il fasse des actes qui l'empêchent de rétrograder. Si quelques royalistes voulaient faire résistance, qu'une colonne, armée de torches, se porte à l'instant sur le point qu'ils auraient choisi ; qu'ils soient sommés de rendre les armes, ou qu'à l'instant les flammes vengent la liberté et la souveraineté du peuple...

» Le peuple sera à l'instant et pendant l'insurrection mis en possession de logemens sains et commodes ; assez long-temps on lui a fait de fallacieuses promesses, etc. »

Le comité insurrecteur entrait dans les autres détails d'exécution qu'il jugeait nécessaires, tels que de faire insurger, en même temps qu'à Paris, les patriotes des départemens ; de fournir aux insurgés les armes et les subsistances dont ils auraient besoin ; de leur donner les encouragemens les plus propres à les exciter à vaincre ; enfin, de choisir dans chaque département un député patriote pour venir siéger à Paris avec les *montagnards*.

On reconnaît à ce plan le cachet des jacobins, et cet esprit révolutionnaire dont ils étaient tous pénétrés. On assure que le bruit de la clochette, employée dans chaque sec-

tion pour ordonner le balayage des rues, devait être le signal du soulèvement; qu'à ce signal, les conjurés devaient se former en bandes peu nombreuses, se porter dans chaque maison qui leur était désignée, y massacrer les députés et les autres citoyens dont ils avaient la liste, et se réunir ensuite pour se porter au directoire, et en poignarder les membres. On ajoute que ces pelotons devaient être joints par quinze cents déserteurs de différens corps, et surtout par la légion de police, qui fut supprimée dans ce temps-là. On devait encore, sous prétexte de porter aux soldats des couronnes civiques, pénétrer dans les camps avec de l'argent, des boissons et des filles publiques. Un trait remarquable est que Louvet dit, dans son journal, en parlant de cette conspiration, qu'elle était royaliste, et que le journal des Hommes libres soutint qu'elle était chimérique. Ces deux journaux étaient pourtant du nombre de ceux que le gouvernement payait.

Les motifs de cette insurrection étaient consignés dans une adresse qui fut trouvée chez Babeuf. Voici ce qu'on y lisait :

« Considérant que l'oppression et la misère du peuple sont à leur comble ; que cet

état de tyrannie et de malheur est du fait du gouvernement actuel ; que les nombreux forfaits des gouvernans ont excité contre eux des plaintes journalières, et toujours inutiles, des gouvernés ; que ces oppresseurs, après avoir tout fait pour démoraliser le peuple, après avoir outragé, avili et fait disparaître les attributs et les institutions de la liberté et de la démocratie ; après avoir fait égorger les meilleurs amis de la république, rappelé et protégé ses plus atroces annemis, pillé et épuisé le trésor public. pompé toutes les ressources nationales, totalement décrédité la monnaie républicaine, effectué la plus infâme banqueroute, livré à l'avidité des riches jusqu'aux derniers lambeaux des malheureux, viennent, par un raffinement de tyrannie, ravir au peuple jusqu'au droit de se plaindre, le comité insurrecteur arrête ce qui suit :

Comité insurrecteur.

« Art. 1er Le peuple est en insurrection contre la tyrannie.

» 2. Le but de l'insurrection est le rétablissement de la constitution de 1793, de la liberté, de l'égalité et du bonheur de tous.

» 3. Aujourd'hui, dès l'heure même, les citoyens et les citoyennes partiront de tous

les points, en désordre et sans attendre les mouvemens des quartiers voisins, qu'ils feront marcher avec eux : ils se rallieront au son du tocsin et des trompettes, sous la conduite des patriotes, auxquels le comité insurrectionnel aura confié des guidons portant l'inscription suivante : *Constitution de 1793, liberté, égalité, bonheur commun.* D'autres guidons porteront ces mots : *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré et le plus indispensable des devoirs. Ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à mort par les hommes libres*, etc. »

Ce complot fut découvert, comme je l'ai dit, la veille de son exécution, par un espion de police qui, sous le masque d'un *frère*, s'était glissé parmi les conjurés : mais les chefs, excepté Babeuf, restèrent inconnus, malgré le grand nombre de pièces qu'on trouva chez lui ; parce qu'elles n'étaient pas signées, et qu'on avait pris la sage précaution de ne nommer personne. Cependant, outre ce conspirateur, on arrêta quelques autres jacobins accusés de complicité, tels que Drouet, Ricord, Bonaroti, Fyon et Rossignol, ces deux derniers, ex-généraux; Chasles, Laignelot, Félix Lepelletier, An-

tonelle, Darthé, Chrétien, et un secrétaire de Joseph Lebon, chez lesquels on ne trouva pourtant aucun papier relatif à cette affaire. Comme Drouet était membre du conseil des cinq-cents, il fallut, aux termes de la constitution, le faire juger par la haute-cour nationale, qui fut érigée à Vendôme; mais on le fit évader secrètement. Les autres y furent traduits, et eurent pour défenseur Réal, depuis conseiller d'État. Ce fut moins une longue procédure qu'une longue intrigue, durant laquelle les juges, les agens du gouvernement et les directeurs eux-mêmes montrèrent pour les accusés une condescendance qui sentait l'ancienne *fraternité*. Aussi n'y eut-il que Babeuf et Darthé de condamnés à mort. Parmi les conjurés on comptait encore Amar et Vadier, ces deux *buveurs de sang*, comme on les appelait.

Durant la procédure, les terroristes de Paris continuèrent leurs manœuvres sourdes pour tâcher d'ameuter le peuple. Peut-être faut-il leur attribuer l'état de pénurie où était l'armée de l'intérieur, qu'ils voulaient sans doute exciter à la révolte; car le directoire écrivit, quelque temps après, au Corps-législatif, que la solde n'avait pas été acquit-

tée depuis plusieurs mois;... que, sur plusieurs points de la république, la subsistance des troupes avait été compromise; que les distributions avaient été rarement faites dans les proportions déterminées par la loi; que souvent elles avaient été supprimées durant plusieurs jours, et que le service des étapes était sur le point de manquer dans tous les départemens. Il faut observer que la plupart des employés étaient des jacobins prononcés, et ne faisaient rien que par l'impulsion des chefs, que souvent ils ne connaissaient pas, et qui résidaient à Paris. Ceux-ci ne manquèrent pas, suivant l'usage, de faire courir le bruit qu'il se préparait une conspiration royaliste. « Redoublez d'attention et de prudence, disait le journal des Hommes libres, en s'adressant au peuple de la capitale, le 12 fructidor. Nous vous avons constamment signalé les conspirateurs royaux, les agens de vendémiaire et des princes. Nous vous avons noté leurs feuilles homicides, prêchant la révolte et la royauté : les mesures semblent prises, les signaux sont donnés, les piéges sont tendus. Restez tranquilles jusqu'à ce que le royalisme s'avance. Il marche à grands pas. Il va dénoncer le directoire, ce

directoire *qui a voté la mort du tyran.* Il va l'attaquer par des chemins tortueux. Attendez sa charge; alors vous vous réunirez au gouvernement; alors vous marcherez comme en vendémiaire; alors vous vaincrez, et la liberté triomphera.... »

Il paraît absurde que Babeuf ait été à la tête d'une conspiration royaliste; cependant il y avait, parmi les jacobins, outre le parti qui voulait la constitution de 1795, celui qui désirait celle de 1793, et celui enfin qui voulait un fantôme de roi, mais qui ne fût pas, comme on peut le croire, de la branche de Louis XVI. Souvent aussi les journalistes, tels que Louvet et Poultier, sachant que leur faction ne pouvait se soutenir qu'à force de mensonges, imaginaient, pour égarer la populace, une conspiration royaliste là où il n'y en avait qu'une ourdie par leur faction.

Dans la nuit du 11 au 12 fructidor, on fit usage des signaux et des autres moyens dont on était convenu. Les conjurés, qui voulaient faire tomber sur les royalistes l'odieux de la conspiration, si elle ne réussissait pas, plantèrent, en plusieurs endroits de Paris, des drapeaux blancs avec des fleurs de lis, et une inscription conçue en ces termes:

Mort aux républicains, vive Louis XVIII. Plusieurs d'entr'eux couraient les rues en criant : *Vive le roi.* Ils jetèrent des cocardes blanches, et firent tirer, pour signal de l'insurrection, des pétards et des boîtes en fuyant à toutes jambes. Leur but était d'effrayer les bons citoyens, de réunir autour d'eux ceux d'entre le peuple qui regrettaient la royauté et détestaient le nouveau régime, de les amalgamer avec les brigands qu'ils avaient à leur solde, de se les attacher tous par l'espoir du pillage, et de rétablir le gouvernement révolutionnaire avec toutes ses horreurs. Mais le ministre de la police, instruit du complot avant qu'il éclatât, le fit avorter, et l'on arrêta plusieurs coupables, qui étaient tous membres d'anciens comités révolutionnaires. Les autres n'en furent pas moins ardens à poursuivre leur projet; et, pour le conduire plus sûrement à leur fin, ils imaginèrent de gagner le camp de Grenelle, composé de quatre mille hommes, ou du moins d'en attirer une partie sous leurs drapeaux. Cette tentative se fit dans la nuit du 12 septembre. La veille, une trentaine d'entr'eux se réunirent dans un cabaret du Gros-Caillou, afin d'y concerter leur plan d'atta-

que. De là ils se rendirent à Vaugirard, où ils furent joints par des gens du peuple et par des soldats. Quelques-uns avaient des fusils; les autres n'étaient armés que de pistolets, de sabres et de cannes à dard. Sur les onze heures du soir, ils marchèrent par différens endroits vers le camp, au nombre de six à sept cents, en criant: *Vive la constitution de 1793, à bas les conseils, à bas les nouveaux tyrans.* Un officier les ayant entendus, cria *aux armes;* les dragons montérent à cheval, et les brigands furent dispersés, après avoir laissé une vingtaine des leurs sur la place, et cent trente-deux prisonniers, parmi lesquels étaient Huguet, évêque constitutionnel de la Creuse, Cusset et Javogue, tous trois ex-conventionnels, qu'une commission militaire condamna à être fusillés, ainsi que plusieurs de leurs complices. C'étaient des terroristes très-connus, la plupart venus du Midi. Ainsi, il n'y avait pas de doute que cette conspiration ne fût l'ouvrage des jacobins. Cependant les journalistes de la faction la mirent sur le compte des royalistes, et il se trouva dans le peuple, ainsi que dans toutes les autorités constituées, des hommes qui le crurent, et qui conservèrent contre

les honnêtes gens des préventions fâcheuses, qu'ils transmirent à leurs successeurs dans les places et emplois.

Ce complot avait été tramé par des hommes qui restèrent inconnus. Il paraît qu'ils étaient d'une classe bien supérieure à leurs agens, ordinairement pris dans la dernière classe du peuple; car la manière dont leurs proclamations étaient écrites annonce des talens qui n'étaint pas sans culture. Ajoutons que ces productions portaient en général le même cachet que celles qu'avaient enfantées les conspirations précédentes, qu'on y voyait le même esprit et le même fonds d'idées, revêtues à-peu-près des mêmes couleurs; ce qui prouve que les agitations dont la France avait été le théâtre, depuis 1789, partaient du même foyer, toujours agissant, toujours inépuisable. On ne sait pas s'il était entretenu par des jacobins fanatiques, ambitieux de régner exclusivement, ou par des ennemis extérieurs, qui se servaient de cette faction pour détruire la France. Mais il est clair que le gouvernement se méprit toujours, ou fit semblant de se méprendre, sur la nature de ces conspirations, qu'il attribuait aux prêtres et aux royalistes. Ainsi la faveur, en général, continua d'être pour les

jacobins, de la part du directoire et du Corps-législatif, tandis qu'on faisait fusiller impitoyablement les émigrés et les prêtres que la misère faisait rentrer dans leur pays natal.

Nouveaux excès commis dans les départemens.

Les honnêtes gens étaient révoltés de cette partialité, sans oser s'en plaindre, et les *chouans* en ressentirent les effets, malgré les promesses qu'on leur avait faites. « Tous les maux pleuvent sur notre malheureux pays, écrivait-on de Rennes. Les mesures les plus tyranniques sont autorisées ou souffertes, et, lorsqu'on s'en plaint, on vous répond : *Cela est vraiment fâcheux ; mais c'est l'effet des circonstances*. Avec cet adage on fait des suspects ; on emprisonne sur la seule autorité ou volonté arbitraire d'un chef militaire ; on arrache le malheureux à sa maison, à sa famille : s'il réclame les lois, on lui rit au nez, on ne l'écoute pas ; enfin on viole le secret des lettres pour le salut du pays, à-peu-près comme, en 1793, la France était couverte d'échafauds pour le salut du peuple. »

Dans le même temps on écrivait de Bayeux que le conseil de guerre séant en cette ville prenait tous les jours des arrêtés qui avaient force de loi, et formaient un code pénal d'une espèce nouvelle. Ce conseil faisait mettre en

prison les agens des communes qui ne lui donnaient pas les renseignemens qu'il demandait sur les subsistances ; il faisait payer aux cultivateurs, en numéraire, la valeur des grains qu'on leur demandait, saisir et vendre les bestiaux de ceux qui étaient en retard. « Toute la ville, ajoutait-on dans la même lettre, est indignée de voir avec quelle impudence et quelle publicité on viole le secret des lettres. Mais la terreur agit, et personne n'ose se plaindre. Les lettres écrites à ma fille par son mari sont interceptées et publiées. Ces faits sont si notoires que plus de mille témoins seraient en état de les attester. Que d'horreurs! que de bassesses! que de choses à dire ! » ... Ces plaintes pouvaient être exagérées ; mais, comme le directoire avait pour maxime de donner le commandement et les premières places administratives, ainsi que celles de commissaires, à des *patriotes purs*, c'est-à-dire à des élèves des clubs, il n'est pas surprenant que ces hommes, égarés par leurs idées et leurs préjugés, se soient portés à des mesures violentes pour seconder un gouvernement qu'ils voulaient affermir, et qui, n'ayant pour base qu'une constitution vicieuse, menaçait toujours de s'écrouler.

Ce mauvais esprit du directoire et de ses

agens fut cause qu'il n'eut jamais la confiance de la nation : il n'eut pas davantage celle des puissances étrangères. Ce qui augmentait leurs préventions et leur haine, c'était, d'un côté, le machiavélisme dont ses membres avaient pris l'habitude, sous l'influence du comité de salut public; de l'autre, la conduite de la plupart de nos généraux dans les pays étrangers : ils ruinaient les peuples par les réquisitions et le pillage, et les mettaient en révolution. D'ailleurs ils révoltaient les rois et leurs généraux par le ton arrogant que quelques-uns d'entr'eux prenaient dans leurs lettres, et dont on ne trouvait d'exemple chez aucun peuple civilisé. Tous ces griefs, et le traitement qu'on venait de faire subir à quelques puissances d'Italie, faisaient craindre, avec raison, à plusieurs têtes couronnées, un sort près duquel les plus grands sacrifices n'étaient rien. Il aurait été à souhaiter, pour leur gloire et le repos de leurs États, qu'elles eussent toutes été dans les mêmes dispositions; mais un intérêt mal entendu continua de les tenir désunies.

Reprise des hostilités en Allemagne et en Italie.

L'Autriche, après avoir soutenu seule pendant quelque temps, mais avec désavantage, le fardeau de la guerre, avait consenti à des propositions de paix qui n'eurent point de

suite, et qui n'en pouvaient avoir aucune; ainsi les hostilités recommencèrent sur le Rhin. Le directoire répandit dans toute la France, et envoya aux armées, une proclamation qui aurait suffi, tant elle était insolente, pour justifier le refus que faisaient nos ennemis de traiter avec lui. La voici telle qu'elle fut publiée :

« Défenseurs de la patrie, de nouveaux cris de guerre se font entendre vers les bords du Rhin. Lorsqu'après quelques jours de campagne en Italie, des rois vaincus sont forcés d'implorer la paix; lorsque les débris des armées destinées à renverser la république ne trouvent plus leur salut qu'en s'ensevelissant dans des marais pestilentiels, quelle est la rage de ce cruel ennemi qui, au milieu de ses désastres et de nos triomphes, a la témérité de rompre une trève qu'il avait lui-même demandée, et que vous lui aviez accordée dans l'espérance d'une paix prochaine? Compte-t-il donc se venger sur vous des coups que viennent de lui porter vos invincibles frères d'armes? et aurait-il déjà oublié les preuves que vous lui avez données, que le même sang circulait dans vos veines? Mais, non; retranché loin de vos terribles baïonnettes, il calcule, dans son délire, com-

bien de milliers d'hommes doivent périr, combien de larmes doivent couler, combien de gémissemens doivent encore être étouffés, avant de parvenir jusqu'à lui. Dominé par le féroce Anglais, trop long-temps accoutumé à ces horribles calculs, il reçoit son or et ses dédains pour prix de sa soumission et du sang de ses plus braves guerriers. Faites cesser, soldats français, ces effroyables marchés. Que la baïonnette républicaine fasse trembler enfin, jusque sur leurs trônes chancelans, ces *monstres* coalisés contre l'espèce humaine. Que votre bouillant courage renverse en un instant tous les obstacles; que dans quelques jours cesse cette lutte prolongée de la liberté des peuples contre la tyrannie; et que les despotes orgueilleux qui osent encore la combattre s'abaissent à l'aspect des drapeaux républicains, etc. »

Cette reprise des hostilités en Allemagne fut d'abord couronnée de succès, qui mirent en notre pouvoir une grande étendue de pays, et détachèrent trois princes de la coalition, savoir, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, et l'électeur de Bavière. Le premier, outre qu'il donnait la liberté à nos troupes de passer et de séjourner dans son duché, cédait à la république la prin-

cipauté de Montbéliard et les seigneuries qui en dépendent, ainsi que les propriétés, droits et revenus fonciers qu'il possédait sur la rive gauche du Rhin ; et s'engageait à chasser de ses Etats les émigrés et les prêtres déportés. Car il fallait bien que le directoire fît fermer, en pays étranger, les asiles que l'humanité ouvrait à ceux de ces malheureux qu'il ne pouvait faire fusiller en France. Le margrave de Bade renonçait aussi, en faveur de la république française, à tous les territoires et droits qu'il possédait sur la rive gauche du Rhin, à toutes les îles qui lui appartenaient dans ce fleuve; de plus, il s'obligeait à mettre en liberté tous les séditieux qui avaient été arrêtés pour leurs opinions politiques, à leur rendre leurs biens s'ils avaient été saisis ou confisqués, ou à leur en restituer le prix s'ils avaient été vendus ; et à les laisser rentrer dans ses États s'ils avaient été forcés d'en sortir, afin qu'ils eussent la faculté, sous la protection du directoire, de soulever les peuples contre leur souverain. C'est ainsi qu'il récompensait le zèle des sujets rebelles qu'il soudoyait dans les pays étrangers. Comme il avait été défendu pendant la guerre, sous deine d'amende, de vendre des chevaux,

bœufs, etc., à l'armée française, le margrave était contraint, par un article du traité, de restituer à ses sujets ces amendes. Nous ne parlerons pas des contributions en argent qui furent imposées à ce prince.

L'électeur de Bavière obtint un armistice, à condition qu'il rappellerait ses troupes des armées coalisées; qu'il accorderait aux nôtres le libre passage dans ses États, où elles séjourneraient aux frais des habitans; qu'il verserait dans la caisse de l'armée une somme de dix millions de francs, dans l'espace de quatre mois. Il devait fournir de plus trois mille deux cents chevaux, une quantité déterminée de grains, et divers objets d'équipement. Dans le cas où l'armée française quitterait la Bavière avant l'entière livraison de ces objets, l'électeur s'obligeait de payer en argent ce qui resterait dû. Enfin il fut permis de choisir vingt tableaux dans les galeries de Munich et de Dusseldorf; car on continuait d'enlever aux autres peuples les modèles des arts, sur lesquels ils auraient pu se former.

Le directoire se croyait tellement sûr de la conquête de la Bavière, qu'il avait déjà préparé pour ce pays-là un plan de république semblable, sans doute, à ceux qu'il

avait donnés en Italie. Mais le courrier qui le portait, ayant été arrêté par les émigrés, la Bavière continua d'être gouvernée par ses propres lois. D'ailleurs Jourdan, qui commandait l'armée de Sambre et Meuse, fut battu par l'archiduc Charles, et obligé de se replier sur Dusseldorf. Moreau, qui se distinguait à la tête de celle du Rhin et Moselle, se voyant découvert sur sa gauche, et entouré d'ennemis et de paysans aigris, se retira en bon ordre par Huningue, sur la rive gauche du Rhin, emportant avec lui la réputation d'avoir fait une des plus belles retraites dont il soit parlé dans l'Histoire.

Nos succès étaient plus soutenus en Italie, quoique nous éprouvassions de temps en temps des revers. Nous perdîmes, par exemple, sur l'Adige, le poste essentiel de la Corona, et celui de Salo sur la rive gauche du lac Garde. Buonaparte se trouva par-là entre deux armées ennemies. Dans cette position difficile, il prit la résolution de les combattre l'une après l'autre sans perdre un moment. Il leva le siége de Mantoue, abandonnant la grosse artillerie et une grande partie des munitions; réunit toutes ses forces et les porta vers Castiglione, où la victoire, après avoir été long-temps et très-habile-

ment disputée, se décida pour lui, et mit en son pouvoir plus de terrain qu'il n'en avait perdu, sans compter quatre mille prisonniers, dont trois généraux, et vingt pièces de canon. Le nombre des morts et des blessés fut, du côté des ennemis, de deux ou trois mille. Cette action, qui avait commencé le 12 thermidor (31 juillet), ne finit que le 16. Wurmser, qui commandait les Autrichiens, fit, malgré son âge avancé, tout ce qu'on pouvait attendre d'un habile général. Ses troupes se battirent avec beaucoup de courage; mais rien ne pouvait lutter contre la fortune de Buonaparte, ni contre la bravoure incroyable de son armée. Généraux, officiers et soldats, tous faisaient des choses extraordinaires. Il se passa, dans cette affaire, un trait qui mérite d'être rapporté par sa singularité. Nous avions douze cents hommes à Lonado. Buonaparte y arrive au moment où un parlementaire ennemi venait sommer le commandant de se rendre, par la raison, disait-il, qu'il était cerné de toutes parts. Buonaparte soupçonna que c'étaient les débris d'une division coupée, qui, après avoir erré et s'être réunis, cherchaient à se faire un passage. « Allez dire à votre général, répondit-il au parlemen-

taire, que s'il a voulu insulter l'armée française, je suis ici; que c'est lui-même et son corps qui sont prisonniers. » Le général ennemi, intimidé, met bas les armes et se rend, après avoir vainement tenté d'obtenir une capitulation. La colonne ennemie était, dit-on, de quatre mille hommes, avait deux pièces de canon et cinquante hommes de cavalerie.

Le blocus de Mantoue fut repris, et l'armée, après beaucoup de combats, de fatigues et d'efforts incroyables, arriva à Trente, où aucune armée française n'avait encore pénétré. Buonaparte était resté au quartier-général de Brescia, d'où il adressa aux Tyroliens une proclamation, dans laquelle il invitait les peuples à renoncer à la défense de leur patrie, sous peine de voir leurs communes incendiées, leurs parens, du moins les parens de ceux qui combattaient dans les compagnies franches, arrêtés jusqu'au troisième degré, et eux-mêmes fusillés sur-le-champ s'ils étaient pris, quoiqu'ils fussent armés par ordre et pour la défense de leur souverain, tandis qu'en France on aurait fusillé ceux qui auraient refusé de s'armer pour la défense de leur pays. A Trente, il ôta à l'empereur toutes les attributions

que ce prince avait sur la municipalité, et les conféra au conseil de ville, avec les droits et les prérogatives qu'avait le conseil aulique. Il ordonna aux étrangers, même aux chanoines, de sortir de la ville dans l'espace de vingt-quatre heures, et enjoignit au chapitre de nommer aux canonicats qu'il faisait ainsi vaquer, ce qui était contraire aux lois ecclésiastiques et au droit des gens. Voilà comme nous portions l'ordre et le *bonheur* dans les pays conquis.

Cependant rien ne résistait à l'ardeur de nos troupes. On les voyait partout où la gloire et le danger les appelaient. On ne conçoit pas cette prodigieuse activité qui, en un seul jour, les reproduisait en dix endroits différens. On doit les mêmes éloges aux troupes autrichiennes, tantôt nous attaquant, tantôt défendant un poste; ici, cherchant à nous tourner; là, nous attirant dans un pas difficile, et, plus loin, profitant de l'imprudence de quelques-uns de nos généraux. Au milieu de tant d'incidens divers, le général Wurmser eut l'idée très-hardie de ramener le théâtre de la guerre dans les plaines de l'Etat vénitien. Il se porta sur la Brenta avec une partie de son armée; mais il fut défait à Bassano, laissant entre

nos mains cinq mille prisonniers, trente-cinq pièces de canon avec leurs caissons, et une partie des bagages de l'armée. Ces revers ne l'abattirent pas ; soit qu'il sentît l'impossibilité de gagner les montagnes du Tyrol, soit qu'il portât toutes ses vues sur la défense de Mantoue, dont il était éloigné de quatre ou cinq journées, il fit une marche si habile, qu'après avoir culbuté nos avant-postes à Cerca, et traversé la Mottinella, il entra dans Mantoue avec six mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Mais avant de donner la suite de cette campagne, il convient de reprendre le récit de ce qui se passait au milieu de nous.

La France était toujours infectée de cet esprit révolutionnaire qui détruisait toute confiance. Les fonds publics étaient dilapidés, les biens nationaux livrés à l'avidité des fournisseurs et de plats intrigans ; le papier-monnaie n'avait plus de cours, l'industrie et le commerce plus d'activité : aussi la nation, en général, était tombée dans le découragement. L'opinion faisait bien de temps en temps quelque effort pour ramener un meilleur ordre de choses ; mais cette opinion était comprimée par la majorité du Corps-législatif, par le directoire et par

Nouveaux mouvemens dans l'intérieur.

ses nombreux agens. Ce n'était qu'à Paris qu'elle conservait une certaine force, parce que, ministre de la police, Cochon, loin de servir les passions haineuses d'aucun parti, sentait la nécessité de contenir les anarchistes, et avait la sagesse de laisser tranquilles les citoyens qui ne troublaient pas l'ordre public. Quant aux opinions, il les souffrait si elles ne causaient aucun désordre. Il favorisait même jusqu'à un certain point celles qui tendaient à ôter aux terroristes leur fatale influence sur l'esprit du peuple.

Ils se livrèrent, à Marseille, suivant leur coutume, à tous les excès dont ils étaient capables. Le 10 juillet, on tenait les assemblées primaires pour procéder à l'élection des officiers municipaux et des juges de paix. Les terroristes de la ville avaient eu soin de faire venir ceux des environs, et se rendirent avec eux aux assemblées, armés de bâtons, de nerfs et de poignards. *Vive la montagne!* crièrent-ils en entrant; *à bas les chouans! à bas les royalistes!* Ils tombent aussitôt sur ceux qui leur étaient suspects, et les dispersent après en avoir blessé plusieurs; deux le furent mortellement. Thibaudeau, aux cinq-cents, et Dumas, aux anciens, rendirent compte de cette affaire;

et, d'après leur rapport, le Corps-législatif cassa les élections, qui étaient toutes en faveur des terroristes ; mais il eut la faiblesse, pour ne rien dire de plus, de renvoyer au directoire le soin de les remplacer, et le directoire nomma des hommes de la même trempe ; car c'étaient eux qui, pour se faire réélire, venaient d'ensanglanter les assemblées primaires de Marseille. Ses choix ne furent pas meilleurs à Aix et à Tarascon, où venaient d'éclater des troubles semblables, produits par les mêmes causes. On convient qu'étant obligé de s'en rapporter aux autres pour les nominations qu'il avait à faire dans les départemens, il était souvent trompé ; mais on sait aussi qu'il avait pour principe de donner les places aux hommes dont la vie et la fortune dépendaient de l'affermissement de la révolution. Il avait trop de préjugés et de haine contre les émigrés, les prêtres et les royalistes, pour ne pas chercher à se faire, contre eux, un appui de leurs ennemis. Aussi continua-t-il de suivre le système qui a prolongé les maux de la France, et qui consistait à balancer les deux partis l'un par l'autre. Cependant il eut toujours, comme je l'ai fait observer, une prédilection marquée pour

les jacobins, et l'on se rappelle, à ce sujet, ce que dit Dupont de Nemours à la tribune, le 27 brumaire an V, qu'il y avait plusieurs départemens où des hommes, poursuivis pour vols, pour assassinats et pour empoisonnemens, occupaient la plupart des premières places. « Un criminel sorti des galères, ajouta-t-il, siége dans un tribunal à côté des juges qui l'y avaient envoyé... Thirion, qui prit ici la plume teinte du sang de Féraud; Thuriot, qui commandait au faubourg Saint-Antoine le 4 prairial, occupent chacun une place, l'un à Metz, l'autre à Rheims. » Ces gens-là, forts du crédit qu'ils avaient, ne manquaient jamais de mettre sur le compte des royalistes les maux qu'ils faisaient eux-mêmes.

Villot, étant arrivé à Marseille dans ces entrefaites pour y commander, ne tarda pas de s'en apercevoir, et il écrivit en ces termes au directoire et au ministre de la police : « Les rapports qu'on vous a faits sur la situation du Midi sont vrais, mais vous êtes trompés sur la source des excès qui s'y commettent journellement. Ces royalistes forcenés qui assassinent les républicains, cette foule d'émigrés débarqués sur nos côtes, ne sont que des fantômes gros-

siers, par le moyen desquels on veut alarmer le gouvernement, et donner une fausse direction à sa vigilance, en cachant les véritables conspirateurs. Le seul parti que j'aie à combattre est un amas d'anarchistes qui infestent depuis long-temps ces contrées. »

Des émigrés et des radiations.

Il faut attribuer à ce grand nombre de jacobins que le directoire avait élevés aux places, ces listes supplémentaires qui, le 5 fructidor (25 août), portaient le nombre des émigrés à soixante-dix mille. On a vu ailleurs qu'on mettait souvent sur cette liste fatale des pères de famille dont on était jaloux, ou dont on voulait se venger; et d'autres, parce qu'on voulait acheter leurs propriétés. Maintenant on y en met pour diminuer le nombre des concurrens aux emplois, parce que la loi du 3 brumaire en excluait les parens des émigrés. Il y en avait enfin qu'on y mettait par une sorte de spéculation, pour les faire contribuer lorsqu'ils solliciteraient leur radiation. Telles sont les causes qui ont aggravé l'odieux d'une loi qu'on trouve barbare, quand on la rapproche des circonstances qui poussèrent presque tous les émigrés hors de France. Les plaintes qu'on faisait de toutes parts forcèrent le Corps-législatif à ordonner qu'on s'occupât

des radiations; mais il en confia imprudemment le soin au directoire, qui ne prononçait que d'après le rapport du ministre de la police, et tout le monde sait comment cette place a été remplie la plupart du temps. Celui-ci, de son côté, était obligé de s'en rapporter à des commis infidèles pour l'examen des pièces. Les directeurs eux-mêmes ne furent pas tous à l'abri du soupçon; d'ailleurs ils étaient entourés de gens qui vendaient leur crédit, de femmes dont ils éprouvaient l'ascendant, ou dont ils recherchaient les faveurs. Il fallut donc, pour obtenir une radiation, venir des départemens les plus éloignés; emprunter ou vendre ce qu'on avait de plus précieux; s'abaisser devant des gens qu'on méprisait, et toujours flétrir son propre cœur par des protestations et des démarches que l'honneur et souvent la vertu réprouvaient. Ainsi l'on peut mettre les radiations parmi les causes qui ont le plus contribué à corrompre les mœurs.

Les deux conseils avaient alors une belle occasion d'adoucir les lois contre les émigrés; car ils discutaient celle sur *l'amnistie des crimes révolutionnaires* commis dans les départemens de l'Ouest. Cette amnistie avait été précédemment étendue à tous les crimes

dont les deux partis s'étaient rendus coupables ; et, en faisant rentrer beaucoup d'hommes aigris par le malheur, elle avait donné lieu, dans plusieurs départemens, à ces vengeances dont nous avons parlé ailleurs. Cette même loi avait l'inconvénient de réhabiliter dans les droits de citoyen un grand nombre de terroristes que la justice avait poursuivis. On voulait donc la modifier et la restreindre aux délits commis par les militaires ; mais rien ne fut proposé en faveur des émigrés ; au contraire, il fut dit qu'ils ne rentreraient plus. On traita les prêtres avec plus d'humanité ; car on rendit les biens à ceux qui, étant sujets à la déportation ou à la réclusion, en seraient relevés. Ce n'était là qu'un acte de justice ; mais c'était beaucoup, vu la haine qu'on leur portait. Creuzé-Latouche les dépeignit, le 8 fructidor, comme *auteurs ou complices de tous les crimes qui s'étaient commis sur la terre;* et ce tableau, aussi hideux qu'injuste, n'excita aucune réclamation.

Septembre 1796.
Vendémiaire An V.

Projet de rapporter la loi du 3 brumaire.

Dans une des séances où l'on discuta la loi de l'amnistie, on proposa de rapporter celle du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les parens et les alliés des émigrés. On dit, avec raison, qu'elle était

contraire à la constitution, qui n'avait pas déclaré les parens des émigrés inéligibles. « Si vous voulez maintenir la loi, dit Henri Larivière, que n'arrachez-vous le manteau directorial à Barras, qui est frère d'un émigré ? » Voyez, dit Lemerer, si vous voulez vivre sous la constitution de l'an III ou sous le joug honteux de la loi du 3 brumaire : il n'y a pas de milieu, il faut choisir. Je n'ignore pas qu'il est des représentans qui, violant la foi due aux sermens, ont renversé la constitution dont le dépôt leur est confié.... *C'est infâme*, dit Jean de Bry. La plus grande agitation règne dans le conseil. Chénier, Louvet, Roux, Lecointre-Puyravaux courent à la tribune, tandis que quelques membres de leur parti s'écrient : *Faites le procès au* 10 *août... Egorgez-nous.* D'autres criaient *à l'Abbaye, à l'Abbaye.* Ce tapage, qui fait connaître l'esprit des cinq-cents, finit par l'ajournement de la question au lendemain. Pendant près d'un mois que l'affaire fut discutée, les deux partis déployèrent tout ce qu'ils avaient de talens pour faire triompher leur opinion. D'un côté, c'étaient Lamarque, Bailleul, Quirot, Treilhard et Jean de Bry, qui voulaient le maintien de la loi, parce qu'elle éloignait du Corps-législatif et des

administrations ceux d'entre les citoyens qui ne pensaient pas comme eux ; de l'autre, c'étaient Boissy-d'Anglas, Jard-Panviliers, Rouchon, Thibaudeau, etc., qui, désirant détruire les jacobins, voulaient, par cette raison, établir l'entière liberté des élections. Ils ne l'emportèrent pas sur leurs adversaires. Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut une résolution qui rapportait quelques articles de cette fameuse loi, et en modifiait d'autres, mais qui laissait subsister l'exclusion des fonctions publiques, prononcée contre les parens des émigrés, contre les chouans, depuis le lieutenant jusqu'au général, et contre tous ceux qui, dans les communes, avaient été chargés d'executer leurs ordres. Il est vrai qu'elle comprenait aussi dans cette exclusion ceux des patriotes qui, ayant été mis en accusation pour délits révolutionnaires, n'avaient été garantis des poursuites que par l'effet de l'amnistie.

Baudin des Ardennes fit au conseil des anciens le rapport de cette résolution, et fut d'avis de la rejeter, en soutenant toutefois que la Convention avait pu faire la loi du 3 brumaire, et que le Corps-législatif pouvait en faire encore de pareilles. Il était dif-

ficile de se déclarer plus ouvertement pour les lois de circonstance et pour la doctrine des clubs. Tronçon-du-Coudrai la rejeta aussi par la raison que, si on l'admettait, ce serait reconnaître cette loi injuste, « cette loi, dit-il, qui, sous le règne constitutionnel, apporte au milieu de nous le scandale de tout le régime révolutionnaire ; cette loi qui crée des suspects, une foule de suspects et des classes de suspects ; cette loi qui, sur la simple inscription d'un citoyen sur une liste d'émigrés (inscription si facile à la malveillance ou à la sottise), dégrade tout-à-coup, jusqu'à la paix, vingt individus dans sa famille de la qualité de citoyen ; cette loi qui, rallumant les torches du fanatisme et foulant aux pieds toute humanité, jette hors du territoire français, ou ensevelit dans les prisons, une foule de ministres du culte, etc. » Portalis, ayant ensuite pris la parole, prouva jusqu'à l'évidence que la résolution était inconstitutionnelle, par la raison que la loi du 3 brumaire l'était; d'où il conclut, comme les précédens, qu'il fallait la rejeter. La discussion dura encore plusieurs jours. Parmi les orateurs il y en eut peu qui firent l'éloge de cette loi; mais le plus grand nombre, en convenant de ses vices, convint aussi que

la résolution en corrigeait les plus dangereux, et que, sous ce rapport, elle méritait d'être adoptée, puisqu'autrement la loi conserverait toute sa vigueur. Muraire ouvrit le premier cet avis, qui fut adopté par la majorité du conseil. Ce n'était qu'au moyen de ces ménagemens qu'on pouvait revenir peu à peu à la justice.

Liberté des journalistes.

Les journaux rédigés par les anti-jacobins avaient alors beaucoup de vogue. Ils la devaient autant à la haine que les *patriotes* avaient inspirée, qu'aux talens des rédacteurs. On aimait surtout la hardiesse avec laquelle ils censuraient certains arrêtés du directoire, et sa conduite même, lorsqu'elle s'écartait de la ligne tracée par la constitution. Les actions de quelques directeurs n'échappaient pas à leur censure. Ceux d'entre les ministres qui étaient encore infectés de l'esprit révolutionaire, les députés qui avaient figuré parmi les *montagnards,* tous ces gens-là étaient successivement immolés à la haine, au mépris ou au ridicule. Aussi essayèrent-ils de faire supprimer ces journaux, en attendant de tirer de leurs auteurs une vengeance plus éclatante. La commission chargée de faire un rapport sur cette question reconnut, par

l'organe de Pastoret, « que le droit d'examiner, de juger, de blâmer les opérations et les opinions politiques de tous les citoyens revêtus d'une fonction publique, était un droit inaliénable et imprescriptible, que la loi ne pouvait ravir à aucun citoyen français; mais qu'on devait punir comme calomniateur quiconque imputait à autrui, sans preuve et par écrit, une action que les lois caractérisent *délit* ou *crime*. » Ces assertions sont incontestables. Le gouvernement prit une voie plus courte et plus digne de lui, qui fut de laisser écrire, et ensuite de confisquer les presses et les journaux de ceux qui lui déplaisaient; et comme il était aisé de lui déplaire, parce qu'il suffisait de parler le langage de la justice, de la raison et de la véritable liberté, on était bientôt ruiné, ou obligé de se taire. C'est ainsi qu'il comprimait la pensée, en ayant l'air d'en permettre l'émission.

Brumaire (novembre).
—
Débats sur les prêtres.

Les prêtres reclus avaient été mis en liberté quelques jours auparavant. Il en était temps, car des souffrances de toute espèce en avaient fait périr un grand nombre. Ceux qui restaient manquaient de tout, quoique le gouvernement se fût chargé de leur nourriture et de leur entretien. Rien n'est plus

affreux que le tableau qu'on fit, dans l'assemblée, de leur situation. Debruel, rapporteur, Guinot, Boismenu, Duprat, Henri la Rivière, plaidèrent leur cause, avec autant de raison que de sensibilité, contre les sophismes de Goupillau, de Bailleul et de Lecointre-Puyraveau. La haine et les préventions de ces derniers excitèrent la plus vive indignation. *Tuez ces malheureux*, leur criait-on, *envoyez-les à l'échafaud*. Il y eut des députés qui demandèrent l'ajournement. « Ajourne-t-on la faim et le désespoir, dit Delahaie, quand le gouvernement vous a officiellement annoncé qu'il ne pouvait nourrir ni entretenir vingt mille prêtres détenus ? » Quelle idée devait-on avoir d'une nation qui avait des législateurs dépravés au point de tenir des propos aussi inhumains, sans qu'on pût les punir?

Disette et embarras de l'administration.

La misère était alors à son comble. On ne voyait que quelques sang-sues publiques, quelques agioteurs et fournisseurs déhontés étaler un luxe insultant. Tous les autres paraissaient accablés sous le poids d'une révolution qui les avait dépouillés de leurs biens, et privés, par la proscription ou par la mort, de ce qu'ils avaient de plus cher. Les pauvres n'avaient pas même la ressource des hôpi-

taux, dont on avait aliéné les biens-fonds, du moins en très-grande partie, et les communes en général étaient trop dénuées pour fournir à leur entretien. Ils manquaient de bouillon, de linge, et même de charpie pour panser les plaies. Les hôpitaux de Paris se ressentaient, autant que ceux des départemens, de la misère générale. Possesseurs de onze millions de rente en 1790, ils se trouvaient réduits, au mois de novembre 1796, à trois millions, dont sept à huit cent mille francs en inscriptions sur le grand-livre, et le reste en loyers de maisons. Voilà ce que dirent au conseil des cinq-cents les administrateurs du département de la Seine, le 16 novembre. Le lendemain, Dumolard annonça que sur huit cents enfans abandonnés qui avaient été portés à l'hôpital de Lyon, sept cent soixante étaient morts, manquant de tout. Comment ce malheur ne serait-il pas arrivé, puisqu'on ne trouvait point de nourrice, faute de paiement ?

Cette misère générale, jointe à l'immoralité, avait multiplié dans toute la France le nombre des brigands: alors commencèrent les bandes de *chauffeurs*, ainsi nommés parce qu'ils chauffaient les pieds ou les mains de ceux dont ils voulaient découvrir

l'argent qu'ils croyaient caché. On ne pouvait donc plus voyager en sûreté, ni habiter la campagne. Le séjour des villes n'était guère plus sûr, les jeux et les fripons s'y étant excessivement multipliés. Tout cela venait du manque de travail, de la rareté du numéraire et du défaut de confiance, suites nécessaires de l'immoralité. Le gouvernement se ressentait encore plus que les particuliers du malheur des circonstances et des vices de son administration.

« Tous les marchés, disait le directoire dans un message au Corps-législatif, sont suspendus par l'impossibilité où se trouve le trésor public de remplir ses engagemens avec les entrepreneurs. Les approvisionnemens s'épuisent, et il ne reste aucun espoir de les renouveler. Presque partout on a été forcé de recourir aux réquisitions. Cette mesure, presque toujours funeste, n'a fourni que des ressources insuffisantes... Enfin, il est des hôpitaux où l'on a été forcé de refuser au soldat malade les alimens nécessaires pour rétablir sa santé. Découragés par la désorganisation de tous les services, les employés abandonnent leur poste, pour se dérober aux plaintes qui les poursuivent, et auxquelles ils ne peuvent répondre.... »

Comme le directoire ne payait pas, ou payait mal, il ne trouvait point de fournisseurs; ou, s'il en trouvait, ils demandaient quatre fois plus que les fournitures ne valaient, se faisaient donner des immeubles ou d'autres choses à vil prix, s'entendaient avec le ministre, ou avec le premier commis, souvent même avec un diricteur, et consumaient les fonds publics dans cette espèce de brigandage. Il fallut donc augmenter les impositions, recourir aux emprunts forcés, réduire les rentes et les pensions au tiers, mal payer ce tiers, mettre une taxe sur les billets de spectacle, augmenter les ports de lettres, le prix du papier timbré, doubler la taxe sur les journaux, et imaginer cent autres manières de pressurer la nation. Alors on prit l'habitude de ne pas payer ses créanciers, à l'exemple du gouvernement. On devint fripon par imitation ou par nécessité. Au lieu de placer ses fonds à un intérêt raisonnable sur les particuliers, on s'adonna à l'agiotage, qui fut porté à un excès révoltant. Le directoire et le Corps-législatif ne cessaient de s'en plaindre, et c'était leur mauvaise législation, leur administration vicieuse et leur immoralité, qui l'avaient fait naître et qui l'entretenaient. Les prêteurs sur

gages pullulaient dans toutes les grandes villes, à Paris surtout. Ils prêtaient en exigeant jusqu'à six pour cent par mois, et le gouvernement les tolérait. Ce mal a été une des plus grandes plaies qui aient été faites aux mœurs.

Les fabriques étaient sans travail, le commerce sans ressources et sans activité, et beaucoup de terres sans culture. La dépopulation des campagnes, disait le directoire dans un message, est telle dans quelques départemens, que les loups s'y multiplient à l'excès, et dévorent les bêtes à laine et les autres bestiaux. Cependant on avait encore du luxe, parce qu'en France tous les sentimens s'usent, excepté l'amour de la parure et du plaisir. Mais on consommait de préférence des marchandises anglaises, ou venant des Indes par l'Angleterre. Le Corps-législatif en défendit l'entrée; elles devinrent plus chères, mais non plus rares.

Tentatives contre l'Irlande et l'Angleterre.

L'animosité contre l'Angleterre était alors à son comble. On projeta de faire une descente en Irlande, sous le commandement du général Hoche, pour inquiéter de-là le commerce des Anglais, et aller ensuite les attaquer dans leur île. Le nombre des mécontens s'était accru en Irlande par le soin des

émissaires du directoire, et il ne doutait pas qu'à la faveur des intelligences qu'il y avait, la descente ne réussît : mais le débarquement n'ayant pu s'effectuer en entier, à cause du mauvais temps, il fallut se retirer, après avoir perdu quelques frégates, et les troupes qu'on avait mises à terre. Sous le ministère de Truguet, on imagina de réparer cet échec par une tentative qui n'avait point d'exemple. On fit jeter sur les côtes dix-huit cents forçats tirés des galères de Brest, dans l'espérance que les mécontens et les vagabonds du pays se joindraient à eux : mais les paysans, plus attachés à leur gouvernement et à leurs véritables intérêts que ne l'avaient été les paysans français au commencement de la révolution, exterminèrent ces envoyés de la faction jacobine. Ainsi cette expédition ne servit qu'à augmenter l'horreur que les nations étrangères avaient pour un gouvernement tel que le nôtre. Dumolard eut la probité courageuse de la dénoncer au conseil des cinq-cents, comme encore plus contraire au droit des gens que le décret de *guerre à mort* obtenu de la Convention par les décemvirs.

Suite des victoires de Buonaparte.

Heureusement nos troupes, dans le continent, balançaient par des prodiges de va-

leur la honte qu'un gouvernement inepte et immoral répandait sur la nation. Parmi les actions qu'elles firent, il suffira de s'arrêter un moment à la bataille d'Arcole, en Italie, qui commença le 17 novembre. Arcole est un village situé sur la rive gauche de l'Adige, fort par sa position au milieu des marais et des canaux. Buonaparte avait besoin de faire passer son armée par cet endroit, afin d'aller attaquer, par les flancs et les derrières, l'armée ennemie, qui était à Villanova, et de lui enlever ses parcs d'artillerie et ses bagages. Le général Alvinzi, qui la commandait et qui pénétra ses desseins, avait envoyé un régiment de Croates et quelques régimens hongrois à Arcole. Là était un petit pont sur lequel il fallait que l'armée française passât pour faire l'expédition projetée. L'avant-garde y fut arrêtée toute la journée. Les généraux, impatiens de ce retard, se précipitèrent à la tête des colonnes; mais ils furent presque tous blessés. Verdier, Bon, Vernes, Lasnes furent mis hors de combat. Augereau, empoignant un drapeau, le porta à l'extrémité du pont, où il resta quelques minutes, sans que personne osât le suivre. Buonaparte s'élança

au milieu de la colonne, harangua les soldats, parla du pont de Lodi, et la colonne s'ébranla. Il fallut cependant renoncer à forcer le village de front, et attendre qu'une bataille sanglante nous en mît en possession. Le lendemain elle s'engagea sur le terrain adjacent, coupé par des marais et des canaux sur lesquels on jeta des ponts pour les passer. Tant d'efforts et de bravoure furent couronnés par une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle fut long-temps disputée.

Au reste, ces succès, tout brillans qu'ils étaient, et peut-être parce qu'ils étaient brillans, n'empêchaient pas Buonaparte d'avoir de cuisans chagrins. « Quel est l'homme raisonnable, écrivait-il au général Clarke, en lui annonçant la mort du jeune Elliot, son neveu, tué dans cette bataille, qui n'envierait pas une telle mort ? Quel est celui qui, dans les vicissitudes de la vie, ne s'abonnerait pas pour sortir de cette manière d'un monde si souvent méprisable ? Quel est celui d'entre nous qui n'a pas regretté cent fois de ne pas être ainsi soustrait aux effets puissans de la calomnie, de l'envie et de toutes les passions haineuses qui semblent presque exclusivement diriger la conduite des hommes ? »

Mais son courage n'en était point abattu. 1797. an V.
L'imagination se fatigue à suivre sa marche triomphale. Tous les jours il livrait des combats, des batailles, et il en sortait presque toujours vainqueur. Il ne fallait rien moins qu'un général aussi actif, qu'une armée aussi infatigable pour résister à des généraux entreprenans et habiles, et à des soldats qui semblaient s'être familiarisés avec la mort. On ne parlera point ici des journées de Rivoli, de Saint-George, d'Anguari et de la Favorite, qui, suivant nos rapports officiels, nous valurent près de vingt-cinq mille prisonniers, parmi lesquels se trouvaient un lieutenant-général, deux autres généraux, et douze à quinze colonels. Nous prîmes en outre vingt drapeaux, soixante pièces de canon, et nous couvrîmes le champ de bataille de six mille hommes, tant tués que blessés, du côté des ennemis. Ces détails paraîtront incroyables. Il faut les lire dans le rapport, fait par le général Berthier, de ce qui se passa sur l'Adige, depuis le 10 janvier jusqu'au 17 du même mois. On sera étonné de ce qu'il raconte ; mais, pour en bien juger, il est raisonnable d'attendre la relation que les Autrichiens donneront sans doute de cette campagne d'Italie.

Guerre contre le pape.

Des succès plus faciles, dans les Etats du pape, servirent de délassement à la division du général Victor, qui, par ordre de Buonaparte, se mit en marche pour la Romagne. Il est impossible de parler sérieusement de cette incursion, qui se termina à la première journée. Être attaquée et mise en fuite, ce fut la même chose pour l'armée pontificale. La cause de cette rupture n'était, de la part du directoire, que l'envie de détruire la religion catholique, et de tirer de fortes contributions d'une puissance qui ne pouvait se défendre. Il faut cependant convenir que le pape, mal conseillé, fournit des raisons plausibles de cette guerre. Comme il craignait d'indisposer la cour de Vienne s'il ne faisait au moins semblant de se déclarer pour elle, et que, d'un autre côté, il voyait que les légations de Bologne et de Ferrare s'étaient déclarées indépendantes, à l'instigation et avec le secours des Français; comme il voyait enfin que les idées révolutionnaires, propagées par des émissaires, faisaient tous les jours des progrès dans ses Etats, on lui fit croire qu'il ne pourrait les arrêter qu'en se déclarant pour la coalition; et son ministre, le cardinal Busca, fut chargé d'entrer en négociation

avec l'Autriche. Malheureusement les Français interceptèrent une lettre qu'il écrivait au cardinal Albani, nonce à Vienne, dans laquelle il disait qu'il fallait allumer une guerre générale, en appelant tous les peuples à la défense de la religion : mais outre que la religion condamne ce moyen impie, il n'aurait servi qu'à couvrir de honte son auteur.

Buonaparte, instruit, par cette lettre, des intentions hostiles de la cour de Rome, résolut de la punir. Il fit à ce sujet une proclamation où il disait que l'armée allait entrer dans le territoire du pape ; qu'elle protégerait la religion et les peuples ; que le soldat français portait d'une main la baïonnette, sûr garant de la victoire, et qu'il offrait de l'autre, aux différentes villes et villages, paix, protection et sûreté. « Malheur à ceux, ajoutait-il, qui les dédaigneraient, et qui, de gaieté de cœur, séduits par des hommes *profondément hypocrites et scélérats*, attireraient dans leurs maisons la guerre et ses horreurs, et la vengeance d'une armée qui a, dans six mois, fait cent mille prisonniers des meilleures troupes de l'empereur, pris quatre cents pièces de canon, cent dix drapeaux, et détruit cinq armées. »

Voici l'arrêté qu'il prit :

Art. 1er. Tout village ou ville où, à l'approche de l'armée française, on sonnera le tocsin, sera sur-le-champ brûlé, et les municipaux fusillés.

2. La commune sur le territoire de laquelle sera assassiné un Français sera sur-le-champ déclarée en état de siége; une colonne mobile y sera envoyée ; il y sera pris des otages, et il y sera levé une contribution extraordinaire.

3. Tous les prêtres, religieux et ministres de la religion, sous quelques noms que ce soit, seront protégés et maintenus dans leur état actuel, s'ils se conduisent selon les préceptes de l'Évangile. S'ils sont les premiers à les transgresser, ils seront traités militairement, et plus sévèrement que les autres citoyens. »

Du reste il témoigna beaucoup d'égards et une estime particulière pour le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, qu'il avait d'abord fait arrêter, parce qu'étant monté en chaire il avait exhorté ses diocésains à la défense de la patrie. L'Histoire ne doit pas oublier non plus l'intérêt qu'il prit aux prêtres français réfugiés dans les États du pape. Il leur procura sûreté et une subsistance honnête dans les couvens : il ne fit en cela que

renouveler les ordres que Pie VI avait déjà donnés : mais le trait n'en est pas moins remarquable dans un temps où le directoire persécutait en France les ministres de la religion.

Tandis que les troupes du pape fuyaient devant l'armée française, Buonaparte écrivit au cardinal Mattei une lettre datée de Macerata, dans laquelle il lui disait qu'il restait encore à S. S. l'espoir de sauver ses États, qui était d'en venir le plus promptement possible à des négociations. Le traité définitif souffrait des difficultés qui paraissaient insurmontables, par la raison que le directoire exigeait que Pie VI révoquât les brefs qui proscrivaient la constitution civile du clergé. Le pape répondit *que, quoi qu'il dût lui en coûter, il n'aurait pas la coupable lâcheté de faire ce pas rétrograde.* Le directoire, qui ne voulait pas reculer non plus, chargea Buonaparte d'obtenir cette révocation. Le général écrivit aussitôt au pontife une lettre par laquelle il lui demandait impérieusement l'acceptation de la constitution civile, et lui fit porter cette lettre par l'archevêque de Ferrare, qui, par l'ordre du pape, y fit une réponse, où il disait : « .... Les succès de votre armée en Italie ont aveuglé votre gou- Buonaparte lui écrit. Réponse du pape.

vernement, qui, par un abus intolérable de prospérité, non content d'avoir tondu la brebis jusqu'au vif, a ensuite voulu la dévorer; et il voulaït encore que le pape fît le sacrifice de son âme et de celle des peuples dont l'administration est confiée à ses soins, en exigeant de lui la destruction totale des bases qui constituent les principes de la religion chrétienne, de l'Évangile, de la morale et de la discipline de l'Église. S. S., consternée de ces prétentions intolérables, s'est recueillie dans le sein de Dieu, pour demander au Seigneur qu'il lui plût de l'éclairer sur ce qu'elle devait faire dans une si fâcheuse conjoncture. C'est sans doute l'esprit saint qui l'a inspirée, en la faisant souvenir de l'exemple des martyrs; et après avoir sollicité vainement que le directoire se prêtât à des conditions raisonnables, la cour de Rome a dû se préparer à la guerre : c'est à l'Europe à décider qui l'a provoquée. *La mort dont vous voudriez nous effrayer, monsieur le général, commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien: elle est aussi le terme des prospérités apparentes des méchans, et le commencement de leur supplice, si les remords ne l'ont déjà commencé....*

Le directoire et le général, trouvant le pape invincible sur ce point, renoncèrent à leur projet. Les négociations furent reprises, et le traité de paix définitif fut conclu à Tolentino le 1er ventose (19 février). Le saint-père fut obligé, en vertu de ce traité, de faire payer, avant le 5 mars, la somme de quinze millions de livres tournois, dont dix en numéraire, et cinq en diamans et autres effets précieux, à compte des vingt-un millions qui étaient dus par l'armistice signé à Bologne, le 23 juin de l'année précédente. Pour le paiement des six millions restans, S. S. s'obligeait à fournir huit cents chevaux de cavalerie enharnachés, pareil nombre de trait, des bœufs et des buffles. De plus, elle promettait de payer en numéraire, diamans, etc., quinze autres millions avant la fin d'avril. Les autres articles étaient en tout conformes à ce qui avait été conclu à Bologne. Traité de paix.

Après la signature du traité, Buonaparte écrivit au pape la lettre suivante :

« Très-Saint-Père,

» Je dois remercier votre sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donnée la peine de m'écrire. La paix entre la république française et V. S.

vient d'être signée. Je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier.

» J'engage V. S. à se défier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement gouverner par des passions haineuses qui entraînent toujours la perte des États. Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de V. S. La république française sera, je l'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

» J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à V. S. l'estime et la vénération parfaites que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, etc. »

Reddition de Mantoue.

Mantoue venait alors de capituler. La garnison autrichienne, affaiblie par les sorties, les maladies et la famine, se rendit prisonnière. Cette nouvelle fut annoncée au Corps-législatif et au peuple de Paris. Mais dans les déclamations qui furent prononcées à la tribune, on ne trouve rien qui puisse être rapporté, si ce n'est l'ardeur qu'elles entretenaient parmi les patriotes, pour la

continuation d'une guerre qui en enrichissait un grand nombre.

J'ai dit que le directoire et la majorité du Corps-législatif étaient infectés du jacobinisme, mais qu'ils le tempéraient de manière qu'ils avaient soin de réprimer les anarchistes. Ceux-ci ne voulaient d'autre autorité que celle qu'ils exerçaient eux-mêmes; en conséquence ils cherchaient toujours à détruire celle qu'ils n'avaient pas. Beaucoup de ces hommes qui étaient alors en place avaient été de leur faction, et les avaient abandonnés du moment qu'ils étaient devenus riches et fonctionnaires publics. Le directoire ne voulait dans les places que des républicains, c'est-à-dire que des gens qui professassent la doctrine révolutionnaire, telle qu'elle avait été professée dans les clubs, avant que la faction de Marat et Robespierre fût formée. Mais les nuances qui séparaient les jacobins et les anarchistes étaient au fond si peu marquées, qu'il était à-peu-près indifférent pour le public d'être gouverné par les uns ou par les autres, les propriétés et la liberté n'en étant guère plus respectées. Cette conduite du directoire indisposait ceux d'entre les royalistes qui n'avaient pas la patience d'attendre du temps

et de l'opinion la destruction d'un gouvernement qui préparait sa ruine, en cherchant à la prévenir, parce que la crainte d'être renversé le rendait soupçonneux, oppressif, et lui faisait préférer les mesures arbitraires à celles que les lois lui prescrivaient. D'ailleurs, comme il n'était entouré que de jacobins, il était en général dur et injuste envers ceux des citoyens qui n'avaient pas le vernis du patriotisme. Et voilà ce qui les révoltait; voilà ce qui produisait cette foule d'ouvrages dont le directoire se plaignait, et qui *déversaient*, comme il le disait, *le mépris et la haine sur tout ce qui tenait au gouvernement*. Cela ne serait point arrivé si, écartant l'arbitraire de sa conduite, il avait été juste et modéré, et s'était borné à faire exécuter la constitution. La grande majorité de la nation, qui n'aspirait qu'après le repos et la sûreté des personnes et des propriétés, se serait contentée du nouveau gouvernement, pour réparer les maux qu'elle avait soufferts: car, il ne faut pas s'y méprendre, il n'y avait pas autant de royalistes qu'on le disait. Mais on appelait royalistes tous ceux qui n'aimaient pas la république, et le nombre de ceux-ci était prodigieux, parce que la république n'avait

produit jusqu'alors que des crimes et la misère.

Conspiration de quelques royalistes.

Ceux qui avaient voulu rétablir le trône étaient le parti le moins nombreux. Cependant ils ne laissaient pas que d'intriguer pour renverser le gouvernement. Cochon, ministre de la police générale, les accusa d'avoir eu part aux mouvemens qui s'étaient manifestés depuis quelque temps en France, et d'avoir soudoyé les partisans de l'anarchie, afin de profiter de la haine qui naissait de ces troubles pour détruire la république et les républicains, et relever le trône sur leurs ruines. Il est certain que quelques royalistes avaient eu ce projet. Les chefs étaient des hommes inconnus, tous dépourvus du genre d'esprit et des talens nécessaires pour conduire une entreprise de cette importance. C'étaient Duverne Dépresle, ancien mousquetaire, connu sous le nom de Dunan, épicier; Brottier, prêtre; Berthelot de Lavilleurnois, ancien maître des requêtes, et le baron de Poly. Ils se conduisirent avec une maladresse qui ferait douter que les princes les eussent choisis pour relever le trône. Rien, en effet, n'était plus mal conçu que leur plan, eu égard au peu de moyens qu'ils avaient pour l'exécuter. On

serait tenté de croire qu'il fut projeté par un enthousiaste, dont l'imagination s'était échauffée à force de rêver la contre-révolution, et que, pour donner de la réalité à son rêve, il avait emprunté le nom du roi.

Quoi qu'il en soit, ils s'adressèrent à ce même Malo, commandant le vingt-unième régiment de dragons, qui avait déjoué la conspiration de Babeuf, et à Ramel, commandant la garde du Corps-législatif. Ils furent arrêtés le 31 janvier à l'École-Militaire, en sortant d'une conférence qu'ils avaient eue avec Malo lui-même. Ils avaient sur eux toutes les pièces de conviction, et furent renvoyés par-devant une commission militaire, à laquelle le ministre Merlin eut la cruauté d'écrire : « Vous devez juger sans désemparer. Les jugemens militaires doivent être prompts, et ceux qu'ils frappent doivent être exécutés à l'heure, à l'instant et sur-le-champ. » Le public fut plus équitable. Il s'éleva contre cette manière de faire juger un délit qui n'avait rien de commun avec les délits militaires. Des membres distingués du Corps-législatif parlèrent aussi avec force contre cette infraction des lois, dont les suites seraient d'autant plus dangereuses, que personne, si on la tolérait,

ne serait sûr de n'être pas distrait de ses juges naturels. Les accusés et leurs défenseurs refusèrent de reconnaître la compétence de la commission. « Je sais, dit Lavilleurnois, que ma mort est résolue ; mais je veux laisser à mes enfans l'exemple d'une mort courageuse; et ce serait un acte de faiblesse de ma part, si je répondais à un tribunal qui n'est, à notre égard, qu'une commission illégale et inconstitutionnelle, à laquelle je ne puis voir, sans frémir, qu'un ministre ait osé écrire avec le ton du despotisme le plus révoltant. S'il a soif de notre sang, qu'il boive le mien. Je ne répondrai qu'autant que la compétence du tribunal sera justifiée (1).

---

(1) Lorsque Cromwel voulut rétablir l'ordre dans sa patrie, loin de choisir les dispensateurs de la justice parmi les instrumens de son usurpation, il choisit dans le parti opposé à ses desseins des hommes de poids et d'une réputation intacte. Il nomma chef de la justice l'illustre Hale, quoiqu'il eût refusé de prêter le *serment civique*. Cromwel lui dit que, sans l'obliger à reconnaître la légitimité de son gouvernement, il lui demandait seulement de distribuer avec impartialité cette justice sans laquelle l'ordre social ne saurait subsister. Voilà ce que nos usurpateurs, qui n'étaient pas des Cromwel, n'ont eu garde d'imiter.

Le public et les journalistes prirent beaucoup de part à cette question sur l'incompétence. Le tribunal de cassation voulait que le jugement lui fût renvoyé. Le directoire s'y opposa. Le Corps-législatif se trouva divisé d'opinion, et l'on ne sait jusqu'à quel point l'animosité aurait été portée, si le jugement de la commission militaire, dicté vraisemblablement par le directoire, n'eût terminé une dispute qui serait aujourd'hui sans intérêt, si elle ne servait à prouver la tyrannie des directeurs, puisqu'ils osaient, de leur propre autorité, caractériser les délits, et désigner le tribunal qui devait les juger.

Jugement rendu contre eux.

Par le jugement qui fut rendu, Brottier, Dunan, Lavilleurnois et Poly furent condamnés à la peine de mort; mais la commission, touchée de la franchise qu'ils avaient mise dans leurs aveux, commua la peine en celle de la reclusion, savoir, Brottier et Dunan pour dix ans, Poly pour cinq, et Lavilleurnois pour un an. Les autres accusés furent acquittés et renvoyés au tribunal criminel pour d'autres délits.

Suite de la guerre d'Italie.

Comme l'armée d'Italie était celle qui, par sa position et ses exploits, influait le plus sur les destins de l'Europe, je vais en

suivre les opérations jusqu'aux préliminaires de Léoben, parce que cette époque parut devoir amener la paix du continent. D'ailleurs elle me donnera occasion de suivre les progrès de la révolution en Italie.

Cette armée, au moment où l'on mettait plus d'importance qu'il n'en fallait à des conjurations mal conçues, préparait de nouveaux triomphes. Elle ne combattait plus, pour ainsi dire; mais elle chassait devant elle l'ennemi effrayé. Masséna, toujours en avant avec sa brave division, marquait chaque jour par un nouvel exploit. C'était ou un combat gagné, ou un poste enlevé à la baïonnette, ou une place de guerre prise. Enfin on arrive aux Alpes Noriques, et l'on se bat à Tarvis au-dessus des nuages, sur un plateau couvert de glace, d'où la vue plonge sur l'Allemagne et la Dalmatie. Bernadote conduisait ailleurs sa division avec le même succès. Plusieurs autres généraux qui parurent sur ce théâtre, nouveau pour des Français, se distinguèrent, et Buonaparte ne manquait jamais, dans ses lettres au directoire, de leur rendre, ainsi qu'aux différens corps qui se signalèrent, ces témoignages honorables qui contribuent in-

finiment à soutenir le courage des troupes.

Le prince Charles était venu, avec un renfort de l'armée du Rhin, prendre le commandement de celle du Tyrol. Mais ni les victoires qu'il avait remportées, ni ses talens, ne purent rendre aux troupes la confiance que sa présence avait jusqu'alors inspirée. Elles fuyaient devant les nôtres sans presque se défendre. Ainsi nous nous emparâmes de tout le Tyrol, de la haute et de la basse Carniole, de la Carinthie et du district de Trieste, où était le seul port appartenant à la maison d'Autriche. Buonaparte tâchait de rassurer les peuples par des proclamations dans lesquelles il essayait de les soulever contre leur souverain légitime, et parlait avec emportement des Anglais, qu'il appelle *perfides, et l'horreur de l'Europe entière.* Les généraux ne sauraient trop s'abstenir de ces déclamations révolutionnaires, qui ne sont propres qu'à fomenter les haines nationales, et à imprimer une tache à leurs auteurs.

Lettre de Buonarparte à l'archiduc Charles.

Arrivé à Clagenfurt, Buonaparte écrivit au prince Charles la lettre suivante, datée du 11 germinal (1er avril 1797):

« Monsieur le général en chef,

» Les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous assez tué de monde et fait assez de maux à la triste humanité! Elle réclame de tous côtés. L'Europe, qui avait pris les armes contre la république française, les a posées. Votre nation reste seule; et cependant le sang va couler encore plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres. Quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra bien qu'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haineuses.

» Le directoire de la république française avait fait connaître à S. M. l'empereur le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples : l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée. N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre? Et faut-il, pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions de nous égorger? Vous, monsieur le général en chef, qui, par votre naissance, approchez si près du trône, et êtes

au-dessus de toutes les passions qui animent souvent les ministres et les gouvernemens, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière et de vrai sauveur de l'Allemagne ? Ne croyez pas, monsieur le général en chef, que j'entende par-là qu'il ne vous soit pas possible de la sauver par la force des armes : mais dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. Je vous prie de croire, monsieur le général en chef, aux sentimens d'estime et de considération distinguée avec lesquels je suis, etc. »

Préliminaires de paix signés à Léoben.

Ces ouvertures amenèrent des conférences, et l'on signa à Léoben, le 19 avril, les préliminaires de la paix, portant la renonciation à la Belgique par l'empereur ; la reconnaissance des limites de la France, telles qu'elles avaient été décrétées par la Convention ; enfin l'établissement et l'indépendance d'une république dans la Lombardie.

Dans l'Etat de Venise, le peuple était en insurrection contre les Français, et soutenait un corps d'Autrichiens qui les menaçait sur les derrières. Ainsi nos troupes se trouvaient investies de toutes parts. Considérée sous ce point de vue, l'insurrection paraît avoir été suscitée par l'Autriche. Ajoutons à cela tout ce que pouvaient inspirer de haine contre les Français leurs opinions, leur peu de respect pour la religion, et les vexations qu'ils exerçaient, et l'on verra s'il était possible de prévenir ces mouvemens. Buonaparte les attribua au sénat de Venise, qui n'avait aucuns moyens de force pour les réprimer. Que sait-on si, parmi les articles, signés à Léoben, il n'y en avait pas un secret qui portait qu'on donnerait à la maison d'Autriche Venise et une partie de son territoire? Par-là on expliquerait et l'insurrection et la conquête de cette république, qui n'avait à se reprocher qu'une trop longue inaction.

Autre lettre de Buonaparte au doge de Venise.

Buonaparte écrivit au doge une lettre, dans laquelle il lui disait: « Je prends le parti de vous envoyer mes propositions par un de mes aides-de-camp, chef de brigade. *La guerre* ou *la paix*. Si vous ne prenez sur-le-champ toutes les mesures pour dis-

siper les attroupemens; si vous ne faites au plutôt arrêter et mettre en mes mains les auteurs des meurtres qui se commettent, la guerre est déclarée... Si je suis réduit à vous la faire, ne pensez pas que le soldat français, comme les brigands que vous avez armés, aille ravager les champs du peuple innocent et malheureux de la Terre-Ferme. Non, je le protégerai, et il bénira jusqu'aux forfaits qui auront obligé l'armée française de l'arracher à votre tyrannique gouvernement. » L'ambassadeur de France à Venise écrivit de son côté au sénat en ces termes: « Le sang français demande vengeance; il l'obtiendra. Je l'exige au nom du peuple que je représente, et qu'elle ne tombe pas sur les satellites obscurs de l'inquisition d'état, mais sur les inquisiteurs eux-mêmes; non sur les vils instrumens de l'amirauté, mais sur le commandant lui-même; qu'en conséquence ils soient arrêtés sur-le-champ, et qu'il soit aussitôt procédé contre eux. »

Abolition de cette république et de celle de Gênes.

Cette affaire coûta à Venise son gouvernement. Il fut remplacé par une municipalité provisoire qui se disait dépositaire de la souveraineté nationale.

On fit aussi une révolution à Gênes, dans laquelle l'ambassadeur français Faipoult

joua un grand rôle. On y introduisit la démocratie sous les mêmes formes qu'elle avait en France, c'est-à-dire qu'on y établit deux conseils, l'un de cent vingt, l'autre de soixante membres, et un directoire chargé du pouvoir exécutif. La souveraineté du peuple fut proclamée, tout privilége supprimé, toute distinction abolie. Il est bon d'observer que les dernières classes du peuple s'ameutèrent à Gènes comme à Venise, pour soutenir l'ancien gouvernement, sous lequel il se croyait heureux, et l'on pouvait s'en rapporter à lui. La bourgeoisie et les négocians, au contraire, s'en montraient les ennemis, parce que, dans ces deux villes, ils convoitaient les places et la domination exercée par les nobles. C'était alors la fureur des innovations : on ne voulait plus être heureux comme autrefois.

Les patriotes du pays, ceux qu'on y avait envoyés de France pour préparer la révolution, et qui avaient été arrêtés, furent mis en liberté sur la demande de l'ambassadeur, et indemnisés des pertes qu'ils avaient faites. Ces indemnités furent prises sur les nobles, qu'ils avaient pillés, chassés ou massacrés. Voilà sous quels auspices on fonda la nouvelle *république ligurienne*. C'est ainsi que

nous ternissions l'éclat de nos conquêtes par le but que nous leur donnions, qui était de semer partout l'anarchie, en y établissant un hideux gouvernement populaire. A Gênes, ce n'était point la guerre que nous faisions, puisqu'il n'y avait point d'armée à combattre; mais il y avait une aristocratie à détruire, et des richesses qu'on voulait s'approprier. Le livre d'or, les antiques protocoles de la constitution génoise, et la toge sénatoriale, furent brûlés publiquement. Dans un clin-d'œil tout disparut, armoiries, statues, obélisques, et généralement tous les signes de la féodalité. Je termine ici tout ce qui regarde les campagnes d'Italie.

LIVRE XXIX.

Les ennemis du gouvernement se montraient toujours plus ardens pour le détruire, persuadés que tant qu'il subsisterait la France serait sans tranquillité, sans numéraire, sans commerce, et continuellement livrée à l'avidité de ces hommes qui, sous le nom de républicains, et sous la protection du directoire, dévoraient les finances, et obtenaient les places et les commissions les plus lucratives. L'opinion publique se prononça; beaucoup d'émigrés rentrèrent, et furent radiés, à force d'argent et à la faveur de faux certificats de résidence. Il y en avait sur la liste cent vingt mille le 23 février de cette année, sans compter qu'on n'avait pas encore reçu celle de tous les départemens. Si l'on fait attention à tout ce que les listes supplémentaires, dictées par la passion, ont

1797. an V.

Changement de l'opinion.

ajouté depuis cette époque, on frémira du nombre prodigieux de victimes que la révoution a faites, puisqu'au sort de chaque émigré était attaché celui de sa famille et de ses créanciers, à cause de la saisie totale des revenus, dont on n'obtenait la main-levée qu'après la radiation. Il rentrait aussi beaucoup de prêtres déportés, que le peuple, en général, voyait avec plaisir. L'accueil qu'on leur faisait, ainsi qu'aux émigrés, était, aux yeux du public, un augure favorable pour le retour de l'ordre. En général on ne portait pas plus loin ses désirs et ses espérances, et la grande majorité de la nation se serait contentée du nouveau gouvernement, si les chefs avaient adopté des principes de modération et de justice.

Comme chaque parti voulait dominer, et que cela dépendait des choix qui allaient avoir lieu dans les assemblées, le directoire exclut de ces assemblées tout citoyen prévenu d'émigration. L'affaire était décidée par-là, puisqu'on inscrivait qui l'on voulait sur la liste, et qu'il n'y aurait eu parmi les votans que des hommes faibles ou dévoués à la faction. C'était Merlin qui avait fait l'arrêté. La commission des cinq-cents, chargée de l'examiner, déclara que, « si on l'admet-

tait, il n'y aurait dans les assemblées que de vils courtisans, de bas adulateurs, dont tout le mérite serait de caresser les prétentions du gouvernement et de servir ses projets liberticides, tandis qu'on exclurait insensiblement tous les amis de la liberté.» On le rejeta donc. Le directoire, obligé de céder sur ce point, employa un autre moyen, qui fut de soumettre les électeurs au serment de *haine à la royauté*, se doutant bien qu'il y en aurait beaucoup qui le refuseraient. La proposition en fut faite aux deux conseils, et y excita une agitation difficile à exprimer. Enfin, après bien des débats, on décida que les électeurs promettraient attachement à la république et à la constitution de l'an III, et s'engageraient à la défendre contre les attaques de la royauté et de l'anarchie.

Ces entreprises du directoire et ces discussions tumultueuses aux deux conseils entretenaient dans le public une inquiétude qui tournait au préjudice du gouvernement. Les amis de l'ordre désiraient qu'on appelât aux assemblées primaires tous ceux qui, ayant des propriétés ou un état à conserver, voulaient mettre des bornes au despotisme du pouvoir exécutif. *Il est tel*, disait Dumolard, *qu'à moins d'une surveillance con-*

tinuelle, les actes arbitraires s'échappent par tous ses pores.

Élections de l'an V.

Les assemblées primaires furent en général fort orageuses. Il y eut scission dans plusieurs, et par conséquent double députation. Une assemblée électorale, dans le département des Hautes-Pyrénées, n'eut pas honte de nommer Barrère, contre lequel il y avait, comme on l'a vu, un décret qui le condamnait à la déportation. Cette nomination fut discutée au Corps-législatif, où l'on entendit Lamarque dire : « Je ne viens point disculper Barrère des crimes dont il est prévenu ; mais ce n'est point aux hommes qu'il faut attribuer les crimes de la révolution ; c'est à la révolution qu'il faut attribuer les crimes des hommes. » C'est ainsi qu'avec de misérables sophismes on parvient à corrompre la morale publique ; car, d'après le raisonnement de Lamarque, on peut dire aussi, des voleurs et des assassins, que leurs crimes ne sont pas le fait des individus, mais de la misère, de la corruption des mœurs, etc.

Les montagnards et les anarchistes, voyant leurs manœuvres déconcertées, n'en devinrent que plus ardens à poursuivre le plan qu'ils avaient formé de renverser la cons-

titution pour lui substituer celle de 1793. Dans la vue d'exécuter ce projet par un mouvement populaire, ils firent venir à Paris tout ce qu'il y avait de plus enragé parmi les jacobins des départemens. Il se tint des conciliabules secrets; il se fit des rassemblemens dans les faubourgs, et l'on y distribua de l'argent au peuple; mais la vigilance de la police rendit tous ces efforts inutiles, et l'on arriva sans trouble au 30 floréal, qui était le jour où le Tourneur sortit du directoire par la voie du sort, et où un tiers du Corps-législatif cessait ses fonctions. Lamarque, président du Conseil des cinq-cents, fit un discours dans lequel il représenta la constitution « comme une source inépuisable de bonheur pour les Français, digne de captiver un jour l'admiration et la reconnaissance de ceux-là mêmes qui en méconnaissent la sagesse. Il ajouta que de là sortiraient, comme d'une terre féconde, la garantie de la propriété, de la liberté individuelle et de la liberté publique, et toutes les branches de la prospérité nationale, le perfectionnement des arts, l'amélioration de l'agriculture, les travaux du commerce, et surtout ces belles

institutions sociales qui devaient retremper les âmes des peuples modernes. »

Passionnés pour la révolution, parce qu'ils l'avaient faite, les jacobins parlaient toujours avec enthousiasme des hommes et des actions, même les plus criminelles, qui pouvaient la propager et l'affermir, et se déchaînaient contre tout ce qui menaçait de l'ébranler ou d'entraver sa marche. Rien ne paraîtra plus étonnant à la postérité que les magnifiques promesses qu'ils faisaient au peuple, et les invectives qu'ils se permettaient contre les émigrés, les prêtres et les rois, invectives d'autant plus honteuses que les plus fortes étaient vomies dans le Corps-législatif, dans les proclamations du directoire, et les journaux qu'il salariait.

Courtois, président du conseil des anciens, exhorta les nouveaux députés « à faire disparaître de la législation française ce qui la déparait, et à ne laisser subsister que ce qui pouvait assurer la prospérité publique. » L'avis était sage; mais, pour en profiter, il aurait fallut changer la législation et les législateurs.

Comme l'opinion publique était fortement prononcée pour le rétablissement de l'ordre,

et pour le respect des personnes et des propriétés, le plus grand nombre des assemblées primaires avait été composé de citoyens honnêtes, que la crainte avait éloignés des assemblées précédentes, et qui maintenant, pouvant émettre librement leur vœu, l'avaient donné à des hommes dignes de leur confiance. Il s'y était bien glissé quelques jacobins, mais la plupart étaient bien intentionnés, et voulaient essayer de la constitution. Ils désiraient surtout de la dépouiller de ces lois révolutionnaires dont ses auteurs l'avaient infectée par ignorance, ou à dessein de donner au gouvernement le pouvoir despotique, qu'ils étaient bien sûrs de partager.

Clubs de Noailles et de Clichy.

Quelques députés s'assemblèrent dans une maison du faubourg qui conduit à Clichy, ce qui fit donner à cette assemblée le nom de *club de Clichy*. Là, ils concertaient les motions qu'ils voulaient faire, les moyens qu'ils voulaient prendre pour réprimer les entreprises du directoire, et diminuer l'influence que le parti jacobin avait sur le gouvernement et les deux conseils. C'est à l'activité et à l'habileté de ces représentans, et au zèle de plusieurs journalistes, que la France dut pendant quelque temps le retour à l'ordre, la renaissance du crédit pu-

blic, du commerce et de la confiance. Une partie du nouveau tiers s'étant jointe à eux, ils acquirent une supériorité qui effraya leurs adversaires. Ceux-ci, voulant prévenir les changemens qu'ils craignaient, tinrent aussi des assemblées secrètes à l'hôtel de *Noailles*, vis-à-vis les jacobins. C'est là qu'ils formèrent, avec quelques autres journalistes dont ils dirigeaient la plume, le club qui se dévoua au directoire. Il y eut donc deux partis bien prononcés, qui produisirent dans les deux conseils des discussions très-vives, et firent naître dans le public des pamphlets, tantôt ingénieux et plaisans, tantôt plats et grossiers. Le directoire et les jacobins s'imaginant que leurs antagonistes préparaient le retour de la monarchie, quoiqu'il y eût fort peu de vrais royalistes, leur vouèrent une haine dont on verra plus bas les effets. J'ai cru devoir parler ici de ces deux clubs, pour ne pas être obligé d'y revenir. Je reprends la suite des opérations des deux conseils.

Election d'un nouveau directeur.

Ils élurent pour directeur, à la place de le Tourneur de la Manche, Barthélemi, ambassadeur en Suisse, qui se félicita, dans son discours de réception, du bonheur qu'il avait *d'assister aux derniers jours d'une*

révolution triomphante, pour en consolider les bienfaits. « J'ai été conduit, ajouta-t-il, par l'espoir non moins séduisant de trouver dans le directoire les élémens d'une pacification générale. J'ai pensé qu'après un grand développement de force et de puissance, la république française se montrerait juste et pacifique, même envers ses plus cruels ennemis. La justice garantit la durée des empires. La justice et la modération, après la victoire, amèneront cette paix durable qui doit sanctionner pour toujours cette constitution que la France s'est donnée. » Carnot, président, ne dissimula pas dans sa réponse que telle était sa façon de penser : mais leurs collègues la Réveillère-Lépeaux, Barras et Rewbel, ne la partageaient pas.

On était alors en négociation avec l'Angleterre, sans que, de part ni d'autre, on eût envie de faire la paix. Les trois directeurs y répugnaient, parce que la guerre augmentait leur crédit et leur faveur par le grand nombre de places lucratives qu'ils étaient dans le cas de donner à leurs créatures, et qu'ils craignaient la rentrée des troupes. L'Angleterre, de son côté, ne s'en souciait pas davantage, parce que la guerre lui mettait

dans les mains le commerce du monde entier, et le sort de la marine française. On verra ci-après quelle fut l'issue de cette négociation.

Débats sur les finances.

En attendant, le Corps-législatif essaya, mais inutilement, de mettre de l'ordre dans les finances. Gibert des Molières demanda, le 26 prairial, que le directoire fît connaître avec précision la dette constituée, la dette arriérée, la dette exigible, les revenus fixes et ordinaires, les anticipations, et enfin les besoins et les ressources extraordinaires. Quand la résolution prise à ce sujet fut portée au conseil des anciens, Dupont de Nemours soutint que le directoire était en partie cause de la pénurie des finances. « Depuis trois mois, dit-il, il a eu à sa disposition quatre-vingt-dix-sept millions de recettes en écus, sans compter les contributions levées en pays étrangers. L'armée d'Italie, au lieu de coûter au trésor public, y a fait au contraire parvenir des fonds : l'armée du Nord a été presqu'entièrement défrayée par la république batave. Les armées de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle, vivaient en partie sur le pays ennemi. C'est au milieu de cette richesse très-réelle, et de ces positions militaires, si propres à

ménager les dépenses, que l'on n'a pas cessé d'éprouver des embarras...; que l'on a tout laissé périr de misère autour de nous, rentiers, employés, hôpitaux et prisons... Le mal vient d'un gaspillage ruineux dans les dépenses qui se font, et dans la distribution imparfaite de celles qui se payent. Les états de revue nous font solder, vêtir et armer cinquante mille hommes de plus qu'il n'y en a sous les drapeaux... Les hôpitaux militaires comptent des journées de malades qui n'y sont jamais entrés, et d'autres pour des malheureux, morts depuis long-temps... On a donné de l'argent à l'Opéra, au Conservatoire de musique, à l'École d'équitation, etc. La grande masse a été partagée entre des fournisseurs, plus ou moins pressés à raison de ce qu'ils avaient plus ou moins d'influence et de crédit. » Voilà les abus qui firent tant de nouveaux riches, et produisirent dans la classe inférieure, d'où ces riches étaient sortis, cette espèce de luxe qui, dans un État, détruit les mœurs, la population et les arts, parce que ceux qui possèdent les richesses ne les emploient qu'à satisfaire des goûts honteux et des passions grossières. Ce qui fit dire qu'il *semblait que, par un coup de théâtre inouï, tous les salons s'étaient vidés à-la-*

fois, et que les gens de l'antichambre s'étaient portés vers le buffet et la cuisine.

Dénonciation des crimes de Saint-Domingue.

Une autre grande faute qu'avait faite le directoire, c'était d'avoir soutenu le trop fameux Santonax, commissaire à Saint-Domingue. Cet homme y avait été envoyé en 1792 avec Polverel, et y avait introduit les fureurs et la doctrine sanguinaire des jacobins terroristes. Il avait été rappelé, et jugé innocent par la Convention, sur le rapport de Marec : il fut même renvoyé dans la colonie après le 13 vendémiaire, et il ne paraît pas que sa conduite fût meilleure; car on l'accusa d'avoir exercé dans le pays la même tyrannie sous laquelle la France avait gémi du temps du comité de salut public. C'étaient des tribunaux sans jury, des jugemens qu'il cassait ou confirmait suivant ses caprices; des impositions arbitraires; la vente des passeports; la *mise hors de la loi* des fonctionnaires publics élus par le peuple; la peine de mort contre ceux qui leur donneraient asile; l'armement de quatorze communes contre le Port-au-Prince; le bombardement de cette ville, qui, pour se soustraire au sort qui l'attendait, fut forcée de se donner aux Anglais; et enfin la loi sur l'émigration mise en vigueur contre ceux qui fuyaient d'un pays

abreuvé de sang et couvert de cendres. Un dentiste, nommé Gignioux, était l'exécuteur de cette loi. Il faisait fusiller, sans aucune forme de procès, tous ceux que sa rage lui désignait pour victimes.

Ces forfaits avaient été dénoncés au Corps-législatif le 10 octobre de l'année précédente, et y avaient excité une vive discussion. Bourdon de l'Oise avait dit qu'il n'y avait plus que 150 mille noirs, errans, les armes à la main, à travers les débris de la colonie; qu'il ne restait que 15 mille hommes de couleur sur 25 mille qu'ils étaient auparavant; et que les colons blancs, dont le nombre s'élevait, en 1792, à 40 mille, étaient actuellement réduits à 20 ou 25 mille. Il demanda si c'était avec ces attributs sanglans qu'on avait voulu présenter la liberté à l'adoration des peuples d'un autre hémisphère. On nomma une commission. Le rapporteur déclara qu'elle n'avait pas cru nécessaire de retracer au conseil le tableau hideux des forfaits commis dans ce pays-là. « Ils surpassent l'imagination, ajouta-t-il; et la commission, en se livrant à leur examen, a frémi plus d'une fois. J'ai sous la main des pièces, dont la lecture fait dresser les cheveux. »

Parmi ces pièces se trouvaient des lettres du général Rochambeau.

Le directoire, qui n'ignorait aucun de ces faits, les excusait ou les cachait. Il était allé jusqu'à dire qu'il reconnaissait ses *principes* dans les arrêtés que ses agens avaient pris ; que partout on voyait un *grand respect pour les personnes et les propriétés.* Cette conduite du directoire semble avoir été dictée par un sentiment qui fait horreur. Santonax lui avait écrit que les biens des émigrés de la colonie, dont il avait fort multiplié le nombre, *monteraient à deux milliards en écus.* Le directoire, enchanté de cette découverte, avait proposé au Corps-législatif d'envoyer à Saint-Domingue, pour sanctionner l'ouvrage du commissaire, les lois faites en France sur les *émigrés*, parce que les biens des colons fugitifs *présentaient une nouvelle hypothèque pour la dépense de plusieurs campagnes.* Qui peut répondre qu'on n'avait pas envoyé à Saint-Domingue un homme tel que Santonax, pour se procurer cette affreuse ressource ?

Telle était la situation de cette colonie, quand Vaublanc dit, le 29 mai, en parlant des arrêtés de Santonax, *que les tigres de*

la Lybie n'en feraient pas de plus atroces, si les tigres avaient besoin de lois. Il ajouta, en rappelant les différentes causes des malheurs de Saint-Domingue, qu'un des agens du directoire, étant arrivé au Cap, avait dénoncé, dans une cérémonie publique, les blancs, en général, comme les ennemis des Negrès; qu'on y avait joué une comédie dans laquelle on introduisait sur la scène des Français qui formaient le projet de les massacrer tous; et, pour que cette pièce produisît son effet, on donna des billets à tous les noirs qui voulurent y assister. Citoyens, continua Vaublanc, vous qui avez vu de près combien est hideuse la démagogie parlant à la multitude, la conduisant, l'égarant: imaginez quelle doit être cette furie infernale guidant, le fer et la flamme à la main, des peuplades barbares, transplantées des bords africains, détruisant le prestige qui les avait contenus jusqu'alors; les livrant à leurs passions fougueuses, les abandonnant au crime, et les excitant à la fureur, au meurtre, à l'incendie et à la dévastation... Là, on a vu des brigands montrant à la terre effrayée le crime que tant de philosophes croyaient impossible, l'homme buvant le sang de l'homme, et déchirant la chair de

l'homme. » Vaublanc finit en demandant le rapport de la loi du 4 pluviose an IV, par laquelle le directoire était autorisé à envoyer des agens particuliers dans les colonies, et déposa sur le bureau une dénonciation, signée de lui, des crimes de forfaiture et des actes de détention arbitraire dont il accusait Santonax, Raimond et Giraud, celui-ci ex-conventionnel, que le directoire lui avait associés dans sa mission.

Villaret Joyeuse, membre de la commission, comme Vaublanc, parle après lui, et dit que l'objet le plus pressant était de rappeler le *Robespierre des Antilles* et ses complices. « Je commence à croire que nous sommes libres, dit Tarbé, puisqu'il a été permis de dévoiler à la tribune la longue suite de crimes dans lesquels gémit depuis six ans la colonie de Saint-Domingue. » Ce député en fit un tableau non moins hideux que celui qu'on vient de lire. Plusieurs de ses collègues tinrent le même langage.

Il n'y eut que Garan de Coulon qui osât prendre la défense des accusés. Il avait toujours été partisan déclaré de la liberté des noirs. Fidèle à ses principes et à ses engagemens, Coulon défend aujourd'hui la même cause, fait un éloge pompeux du mulâtre Raimond,

un des principaux auteurs des désastres de Saint-Domingue, et ne voit dans l'administration de Santonax « que des fautes commandées par les circonstances, et par le désir de faire jouir les Nègres de cette liberté précieuse que la constitution leur avait accordée, et qu'ils ne pouvaient défendre, parce qu'ils n'avaient en France ni correspondans, ni journaux, eux qui savaient mieux combattre pour la république que plaider leur cause et celle de leurs défenseurs. » Il ajouta que c'était l'ensemble de l'administration de Santonax et de ses collègues, et les résultats généraux, qu'il fallait juger, et surtout leur but et leurs intentions qu'il fallait apprécier. Il fit un grand éloge de Toussaint-Louverture, à qui les commissaires avaient donné le commandement des troupes, et conclut à l'ordre du jour sur le projet de la commission. Mais ce projet fut généralement adopté. Ce sont ces noirs, couverts de sang et de crimes, que le conseil des cinq-cents jugea dignes d'être assimilés aux Français par les droits qu'on leur accorda. Le décret fut rendu sur le rapport d'Échasseriaux, le 17 brumaire suivant.

Des théophilanthropes.

Ce qui éprouvait le plus de contradiction dans le Corps-législatif, c'était la religion. Pour l'anéantir, le directeur Larévellière avait imaginé la *théophilanthropie ;* espèce d'institution religieuse qui n'avait ni culte, ni morale, puisqu'elle n'avait point de sanction ; où l'on professait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, mais où l'on ne reconnaissait aucun motif de crédibilité. Les sectaires étaient quelques jacobins de la populace, auxquels on donnait une quarantaine de sous pour aller s'emparer des églises, le dimanche à onze heures du matin, qui est l'heure où les prêtres catholiques auraient pu exercer leur culte de la manière la plus commode et la plus avantageuse pour les fidèles. Cette farce, malgré la protection éclatante du directeur, fut toujours couverte du mépris des personnes raisonnables, et finit dans l'ignominie où elle était née.

Débats sur la religion catholique.

La religion catholique avait bien, comme les autres, un culte public ; mais on aurait désiré que les prêtres ne fussent pas astreints à ces sermens qui n'avaient été imaginés que pour les empêcher de se livrer à leurs fonctions. Une commission fut nommée à ce su-

jet, et Camille Jourdan, rapporteur, mit sous les yeux des cinq-cents tout ce que le génie révolutionnaire avait inventé pour le malheur des prêtres fidèles, et pour l'abrutissement des peuples : une constitution civile substituée aux lois de l'Eglise; des sermens tyranniques et des déclarations vexatoires. Il fit sentir combien ces mesures oppressives et les persécutions qu'elles avaient excitées étaient contraires à l'humanité, à la raison, à la politique, et même à la constitution. La liberté du culte catholique étant reconnue, il s'ensuivait naturellement qu'on devait permettre l'usage des cloches, sans être arrêté par la crainte de les voir employées à sonner le tocsin. « Soyons justes et humains, dit-il, et le peuple, loin de sonner contre nous l'heure funèbre du tocsin, appellera sur nos têtes les vœux de la reconnaissance, et les bénédictions du ciel. » L'orateur finit en proposant un projet de décret conforme à ces principes. Quoique son discours ne respirât qu'une sage tolérance, il excita parmi les philosophes et les jacobins un murmure d'improbation, qui n'était que le cri de l'impiété. Les écrivains soldés ne manquèrent pas de recourir aux sarcasmes et aux injures, et

l'on vit la très-grande majorité de la nation insultée de nouveau dans sa croyance, par ordre de ceux qui la gouvernaient.

Le général Jourdan se rendit leur interprète. Il dit que si l'on n'exigeait des prêtres aucune soumission aux lois de la république, il était à craindre qu'affranchis de toute promesse ils n'abusassent du secret de la confession pour exciter les âmes faibles à la révolte, au renversement de la république, au rétablissement de la monarchie, au massacre des acquéreurs des biens nationaux, et de tous les républicains. De-là, passant aux lois pénales rendues contre eux, il les justifia à cause des circonstances critiques où se trouvait la Convention quand elle les fit. « Une révolution, ajouta-t-il, constitue en état de guerre deux partis, celui qui veut faire la révolution, et celui qui veut s'y opposer. Dans ce moment terrible, il n'y a plus de lois; les deux partis combattent, et l'un doit terrasser l'autre. Le parti vainqueur peut et doit exiger des dédommagemens du parti vaincu : de là vient que dans ces momens on fait des lois justes alors, mais qui, dans un temps ordinaire et tranquille, paraissent injustes. » Ces sentimens étaient aussi ceux de Portes, de Boulai de la

Meurthe, de Lamarque et d'Échasseriaux, qui parlèrent après le général Jourdan : mais ils trouvèrent dans Lemerer, Boissy d'Anglas, et quelques autres, des adversaires dont les raisonnemens pressans étaient bien autrement décisifs.

Lemerer dit que la constitution protégeait tous les cultes; mais « que le culte catholique rappelle le plus beau, le plus étonnant, le plus magnifique de tous les systèmes, humainement parlant; qu'il agrandit la pensée par les vastes idées de l'infini, remue l'imagination par tous les tableaux qu'animent l'espérance et la crainte, et électrise les âmes par les plus grands sentimens : un système qui embrasse tous les temps, explique l'ordre, la génération et la fin de toutes choses, et forme comme une chaîne infinie, dont le premier anneau remonte jusqu'à la cause première, pour descendre graduellement à travers l'immensité des siècles, et, par une succession non interrompue, jusqu'à cet être superbe et faible qui, demain, va mourir; un système qui développe toutes les destinées morales, fait trembler le crime sans néanmoins le désespérer, rassure l'innocence, affermit la vertu, et qui, seul, con-

sole efficacement, et sanctifie, pour ainsi dire, le malheur. »

Les débats durèrent encore plusieurs jours. On rapporta les lois pénales contre les prêtres; mais on les assujétit à une nouvelle déclaration, d'où il résulta une plus grande animosité entre les deux partis. La séance du 1er messidor fut surtout remarquable par le tumulte, par les cris et les injures dont la salle retentit. Des députés poussèrent la rage jusqu'à se prendre au collet; et c'est là qu'ils prenaient ce ton de politesse et de modération qu'ils ont ensuite porté dans les places qu'ils ont remplies. On proposa aussi de rapporter la loi du 3 brumaire an IV, qui autorisait les commissaires de la trésorerie à négocier, avec la seule approbation du directoire, pour le service du trésor public, ce qui avait entraîné beaucoup d'abus. Enfin il ne fut question de rien moins que de ramener le directoire aux termes de la constitution, et de rapporter toutes les lois révolutionnaires. Les trois directeurs Barras, Rewbel et La Révellière-Lepaux en conçurent les plus vives inquiétudes, et dès ce moment ils firent scission avec Carnot et Barthelemy.

Manœuvres qu'on emploie pour amener la journée du 18 fructidor.

Ce fut alors que, sous leur protection, on sema, de mille manières, le mensonge et la calomnie, et qu'on rallia tout ce qui tenait à la révolution. On fit des promesses; on employa les menaces; en un mot on n'omit rien de ce qui pouvait faire réussir la conspiration qu'on tramait contre plusieurs députés et les directeurs qui pensaient comme eux. Les rassemblemens les plus propres à donner des inquiétudes aux bons citoyens devinrent nombreux. On se réunissait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Là, on trouvait la nourriture gratis, et l'on recevait quelquefois de l'argent. L'heure de ces rassemblemens était indiquée, ici, par le son aigu d'un fifre, là, par celui d'un violon : c'était un aveugle qui en jouait, en s'arrêtant et reprenant en certains endroits plutôt que dans d'autres. Enfin on employait divers autres signaux, auxquels les *frères* ne se trompaient pas, tels que les cris des distributeurs des journaux, et la voix glapissante de certains hurleurs de chansons. Il y avait même des gens qui contrefaisaient les ivrognes, et qui, par des gestes convenus, exprimaient ce qu'ils voulaient dire. Un journaliste rapporte que le 21 messidor il en épia un qui, après diverses gesticulations très-expressives, prit l'attitude d'un

homme armé qui s'avance au pas de charge; s'escrima avec violence, et finit par représenter le mouvement d'une mêlée, d'un massacre et d'un pillage.

Tout cela entretenait dans le public des craintes que le directoire cherchait à balancer par d'autres tout opposées. Par exemple, il dit dans un message du 16 du même mois que des brigands, formés en sociétés organisées, et ayant à leur tête des émigrés rentrés, méditaient la contre-révolution à Lyon; et à la fête du 14 juillet, il publia que *Louis XVIII* et *l'ombre de Marat,* que les disciples de Robespierre et les fauteurs du trône s'entendaient pour relever la monarchie. Ce n'était pas pour être cru du plus grand nombre que le directoire s'avilissait au point de vomir ces grossières calomnies : il voulait seulement en imposer à la canaille et aux soldats, dont il tirait toute sa force. Par la même raison, il mettait sur le compte des prêtres et des émigrés les assassinats et les désordres qui se commettaient dans les départemens. Les journalistes de son parti répétaient ces accusations, et on les lisait sur des affiches au coin des rues.

La partie saine du Corps-législatif ne se méprenait pas sur ces signes avant-coureurs

de sa perte. Duplantier les dénonça le jour qu'il fit, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur les sociétés populaires, qui recommençaient leurs sabats. Il ne dissimula pas leurs crimes, et il soutint qu'elles en méditeraient de nouveaux si on les souffrait; que déjà les jacobins, ces vils rebuts de la révolution, accouraient de toutes parts et inondaient Paris; et qu'il avait reculé d'horreur en se trouvant face à face avec deux scélérats, dont l'un égorgea son meilleur ami, et l'autre s'efforça de le traîner lui-même à l'échafaud. Il rappela ce que Rewbel avait dit en brumaire de l'an III, « que si on ne frappait pas avec courage sur les jacobins qui avaient *couvert la France de cachots, d'échafauds et de larmes*, la liberté n'existerait pas, et que la plus grande faute qu'on pût faire, ce serait de laisser renaître de leurs cendres les sociétés populaires. » Que peuvent produire, ajouta Duplantier, des réunions dont les élémens se composent de matières aussi sulphureuses, si ce n'est le désordre et la terreur? Craignez l'éruption de ces nouveaux volcans révolutionnaires. N'a-t- on pas osé dire que les représentans du peuple étaient des chouans, des royalis-, et qu'ils voulaient le rétablissement de la

dîme et des droits féodaux ?... Oui, n'en doutez pas : des complots se forment contre vous; des furies parlent dejà du canon de vendémiaire; des bataillons de nombreux patriotes s'organisent, les armes sont prêtes, les signaux connus; on n'attend que celui du combat. Oui, on veut un soulèvement; les conciliabules nocturnes se multiplient, et les jacobins, qui ont inondé la France de sang, affluent à Paris. »

Bailleul, et quelques autres députés de son parti, se mirent en fureur contre Duplantier. Cependant tous les jours il arrivait à Paris les jacobins les plus prononcés des départemens. On leur distribuait de l'argent et des armes. Des troupes s'assemblaient à Corbeil et à Chartres, d'où elles s'avançaient par pelotons vers la capitale ; et déjà on en avait fait entrer, pendant la nuit, quatre mille avec du canon, quoiqu'il fût défendu par la constitution de les faire approcher de plus de douze lieues du Corps-législatif. Tous ces faits furent dénoncés au directoire, qui les niait ou donnait des prétextes. Ce qui acheva de dévoiler ses mauvais desseins, c'est qu'il renvoya les ministres qui, par leurs bonnes intentions, pouvaient le plus contribuer à la tranquil-

lité publique. C'étaient Cochon, ministre de la police, Pethiet et Benezech, le premier ministre de la guerre, l'autre de l'intérieur. Cochon eut pour successeur Le Noir-la-Roche.

Changement de ministres. Marche des troupes vers Paris.

Ce changement subit des ministres donna de justes inquiétudes au Corps-législatif. L'approche des troupes l'alarma encore davantage, et il nomma une commission pour faire un prompt rapport : mais le directoire, qui était plus rusé que lui, qui savait qu'en révolution le point essentiel est de faire prendre le change à l'opinion publique, parce que c'est elle qui fait tout, envoya un message effrayant sur la situation des finances. « Toutes les parties du service, dit-il, vont manquer sous peu de jours. Celui de la décade prochaine sera impossible. Il y a un arriéré de solde : il est dû plus de cinq millions aux employés. Les réparations des routes vont être suspendues. La fourniture du pain des prisonniers est au moment de manquer, ainsi que le service des hôpitaux. » Comme on savait que le directoire s'était plus d'une fois servi de ce stratagème pour distraire l'assemblée de questions très-importantes, on ne donna aucune suite à ce message.

en quoi on eut tort, parce qu'il fallait remédier au mal dont les directeurs se plaignaient, ou prouver à toute la France qu'ils en imposaient, et les mettre en accusation. Pichegru fit, au nom d'une commission, un rapport sur la marche des troupes, et proposa des mesures vagues, qui ne remédiaient point au danger.

Ces troupes avaient été détachées de l'armée du général Hoche. Il faut savoir que, dès l'année 1793, ce général, qui commandait alors l'armée de la Moselle, s'était brouillé avec Pichegru, commandant l'armée du Rhin, à l'occasion de l'occupation de Landau. Cette brouillerie durait encore, et ne contribua pas peu à faire entrer Hoche dans les desseins du directoire contre les membres bien intentionnés du Corps-législatif, dont Pichegru était un des chefs.

Cependant on ne négligeait rien pour indisposer le public et les armées contre ce même Corps-législatif. On envoyait à celles-ci les journaux les plus violens, et les affiches les plus incendiaires. On y faisait circuler des lettres séditieuses, dans lesquelles on disait qu'il se tramait en France des complots pour faire périr les meilleurs patriotes, et déporter les acquéreurs des biens natio-

naux. On publiait le discours de Buonaparte à son armée, le 14 juillet (25 messidor), dans lequel il disait : « Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois, qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons, par les manes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté; jurons sur nos nouveaux drapeaux *guerre implacable aux ennemis de la république et de la constitution de l'an III.* » On parlait aussi des toasts qu'il avait portés dans un repas donné le même jour. On y but à cette constitution et au directoire exécutif. On y jura haine aux contre-révolutionnaires, *qui ne se déguisaient plus.* Un vétéran but à la *réémigration* des émigrés, et le général Lasnes, à la destruction du *club de Clichy*, qu'il traita *d'infâme et d'assassin des patriotes.* On disait que Delmas, Poultier, Riou, Jean de Bry, Tallien, Bailleul et Guillemardet entretenaient des correspondances avec l'armée d'Italie, et que le directoire y avait des émissaires. Tout cela est probable.

Les impressions que ces manœuvres firent sur l'esprit des soldats furent le sujet des adresses que les divisions de cette armée envoyèrent aux autres, et notamment à Adresses de l'armée d'Italie.

l'armée de l'intérieur. Les adresses de la sixième et de la septième division se distinguèrent par un esprit de modération ; mais celle de la seconde, que commandait Augereau , n'avait pas le même ton, et l'on serait tenté de croire qu'elle fut envoyée par les jacobins de Paris. L'adresse de l'état-major-général était rédigée dans le même esprit ; mais avec moins de vivacité. Les officiers disaient qu'ils voyaient avec indignation les intrigues du royalisme menaçant la liberté; mais qu'animés des mêmes sentimens, emportés par le même élan que leurs camarades, ils avaient juré de maintenir la constitution de l'an III. Nous verrons dans la suite comment ils tiendront parole.

Ces adresses furent aussi envoyées aux administrations des départemens, dont les unes se montrèrent favorables aux signataires, et les autres témoignèrent hautement leur improbation. Le Corps-législatif n'avait qu'un moyen de rompre les trames du directoire, c'était de le faire arrêter, de lui faire son procès, et de nommer général de l'armée de l'intérieur Pichegru, qui avait beaucoup de partisans dans les autres armées. Presque tous les habitans de Paris se seraient joints à lui ; d'autres généraux l'auraient

secondé, et tout aurait été terminé dans vingt-quatre heures. Mais les amis du bien ne savent pas toujours le faire.

A Paris, les mêmes adresses produisirent une grande sensation. Des autorités constituées firent part à plusieurs députés des alarmes trop fondées que l'on concevait de la marche des troupes, et de l'esprit de vertige qui les égarait. On entendait dire à des soldats qu'ils marchaient contre le Corps-législatif, parce qu'il s'opposait à la paix, et voulait détruire la république. Les journalistes amis de l'ordre ne cessaient d'avertir du danger qui menaçait l'État. « Il est des hommes, dit Doucet-Pontecoulan, qui ont promené sur la France la dévastation et la faux de la mort. Ces hommes, chargés de crimes, sont poursuivis par le remords, ne voient leur salut que dans de nouveaux troubles, circonviennent le directoire, lui font de faux rapports, l'alarment sur sa situation, sur celle de la France, sur l'état de l'opinion et sur la vôtre.... D'autres, avides de sang et de pillage, nouvellement arrivés des départemens, ne dissimulent point leurs complots. Ils vont jusqu'à faire l'appel nominal des représentans qu'il faudra tuer. » Ce député concluait qu'il fallait demander

à la commission des inspecteurs les renseignemens qui lui étaient parvenus.

Accusations réciproques du directoire et du Corps-législatif.

C'est ainsi que le Corps-législatif perdait en vaines délibérations un temps précieux, que le directoire savait mettre à profit. Connaissant parfaitement les avantages qu'il pouvait tirer de la manie qu'avaient ses adversaires de disputer, il engageait ses partisans à élever des questions oiseuses. Il envoyait même des messages pleins de reproches, plus propres, les uns que les autres, à les décrier. « On rappelle sans pudeur, disait-il, la royauté et ses institutions oppressives. On ne parle qu'avec mépris des hautes destinées promises à la France, et de ce degré de gloire et de bonheur auquel elle est sur le point d'atteindre. On s'oppose à la paix qu'un gouvernement, plein d'humanité, cherche à conclure ; on décrie le courage et les exploits de nos guerriers, et l'on refuse les fonds nécessaires pour la solde. » D'autres accusations aussi graves furent faites contre les deux conseils par La Révellière ; le jour que Bernadotte présenta les drapeaux pris sur les Autrichiens. Le Corps-législatif y répondit, et assura qu'il avait mis, dans l'espace de vingt-un mois, un milliard six cent

soixante-dix millions à la disposition du directoire. Il ne comprenait pas dans cette somme les contributions levées en Italie et en Allemagne, évaluées à 360 millions, dont la moitié avait été versée au trésor public, sans compter beaucoup de recettes indirectes qui n'étaient pas connues (1).

Dans ce moment critique l'esprit de Paris était excellent. Des hommes estimables, des pères de famille, des jeunes gens bien nés, ayant ouï dire que les projets du directoire devaient s'exécuter le 29 thermidor,

(1) On a porté beaucoup plus haut, d'après des preuves que l'on assure être authentiques, les sommes que la France tira de l'étranger. On les fait monter, à la fin de 1798, à 1,329,925,000 fr., non compris la vente des biens devenus nationaux dans la Belgique, l'évêché de Liége, le comté de Nice, la Savoye et sur la rive gauche du Rhin. Il faut ajouter à cette somme 7 à 8,000,000,000, à compter depuis les biens du clergé et des émigrés jusqu'aux cloches des églises, depuis l'argenterie et les diamans jusqu'au plomb et au fer des châteaux, depuis les domaines de la couronne jusqu'au patrimoine des suspects et des guillotinés, depuis les contributions patriotiques et les emprunts forcés jusqu'aux taxes levées par les comités et les agens révolutionnaires. (*Mercure Britannique*, 10 janvier 1799.)

allèrent, le 28, offrir leurs services à une commission de députés, et demander l'ordre de marcher pour la défense du Corps-législatif. Leurs offres ne furent point acceptées. Cependant, aux cinq-cents, on parlait avec force contre le directoire. On l'accusait de fermer les yeux sur les dilapidations énormes de certaines compagnies, de destituer arbitrairement les militaires et les administrateurs, de laisser dans la plus grande pénurie les hôpitaux et les prisons, d'éloigner, par des manœuvres sourdes, l'époque de la formation de la garde nationale, d'avoir sollicité par ses émissaires les adresses de l'armée d'Italie, et de violer le secret des lettres. Ces accusations étaient vivement combattues par certains députés, tels qu'Eschasseriaux, Bailleul et beaucoup d'autres. La même division régnait parmi les journalistes. Ceux du parti jacobin soufflaient le feu, voulaient du sang et le gouvernement révolutionnaire. On lisait dans une de leurs affiches que « les beaux jours de la républi- » que avaient disparu depuis deux ans, c'est- » à-dire, depuis la Convention, mais qu'ils » étaient près de renaître. » Les journaux du parti contraire péroraient, parlaient de dangers, disaient *qu'il n'y avait pas en France*

un seul homme qui connût une garantie de ses biens, de sa liberté et de sa vie; et ils avaient raison. Au milieu de ces inquiétudes, on faisait des plaisanteries, on décochait des épigrammes, et tout en disant, *Que deviendrons-nous?* on finissait par se consoler.

L'inaction, ou, pour mieux dire, l'apathie des deux conseils, le 17 fructidor, surpassait tout ce qu'on peut imaginer, tandis qu'au Luxembourg on préparait, sous un calme apparent, la foudre qui devait éclater le lendemain. Dans une séance du directoire, où présidait La Revellière-Lépaux, celui-ci trahit son secret par un air de contentement que Carnot aperçut, et au sujet duquel il dit, dans ses Mémoires, « que le haut des joues de La Révellière était agité d'un mouvement convulsif, et que ses lèvres s'entr'ouvraient et se portaient en avant comme à l'approche d'une coupe remplie du sang de sa victime. » Ce portrait est sans doute chargé; mais il n'en est pas moins vrai que Carnot avait un pressentiment de ce qui devait arriver, et que d'ailleurs il en avait eu avis dans la journée, ainsi que son collègue Barthélemy. Averti à minuit que La Revellière et Barras étaient chez Rewbel

avec les ministres et les généraux, il songea sérieusement à prendre la fuite. Il en était temps, car une heure après l'officier supérieur de la garde se présenta pour l'arrêter. Mais il était sorti du Luxembourg par une issue qu'on ne connaissait pas, et il arriva par des rues détournées à l'endroit où il se réfugia avant de sortir de Paris. Rewbel, en apprenant cette évasion, entra dans un accès de rage. Barras eut la lâcheté d'aller avec quelques soldats arrêter Barthélemy, que mille raisons auraient dû empêcher d'accepter la place de directeur, et même celle d'ambassadeur, depuis l'emprisonnement du roi. Dans le même temps des troupes occupaient les environs les Tuileries, les ports et tous les postes militaires.

Journée du 18 fructidor.

Le lendemain au matin, Augereau, commandant de ces troupes, somma Ramel, commandant de la garde du Corps-législatif, de donner passage par le pont-tournant à une colonne de 1500 hommes, chargée d'exécuter les ordres du gouvernement, ajoutant que toute résistance était inutile, attendu que les huit cents grenadiers de la garde se trouvaient déjà enveloppés par douze mille hommes qui avaient quarante pièces de canon. Ramel fit prendre les ar-

mes à sa troupe, qui bientôt après l'abandonna. Celle du directoire entra dans la salle des cinq-cents, et se saisit des inspecteurs et des députés qu'on lui avait désignés. Au nombre des inspecteurs était Pichegru, que les soldats eurent la lâcheté d'insulter. Augereau soutint dans cette circonstance la réputation que lui avait faite l'adresse envoyée d'Italie par sa division.

Des proclamations, préparées d'avance pour justifier cet acte de tyrannie, furent publiées sur-le-champ. Dans l'une le directoire disait qu'un grand nombre d'émigrés, d'égorgeurs de Lyon, des brigands de la Vendée, attirés par les intrigues du royalisme, avaient attaqué les postes du Luxembourg ; ce qui était faux. Les autres étaient faites dans le même esprit et avec aussi peu de scrupule. Boulay de la Meurthe reproduisit ensuite, à sa manière, dans le conseil des cinq-cents, les mensonges du directoire, auxquels il ajouta les siens. Merlin, ministre de la justice, l'emporta sur tous. Il dit « que, sous les yeux d'un directoire républicain, il s'était formé un directoire royal, où se méditaient les complots, les incendies, les empoisonnemens et les assas-

sinats, que le fanatisme exécutait, et que l'argent de l'étranger soudoyait. » Le reste de la déclamation était dans le même goût. Les placards dont les coins des rues étaient couverts répétaient ces mensonges jusqu'à satiété.

Le plus grand tort qu'avaient eu ces *conjurés*, c'était de ne s'être pas entendus sur les moyens de faire rentrer le directoire dans les bornes de la constitution, et de la dégager de toutes les lois révolutionnaires dont on l'avait surchargée ; ce qui au surplus ne l'aurait pas rendue impérissable, parce que les mœurs du temps l'auraient tôt ou tard détruite. Le directoire avait proscrit cinquante-trois députés, dont seize furent arrêtés et conduits au Temple avec Barthélemy et Ramel. Trois cents bandits, armés de sabres, de piques, et les bras nus, couraient les rues en hurlant la *Marseillaise* et en vomissant mille injures contre les détenus. Ils étaient précédés de trois canons et d'une pièce d'eau-de-vie, et allèrent dans cet état offrir leurs bras au directoire *pour en finir*. C'était lui qui les avait fait armer. Il leur fit donner cinquante louis, et les renvoya en attendant une autre occasion.

Déportation des proscrits.

Les prisonniers, auxquels on avait joint l'abbé Brottier, Dunan et Lavilleurnois, furent envoyés à Rochefort dans des espèces de cage, pour être transportés à la Guyane. Tout ce qu'un gouvernement barbare peut imaginer de plus propre à tourmenter de vils criminels, fut mis en usage. Les hommes chargés de les conduire se montrèrent dignes de ceux qui les employaient. Le général Dutertre, leur chef, surpassa tous les autres par sa dureté. C'est une chose remarquable que la cruauté de cette espèce de gens qui s'étaient démoralisés dans les clubs. De toutes les passions, la vengeance est celle qui y prit le plus d'énergie, soit que la peur l'irritât, soit que, dans les cœurs sans morale, elle prenne toute sa force naturelle : aussi ai-je remarqué, dans le cours de la révolution, que les jacobins n'ont jamais pardonné et qu'ils ont toujours été durs et soupçonneux, comme si le souvenir de leur conduite passée, et le déshonneur dont ils s'étaient couverts, les eussent aigris. Ceux des députés proscrits qu'on ne put arrêter n'eurent pas tous le même sort. Les uns s'enfuirent chez l'étranger, les autres restèrent cachés en France, quelques-uns

avec une permission secrète du gouvernement.

Après cette première opération, on lança un mandat d'arrêt contre les rédacteurs et les propriétaires de quarante-deux journaux, qui s'étaient élevés contre les atteintes que le gouvernement avait portées à la constitution et aux principes immuables de toute société bien ordonnée.

La déportation fut érigée en principe par Boulay de la Meurthe, dans un discours prononcé à la tribune des cinq-cents, le 18. Il dit qu'elle devait être désormais *le grand moyen de salut pour la chose publique* : que c'était une mesure commandée par la politique, autorisée par la justice, et avouée par l'humanité. « Il faut, ajouta-t-il, déterminer un lieu où seront transportés tous ceux dont les préjugés et les prétentions, *dont l'existence, en un mot*, est incompatible avec celle du gouvernement républicain. » Ainsi, d'après cette maxime, chaque parti devait déporter le parti contraire. Boulay, cependant, ne parlait que de son amour pour la liberté, et de son respect pour les personnes et les propriétés. Suivant lui et le directoire, le pire de tous les maux, c'eût été de revenir

sous la domination des rois. Le conseil des cinq-cents adopta le projet présenté par le rapporteur.

Elections cassées.

Quelques membres s'élevèrent, aux anciens, contre cette mesure barbare : d'autres essayèrent de la justifier comme salutaire. La délibération ayant éprouvé quelque retard, le directoire gourmanda le conseil avec le ton d'un maître, et la résolution passa. La même loi déclara nulles les dernières élections de quarante-neuf départemens, ce qui réduisit le nombre des députés à trois cent trois. Le directoire eut le droit de nommer aux places de juge qui viendraient à vaquer jusqu'au 1er germinal suivant. Un décret rappelait au sein du Corps-législatif plusieurs membres qui en avaient été renvoyés, sous prétexte de quelque défaut dans leur élection. Ce décret fut rapporté, par la raison que ces députés passaient pour des aristocrates. On remit en vigueur plusieurs articles de la loi du 3 brumaire, et l'on exclut, jusqu'à quatre ans après la paix, des assemblées primaires et électorales, tout noble, tout parent d'émigré qui n'avait pas donné des preuves de civisme. Enfin on obligea de sortir de Paris, dans les vingt-quatre heures, et du territoire de la

république dans quinze jours, tous les individus inscrits sur la liste des émigrés, sous peine d'être traduits devant une commission militaire. Ce décret pouvait être regardé comme un acte de modération, puisque les lois sur les émigrés n'avaient pas été abrogées.

Autres mesures révolutionnaires.

Il y eut beaucoup de ces proscrits qui restèrent en France, faute de pouvoir faire le voyage, ou dans la crainte de mourir de faim en pays étranger. La plupart furent pris et condamnés à mort par les commissions militaires. Les autres se cachèrent, et vécurent dans des transes continuelles jusqu'au 18 brumaire. Il y eut peu de départemens où il ne se fît des exécutions. On assure que dans la seule ville de Toulon il y eut, depuis le 18 fructidor jusqu'au renversement du directoire, douze cents personnes de fusillées; dans la Belgique neuf mille quatre cent vingt-deux déportés, et soixante mille détenus. Le nombre d'hommes fusillés dans les autres départemens fait horreur. On était jugé dans les vingt-quatre heures. Les juges et les bourreaux étaient pris dans une classe dont l'honneur fait le caractère distinctif. Par la même loi on annula celle qui rappe-

lait les prêtres déportés; on mit à exécution celle du 26 vendémiaire an 4 sur la police des cultes, et l'on prescrivit le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et de fidélité à la république. Enfin on donna au gouvernement le pouvoir de mettre une commune en état de siége. Le directoire ne manqua pas de dire, dans un message, que ces lois portaient l'empreinte *de la grandeur et de la sagesse*. Les faveurs furent surtout pour les armées, dont on avait besoin de s'assurer. Boulay proposa de leur payer le milliard promis, et d'élever des monumens à leur gloire.

Après le 18 fructidor, tout prit une nouvelle face. Le directoire envoya des commissaires dans les départemens, pour épurer les autorités civiles et militaires, et n'y laisser que ce qu'ils appelaient de *francs républicains*. C'est le nom que les jacobins se donnèrent. La république, dans le fait, ne résidait qu'en eux. Ils avaient tous les emplois, et une grande partie des biens nationaux, déjà vendus. Ils se distribuaient, sous le nom d'appointemens, les revenus publics, s'appropriaient exclusivement la liberté, restreignaient à leur gré celle des autres, attaquaient, sous différens prétex-

tes, la propriété de tout ce qui ne portait pas leur livrée, et ordonnaient à tout le monde de défendre la *république,* c'est-à-dire, leur association, et de mourir pour elle. Ce fut pour elle, en effet, qu'ils firent tant de lois tyranniques, et qu'ils célébrèrent tant de fêtes, qui n'auraient été que ridicules, si elles n'avaient eu pour objet d'inspirer un patriotisme féroce. Quant au peuple, il n'en fut pas mieux traité, malgré les magnifiques promesses qu'on lui faisait. On exigea un droit de passe sur les routes; on rétablit la loterie; on étendit aux feuilles périodiques le droit du timbre, et l'on créa enfin mille autres vexations fiscales, qui mirent le comble à la misère publique. Un homme de lettres dit à Merlin, en parlant de cette journée : *Elle vous perdra; et quand? dans deux ans.*

Esprit de l'Institut.

Il n'est pas inutile de donner une idée de l'esprit qui animait alors l'institut, parce que les corps littéraires ne laissent pas que d'agir sur l'opinion, et qu'il est important, par cette raison, qu'ils aient des principes sûrs en morale et en politique. Voici comment Daunou fit parler cette société dans une séance des cinq-cents, en traçant les progrès que les sciences, la philosophie

morale et l'art d'écrire auraient faits, suivant lui, sous la nouvelle constitution.

« Combien de circonstances, dit-il, en parlant de ce qui venait de se passer; combien de causes comprimaient l'élan généreux du génie! Le royalisme réarmant les préjugés et proscrivant les lumières, menaçant déjà tous les talens, égarant les uns et proscrivant les autres; s'emparant à-la-fois et des pouvoirs publics pour les renverser, et des moyens d'instruction pour les corrompre; les émigrés inondant la France pour y rapporter toutes les discordes, toutes les servitudes et tous les opprobres; les institutions républicaines calomniées, ou déjà même abolies; le gouvernement privé des moyens d'exciter ou d'entretenir les émulations salutaires; la philosophie, cette antique ennemie de tous les despotismes, et si coupable en effet envers ceux qui ont disparu du sol français, la philosophie, accusée par ceux-là mêmes qui jadis ne l'avaient outragée qu'en voulant parler son langage et se parer de son auguste nom; la liberté, l'égalité, la constitution, la république, tous ces noms chers aux sciences et aux lettres insultées avec une audace impunie; voilà le déchirant spectacle dont les arts avaient besoin de

détourner leurs regards pour se soustraire au péril du plus funeste découragement. »

Rupture des négociations avec l'Angleterre.

Combien, en effet, était propre à les encourager, le tableau des biens dont nous commencions à jouir depuis le 18 fructidor, et qui allaient s'accroître, suivant Daunou, *par les institutions morales dont le directoire s'environnait, et par les lois bienfaisantes que le conseil des cinq-cents méditait!* A côté de ce discours on mettrait celui de Lamarque, si, en traçant le parallèle du gouvernement monarchique et du gouvernement républicain, il n'avait blessé à chaque phrase le goût, la raison et la décence. On doit seulement se rappeler, à ce sujet, ce qui a été dit ailleurs, que la maxime constante des révolutionnaires a été de *mentir, calomnier et promettre.*

Tandis que le directoire donnait à Paris le spectacle de ces scènes aussi scandaleuses qu'impolitiques, il s'en passait une, à Lille en Flandre, qui n'attirait pas moins l'attention de l'Europe. Le lord Malmesbury s'était rendu dans cette ville, en qualité de ministre plénipotentiaire d'Angleterre, pour traiter de la paix avec les plénipotentiaires français, Letourneur, Pleville-le-Pelley et Maret. Le ministre anglais remit

aux ministres français un projet dont les bases étaient : 1° l'observation des traités de paix passés entre les deux puissances, depuis le traité de Nimègue, en 1678 et 1679, jusqu'à celui de Versailles en 1783; 2° l'état où les choses étaient avant la guerre, dans quelque partie du monde que ce fût, à l'exception de l'île de la Trinité, appartenante, à l'Espagne, du Cap de Bonne-Espérance, et des possessions ci-devant hollandaises dans l'île de Ceylan, lesquelles devaient appartenir en toute souveraineté à S. M. B., à l'exception encore de la ville et du fort de Cochin, qui devaient aussi être cédés à S. M. en échange de Negapatam et de ses dépendances. A ces conditions l'Angleterre promettait de faire la paix avec la France, l'Espagne et la république Batave. Cette puissance demandait en outre qu'on rendît au prince d'Orange tout ce qui lui appartenait en nature en 1794, ou qu'on lui donnât l'équivalent en argent, et que la république française lui procurât, à la paix générale, une compensation proportionnée à la perte de ses charges et dignités dans les Provinces-Unies; que les personnes qui avaient été emprisonnées ou bannies, celles dont on avait séquestré ou confisqué les pro-

priétés, à cause de leur attachement à la maison d'Orange, seraient relâchées, et auraient la liberté de retourner dans leur pays, d'y résider, et de jouir de leurs propriétés, en se conformant aux lois. Les prétentions de l'Angleterre n'avaient rien qui ne pût être justifié par les traités bien plus vexatoires que nous avions dictés aux puissances d'Italie. Les Hollandais réfugiés, qu'elle protégeait, n'étaient ni jacobins, ni anarchistes, ni de ces hommes qui voulussent propager la révolution, tels que ceux que nous protégions dans les pays étrangers, mais de bons citoyens, qui avaient tout abandonné pour rester fidèles à l'ancien gouvernement.

Le directoire ne rejeta pas tout de suite ces propositions; mais il incidenta sur des choses de peu d'importance, ou qu'il était impossible d'obtenir, telle que la restitution de toutes les possessions que les Anglais avaient prises aux Hollandais et aux Espagnols. Rewbel, plus tranchant, voulait qu'on reprît de force Trinqmale; que les Hollandais fournissent les hommes et les vaisseaux; et que la France gardât pour elle cette possession. Le 18 fructidor étant arrivé sur ces entrefaites, le directoire rappela ses trois ministres, et leur donna pour

successeurs Treilhard et Bonnier, qui demandèrent au lord Malmesbury s'il était autorisé à consentir à une restitution générale de ce que les Anglais avaient pris, ajoutant qu'ils auraient *encore à proposer plusieurs articles et plusieurs points d'une importante discussion, sur lesquels il n'était pas encore temps de s'expliquer;* que s'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour consentir aux restitutions que les traités de la république rendaient indispensables, il fallait qu'il s'en allât dans les vingt-quatre heures les demander à sa cour. Ses pouvoirs n'étaient cependant ni illusoires, ni limités, et les négociations n'avaient été retardées que par les délais que les directeurs et leurs plénipotentiaires y apportaient eux-mêmes.

Le ministre anglais partit donc bien convaincu qu'il n'y avait rien à faire avec un gouvernement ignorant et grossier, qui voulait traiter les rois comme il traitait le peuple français, sans aucun égard pour la justice et les bienséances. Aussi, lorsque le directoire fit semblant de vouloir reprendre les conférences, le cabinet de Saint-James répondit que le roi ne pouvait négocier dans un pays ennemi, sans être certain que les usages établis parmi les nations civilisées

seraient respectés dans la personne du plénipotentiaire de S. M.

Le gouvernement français et le gouvernement anglais s'accusèrent mutuellement, suivant l'usage, de la rupture des négociations. Le directoire, dans une proclamation adressée aux Français, le 1er frimaire an VII, dit qu'il voulait la paix, « mais que depuis une année et plus, un ennemi sans foi s'agitait, étourdissait tous les gouvernemens d'un vain bourdonnement, proposait à haute voix la paix, soufflait secrètement la guerre, et affectait de vouloir éteindre d'une main la torche qu'il rallumait de l'autre; envoyait avec éclat des pacificateurs, et repoussait en effet toutes les ouvertures qui seules pouvaient tendre à la pacification. Cet ennemi, vous le savez, ajoutait-il, votre indignation le devine et le nomme : c'est le cabinet de Saint-James; c'est le plus corrupteur et le plus corrompu des gouvernemens de l'Europe; c'est le gouvernement anglais. »

Le roi d'Angleterre, de son côté, dans un manifeste adressé à toutes les cours, rejeta sur la mauvaise foi du directoire la rupture des négociations. Il disait que le gouvernement français ne voulait abandon-

ner aucune de ses conquêtes, sous prétexte que la constitution les déclarait portion intégrante du territoire de la république, comme si cette constitution, qui avait été faite sans l'intervention des puissances, en pouvait régler les droits; et que cependant il demandait à l'Angleterre l'abandon de toutes ses conquêtes. Il se plaignait de plus que nos plénipotentiaires avaient proposé, dans la forme la plus *arrogante* et la plus impérieuse, des préliminaires aussi révoltans par leur injustice que ridicules par leurs excès, dans la vue d'anéantir, s'il était possible, la prospérité et la puissance de l'Angleterre.

Le parti de l'opposition reprocha au ministère d'être entré en négociation avec le gouvernement français, quoiqu'il fût assuré que celui-ci ne voulait pas la paix. M. Pitt répondit qu'il avait bien, à la vérité, de fortes raisons de croire que les démonstrations du directoire n'étaient pas sincères, et qu'elles n'étaient qu'un piége tendu à l'opinion publique; mais qu'en voyant l'esprit de modération qui paraissait animer les deux conseils (avant le 18 fructidor), et se répandre sur toute la nation, il avait espéré que l'ambition serait forcée de céder à la justice, la

violence à la raison, et la fureur à la nécessité; qu'il ne fallait plus rien attendre d'un gouvernement « dont le système était celui de l'usurpation la plus criante, de la tyrannie la plus atroce qui ait jamais souillé les pages de l'Histoire et déshonoré les annales du monde. Leur but, continuait-il, est de détruire votre liberté, le fondement de votre indépendance et de votre prospérité, en un mot, votre constitution. Ils l'ont eux-mêmes déclaré. S'ils venaient parmi vous, ils y apporteraient, avec leurs armées envahissantes, cette grande peste de l'humanité, le génie de la liberté française, cette source féconde de tous les malheurs de la société. Dans de telles circonstances, n'hésitons pas à déclarer d'un ton mâle, ferme et décidé, que nous voulons nous défendre. Une chance quelconque sera préférable à une ruine certaine, etc. »

Tandis qu'on s'exprimait avec cette force, au parlement d'Angleterre, contre le directoire, le ministre de la marine, en France, Pléville-le-Pelley, dans une adresse aux marins, accusait aussi le gouvernement anglais de tous les maux de l'Europe et de tous les crimes de la révolution; déclamations propres à déshonorer leurs auteurs, et

qu'il serait utile de rapporter, si du moins, par leur indécence, elles dégoûtaient ceux qui gouvernent d'avoir recours à ce honteux expédient.

Effets que produit cette rupture.

La nouvelle de la rupture des négociations fit baisser considérablement les effets à la bourse de Paris ; l'argent se resserra davantage, et le commerce, qui avait commencé à reprendre quelque activité avant le 18 fructidor, devint presque aussi languissant qu'il l'avait été sous la Convention. L'alarme fut surtout très-vive parmi les honnêtes gens. Cependant rien n'était comparable aux brillantes destinées qui nous attendaient, s'il fallait en croire les directeurs et les membres les plus prononcés des deux conseils. On allait voir réunis en France toutes les vertus, tous les biens que le vrai républicain doit se promettre, « les sentimens de la nature les plus doux, les plus purs, le respect pour l'âge avancé, l'union conjugale, la tendresse paternelle et la piété filiale. Les arts nous allaient apporter en hommage le trésor de leurs jouissances et la pompe de leurs chefs-d'œuvre. L'éloquence, la poésie, la musique allaient se réunir pour exciter dans tous les cœurs l'amour de la patrie et le courage. Le pin-

ceau, le ciseau, la noble architecture éleveraient des monumens à la liberté ; la scène retentirait des oracles de la morale, des maximes sacrées de la philosophie et des grands exemples de la vertu. » Tout le reste de cette espèce de pastorale, adressée au peuple français le 23 fructidor, était écrit du même ton, et mérite d'être conservé comme un monument de l'impudence du directoire, ou de sa folie, et comme une preuve de l'extravagance où tombent les gouvernemens lorsqu'ils passent dans les mains de ces hommes qui, par leur mauvaise éducation, leurs vieilles habitudes et leur manque de talens, ne peuvent s'élever à la dignité de leurs fonctions.

Cet état humiliant de la France n'était bien connu que de certaines gens qui n'osaient pas même dire leur façon de penser. Le plus grand nombre courait, à son ordinaire, aux spectacles, aux bals, et à tous les lieux où l'on trouvait à se distraire. A Paris, c'étaient *Tivoli*, *Frascati*, *Paphos* et *Idalie*, et d'autres lieux de plaisance, non moins remarquables par leur dénomination singulière ; car on cherchait à déguiser la misère et la corruption sous des noms qui rappelassent d'agréables souvenirs.

Au milieu de ces biens imaginaires, il y eut des soulèvemens dans le Midi. Le général Lasnes, ayant été détaché de l'armée d'Italie avec cinq mille hommes pour les réprimer, fit, en arrivant à Nice, une proclamation dans laquelle il disait : « Malheureux patriotes, que le fer des assassins n'a pas immolés, sortez de vos douloureuses retraites... Et vous, misérables royalistes, lâches assassins, prêtres sacriléges; vous tous, agens exécrables de la tyrannie, si le 18 fructidor ne vous a pas tués ou vomis du territoire de la république, vos forfaits sont connus, le terme a sonné : j'arrive aujourd'hui, demain vous ne vivrez plus. »

25 vendém. (17 actobre).

Rapport et projet de loi de Boulay de la Meurthe.

Ces troubles furent bientôt apaisés; mais on n'arrêta pas les vexations exercées presque partout contre les prêtres et les gens suspects. On s'éleva, surtout au conseil des cinq-cents, contre les nobles, et l'on nomma une commission composée de tout ce qu'il y avait de plus malintentionné, savoir, de Jean de Bry, Huot, Oudot, Sieyes, Lamarque, Boulay de la Meurthe et Engueran, pour s'occuper des mesures à prendre à leur égard. Boulay, rapporteur, dit qu'il y avait une incompatibilité réelle entre la république et la noblesse, et que, pour faire cesser cet état

de guerre, il fallait chasser les nobles du territoire français, « comme Louis XIV en chassa les protestans, qui étaient une des portions les plus respectables de la nation, par le travail, l'industrie et les mœurs; au lieu qu'en chassant les nobles, on perdait infiniment peu de mérite et de vertu, et pas pour une obole de travail et d'industrie; qu'au contraire on y gagnait l'exportation d'une énorme cargaison de vices de toute espèce, l'écoulement d'une masse épouvantable de corruption morale et politique : » il trouva même qu'à la rigueur on pourrait les réduire en servitude, comme leurs ancêtres y avaient réduit les habitans des Gaules.

Ce discours n'excita aucun murmure, et c'est une chose digne de remarque, pour faire juger de l'asservissement des cinq-cents, ou de leur façon de penser. Les conclusions étaient encore plus impolitiques et plus barbares que le discours. Boulay proposa, au nom de la commission, de déclarer que tous les nobles et anoblis ne seraient plus citoyens français, à moins qu'ils ne fissent une déclaration honteuse, que je me dispense de rapporter. Il chassait de France ceux qui avaient fait partie de la maison du roi, de la reine et des princes; ceux qui avaient été mi-

nistres, gouverneurs de province, lieutenans de roi, maîtres des requêtes, conseillers au parlement de Paris, présidens et procureurs-généraux des autres parlemens et des cours supérieures; les chevaliers des ordres du Saint-Esprit, de Malte, et de Saint-Lazare, les grand'-croix et les commandeurs de l'ordre de Saint-Louis, et du Mérite militaire; les princes, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons; il n'y laissait que les secrétaires du roi, et déportait au-delà des mers ceux des proscrits qui resteraient en France, ou qui y rentreraient. Il les obligeait de vendre leurs biens, et d'en retirer le prix, non en argent, mais en marchandises de fabrique française, sauf une indemnité pour les frais de la guerre. Il exceptait de cette loi les nobles ou anoblis qui étaient membres du Corps-législatif ou du directoire, les généraux et les ministres en activité, et tous ceux qui mériteraient d'être inscrits sur le registre civique.

La publication de ce projet de loi causa une consternation générale, soit à cause des liaisons de parenté, d'intérêt ou d'amitié qu'on avait avec les proscrits, soit par la crainte que chacun devait avoir, après un acte aussi tyrannique, d'être traité de même. Soulèvement qu'ils occasionnent.

Les nobles, comme on peut le croire, étaient dans le désespoir, éprouvant d'avance la douleur d'abandonner leur patrie pour aller vivre sous un climat étranger, où ils arriveraient sans moyens pour subsister, n'ayant ni le temps de vendre, ni crédit pour emprunter, et où la présence seule des émigrés serait pour eux un tourment aussi insupportable que la misère. Il y en eut plusieurs qui avaient déjà le bras levé pour se donner la mort. Heureusement pour eux il y eut un cri général contre le projet, même de la part des journalistes, qui, depuis le 18 fructidor, étaient tous jacobins, ou qui faisaient semblant de l'être. *Robespierre, dans sa toute-puissance*, dit Poultier, *n'a jamais rien présenté de plus atrocement injuste.* Serres eut le courage de dire, au conseil des cinq-cents, qu'il apercevait dans ce projet le développement de la plus horrible tyrannie qui eût encore pesé sur les hommes; qu'il y retrouvait le système dépopulateur de Robespierre, sous des formes en apparence moins sanguinaires, mais également meurtrières, et cent fois plus cruelles; qu'on y découvrait aussi l'exécrable génie fiscal de ce tyran, et la terreur qui marchait à sa suite. « Il faut d'ailleurs, ajouta-t-il, que la France

sache si vous voulez devenir ses tyrans, ou rester ses mandataires fidèles; si elle peut compter sur la constitution qu'elle s'est donnée, ou si elle doit chercher son salut dans les convulsions du désespoir. »

La force de l'opinion fut telle, que Boulay fit un nouveau rapport quatre jours après. On crut qu'il allait rétracter ce qu'il avait proposé dans le précédent; non, il déclara que la commission persistait à croire que les mesures proposées étaient seules capables de sauver la république; que cependant, pour éviter toute scission entre les membres du Corps-législatif, elle retirait son premier projet; et il en présenta un nouveau, dans lequel il ne s'agissait plus chasser les nobles du territoire français, mais de les considérer *comme étrangers*. Plusieurs députés s'élevèrent contre cette proposition. Dupont de Nemours fit observer que si on pouvait mettre ce jour-là les nobles hors de la constitution, il n'y avait pas de raison pour n'y pas mettre successivement les avocats, les négocians, et enfin les créanciers de l'État. Malgré ces raisons et tant d'autres aussi solides, la résolution passa, et fut approuvée au conseil des anciens, ce qui porta un coup mortel au cré-

dit public, parce qu'on craignait de contracter avec les nobles, ou avec leurs créanciers, et même avec les autres propriétaires, par le peu de sûreté qu'il y avait sous un gouvernement aussi immoral et aussi arbitraire.

Cette loi attira au Corps-législatif des adresses de félicitation de plusieurs départemens. Il y en eut même qui demandèrent qu'elle fût plus étendue. Sotin, ministre de la police, augmenta les inquiétudes par un réglement qui ôtait presque la faculté de voyager dans l'intérieur; un autre mettait des entraves à l'exercice du culte; et enfin un membre prétendit, le 19 vendémiaire, que les enfans n'appartenaient pas à leurs parens, et qu'il fallait les élever en commun, comme ils l'étaient chez les *Scythes*, les *Samnites* et les *Lacédémoniens*.

Paix avec L'empereur.

Ce qui calma un peu les inquiétudes fut la nouvelle de la paix, conclue à *Campo-Formio* avec l'empereur, le 26 vendémiaire (7 octobre). Par ce traité, S. M. I. renonçait, en faveur de la république française, aux Pays-Bas autrichiens, et consentait à ce qu'elle possédât en toute souveraineté les îles ci-devant Vénitiennes de la mer Adriatique. De son côté, la France laissait l'Autri-

che maîtresse de l'Istrie, de la Dalmatie, de la ville de Venise, des Lagunes, et enfin des pays compris entre les États héréditaires et une ligne dont la direction était réglée. La république Cisalpine était reconnue, et son territoire fixé. Un article portait qu'on assemblerait à Rastadt un congrès, uniquement composé des plénipotentiaires de l'empire germanique et de la France, pour la pacification entre ces deux États.

Ceux qui connaissaient l'esprit du directoire et la situation politique de l'Europe n'avaient garde de se livrer à de vaines espérances. En effet, on ne conçoit pas comment les puissances étrangères pouvaient traiter avec un gouvernement aussi fou que le nôtre. Il se vanta, dans sa proclamation du 1er frimaire, que nous avons déjà citée, d'être le bienfaiteur des peuples, d'avoir rendu plusieurs millions d'hommes à la liberté, et promettait de la porter en Angleterre, « d'y punir la perfidie du cabinet de Saint-James, de ce tyran des mers, de ce destructeur du commerce, de ce créateur de toutes les horreurs qui affligeaient l'humanité, et que nous allions faire retomber sur lui. » Il assurait que là viendraient se ranger sous nos drapeaux les habitans gé-

néreux qui demandaient la réforme du parlement, et les ouvriers sans nombre qui languissaient dans la misère.

Le même jour il annula le traité de paix fait avec le Portugal, par la raison que cette puissance ne l'avait pas ratifié dans le terme prescrit, et qu'elle avait reçu garnison anglaise dans ses places fortes; ce qui en effet était un sujet de rupture; mais, ce qui n'était encore d'usage que chez les Turcs, il fit mettre l'ambassadeur portugais au Temple, où il le retint quatre mois. Dans le même temps il rassemblait sur les côtes de l'Océan une armée qui prit le nom *d'armée d'Angleterre*, et en nomma Buonaparte général en chef. Comme à Paris on rit de tout, on fit des caritures, qu'on supposait avoir été faites à Londres, pour tourner en ridicule l'expédition projetée. On représentait l'armée française entrant dans l'eau avec intrépidité, les généraux et les soldats ayant des hernies grosses comme des vessies. Sur les côtes d'Angleterre était l'armée anglaise, qui les attendait avec des bandages. Les galiotes de Saint-Cloud, les coches d'Auxerre et de Melun voguaient dans la Manche, pour protéger la descente. Il est certain qu'on l'aurait faite, s'il n'avait fallu

Projets contre l'Angleterre.

que de la haine pour réussir ; car le directoire n'oubliait rien pour inspirer celle dont il était animé. Je n'entrerai pas dans tous les détails dont il fit un pompeux étalage pour arriver à son but, qui était de demander un emprunt de 80 millions, dans lequel, par une nouvelle injustice du Corps-législatif, les tuteurs et curateurs pouvaient mettre les fonds libres des pupilles, mineurs, interdits et absens. Il y eut aussi une invitation aux citoyens de faire des dons patriotiques. Ajoutons à cela le produit qui revenait de la confiscation des marchandises anglaises, et l'on aura une idée des sommes qui entrèrent dans le trésor public, et qui furent bientôt dilapidées.

Buonaparte arriva à Paris sur ces entrefaites. Les autorités civiles et militaires allèrent le complimenter, et le directoire le reçut dans une audience publique. Cette audience fut remarquable par le ton des orateurs. M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, montra de la finesse, Buonaparte, de la circonspection, et Barras, président du directoire, un emportement contre l'Angleterre qui tenait de la fureur. Il est impossible de rien rapporter d'un discours qu'on croirait avoir été fait dans l'i-

Arrivée de Buonapart à Paris

vresse. Il faut, pour l'honneur de la nation française, le laisser dans l'oubli. On crut pendant quelque temps que le vainqueur de l'Italie délivrerait la France des hommes qui la gouvernaient, ou, pour mieux dire, qui la tyrannisaient ; et comme on le savait étroitement lié avec Barras, on ne doutait pas qu'il ne s'entendît avec lui pour opérer un changement : mais Buonaparte le connaissait trop pour se fier à lui. Peut-être aussi que Barras aurait craint de se donner un maître en voulant tenir ensemble le timon de l'Etat.

Le directoire n'était pas sans inquiétude. Il craignait le caractère entreprenant et l'ambition du jeune général, et ce fut peut-être pour le détourner des projets qu'il lui supposait, qu'il consentit à l'expédition d'Egypte, que Buonaparte méditait lorsqu'il faisait la conquête de l'Italie. Il avait même porté ses vues sur le Levant, où il entretenait des correspondances et préparait de loin une insurrection pour le moment où notre armée paraîtrait sur les côtes. Tous les consuls français avaient des instructions pour y travailler. Les îles vénitiennes et celle de Malte servaient d'entrepôt. On faisait circuler dans la Macédoine, la Morée et dans

dans les principales îles de l'Archipel, des pamphlets, des hymnes, des chansons, en grec littéraire et en grec moderne, et des gazettes artificieusement rédigées. Le reïs-effendi s'en était plaint à l'ambassadeur de France, dès le mois de septembre précédent. Il lui montra les manifestes et les déclarations que les généraux avaient fait répandre, et par lesquels ils appelaient à la révolte les sujets du grand-seigneur. C'est ainsi que, pour faciliter à nos armées la conquête d'un pays, nous travaillions d'avance à soulever les habitans contre leur légitime souverain.

Insurrections dans les états du pape.

On a vu plus haut que Buonaparte avait entamé les Etats du pape. Un certain respect pour les faibles, une certaine pudeur qui suit les conquérans dans leurs premières entreprises, lui avaient fait suspendre sa marche, lorsqu'il était, pour ainsi dire, aux portes de la capitale. Mais c'était avoir passé le Rubicon que d'imposer les conditions portées dans le traité qu'on a vu plus haut. Le directoire, ennemi déclaré de la religion et du pontife, et qui n'était arrêté par aucune considération, voulait se rendre maître de Rome pour détruire le centre de la catholicité, et pour s'emparer de ce qui restait de richesses et de monumens des arts

dans cette ville célèbre. Le journal intitulé *le Conservateur*, fait par Chénier, Garat et Daunou, ne laisse aucun doute à ce sujet, quand on connaît les rapports intimes que ces trois hommes avaient avec le directoire. On lisait dans ce journal, sous la date du 17 ou 18 vendémiaire, ces paroles remarquables : « O Rome ! sur les sept collines qui forment ton enceinte, les vents précurseurs des tempêtes ont grondé. L'humble serviteur des serviteurs de J. C. a conspiré contre les peuples et contre les droits de l'homme. L'infaillibe Braschi n'est qu'un traître . . . O Rome ! tu vas être délivrée à-la-fois de tes fers, de tes préjugés, de tes pontifes et de ta misère. O Rome, dominatrice deux fois des nations, la première fois par les légions, la seconde fois par les erreurs et les mensonges, bientôt tu n'auras plus ni consul, ni pape, ni empire sur le monde ; mais les vérités qui affranchissent et qui honorent l'humanité frapperont pour la première fois les murs du Capitole, et tu n'auras plus sur la terre ni des tyrans, ni des esclaves. Rome, réjouis-toi et bénis la France. »

C'était sans doute pour lui procurer ce grand bienfait qu'on y entretenait des émis-

grand bienfait qu'on y entretenait des émissaires qui répandaient parmi le peuple leurs maximes révolutionnaires. Les habitans d'Ancône, poussés par des manœuvres sourdes, érigèrent, dans le mois de novembre, leur ville en république. Des gens sans aveu en firent la demande, tant *en vertu du droit originaire des peuples, que dans l'espoir d'être protégés par la république française.* Le général d'Allemagne les assura qu'ils pouvaient compter sur cette protection et sur la sienne; en conséquence la *république anconitaine, démocratique*, fut proclamée aux cris de *vive le général Buonaparte et le général d'Allemagne.* Presque toutes les villes de la Marche s'insurgèrent. Les émissaires qu'on avait à Rome formèrent en même temps des associations, et soufflaient le même esprit de révolte, d'où il résulta une émeute dans laquelle le général Duphot, qui était à la suite de l'ambassade de Joseph Buonaparte, perdit la vie. Le gouvernement romain, qui jugea très-bien les causes et les effets de cet événement, écrivit au directoire pour lui offrir telle satisfaction qu'il voudrait, en l'assurant que la *demander* et l'*obtenir, ce serait la même chose.* Pour toute réponse, le directoire

mit en arrestation chez lui le marquis de Massimi, ambassadeur de sa sainteté, et le fit garder à vue. Joseph Buonaparte refusa les réparations qu'on voulait lui faire, et partit pour Florence, d'où il écrivit au directoire ce qui s'était passé, en ajoutant: « C'est à vous d'aviser aux moyens de punir ce lâche gouvernement sacerdotal, toujours infidèle au droit des gens, toujours incorrigible dans sa perversité, et constant dans sa haine contre la révolution française. » Le directoire ne demandait pas mieux. Il ordonna au général Berthier, qui commandait en Italie, de se porter sur Rome. Le pape défendit à tous ses sujets de faire la *moindre offense, ni en actions, ni en paroles, à aucun individu de la nation française.* L'armée arriva le 22 pluviose (11 février). Des hommes de la dernière classe, se disant, comme en France, *la nation,* s'étaient assemblés dans la matinée, à *Campo-Vaccino*, l'ancien *Forum;* et après avoir déclaré qu'ils reprenaient la souveraineté, et que le peuple romain n'avait aucune part aux attentats contre la nation française et sa république invincible, ils nommèrent cinq consuls, des préfets et des édiles, pour former un gouvernement provisoire, et firent

1798.

Entrée du général Berthier à Rome.

planter, devant le Capitole et dans les places publiques, l'arbre de la liberté, qu'on avait préparé d'avance.

Tandis que la populace jouait cette misérable farce, Berthier, qui était aux portes de la ville, reçut la députation qu'elle lui envoya, et refusa celle du gouvernement, en disant qu'il nereconnaissait que le *peuple souverain*. Il alla au Capitole, et fit un discours dans lequel il invoqua les mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, de Cicéron et d'Hortensius, qui n'auraient pas souffert que des étrangers vinssent, par force, changer le gouvernement romain. Le directoire en créa un nouveau, dans lequel, pour que rien ne manquât à cette espèce de comédie, il établit, sous le nom de consuls, de questeurs et d'édiles, des plébéiens qui, n'ayant jamais eu de décoration dans leurs familles, abolirent, comme en France, les cordons, les croix et les autres distinctions chevaleresques, ainsi que les livrées et les titres contraires aux principes de l'égalité, oubliant que les anciens Romains, leurs ancêtres, avaient le patriciat et l'ordre équestre.

Pie VI était malade et attendait son sort, quand le général Cervoni vint lui annoncer

que le peuple avait repris la souveraineté. Qu'a-t-on décidé de ma place? demanda le pontife. — Elle restera intacte. — Et de ma personne? — Elle est en sûreté, et l'on vous accorde une garde de cent vingt hommes. On lit dans nos journaux que le général Berthier, étant allé le voir, l'invita à prendre la cocarde nationale, et lui offrit une pension; que le vénérable vieillard lui répondit : « Je ne connais d'autre uniforme que celui dont l'Eglise m'a décoré. Vous avez en votre pouvoir la propriété de mon corps, et non celle de mon âme. Je reconnais la main qui châtie les brebis et accable le pasteur. Je l'adore et me résigne. Je n'ai pas besoin de pension. Un sac et une pierre suffisent au vieillard qui veut finir ses jours dans la pénitence. » Comme on fit semblant de croire que sa présence à Rome pouvait être dangereuse, on le transporta à Sienne; de-là dans une chartreuse, près de Florence, et enfin à Valence, en Dauphiné, où il mourut victime des persécutions d'un directoire qui n'a peut-être jamais su se rendre compte à lui-même de ses fureurs insensées, et qui, tout en parlant de philosophie, a présenté à l'Europe l'association la plus fanatique, la

plus immorale, et peut-être la plus barbare qui ait existé chez les peuples modernes après les comités de la Convention.

C'était lui qui dirigeait les mouvemens populaires de Rome. Ainsi on vit bientôt les massacres et les pillages prendre leur cours. Je laisse aux écrivains du pays le soin de les décrire. Je remarquerai seulement que le gouvernement, pour faire dans ce pays-là les extorsions qu'il méditait, choisit parmi les Verrès dont la France abondait, les plus méprisables, tels qu'un Haller, un Bassal et un Bertolio. Les églises furent bientôt dépouillées de leur argenterie. On prit pour près de cinq cent mille francs d'effets dans la seule église de Saint-Philippe de Néri, et l'on finit par envoyer les cloches à la monnaie. Les particuliers se virent enlever leur or, leur argent, leurs bijoux, par une imposition de six millions cinq cent cinquante mille francs, répartis sur les quarante-six maisons les plus riches de Rome. Elles furent forcées de vendre ce qu'elles avaient de plus précieux en tableaux, meubles, etc. Les maisons Borghèse et Buoncompagni furent taxées chacune à cent trente mille écus romains, c'est-à-dire à un peu plus de sept cent mille livres tournois; les autres à pro-

Exactions commises dans cette ville.

portion. Celles de ces familles qui ne voulurent pas signer des billets à ordre furent enfermées au château Saint-Ange. Enfin, on enleva du Vatican tous ce que les souverains pontifes y avaient accumulé pour l'ornement de leur demeure, le perfectionnement des arts et l'instruction des savans.

Tels furent les commencemens de la nouvelle république romaine, dont les fondateurs avaient tant de rapport avec les compagnons de Romulus. Il n'est point de folies que l'annonce de cette facile conquête ne fît dire au directoire et au Corps-législatif. Les autres républiques d'Italie qui nous devaient leur existence ne furent pas plus heureuses. Elles durent cimenter leurs fondemens du sang de leurs citoyens, et se pénétrer, en naissant, de cet esprit révolutionnaire qui desséchait, partout où il s'introduisait, le germe des vertus et de la prospérité publique. La république cisalpine en donna une preuve frappante. Trouvé, ambassadeur de France à Milan, dit aux deux conseils de cette république qu'ils étaient impuissans pour faire le bien et empêcher le mal; que l'administration était ruineuse et mal entendue, l'état militaire nul et excessivement coûteux, et les finances dans un

délabrement effrayant ; qu'il n'y avait point d'instruction publique, nul ensemble, nulle uniformité dans les lois civiles ; partout de l'insubordination, de l'insouciance, des dilapidations impunies ; en un mot, la plus complète et la plus épouvantable anarchie. La république ligurienne présentait le même tableau.

Comme la conduite inouïe qu'on avait tenue à Rome excitait l'indignation de toutes les personnes honnêtes, de quelque nation qu'elles fussent, le directoire, suivant sa coutume, entreprit de la justifier. C'était un de ses travers de vouloir paraître ne rien faire que de grand et de juste. Il envoya donc un message au Corps-législatif, dans lequel il est dit qu'en traitant Rome comme il l'avait fait, *il avait vengé la raison, la justice et l'humanité, violées et outragées par le gouvernement romain.* Il rassembla dans sa diatribe les faits déshonorans que l'Histoire reproche à la cour de Rome, et les calomnies dont la méchanceté de ses ennemis l'a couverte. Presque tous les députés qui étaient présens entendirent cette lecture avec une satisfaction qu'on ne peut rendre.

Le directoire essaie de les justifier.

Le message avait à peine paru qu'on reçut

une adresse des officiers de l'armée de Rome, dans laquelle ils disaient au directoire « que ses commissaires allaient dans les plus riches maisons, se donnant pour receveurs des impositions, enlevant l'or, l'argent, les bijoux, et tous les objets précieux, ainsi que les chevaux, sans donner aucun reçu; qu'ils pouvaient fournir une foule de preuves de ces faits; que le soldat et l'officier, privés de leur solde depuis cinq mois, manquaient de tout, tandis que le luxe excessif et les prodigalités de quelques personnes de l'état-major formaient un contraste révoltant avec cet état de dénuement absolu... »

Pour compléter le bonheur de Rome, on en chassa les prêtres et les religieux qui n'y avaient pas reçu le jour; on en mit beaucoup d'autres en prison; on assujétit ceux qui restaient à monter la garde, ou à la faire monter à leurs dépens, et l'on arrêta les cardinaux qui n'eurent pas le temps de prendre la fuite. Beaucoup de nobles eurent le même sort. Enfin, pour comble de maux, on enrôla tout ce qui était en état de porter les armes, et l'on mit en réquisition tous les jeunes gens sans distinction, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq; car il fallait bien que les habitans des pays où nous entrions les armes à la

main nous aidassent à conquérir celui que nous nous proposions de mettre sous le joug, tout en promettant de le rendre libre. C'est ainsi qué nos conquêtes se sont étendues au prix du sang des peuples que nous avions ruinés. Enfin les plus beaux palais, et les maisons de campagne les plus célèbres, passèrent à notre disposition en vertu de la loi sur les émigrés, loi qui nous suivait partout, et qui partout promenait la mort ou la misère.

Il restait un autre peuple à régénérer: c'étaient les Suisses, que le directoire appelait ses chers et bons voisins, tant qu'il fut occupé de la guerre d'Allemagne, mais à qui il tint un bien autre langage après le traité de Campo-Formio. Il faut savoir que, dès l'an 1790, nos idées révolutionnaires avaient pénétré dans le pays de Vaud, à l'aide d'une correspondance établie entre quelques bourgeois de ce pays-là et le club suisse formé à Paris sous les auspices de l'Assemblée-constituante; que, dans les années suivantes jusqu'en 1797, les jacobins français y avaient fait beaucoup de prosélytes; qu'un grand nombre d'entr'eux couraient les villes et les campagnes, sans que l'autorité fût en état de les réprimer; et qu'enfin la Suisse

Guerre contre la Suisses

finit par être inondée d'écrits séditieux, de patriotes incendiaires, qui devinrent ensuite les bourreaux de leur pays.

Le directoire, se voyant donc débarrassé de la guerre avec l'Autriche, ne cacha plus les projets qu'il avait sur la Suisse, dont il voulait se faire un rempart contre l'Allemagne, et un appui pour conserver l'Italie. Buonaparte avait déjà eu la même idée pendant qu'il faisait la conquête de cette presqu'île. Le riche trésor qu'on supposait être à Berne entrait pour beaucoup dans ces projets. Ce qu'on a de la peine à croire de la part d'un gouvernement si peu délicat sur les moyens, et si peu sensible à la gloire, c'est qu'il voulut se ménager des prétextes pour colorer son agression. Il demanda au corps helvétique, 1° le renvoi de l'ambassadeur d'Angleterre; 2° le pardon et le rappel de tous ceux qui avaient été bannis des cantons pour leurs opinions et leur conduite révolutionnaire; 3° l'expulsion prompte et totale des émigrés, des prêtres, et autres condamnés à la déportation; de plus, qu'on lui livrât, comme *criminels d'Etat, jugés pour forfaiture*, les membres du Corps-législatif et autres qui avaient été condamnés le 18 fructidor; 4° enfin, que les officiers suisses qui

étaient chevaliers de Saint-Louis, ou du Mérite militaire, quittassent leur décoration.

L'ambassadeur d'Angleterre, M. Wickam, prévint, par sa sagesse, les embarras où la première demande aurait jeté la diète, en quittant de lui-même la Suisse. La seconde demande fut plutôt éludée que rejetée. On incidenta sur la troisième, et l'on accorda la dernière, qui dépouillait de braves militaires des marques honorables de leur valeur : dès l'année 1794 le gouvernement français avait demandé aux officiers suisses ce sacrifice, en promettant une pension à tous ceux qui s'y soumettraient. Il y en eut une centaine qui renvoyèrent leur croix et leur brevet.

Après ces préludes et quelques autres qu'il est inutile de rapporter, il était difficile que la guerre n'éclatât pas. Nos troupes entrèrent donc en Suisse, et y commirent ces crimes et ces ravages qui deviennent étrangers à mon plan, et qui sont écrits sur le sol des villes en cendres, sur les ossemens blanchis dont la terre est couverte, sur le sommet des montagnes dont la solitude atteste l'enlèvement des troupeaux et le massacre des bergers, et sur les champs stériles qui demandent en vain leurs cultivateurs. Merlin de Douai, qui avait passé au direc-

toire le 18 fructidor, n'en dit pas moins, le jour qu'on présenta vingt-neuf drapeaux pris sur les Suisses, « qu'il y avait donc sur la terre un peuple dont les travaux étaient consacrés à la prospérité des autres peuples, dont les victoires étaient des bienfaits envers l'humanité, et qui devenait comme la providence du monde politique. » Si les lois de l'humanité ne réclamaient de l'indulgence pour la Suisse, on dirait qu'elle mérita une partie de son sort par les vues mesquines et intéressées qui dirigèrent sa politique; car, quoiqu'elle eût des injures graves et des humiliations de toute espèce à venger contre la France, elle refusa constamment de secourir le roi de Sardaigne, son allié, et de se joindre aux puissances coalisées, pour ne pas rompre avec un gouvernement qui la trompait par des promesses fallacieuses et par l'appât des profits qu'il lui laissait faire sur les fournitures. C'est ainsi qu'elle vendait d'avance le sang de ses habitans.

Effets de l'immoralité du directoire.

Cet envahissement de la Suisse et toute la conduite du directoire ne faisaient qu'augmenter la défiance des cours de l'Europe. Aucune d'elles ne comptait sur sa justice et sa modération : on n'y comptait pas davantage dans l'intérieur, où, depuis le 18 fruc-

tidor surtout, on le regardait comme un artisan de crimes. Aussi les liens qui unissent les particuliers entr'eux étaient-ils rompus; la mauvaise foi était sans bornes, comme celle du gouvernement, et hardie comme les maximes qu'on professait. Aucun frein ne retenait le vice: l'honneur avait perdu son empire, et la morale son pouvoir. Jamais le nom de Dieu n'avait été prononcé par le directoire ni par le Corps-législatif dans leurs adresses et leurs proclamations au peuple et aux armées. De tous les canaux que la confiance avait établis, il ne restait plus que ceux qui faisaient couler notre numéraire au-dehors. Personne n'avait de crédit dans l'étranger, où l'on s'imaginait, avec quelque fondement, que l'immoralité du gouvernement était une lèpre nationale. Il s'était établi à Paris plus de cent maisons de prêt, où allaient s'engloutir les bijoux et les effets de ceux que la révolution avait ruinés. Le petit peuple portait ses hardes et ses ustensiles dans ces infâmes réduits, où l'usure consumait la subsistance du pauvre, en ayant l'air de le secourir.

Le prix excessif de l'argent venait de la corruption du gouvernement, qui rendait toutes les propriétés incertaines. Personne

n'était sûr que celles de l'homme qui empruntait ne seraient pas enveloppées dans quelque décret de circonstance, ou confisquées en vertu de quelque dénonciation qui le ferait mettre sur la liste des émigrés; car on n'avait garde de fermer cette liste de proscription, qui fournissait continuellement des prétextes pour confisquer la fortune des citoyens dont on se défiait. L'immoralité du directoire était devenue générale : chacun la trouvant dépouillée, par ce grand exemple, du déshonneur qui l'accompagnait auparavant, s'empressait de l'imiter pour réparer ses pertes, parce que la friponneric mène plus vite à la fortune que la probité. Le plus grand ennemi de celle-ci est la misère, et tout le monde sait que la misère a été extrême pendant la révolution.

Les biens-fonds étaient à un prix très-modique; on avait pour 40,000 francs un domaine qui en avait coûté 100,000. On le vendait, parce qu'on n'était pas sûr de le garder, et qu'on était bien aise d'avoir un peu de numéraire dont on pût disposer: d'ailleurs il fallait vivre, et personne ne payait, ni le débiteur, ni le fermier, l'un et l'autre aimant mieux faire valoir leur argent, s'ils en avaient, à un intérêt monstrueux, que de

le donner au créancier ou au propriétaire. Le gouvernement était obligé d'user de contraintes pour se faire payer des contribuables, et ceux-ci, créanciers et débiteurs les uns des autres, s'attaquaient réciproquement en justice, et se faisaient une guerre judiciaire qui les ruinait; car la justice n'avait jamais tant coûté que depuis qu'elle était gratuite. Les droits d'enregistrement étaient excessifs, les gens de loi insatiables. Si l'on ajoute à ce tableau les courses qu'il fallait faire, les désagrémens qu'il fallait essuyer, on jugera du malheur qu'il y avait de vivre dans un pays qui était en guerre et en révolution. Celle des parties contre laquelle il y avait le moins de ressource, était le gouvernement, qui payait comme il voulait, et qui bien souvent ne payait pas du tout. Aussi ne voyait-on dans les rues que des figures tristes, flétries par le chagrin ou par la faim; des gens mal vêtus, presque tout le monde à pied, même des femmes du plus haut rang; une quantité prodigieuse de mendians, les uns déguenillés et nés dans la dernière classe du peuple, les autres couverts d'un habit tout usé, misérable reste de la garde-robe d'un homme honnête, mais rentier, qui, après avoir vendu ses meubles et ses hardes

pour subsister, ne possédait plus qu'une *mention sur le grand livre*, c'est-à-dire un tiers de rente sur l'Etat, qui était payé en *bons*, sur lesquels on perdait jusqu'à 60 et même 80 pour 100. Il y avait à Paris, sur la fin du dix-huitième siècle, cent vingt mille pauvres, pour lesquels le gouvernement donnait 1,500,000 fr. par an, ce qui revenait à 13 fr. par tête. Voilà dans quel état déplorable la France était tombée. On ne parle pas ici des brigandages qui s'exerçaient à main armée dans les campagnes et sur les grands chemins; tous les jours c'étaient des combats entre la gendarmerie et les voleurs.

Il est impossible, en traçant ce tableau, de se refuser à une idée qui se présente naturellement, qui est que la nation étant en général démoralisée, les places et les fortunes ayant passé en d'autres mains, la nouvelle France ne se trouvait plus à l'unisson avec l'ancienne, ni avec le reste de l'Europe. Il fallait donc ou qu'elle changeât de gouvernement, ou qu'elle s'abîmât dans la barbarie, ou qu'elle finît, vu la supériorité qu'elle avait acquise sur les autres peuples, par leur donner ses mœurs, et alors ils auraient pris un ton et des formes qui n'au-

raient ressemblé à rien de ce qu'on avait vu.

Ce fut pourtant ce moment que choisit Barras, président du directoire, pour parler au peuple des *charmes de la liberté;* c'était l'anniversaire de la mort du roi ; et pour lui dire « qu'il était la *grande nation;* que le gouvernement, qui ne lui avait pas manqué pour la victoire, ne lui manquerait pas pour la prospérité; qu'il avait eu quinze cents ans d'infortune, d'oppression et d'esclavage, et qu'il avait besoin de haïr profondément la royauté pour se garantir de toutes les vengeances, de toutes les persécutions, de tous les fléaux qu'elle rapporterait avec elle, pour se débarrasser de tous ces *monstres* de prêtres, d'émigrés et de royalistes qui calomniaient, volaient et assassinaient les républicains; qu'en conséquence le directoire et les deux conseils allaient prendre leurs mesures pour qu'aux élections prochaines on ne fît que de bons choix, afin que la constitution, sans laquelle il n'y avait ni paix, ni tranquillité, ni prospérité publique et individuelle, demeurât intacte. »

Les terroristes remuaient alors pour recouvrer leur ancienne prépondérance. Ils tenaient des *cercles constitutionnels* où, sous ce nom, ils faisaient revivre les fureurs qui, Mouvemens des terroristes.

du temps de la Convention, avaient rendu les clubs si sanguinaires. C'était la même ardeur pour l'anarchie, pour la constitution de 1793, pour les dénonciations et pour les déclamations diffamatoires. Le directoire les supprima; mais il favorisa toujours ces autres jacobins qui, sous le nom de républicains, étaient presque aussi dangereux. Cette prédilection respirait dans ses adresses au peuple et dans ses instructions, pour empêcher que les élections de l'an VI ne fussent faites dans le même esprit que celles de l'année précédente. Le Corps-législatif se conduisit dans les mêmes principes. Il exclut du droit de voter aux assemblées primaires les ex-nobles, les parens d'émigrés, et ceux qui avaient rempli, dans les départemens de l'Ouest, des fonctions civiles ou militaires parmi les *chouans;* ce qui excluait des assemblées un grand nombre de citoyens en état de servir la patrie par leurs talens. Beaucoup d'autres s'en éloignèrent, en disant qu'après la manière dont on avait traité les élus du peuple le 18 fructidor, on ne pouvait plus nommer un honnête homme pour le représenter. Il arriva de-là que les anarchistes dominèrent dans la plupart des assemblées primaires : ils n'épargnèrent ni

brigues, ni menaces, ni voies de fait pour s'emparer des bureaux et maîtriser les élections. Ici on fabriqua des bulletins, on distribua du vin et même de l'argent, et l'on expulsa les citoyens dont on redoutait les lumières et l'intégrité; là, on admit des réquisitionnaires, des déserteurs, des non-contribuables, et d'autres individus inhabiles à voter.

Le directoire comprit alors que, pour éviter un danger, il était tombé dans un autre; et qu'en voulant écarter les partisans du trône, il avait suscité ceux de l'anarchie, bien plus dangereux pour lui et pour la France, parce qu'ils étaient plus habiles pour intriguer, et plus constans dans leurs projets. Cependant il attribua cet effet de sa maladresse aux manœuvres de l'étranger. Il dit donc, le 9 germinal, que l'année précédente l'étranger avait fait tomber une partie des choix sur des royalistes, et que cette année, changeant de masque, mais non d'objet, il avait tramé avec autant d'audace, et non moins de perfidie, une conspiration d'un autre genre, qui était d'introduire dans le Corps-législatif et d'appeler à tous les emplois des hommes universellement abhorrés, et dont le nom seul effrayait

également les citoyens paisibles et les patriotes les plus prononcés; mais qu'il saurait bien déjouer les complots et rouvrir toutes les sources de la prospérité publique. Dans une autre proclamation, il rappelait les voies odieuses que ces hommes de sang avaient employées. Il accusait les clubs qui s'étaient nouvellement formés d'avoir été le point central d'où partaient et où aboutissaient les trames ourdies contre la constitution. Il se plaignait de ce que des membres des comités révolutionnaires, des *acolytes* de Fouquier-Thinville, des individus arrêtés dans l'affaire de Grenelle, et enfin de ce qu'un *septembriseur* qui se vantait d'avoir égorgé trente détenus, avaient été portés à l'électorat. « Dans les bureaux du premier arrondissement, ajoutait-il, on a fait la proposition d'arracher le cœur à un prétendu chouan, et de le manger. »

Il n'y avait rien que de fort simple dans la conduite de ces anarchistes. Puisqu'on s'était servi d'eux pour faire et affermir la révolution, et pour mettre à exécution les lois barbares contre les prêtres, les nobles, et contre les émigrés et leurs parens, pourquoi n'auraient-ils pas désiré de remplir les mêmes places que ces directeurs et ces députés

qu'ils avaient vus leurs égaux, et à la nomination desquels ils avaient concouru? Pour attaquer le mal dans sa source, il aurait fallu les déporter, comme on avait déporté tant de malheureuses victimes de l'ambition et de la scélératesse. Au reste, leur cause ne fut pas entièrement perdue; car il y en eut parmi eux qui furent admis au Corps-législatif, tandis qu'on en écarta d'autres qui auraient dû y siéger de préférence. Mais, par la méthode qu'on avait adoptée de faire naître des scissions dans les assemblées électorales, le directoire et les meneurs des deux conseils étaient toujours les maîtres du choix.

Les députés de l'an VI furent au nombre de quatre cent trente-cinq, dont deux cent quatre-vingt-dix-sept pour les cinq-cents, et cent trente-huit pour les anciens. Le directoire les avait choisis parmi les élus des assemblées scissionnaires. Ils étaient presque tous jacobins; aussi professèrent-ils des opinions avec lesquelles aucune société ne pourrait subsister, si elles étaient suivies. Ils s'occupèrent de finances, et ce fut pour mettre un nouvel impôt de 45 millions sur les portes-cochères, les fenêtres, les voitures et les domestiques. Les dilapidations

furent toujours les mêmes. Ils étaient presque les seuls, avec les ministres et les premiers fonctionnaires publics, qui fussent payés. Tout se vendait, les places, les commissions, et surtout les radiations. Ce genre de monopole fut porté à un excès criant sous le ministre Sotin, qui fit un trafic non moins honteux des jeux de hasard, parce qu'il vendait le privilége de les tenir.

LIVRE XXX.

UNE affaire très-importante occupait alors les esprits : c'était l'armement de Toulon, sur la destination duquel on faisait beaucoup de conjectures. Les personnes les plus clairvoyantes ne doutaient pas qu'il ne fût pour le Levant; mais on était partagé sur le point où la descente allait se faire. Les uns croyaient que ce serait dans la Morée; les autres soutenaient que ce serait en Egypte, et ils se fondaient sur des raisons très-plausibles. La flotte mit à la voile le 30 floréal (20 mai), et fut jointe par les divisions parties de Corse, de Gênes et de Civita-Vecchia. Elle portait environ quarante mille hommes de troupes d'élite, une artillerie nombreuse, des savans, des artistes, et tout ce qui était nécessaire pour fonder une colonie florissante.

1798. An VI.

Préparatifs de l'expedition d'Egypte.

Avant de partir, Buonaparte adressa aux armées de terre et de mer une proclamation

où il disait : « Soldats, vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre. Vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de siéges : il vous reste à faire la guerre maritime. Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais non encore égalées, combattaient Carthage tour-à-tour sur cette même mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter la fatigue, disciplinées, unies entre elles. Soldats, l'Europe a les yeux sur vous. Vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer; des dangers, des fatigues à vaincre. Vous ferez plus que vous n'avez fait pour la prospérité de la patrie, le bonheur des hommes et votre propre gloire. Le génie de la liberté, qui a rendu, dès sa naissance, la république l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit des mers et des nations les plus lointaines. »

Reddition de Malte.

La flotte, composée de quatre ou cinq cents voiles, cingla vers Malte, où la révolution française avait beaucoup de partisans, surtout parmi les négocians. On débarqua sans éprouver aucune résistance; et, vingt-quatre heures après, la ville se rendit. Cette reddition soudaine de la place la plus forte

de l'Europe, après Gibraltar, imprima une tache au grand-maître, le baron d'Hompesch, aux chefs de l'ordre qui l'entouraient, et surtout à ceux qui avaient la direction des finances, des fortifications et de l'artillerie. On accusa plusieurs chevaliers français, entr'autres les commandeurs Dolomieu, Touzard et Boisredon, d'avoir eu beaucoup de part à cette lâcheté, par les intelligences qu'ils entretenaient avec le directoire. Parmi les habitans de la ville, il y en avait qui conspiraient sourdement pour faire ouvrir les portes aux Français, et leur projet était d'assassiner les chevaliers aux premiers coups de canon.

Le directoire, qui était sûr d'une conquête qu'il avait préparée par la corruption, essaya de la justifier par un manifeste, dans lequel il faisait un crime à l'ordre de ce qu'il y avait des chevaliers français dans l'armée des émigrés, comme si ces chevaliers, qui étaient maîtres de leurs actions, et qui, avant la révolution, étaient, pour la plupart, au service du roi, n'avaient pas pu et dû suivre le sort des princes, quand des conspirateurs entreprirent de détruire la monarchie. Il se plaignait aussi de ce qu'on avait reçu honorablement à Malte des *che-*

valiers d'honneur, qui auraient été massacrés s'ils étaient restés en France; de ce qu'on y avait persécuté et même emprisonné des partisans de la révolution, c'est-à-dire des instigateurs de la révolte contre l'ordre, tandis qu'en France on chassait, on déportait, on fusillait ceux qu'on soupçonnait d'aimer la royauté. Avec des raisons de cette espèce, il n'y avait point de contrée que le gouvernement français n'eût pu légitimement envahir, s'il en avait eu les moyens. Il donna au grand-maître une somme de 600,000 francs, et promit, par un article de la capitulation, de lui procurer une principauté équivalente à celle qu'il perdait, et de lui faire une pension annuelle de 300,000 francs, article qui suffirait seul pour déshonorer ce chef de l'ordre. Les chevaliers nés français alors à Malte, et ceux des diverses républiques d'Italie, avaient, par le même traité, la faculté de rentrer dans leur patrie avec une pension de 700 francs. Le directoire, comme on s'en doute bien, n'a tenu aucune de ces promesses, qu'il faisait toujours lors même qu'il était dans l'intention d'y manquer, et il n'est resté aux malheureux chevaliers que le regret de n'avoir pas péri sur la brêche.

Le grand-prieur de Russie, instruit de la soumission de Malte, déclara « qu'il regardait comme dégradés de leur rang et dignité tous ceux qui avaient rédigé, accepté et consenti l'infâme traité qui l'avait livrée. »

La flotte française partit aussitôt après, et arriva devant Alexandrie le 12 messidor (1er juillet), sans avoir rencontré un seul vaisseau anglais, quoiqu'il y en eût quatorze dans ces mers, sous les ordres de l'amiral Nelson. Il semble qu'on doit lui reprocher de n'avoir pas attaqué la flotte dans la traversée et avant le débarquement, parce qu'il l'aurait dispersée après avoir pris beaucoup de vaisseaux de transport, et que par-là il aurait sauvé l'Egypte d'une invasion qui l'a ruinée, et qui a coûté beaucoup de sang et beaucoup d'argent, même à l'Angleterre; mais outre qu'il n'est pas sûr que, même en la battant, il eût empêché tout débarquement, que sait-on si son intention n'était pas de l'attaquer toute réunie dans un endroit d'où aucun vaisseau ne pût s'échapper, et de détruire d'un seul coup la marine que la France avait dans la Méditerranée, afin d'empêcher les troupes débarquées de recevoir aucun secours, et de les faire périr par

le fer des ennemis, par la peste ou par l'influence du climat?

Bataille navale d'Aboukir.

Quoi qu'il en soit, Nelson arriva deux jours après à la rade d'Aboukir, où l'escadre française, sous les ordres de l'amiral Brueys, forte de treize vaisseaux et de quatre frégates, avait jeté l'ancre si près de terre, qu'il ne semblait pas possible de passer derrière. Cependant des vaisseaux anglais y passèrent, coupèrent l'escadre et la battirent séparément. Deux des nôtres sautèrent en l'air, l'*Orient*, de cent vingt canons, et le *Timoléon*. Neuf furent pris. Le *Généreux* et le *Guillaume-Tell* se sauvèrent, l'un à Corfou, l'autre à Malte, et tombèrent ensuite au pouvoir de l'ennemi. Cette affaire nous coûta huit mille hommes. Les Anglais eurent plusieurs vaisseaux démâtés; d'autres furent très-endommagés. Deux jours plutôt Buonaparte se serait trouvé au combat avec son armée. Ce bonheur de ne s'y être pas trouvé avec les troupes de débarquement, qui n'auraient pu agir, lui procura l'avantage de faire la conquête de l'Egypte. Mais comme cette guerre, qui fait honneur au courage et à la discipline des troupes françaises et à la constance admi-

rable avec laquelle elles ont supporté des privations de toute espèce, est étrangère à mon sujet, je renvoie ceux qui ont envie de la connaître aux mémoires et correspondances qui ont été publiés.

La conquête de l'Egypte présentait, au premier coup-d'œil, de très-grands avantages. On y voyait le commerce du Levant assuré pour toujours à la France; celui des Indes, par la mer Rouge, délivré de la servitude où le tenaient les Anglais; leurs possessions dans ces pays lointains, envahies par les troupes que nous y aurions envoyées d'Égypte; la Porte, soumise à nos lois par la crainte qu'elle aurait eue de notre voisinage et de nos flottes; et la Syrie, s'insurgeant pour adopter les droits de l'homme, d'où ils auraient successivement passé dans toute l'Asie, pour y faire bénir les vues bienfaisantes de la grande nation.

Le directoire développa une partie de ces vues dans un message qu'il envoya au Corps-législatif, lorsqu'il eut reçu la nouvelle de la prise d'Alexandrie. « L'Egypte, dit-il, deviendra le pays de l'univers le plus riche en productions, le centre d'un commerce immense, et surtout le poste le plus redoutable contre l'odieuse puissance des

Anglais dans l'Inde, et leur commerce usurpateur. » Buonaparte influa beaucoup sur ce projet de conquête, supposé qu'il ne l'eût pas conçu; car Rewbel dit au Conseil des anciens, le 24 messidor an VII : *Il répondait, quand nous le discutâmes au directoire, à toutes les objections, levait toutes les difficultés, et aplanissait tous les obstacles.* En effet, on n'avait rien à craindre de la part des ennemis, qui ne pouvaient se mesurer avec l'armée française, ni pour le courage, ni pour la tactique, ni même pour le nombre; car, à notre arrivée, il y avait très-peu de troupes ottomanes, et l'armée des beys, composée de mamelucs, n'était que de neuf à dix mille hommes. Quant aux habitans, il n'était pas à présumer que des hommes, étrangers à l'art de la guerre par caractère et par habitude, osassent ou fussent en état de faire aucune résistance. Cependant Buonaparte essaya de les rassurer sur ses dispositions pacifiques, et de gagner leur confiance par une proclamation écrite en style emphatique, dans laquelle il disait : « Il n'y a de Dieu que Dieu. Il n'y a point de fils ni d'associé dans son empire. Les Français sont de véritables musulmans. Ils se sont portés, il n'y a pas

long-temps, à Rome, où ils ont renversé le siége du pape, qui suscitait les chrétiens contre les sectateurs de l'islanisme, et, dirigeant ensuite leur marche et leurs vues contre l'île de Malte, ils en ont expulsé les infidèles, qui se croyaient envoyés de Dieu pour combattre les musulmans. »

On aurait pu prévoir, avant d'entreprendre cette expédition, la difficulté de garder l'Égypte, supposé qu'on s'en emparât, par la raison que l'Angleterre, la Turquie, et même la Russie, avaient toutes un intérêt puissant à nous l'enlever. Si elles y réussissaient, comme cela est arrivé, que de maux n'en résultait-il pas pour la France? la perte, pour long-temps, du commerce du Levant, celle d'une artillerie nombreuse, d'un très-grand nombre d'hommes, de beaucoup d'argent et de provisions de toute espèce, sans compter une grande partie de notre marine militaire, et plus de 500 vaisseaux de transports, tant français qu'italiens : à quoi il faut ajouter la guerre avec la Turquie, et la perte de Malte, qui a passé sous la domination anglaise, perte irréparable, si l'on en juge par les entraves que ce changement de domination met à notre navigation dans la Méditerranée. Ainsi finit ce roman de l'É-

gypte, auquel il manquait le trait que le directoire se disposait à y ajouter.

Il avait fait faire en carton un vaisseau soi-disant anglais, pour le brûler au Champ-de-Mars, le jour de la fête de la république. Mais ayant reçu, peu de jours auparavant, la nouvelle du désastre d'Aboukir, il fut forcé de renoncer à ce projet. Le directeur Treilhard s'en vengea en se livrant ce jour-là à des invectives contre le gouvernement britannique.

Manifeste de la Turquie.

La Porte Ottomane, outrée, comme elle devait l'être, de cette invasion, sans la moindre provocation de sa part, envoya à toutes les cours un manifeste, où elle disait qu'après les procédés arbitraires du directoire il était évident qu'il n'avait d'autre intention que de troubler l'ordre et l'harmonie du monde entier, et de détruire les liens qui unissaient tous les peuples. « Il emploie, ajoutait-il, suivant sa convenance, tantôt des machinations secrètes, tantôt le fer et le feu, renverse les constitutions des États, établit, comme il a fait en Italie, des républiques dont la France veut être la métropole. Partout il veut s'arroger le droit de régler à son gré les affaires publiques. » On ne manqua pas de dire que ce manifeste avait

été fourni à la Porte par l'Angleterre : mais les griefs dont on se plaignait n'en étaient pas moins réels, et ils devaient ôter aux souverains de l'Europe l'envie de traiter avec un gouvernement changeant par sa nature, effrayant par son immoralité, ennemi des autres, et surtout des monarchies, par intérêt comme par système. Ses ambassadeurs, instrumens dociles de ses passions, et exécuteurs fidèles de ses volontés, déployaient dans les cours l'esprit dont il étit animé. Ils semaient secrètement la révolte, parlaient insolemment aux ministres, même aux rois, et prenaient avec eux ces manières libres qui n'étaient, à proprement parler, que les écarts de la folie.

Manœuvres des agens français contre le Piémont.

A Turin, c'était Ginguené, qui alla jusqu'à exiger que sa femme fût présentée à la cour en habit bourgeois, ce qu'il fallut lui accorder. Sa philosophie ne se borna pas à ce triomphe ridicule : elle en préparait de plus grands à l'ambition du directoire, qui travaillait sous main à dissoudre le reste des États du roi de Sardaigne. Après l'avoir enfermé dans un cercle de républiques, il arma contre lui leur turbulence. Il souleva trois ou quatre cents de ses sujets, envoya, pour les soutenir, quelques hordes de brigands

italiens et français, et même des troupes génoises et cisalpines : mais ces troupes furent battues, les brigands dispersés, tués ou pris ; et ceux qui étaient dans les prisons allaient subir la peine qui leur était due, quand le directoire obtint, sous les apparences d'une feinte amitié, ce que le roi n'était plus en état de lui refuser, le pardon de tous ces bandits, le renvoi d'une grande partie de ses troupes, l'éloignement de ses meilleurs officiers, de ses serviteurs les plus fidèles, la cession des places fortes qui lui restaient, la citadelle de Turin, deux portes de la ville, et le libre passage des armées françaises dans ses États. On accusa le général Brune, commandant en-delà des Alpes, et surtout Ginguené d'avoir eu beaucoup de part à toutes ces perfidies. C'était la peur qui se précautionnait pour l'exécution d'un crime que des lâches méditaient, et dont nous parlerons bientôt.

Le directoire travaillait aussi à soulever, en Angleterre, ces novateurs insensés, ces patriotes qui, sous le prétexte du bien public, ne sont contens d'aucun gouvernement, tant qu'ils ne dominent pas, et qui voudraient mettre les nations à leurs pieds, en leur disant qu'elles sont libres : ainsi il

entretenait des correspondances avec les sociétés jacobines de ce pays-là, avec celles d'Ecosse et d'Irlande; et c'était à cela qu'il employait une partie des contributions, et des riches dépouilles qu'il avait enlevées aux Italiens, auxquels il ne cessait de dire qu'il leur avait apporté le bonheur avec la liberté, en les traitant en esclaves.

Congrès de Rastadt.

Cependant un congrès était assemblé à Rastadt, pour traiter définitivement de la paix : mais ni l'Autriche, ni le directoire n'avaient envie de la faire ; l'Autriche, parce qu'elle ne serait jamais tranquille, tant qu'un gouvernement tel que celui de la France disposerait d'un aussi énorme pouvoir; le directoire, parce qu'il avait besoin de la guerre. Aussi fit-il des demandes qu'on ne pouvait lui accorder sans compromettre la tranquillité et la sûreté de l'Allemagne. L'Autriche, qui depuis long-temps s'attendait à une rupture inévitable, travaillait sous main à faire, avec la Russie, une ligue offensive et défensive, qui lui procurât, de la part de cette cour, des forces imposantes. Le directoire, qui en était instruit, déclara de nouveau la guerre à l'empereur et au grand-duc de Toscane; demanda au Corps-législatif un renfort de deux cent mille hommes, pris

dans la conscription militaire, qui déclarait soldats tous les jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans. Les deux cent mille hommes partirent. Ce fut à la séance où cette levée fut décrétée, sur le rapport du général Jourdan, qu'il fut dit que la France avait encore *six cent mille hommes à dépenser*.

1798. An VII. — Assassinat des plénipotentiaires français.

Le congrès de Rastadt fut donc dissous, et devint fameux par l'événement tragique qui accompagna le départ des plénipotentiaires français, et que je rapporte ici pour ne pas revenir sur ce qui a rapport à ce congrès. Ces plénipotentiaires furent assassinés le 9 floréal (29 avril). Jean de Bry reçut quelques légères blessures, et Bonnier fut laissé pour mort, ainsi que Roberjot, secrétaire de la légation. Quatre cents hussards de Szeckler étaient alors à Rastadt. Les assassins portaient leur uniforme, et parlaient fort bien français.

On fit sur cet événement toutes sortes de conjectures, la plupart très-injurieuses pour le directoire et pour Jean de Bry, et qu'il est inutile de rapporter; d'autres l'attribuèrent, avec encore moins de fondement, au cabinet de Vienne. Garat soutint cette opinion au conseil des cinq-cents; et le Corps-législatif, sur le rapport de Bailleul, dénonça cet

assassinat à tous les gouvernemens et à tous les peuples; il décréta qu'on célébrerait dans les deux conseils, dans toute la république, et aux armées, une fête funéraire *en l'honneur de ces illustres victimes, pour vouer le gouvernement autrichien à l'exécration de la postérité.* Il ordonna aussi de mettre dans tous les lieux où les autorités s'assemblaient, et dans les écoles centrales, une inscription portant ces mots: *Le 9 floréal an VII, le gouvernement autrichien a fait assassiner les ministres plénipotentiaires envoyés à Rastadt.* Enfin on donna aux armées de terre et de mer une oriflamme avec ces mots: *Vengeance aux mânes des citoyens Bonnier et Roberjot.*

Fureurs du directoire.

Le directoire adopta ces idées, parce qu'elles entraient dans le dessein qu'il avait de rendre la nation et l'armée furieuses contre l'Autriche. Il poussa le délire jusqu'à adresser, le 18 floréal, à tous les peuples et à tous les gouvernemens, un mémoire dans lequel il disait « que cet assassinat était l'affreux complément des atrocités dont l'Autriche avait étonné l'Europe depuis Charles-Quint; qu'il fallait mettre à côté de ces forfaits la modération constante, la modération sans bornes de la république française, qui n'avait

pas donné la plus légère atteinte au droit des gens. » Dans une adresse aux Français, il était dit « qu'un châtiment mémorable devait épargner au monde les attentats nouveaux que lui réservait l'association impie des monarques de Russie et d'Autriche, formée par l'ambition, cimentée par le crime, et qui, dans le délire de leurs projets, menaçait de bouleverser l'Europe. » Les administrations firent des adresses aussi judicieuses et aussi élégamment écrites que celles du directoire. La plus belle de toutes, peut-être, fut celle du Corps-législatif, qui, pour dernière preuve de son bon sens, arrêta que la place de Roberjot et de Bonnier, ci-devant députés, serait remplie par un costume couvert d'un crêpe noir; et que, dans tous les appels nominaux, le président prononcerait leur nom et dirait ces paroles : *Que le sang des plénipotentiaires français assassinés retombe sur la maison d'Autriche !*

Le peuple, plus sage et plus modéré que ces directeurs et ces législateurs forcenés, n'en partagea pas les fureurs : tout fut tranquille le jour qu'on publia ces adresses avec un appareil lugubre. Dans chaque section un détachement de soldats, ayant un drapeau noir, accompagnait les officiers muni-

cipaux qui faisaient la proclamation, portant, ainsi que les officiers militaires, un crêpe au bras. Il n'y eut pas plus d'émotion au Champ-de-Mars, le 20 prairial, lorsqu'on y célébra une fête dans l'intention d'exciter une ardeur guerrière, et l'amour de la vengeance. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, avait imaginé, à cet effet, de faire élever au milieu de ce vaste emplacement une pyramide noire, sur laquelle on lisait « que le gouvernement autrichien avait fait assassiner les ministres français envoyés à Rastadt; que l'homicide Autriche évoquait les bandits, les assassins, les empoisonneurs pour ramener à la barbarie la civilisation européenne. » Mais la barbarie était déjà en France, puisqu'on y faisait de pareilles proclamations. On ajoutait « qu'un gouvernement assassin, un gouvernement qui violait le droit des gens, se mettait lui-même hors de la loi des nations. »

Des urnes, des cèdres, des cyprès, des peupliers, des acacias, des cassolettes de forme antique, sur lesquelles on brûlait des parfums, étaient destinés à représenter les Champs-Elysées, où les ombres fortunées ne se tourmentaient pas, comme nos gouvernans, par des projets sanguinaires. On éleva

aussi deux colonnes, l'une blanche, ornée des couleurs nationales, et des attributs de la liberté et du courage; l'autre noire, et couverte de quenouilles et des autres emblêmes de la lâcheté. La première devait recevoir les noms des conscrits partis; l'autre, les noms de ceux qui étaient restés. Le Corps-législatif célébra de son côté une fête, et avec aussi peu de décence. Lamerville fit le discours, dans lequel on remarqua ces expressions : *O nuit du 9 floréal! ton destin sera d'effrayer le cours des siècles. Non, jamais le voile de la nuit n'a protégé de si grands coupables.*

La postérité ne pourra croire à tant de folies et de fureurs : mais l'Histoire doit les consigner, parce qu'elles servent à marquer les égaremens où l'on était tombé depuis qu'on avait humé la doctrine des clubs, et qu'on regardait comme des préjugés les idées politiques et morales qui avaient servi de base aux gouvernemens, et de règle à la société, idées salutaires dont on ne s'écarte jamais impunément.

Obstacles qu'éprouve la conscription.

Le décret sur la conscription militaire causait alors un mécontentement général. Rien n'était plus dur que les lois contre les conscrits : on les recherchait comme des

coupables. Leurs parens étaient soumis aux mêmes peines que les parens des émigrés. Après s'être vu enlever leurs enfans, ils étaient forcés d'aller avec les colonnes mobiles enlever les enfans de leurs voisins et de leurs amis. C'était un étrange spectacle que celui de la résignation stupide avec laquelle des hommes qui n'avaient pu supporter le gouvernement paternel de Louis XVI exécutaient à présent les volontés de leurs oppresseurs. Ces malheureux conscrits, qui n'avaient jamais manié les armes, arrivaient aux armées, la plupart sans habits et sans souliers. Il y en eut beaucoup qui restèrent dans les hôpitaux; le plus grand nombre périt dans les combats; d'autres se cachèrent dans les villes ou dans les bois, et finirent par se joindre aux mécontens, avec lesquels ils formèrent des rassemblemens qu'on eut bien de la peine à dissiper. On accusa les prêtres et les émigrés de corrompre l'esprit public, et l'on autorisa le directoire à ordonner des visites domiciliaires. On vit donc renaître ces jours affreux où, sous le règne de Robespierre, à chaque coup qu'on entendait frapper à sa porte, on se croyait placé entre la prison et l'échafaud.

L'esprit qui gouvernait la France était au

fond le même que du temps de la Convention, quoique sous des formes différentes; le gouvernement ne faisait rien que pour son intérêt et pour l'intérêt des circonstances. Il ne connaissait point d'autre loi que celle-là; point d'autre besoin que celui de s'affermir; point d'autre moralité dans ses entreprises que le succès; point d'autre moyen légal que la force. Cette tyrannie faisait au directoire beaucoup d'ennemis, et fut cause que, dans l'espérance de le voir renverser, on ne fut pas généralement fâché de la nouvelle coalition qui s'était formée entre l'Autriche, l'Angleterre, la Russie et quelques princes d'Allemagne.

Nouvelle coalition contre la France.

La Prusse continua de rester neutre. Cette puissance, gagnée, comme je l'ai dit plus haut, par les promesses et peut-être par l'argent de la France, charmée d'ailleurs de laisser humilier l'Autriche, voyait avec satisfaction les pertes que faisait sa rivale, comme si elle ignorait que cette digue, une fois renversée, l'inondation arriverait jusqu'à elle, et qu'il n'y avait rien à gagner en laissant approcher de ses Etats une révolution qui chassait les rois, en soulevant les peuples. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que la Prusse sacrifia à sa

jalousie et à son ambition le bonheur de l'Europe et ses véritables intérêts, puisqu'elle aurait pu, en se déclarant de nouveau pour la coalition, raffermir les trônes et les propriétés sur leurs bases, la morale sur ses vrais principes, et la tranquillité des peuples sur ses antiques fondemens.

L'empereur de Russie excitait une sorte d'enthousiasme. On voyait que l'amour de la gloire et de l'humanité, un certain esprit de chevalerie, le désir de relever le trône des Bourbons, et de prévenir l'anéantissement de toute religion et de l'ordre social, lui faisaient entreprendre une guerre à laquelle il n'avait rien à gagner. On comptait aussi beaucoup sur le gouvernement anglais, qui avait besoin, pour sa propre tranquillité, de faire cesser la révolution. On avait d'ailleurs pour les vertus du roi, pour le grand caractère de son premier ministre, et pour la manière brillante dont la nation s'était conduite, cette estime qui fait naître la confiance. Quant à l'Autriche, on croyait que, contente de reprendre l'Italie et d'occuper provisoirement le Piémont, elle ne chercherait pas à pénétrer en France.

Le directoire, qui voulait aussi la guerre, avait pris ses précautions pour la faire avec

succès. Comme il prévoyait que les ennemis chercheraient à pénétrer en France par la Suisse, l'Etat de Gênes et le Piémont, il travailla à se prémunir contre eux sur ces trois points. Il envoya des renforts considérables à l'armée de Suisse, et en fit filer beaucoup du côté de Gênes, avec ordre aux généraux de défendre cette partie-là jusqu'à la dernière extrémité. Quant au Piémont, il s'en empara avec cette perfidie qui lui était si familière. Joubert y entra inopinément avec son armée, le 5 décembre, précédé de l'adjudant-général Clauvel, qui portait tout rédigé l'acte d'abdication de Charles-Emmanuel. Il y était dit que S. M. renonçait à l'exercice de tout pouvoir, et qu'elle ordonnait à tous ses sujets, sans exception, d'obéir au gouvernement provisoire qui serait établi par le général français; qu'elle ordonnait à l'armée piémontaise de se considérer comme partie intégrante de l'armée française en Italie, et d'obéir au général comme à son chef. On lui fit aussi désavouer la proclamation que ses ministres avaient publiée et répandue en son nom.

1798. An VII

On chasse le roi de Sardaigne de ses états.

Cet acte fut signé à Turin le 9 décembre 1798, et, cinq jours après, c'est-à-dire le 14, le directoire déclara la guerre au roi de Sar-

daigne. Personne ne s'attendait à lui voir mettre de la justice, et encore moins de la délicatesse dans sa conduite; mais on souhaiterait qu'il eût dit des injures moins grossières. Après avoir parlé des massacres que les barbets faisaient des Français, leurs ennemis, le directoire ajoutait: « Outre ces bandits enrôlés, outre les *bandits judiciaires*, le duc d'Aoust, le frère du » roi et l'héritier du trône, semblable à un » autre *Vieux de la montagne*, ne cessait » de garder à ses ordres et à sa solde une » *bande de coupe-gorges*, à qui il ordonnait d'*assassiner tel et tel Français;* et ses » ordres n'étaient que trop fidèlement exécutés. » Le fait est que le duc d'Aoust était un prince brave, loyal, généreux, qui s'était distingué dans plus d'une occasion lorsqu'il commandait une partie de l'armée piémontaise. Le directoire n'eut pas honte non plus d'accuser le roi, prince religieux, sage et exact observateur des traités, d'avoir chargé les *barbets d'empoisonner les puits les plus voisins du camp français*. Il est inutile de rapporter un plus grand nombre de passages de ce manifeste, un des plus honteux que le directoire ait publiés.

On ordonna au roi de sortir sur-le-champ

de ses Etats, et de se retirer en Sardaigne. Il partit dans la nuit du 9 au 10 décembre, au milieu des gémissemens du palais, des larmes et de l'effroi de la ville, et par un temps très-rigoureux. Toute la maison royale, à l'exception du prince de Carignan, qui s'était fait *patriote*, les grand-officiers de la couronne, les principaux ministres, et beaucoup d'autres sujets éprouvés, formaient son cortège, sous une escorte de cavalerie. Ceux des lecteurs qui seraient tentés de le condamner d'avoir cédé aux ordres de la France, doivent se le représenter isolé de toutes les puissances qui auraient pu le secourir, placé sous la main des assassins des rois, connaissant leurs maximes et leurs mœurs, et entouré de leurs soldats; privé de ses places fortes et du secours de ses troupes, qu'on avait désorganisées, et ils verront si, dans un état aussi déplorable, il devait livrer à ses ennemis la reine, sœur de Louis XVI, ses frères, sa maison entière, ses ministres et ses amis, qui auraient payé leur fermeté de la captivité ou de la mort. Il ne faut pas oublier que le directoire déclarait qu'aucune vue d'ambition ne se mêlait à la pureté des motifs qui le portaient à prendre les armes. Il assurait que les traités n'avaient jamais été

plus fidèlement observés dans les temps passés, ni ne le seraient dans les temps futurs.

Les Français trouvèrent en Piémont de riches magasins, et un des plus beaux arsenaux de l'Europe. Ils enlevèrent l'argenterie du palais, celle des églises et des monastères, et les sommes trouvées au mont-de-piété. Ils vendirent des biens-fonds, quoiqu'ils eussent promis de respecter les propriétés, ceux des ordres de Malte et de Saint-Maurice, une partie de ceux du clergé séculier et régulier, et du domaine de la couronne. Mais le plus grand mal que nous ayons fait, ça été de dénaturer les idées politiques et religieuses, qui faisaient le bonheur des particuliers, la tranquillité du pays, et la sûreté de ce gouvernement paternel, qui avait mérité aux derniers rois l'admiration de l'Europe et l'amour de leurs sujets.

Protestation de ce prince.

Arrivé à Cagliari, le roi protesta, le 4 mars, contre la contrainte qu'on avait employée pour le forcer de quitter ses Etats de terre ferme, et d'abandonner provisoirement l'exercice de son pouvoir. Il déclara, *en foi et parole de roi*, que non-seulement il n'avait jamais enfreint, même légèrement, les traités faits avec la république française,

mais qu'il les avait observés avec la plus scrupuleuse exactitude ; qu'il avait même de beaucoup surpassé ses obligations. Il protesta également, en foi et parole de roi, contre tout écrit publié, en quelque lieu que ce fût, dans l'intention de faire croire qu'il avait eu des intelligences secrètes avec des puissances ennemies de la France. Il invoquait à cet égard le témoignage des ministres étrangers qui étaient alors à Turin ; mais ces protestations ne faisaient rien sur l'esprit d'un directoire qui, mettant toujours la justice et l'honneur à l'écart, ne comptait que le succès.

Guerre avec le roi de Naples.

On conçoit plus difficilement pourquoi il avait déclaré la guerre au roi de Naples, en même temps qu'il chassait le roi de Sardaigne du Piémont, si ce n'est qu'il savait que ce prince se joindrait aux Russes et aux Autrichiens, après leur entrée en Italie, et qu'il était bon de le prévenir en lui suscitant la guerre dans ses Etats : déjà l'insurrection y était toute prête. Dans son manifeste il ne manqua pas de vanter *sa modération magnanime et ses vues bienfaisantes,* et de charger la cour de Naples de tous les griefs dont il avait besoin pour colorer son injustice ; mais ces déclamations sont si dé-

goûtantes que ce n'est pas la peine de les répéter. Un tort qu'eut le roi de Naples, ce fut d'avoir donné l'ordre à son armée de s'avancer jusqu'à Rome, avant la jonction des Austro-Russes. Les Français plièrent; mais s'étant associés tous les révolutionnaires que leur doctrine et l'amour du pillage avaient faits dans les Etats du pape, ils rentrèrent sur le territoire de Naples. Bientôt l'insurrection éclata dans l'armée napolitaine, dans la bourgeoisie, la noblesse, et même parmi les courtisans, grâce au soin qu'on avait pris. Les Lazzaroni furent plus fidèles à leur roi, et l'on vit, comme à Gênes et à Venise, la populace se déclarer contre une révolution qui devait l'enrichir, et les nobles la provoquer, quoiqu'elle dût les dépouiller et les avilir. La capitale fut envahie. Les Français, aidés des jacobins du pays, créèrent la *république parthenopéenne*, et y allumèrent la guerre civile. On vola, on massacra, on viola, et l'on commit tant d'horreurs que les sujets restés fidèles, cédant au désespoir, tombèrent à leur tour sur leurs barbares ennemis. Le carnage augmenta avec la fureur des deux partis; les rues et les chemins se couvrirent de cadavres; des bourgs et des villages furent ré-

duits en cendres. Notre armée s'affaiblit, et entraîna dans sa retraite les patriotes du pays, qui périrent pour la plupart, ainsi que leurs coupables séducteurs.

Janvier (nivose.)

Anniversaire du 18 fructidor.

Tandis que ces scènes sanglantes se passaient en Italie, on donnait à Paris des fêtes magnifiques pour amuser le peuple; car un des principaux buts du directoire était de le distraire de sa misère. Parmi ces fêtes, je citerai l'anniversaire du 18 fructidor, qu'on n'avait pas manqué de célébrer dans le temps pour honorer et perpétuer l'esprit dans lequel cette journée avait été faite. A cet effet, le ministre de l'intérieur, François de Neuchâteau, avait imaginé des cérémonies et des devises qui méritent d'être rapportées. On lisait sur un obélisque les mots que voici:

Au 18 *fructidor, jour de justice et de clémence.*

Il regardait comme un acte de clémence la déportation dans les marais infects de la Guyane, où la plupart des proscrits trouvèrent la mort. Plus loin, c'était un trophée formé de couronnes, de sceptres brisés, et les débris des autres attributs de la *royauté* et de la *religion*, foudroyés par le génie de la liberté, avec cette épigraphe:

Malheur à qui voudrait relever ces ruines.

On voyait sur un piédestal la figure de la justice et de la clémence. Celle-ci arrêtait un glaive que l'autre tenait levé, et on lisait ces deux vers :

Ils conspiraient contre la France,
Ils ne vivront plus dans son sein.

Des traits semblables avaient distingué la fête de la fondation de la république. Les élèves des écoles y avaient chanté ce couplet, fait par Chénier :

A notre cœur sensible et brave
Rien ne peut inspirer l'effroi.
Ce qu'il hait le plus c'est un roi;
Après un roi, c'est un esclave.
Si nos aïeux furent long-temps
Sujets des rois, jouets des prêtres,
Nous vivrons, nous et nos enfans,
Et sans préjugés et sans maîtres.

Treilhard, en qualité de président du directoire, y avait fait un discours, dans lequel il assurait que la république verrait bientôt le commerce, l'industrie, la richesse et le bonheur s'élever à la hauteur de ses destinées; « que le génie de la liberté tonnerait à la tribune aux harangues; qu'on méditerait en silence les principes immortels de la législation et de la morale; que ses communications lumineuses feraient le tour du

monde pour l'instruction des peuples et de ceux qui gouvernent; que tous les préjugés du fanatisme et de la tyrannie seraient remplacés par l'éternelle raison; que des écoles savantes et républicaines seraient élevées sur les débris des institutions serviles, où l'autorité comprimait le génie. »

Treilhard, qui avait donné de si hautes espérances, fut renvoyé peu de temps après du directoire, parce que sa nomination avait été faite avant le terme prescrit par la constitution. Il fut remplacé par Gohier, ex-ministre de la justice. Rewbel fut exclu par le sort. Il eut pour successeur Sieyes, ambassadeur à Berlin, qui put alors satisfaire son ambition, sans craindre d'avoir pour collègue un homme qu'il n'aimait pas.

Mésintelligence entre les deux pouvoirs.

Il régnait dans ce temps-là, entre le directoire et le Corps-législatif, une mésintelligence qui faisait présager la chute de l'un ou de l'autre. Le Corps-législatif avait pris depuis peu une hardiesse dont on ne le croyait pas capable. Bertrand du Calvados accusa, le 30 prairial, au conseil des cinq-cents, le directoire d'avoir dilapidé les finances, d'avoir vendu à 20 sous la pièce cent trente mille fusils, tandis qu'ils valaient au moins 20 fr.; d'avoir donné les fournitures à des compa-

gnies qui avaient reçu des avances en écus, et avaient payé ces fournitures en papier, lorsque le papier perdait 60 pour 100; d'avoir porté l'effectif des armées à quatre cent trente-sept mille hommes, lorsqu'il ne s'élevait pas à trois cent mille. « Sous une administration à la Schérer, ajouta-t-il, sous la surveillance du triumvirat directorial, l'or de l'Europe aurait été dans le trésor de la république, qu'au bout d'une année le ministre Ramel vous eût annoncé un *déficit.* Pâlissez, imprudens et ineptes triumvirs, je vais tracer une légère esquisse de vos fautes, que d'autres, moins indulgens, appelleront des crimes. Malgré le cri unanime des Français, vous avez conservé dans l'administration de la guerre le plus effréné dilapidateur (Schérer) que l'on eût vu jusqu'alors. »

Bertrand reprocha au directoire d'avoir cassé, le 22 floréal, les élections des députés au Corps-législatif, des administrations, et des juges de l'an VI; d'avoir destitué, dans plus de quarante départemens, comme partisans de l'anarchie, des hommes qui en avaient été les victimes. Il lui reprocha aussi la nomination de Rapinat, beau-frère de Rewbel, de Rivaud, de Trouvé, et de Faypoult, à des places importantes chez nos

alliés, où ils s'étaient rendus coupables de concussions de toute espèce; où ils avaient violé, par ses ordres, les droits des peuples, et proscrit les républicains pour les remplacer par des traîtres : d'où il concluait que le directoire, au lieu d'accuser, comme il faisait, le Corps-législatif des maux qui affligeaient la France, devait solliciter la commisération du peuple Français. L'orateur invitait surtout Merlin et La Revellière à donner leur démission, attendu qu'ils n'avaient ni la confiance de leurs collègues, ni celle du peuple et de ses représentans. Lucien Buonaparte parla aussi contre les directeurs avec beaucoup de force, leur reprocha leur mauvaise administration, et les accusa d'avoir persécuté, sous le nom d'anarchistes, les meilleurs amis de la constitution, et de les avoir destitués.

Boulay de la Meurthe monta ensuite à la tribune, et s'exprima avec encore plus d'énergie. Il accusa les directeurs d'avoir voulu mutiler l'Assemblée-nationale, comme on avait fait le 18 fructidor : il en accusa surtout Merlin et La Revellière, qu'il peignit des couleurs les plus noires; le premier, surtout, dont il dit « que c'était un homme à petites vues, à petites passions, à petites vengeances,

qui ne savait employer qu'un machiavélisme rétréci et dégoûtant. L'orateur fut d'avis « de mettre hors de la loi toute autorité, tout individu qui attenterait à la sûreté ou à la liberté du Corps-législatif, ou de quelqu'un de ses membres. » Toutes ces accusations déplurent à Barras, qui envoya sa démission; mais elle ne fut pas acceptée. Merlin et La Revellière donnèrent aussi la leur, et eurent pour successeurs Roger-Ducos et le général Moulins, deux hommes absolument nuls. Le premier avait été désigné par Sieyes, qui était bien sûr de lui faire adopter tous ses projets. Les ministres, excepté celui de la justice, furent tous remplacés.

Scission entre les jacobins.

Ces changemens violaient la constitution, qu'on ne respectait plus, surtout depuis le 18 fructidor : ils causèrent, parmi les jacobins, un mouvement qui ne laissa pas que d'avoir des suites. Ils étaient alors divisés entr'eux; et que sait-on si quelque main cachée ne fomentait pas cette division pour renverser le gouvernement? Parmi ces jacobins, les uns employés par les directeurs, et comblés de leurs bienfaits, leur étaient dévoués; les autres, repoussés ou négligés, avaient juré leur perte. Ils s'assemblèrent dans la salle du *Manége*, et se livrèrent aux

mêmes excès qu'autrefois, prêchant leur doctrine anarchique, faisant des dénonciations violentes, ou s'occupant de discussions orageuses, qu'ils terminaient par des chants de mort.

A Paris, on renouvela toutes les municipalités, ainsi que le bureau central. Celui qu'on établit, croyant légèrement aux dénonciations, fit arrêter beaucoup de personnes. On vit reparaître le fameux journal du *Père Duchêne*, *ses grandes colères* et *ses grandes joies*, et d'autres libelles aussi incendiaires, tous plus propres les uns que les autres à rallumer, dans le peuple crédule, les fureurs du jacobinisme. Cette société, après sa première séance au Manége, fit afficher dans tout Paris qu'elle jurait haine à l'Angleterre, et à ceux qui tenteraient de relever le trône par l'autel, et l'autel par le trône; elle voulait seulement relever les échafauds.

Guerre en Suisse, etc.

En attendant, on se battait en Suisse, en Allemagne et en Italie avec une opiniâtreté qui faisait couler des flots de sang. Une armée russe s'avançait pour pénétrer en Italie avec l'armée autrichienne, déjà maîtresse des positions les plus importantes sur l'Adige. Les Français, de leur côté, cherchaient à s'emparer des montagnes du Tyrol, pour empê-

cher la jonction des deux armées ennemies; et même ils voulaient attirer sur le Danube les principales forces de l'Autriche, afin de préserver l'Italie de l'invasion dont elle était menacée. Mais, comme les détails dans lesquels je serais obligé d'entrer m'écarteraient de mon plan, je ne suivrai pas les opérations de Masséna chez les Grisons, ni celles de Bernadotte dans le Palatinat, ni celles de Jourdan du côté du Danube; je dirai seulement que celui-ci fut battu à Pluffendorf le 21 mars, défait près de Stokach le 25, après avoir long-temps disputé la victoire, et forcé de se replier sur Schaffhouse. Une division de l'armée rentra en France par le pont de Kell.

Dans le Tyrol, vers les sources de l'Adige, nos troupes se distinguèrent en plusieurs occasions; mais le général Bellegarde les ayant chassées des postes importans qu'elles occupaient, rétablit les communications entre les armées ennemies d'Italie et d'Allemagne. Schérer, ayant sous lui les généraux Moreau, Delmas, Serrurier et Grenier, attaqua la ligne autrichienne le 26 mars, entre le lac Garde et l'Adige: l'affaire continua les jours suivans avec des succès balancés; mais, le 30, il éprouva une dé-

route complète devant Vérone, où il perdit une de ses colonnes, qui, n'ayant pas eu le temps de repasser l'Adige, parce que le général Kray avait fait couper le pont, tomba tout entière au pouvoir des ennemis. Les deux armées se battirent encore avec acharnement les 5 et 6 avril à Magnan, où il périt dix mille hommes. L'avantage resta aux Autrichiens, et il fallut renoncer à défendre Peschiéra, qui finit par se rendre, tandis que Schérer continuait de faire sa retraite vers Pizzighitone et Lodi, où il remit le commandement de l'armée à Moreau.

Arrivée de Souwarow en Italie. Son portrait. Ses victoires.

Sur ces entrefaites, le général Souwarow arriva en Italie avec les Russes, se joignit aux Autrichiens, et prit le commandement des deux armées. C'était un homme extraordinaire par son tempérament, son courage, son activité et son habileté dans l'art de la guerre. Aucune difficulté n'effrayait son génie. Hardi jusqu'à la témérité, sûr de la confiance de ses troupes, qu'il enflammait de l'amour dont il brûlait lui-même pour la gloire et pour son souverain, il mesurait d'un coup-d'œil le degré de résistance et l'étendue du danger, et, s'il ne les jugeait pas invincibles, il les surmontait.

Après sa jonction avec l'armée autri-

chienne, il livra la bataille de Cassano, qu'il gagna, passa l'Adda, et s'empara de Milan. Masséna, qui avait pris le commandement de l'armée de Jourdan, avait été obligé de céder à l'archiduc Charles, en moins de quinze jours, presque tout le cours du Rhin et la moitié du territoire de la Suisse. Cette armée appuyait l'armée française d'Italie par le pays des Grisons. Les Autrichiens avaient le plus grand intérêt à rompre cette chaîne de communication, et c'est pour cela qu'il y avait eu de part et d'autre tant d'efforts pour la conserver ou la rompre. C'est une chose vraiment étonnante et curieuse que tout ce qu'on imagina pour vaincre les obstacles que l'art et la nature opposaient aux attaques : l'art se trouva nul. Dans la plaine, un général habile prévoit les manœuvres et les mouvemens qui peuvent lui assurer ou lui enlever la victoire; au lieu que, dans un pays comme la Suisse, les sinuosités et la rapidité des rivières, l'escarpement des montagnes, le resserrement des vallées, la position des forts ou des postes, présentent des difficultés insurmontables, à moins que la forme des montagnes ne fasse soupçonner des issues qui échappent au commun des hommes, comme il arriva

dans l'attaque et la défense des montagnes de la Suisse et des Grisons. Les passages que les eaux avaient faits dans les gorges avaient-ils été fortifiés, on s'en frayait de nouveaux, on grimpait sur la glace, on traversait les neiges, et l'on transportait de la cavalerie et de l'artillerie sur des sommets auparavant jugés inaccessibles, d'où l'on descendait par de nouveaux sentiers pour prendre à revers les postes qui passaient pour inexpugnables. Cela se vit surtout à la prise de Luciensteing. Voilà comment cette guerre, commencée dans un esprit tout nouveau, établit entre les armées une émulation qui tenait de la haine; fit naître de nouvelles idées, de nouveaux aperçus sur tous les points topographiques du pays envahi, sur la facilité qu'a le soldat de s'enflammer et de s'exalter. De ces découvertes morales et physiques il résulta des combinaisons qui changèrent totalement l'art de la guerre.

Bataille de Novi.

Dans le temps qu'on se battait en Suisse avec le plus d'acharnement, il se donnait à Novi, le 27 messidor (16 juillet), la fameuse bataille de ce nom, qui commença le matin de bonne heure, et ne finit qu'à cinq heures du soir. Souwarow commandait les

alliés, et déploya une grande habileté. Moreau était encore à l'armée ce jour-là, et servait en second sous les ordres du général Joubert, qui fut tué au commencement de l'action. Moreau prit alors le commandement, et prouva, comme il a fait en tant d'autres occasions, combien il en était digne. Tous, dans les deux armées, firent parfaitement leur devoir, officiers, soldats et généraux. La victoire s'était plus d'une fois déclarée pour nous dans le courant de la journée; mais le soir elle se fixa irrévocablement sous les étendards des alliés, par une manœuvre habile du général Mélas, qui fit précipiter la retraite aux Français, et leur coûta beaucoup de monde. Si l'on en excepte, dit l'auteur du *Précis des Evénemens militaires*, la bataille de Malplaquet, gagnée par le prince Eugène, commandant l'armée alliée contre le maréchal de Villars, en 1709, et celle de Francfort-sur-l'Oder, en 1759, entre les Prussiens et les Russes, où Frédéric II laissa près de vingt mille hommes sur le champ de bataille, et ne l'abandonna qu'après avoir fait un aussi horrible carnage de l'infanterie russe, aucune autre bataille, dans ce siècle, ne fut aussi sanglante que celle de Novi. On peut, d'après les rapports

officiels et d'après le témoignage des prisonniers, évaluer à près de vingt-cinq mille hommes tout ce qui, dans les deux armées, fut mis hors de combat.

Cette victoire décida du sort de l'Italie. Moreau se maintint encore quelque temps entre le Pô et le Tanaro, où Macdonald essaya de venir le joindre avec environ quarante mille hommes qu'il avait ramassés du côté de la Toscane ; mais il fut défait par Souwarow sur la Trébia, après une action sanglante qui dura trois jours, nous coûta plus de dix mille hommes, et nous fit perdre toute l'Italie, excepté Gênes et la rivière du Ponent, où Macdonald arriva avec les débris de son armée.

En Suisse, nos troupes se maintinrent avec autant de courage que d'habileté contre les efforts des Russes et des Autrichiens. Le prince Charles y parut pour forcer Masséna à quitter sa position sur la rive droite de la Reuss, et à repasser l'Aar, afin d'assurer ses derrières ; mais celui-ci, qui pénétra les desseins de l'ennemi, fit investir Philisbourg par un corps de troupes considérable qu'il y envoya. Le prince s'y porta aussitôt pour garantir l'Allemagne, et affaiblit par-là son armée, qui perdit en même temps la con-

fiance et le courage que sa présence lui inspirait. Masséna, qui sentit l'importance du moment, attaqua aussitôt les Austro-Russes sur divers points avec autant de vivacité dans la charge que d'habileté dans les combinaisons, et remporta la victoire après un des combats les plus opiniâtres qu'il y ait eu. De-là il envoya différens corps pour s'opposer à Souwarow, qui cherchait à pénétrer, par la Haute-Suisse, dans le canton de Zurich, afin de dégager les Russes et les Autrichiens qui s'étaient repliés du côté de Constance. Ce fameux général, qui croyait que rien n'est impossible à l'homme quand il veut fortement ce qu'il a projeté, écrivit aux commandans des troupes russes dépostées de Zurich : *Vous répondrez sur votre tête d'un pas de plus que vous feriez en arrière ; je viens réparer vos fautes.* Partout il trouvait des ennemis à combattre ou des lieux difficiles à franchir, et partout il s'ouvrait un passage, soutenait tous les jours des combats sanglans, pénétrant par des vallées et des défilés presque inaccessibles, et prenant des points et des postes jugés imprenables. Mais n'ayant pas été secondé par le général Korsakow, et, d'un autre côté, se voyant pressé par Masséna, Retraite de Souwarow.

il fut obligé de se retirer des cantons de Schwitz et de Glaris dans la vallée des Grisons, ayant fait une retraite qui étonna autant par l'habileté des marches que par le courage et la constance des troupes. Les affaires auraient pris une face bien différente, si le prince Charles fût resté à Zurich avec toute son armée jusqu'à l'arrivée de cet homme étonnant, ou qu'il eût seulement détaché quelques corps pour favoriser sa marche. Paul Ier lui avait ordonné de faire tous ses efforts pour pénétrer jusqu'à Paris. Dans le déplorable état où se trouvait la France, peut-être que les vues de ce souverain auraient été remplies, s'il y avait eu plus d'ensemble dans les opérations des alliés.

Le corps de Condé et les troupes de Bavière parurent aussi sur ce théâtre. Mais il y avait déjà plusieurs jours qu'on se battait lorsque ces auxiliaires arrivèrent; car, dans la guerre de la révolution, il n'y a jamais eu d'accord que dans les armées françaises. Ils entrèrent dans la ville de Constance, qui fut prise et reprise trois fois dans un jour, où l'on vit les Français, acharnés les uns contre les autres, déployer une valeur qui faisait regretter de ne pas les voir réunis sous

les mêmes drapeaux. Le duc d'Enghien s'y distingua. La reprise de Constance par l'armée de la république mit fin à ce qu'on appela la *bataille de Zurich*, qui, à dater des premières attaques des postes avancés, faites le 24 septembre jusqu'à cette époque, dura quinze jours, comprit un espace de vingt-cinq à trente lieues sur quinze à dix-huit de large, et coûta plus de soixante mille hommes, tant tués que blessés, sans compter les pertes que fit le pays en hommes, en bestiaux et en destructions de toute espèce. On ne peut mieux rendre ces combats continuels que par cette image dont on se servit dans le temps, savoir que, *durant quinze jours, la Suisse n'était qu'une mer de feu.*

Il y avait plus d'un million de combattans, tant en Europe qu'en Égypte. Les armées françaises, depuis le départ des deux cent mille conscrits, devaient monter à six cent mille hommes, y compris l'armée d'Égypte et les équipages de la flotte qui l'avait transportée. On peut supposer qu'il y en avait près de cinq cent mille en campagne, et au moins autant du côté des ennemis. Toutes ces troupes étant animées du désir de se détruire, et secondées par tout ce que l'art avait inventé pour en venir à bout,

désabusaient ainsi le monde des promesses trompeuses que la philosophie lui faisait depuis cinquante ans sur le bonheur et la perfectibilité de l'espèce humaine.

Etat de l'intérieur de la France.

Dans l'intérieur de la France, les affaires allaient encore plus mal que sous l'ancien directoire, et on y mit le comble par la loi des otages. Cette loi, du 22 messidor (11 juillet), rendait responsables des assassinats et des brigandages commis dans leur département, les parens d'émigrés, les ci-devant nobles compris dans les lois du 3 brumaire an IV et 9 frimaire an VI, les enfans majeurs des émigrés, les aïeuls, aïeules, pères et mères des individus qui, sans être ex-nobles ni parens d'émigrés, étaient *notoirement* connus pour faire partie de rassemblemens ou bandes d'assassins. Ainsi il dépendait de deux ou trois terroristes de déposer devant les autorités constituées que tel qui était absent se trouvait parmi les chouans, pour que ses père et mère, aïeuls, aïeules fussent enlevés de chez eux et enfermés dans une maison d'arrêt au chef-lieu de leur département, où toutes les personnes comprises dans cet article devaient être conduites à leurs frais. Si un fonctionnaire public ou tout autre qui l'avait été; si un dé-

fenseur de la patrie ou un acquéreur de domaines nationaux était assassiné, le directoire, après avoir consulté les administrations centrales, était chargé de faire déporter hors du territoire de la république, dans les deux décades de l'assassinat, quatre otages par chaque individu assassiné, pris d'abord parmi les ex-nobles parens d'émigrés, ensuite parmi les ex-nobles, quoiqu'ils ne fussent point parens d'émigrés, et successivement dans les autres classes. Tous ces infortunés étaient, indépendamment de la déportation, solidairement responsables d'une amende de 5000 francs pour chaque fonctionnaire, défenseur ou acquéreur de biens nationaux assassiné, d'une indemnité de 6000 francs au moins en faveur de sa veuve, et de 3000 francs envers chacun de ses enfans. Il est inutile d'entrer dans les autres détails de cette loi, qui achève de caractériser la majorité du Corps-législatif.

Celle d'un emprunt forcé de cent millions, qu'on décréta dans le même temps, n'était pas moins rigoureuse, puisqu'elle fut dictée par cet esprit révolutionnaire qui tendait à tout niveler, ou, pour mieux dire, à faire passer les fortunes en d'autres mains. Les jacobins avaient proposé, à cet effet, la *loi* Emprunt forcé.

agraire, dans la première séance qu'ils tinrent au Manége; mais cette proposition ayant été rejetée, ceux d'entr'eux qui siégeaient aux cinq-cents firent proposer l'emprunt forcé, qui pesait particulièrement sur les prévenus d'émigration, quoique provisoirement rayés; sur les ascendans et descendans d'émigrés, et sur les ci-devant nobles. Elle n'épargnait que ceux qui payaient moins de 500 francs de contribution, et par conséquent les moins riches, qu'on eut toujours grand soin de ménager. Elle assujétissait ceux dont je viens de parler à payer trois fois plus que les autres citoyens d'une fortune égale; car on en voulait aux émigrés, et surtout aux nobles, dont on aurait voulu détruire la race, ou en faire perdre le nom dans la misère, afin que rien ne blessât la vanité des nouveaux venus.

Ce fut Poulain de Grandpré qui proposa cette loi. Gaillard voulait qu'on y ajoutât que tout ex-noble, parent d'émigré, qui avait plus de 10,000 francs de rente, verserait le surplus au trésor public jusqu'à la paix générale. Poulain le rassura, en lui disant qu'il avait prévenu ses intentions, puisqu'il assujétissait un ex-noble qui avait plus de 100,000 francs de revenu en biens-fonds à

en verser 240,000 dans l'emprunt. Ce projet de loi n'éprouva aucune opposition aux cinq-cents, par la raison sans doute que le nombre des enragés y avait été augmenté par les dernières élections, et qu'aucun d'eux peut-être ne se trouvait assujéti à la nouvelle taxe, à cause de la modicité de sa fortune à cette époque. Il avait d'abord été proposé à la société des jacobins, et applaudi avec cet enthousiasme qu'il devait naturellement exciter, puisqu'il équivalait presque à la loi agraire; car les personnes qu'il atteignait ne trouvant point à emprunter, à cause de la rareté de l'argent et du peu de sûreté qu'il y avait pour l'immeuble offert en hypothèque, auraient été forcées de vendre leurs terres à vil prix. Il ne leur restait donc que la triste perspective de voir saisir leurs immeubles et leurs revenus, et de mourir ensuite de misère.

Cette *résolution* tyrannique excita un mécontentement général; car ceux-là mêmes qu'elle n'atteignait pas, se trouvèrent enveloppés dans ses filets, parce qu'ils perdaient, par cette exaction énorme, l'espoir d'être payés; les artisans et les ouvriers, parce qu'ils allaient voir diminuer leur travail en raison des pertes que feraient les riches; et les de-

mestiques, parce qu'ils seraient renvoyés à cause de la taxe à laquelle leurs maîtres allaient être imposés par rapport à eux; car la résolution mettait un impôt sur les domestiques. Mais, à Paris, ces plaintes se perdaient dans cette mer d'espérances, de désirs, de craintes, de projets et de folies, sur laquelle on se trouvait embarqué. La résolution fut approuvée par le conseil des anciens, après avoir subi quelques modifications. Lebrun, rapporteur, fit sentir les vices et les inconvéniens qu'elle renfermait encore.

Au surplus, les gens sages des deux conseils n'étaient plus les maîtres de faire le bien, à cause de l'embarras extrême des affaires, et aussi parce que la société du Manége dominait le Corps-législatif et le directoire. Il n'y avait point de motion folle qu'on ne fît dans cette société. On y proposa, le 1er thermidor, « de rendre à la garde nationale, qu'on venait de réorganiser, ses armes, ses piques, ses canons; de désarmer tous les royalistes et tous les ennemis de la révolution, parce que leur nom, leur naissance, leur état, leurs habitudes, leurs préjugés et leur immoralité profonde étaient en révolte ouverte contre l'essence, les principes, la sévérité, la moralité et les vertus du gouverne-

Assemblées des anarchistes.

ment républicain. » Ce qui fut accueilli avec un enthousiasme général. En même temps les prisons se remplissaient; les anarchistes dominaient, non-seulement à Paris, mais encore dans les départemens, où la foule était si grande, que les lieux ordinaires de leurs assemblées ne pouvaient plus les contenir. Ce fut dans ce moment de fermentation générale qu'ils proposèrent à la société de Paris, et au conseil des cinq-cents, de supprimer le serment de *haine à la royauté*. Leur intention était d'assassiner deux membres du directoire, de ressusciter le régime de la terreur, d'établir une convention, et de proclamer ensuite la royauté pour celui qu'ils jugeraient le plus capable d'entrer dans leurs vues. Ce projet fut dénoncé au conseil des anciens le 8 thermidor. On sentit alors plus que jamais combien il était urgent de se défaire de ces ennemis de l'ordre. On commença par les renvoyer du Manége; ils allèrent reprendre leurs sabats dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, d'où l'on fut encore obligé de les chasser, parce qu'ils entretenaient une certaine agitation parmi le peuple, et qu'ils portaient le trouble dans les départemens par leurs correspondances, surtout dans les départemens du Midi. Le

jour de la clôture de cette société, on afficha dans les coins des rues un placard intitulé : *Changement de domicile*. On y lisait : Le conseil des cinq-cents, *rue de l'Egoût*; les anciens, *à Montmartre*, c'est le faubourg des ânes; l'emprunt forcé, *rue Vide-Gousset*; les conscrits, *rue des Boucheries*; la royauté, *au Cap-de-Bonne-Espérance*.

Sur cette mer orageuse on ne savait plus où jeter l'ancre, parce qu'on était sans pilote et sans gouvernail, le directoire étant incapable de prendre un parti sage, et les deux conseils dépourvus d'hommes à talens. En général, on n'attendait son salut que du rétablissement du trône. Les uns, c'était le plus grand nombre, y plaçaient Louis XVIII; les autres, un prince espagnol; ceux-ci, un frère du roi de Prusse; ceux-là, le duc d'Yorck. Aucun d'eux ne pensait à celui que les événemens de la guerre semblaient avoir confiné pour toujours sur les bords du Nil.

Arrivée de Buonaparte à Paris.

Cet homme était Buonaparte. On crut généralement que quelques personnes, désespérant du salut de la France, si on l'abandonnait plus long temps aux fureurs des factions, lui avaient fait parvenir secrètement les vues qu'elles avaient sur lui, pour détruire le directoire et changer le gouvernement;

que Buonaparte, regardant l'expédition d'Egypte comme manquée, depuis la bataille d'Aboukir, craignant même quelque soulèvement dans son armée, avait accepté une proposition qui s'accordait avec ses vues. On nomme, parmi ceux qui conduisaient cette affaire, Talleyrand, Sieyes, Rœderer, Fouché de Nantes, alors ministre de la police générale; et en sous œuvre, Volney et Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

D'autres racontent la chose différemment. Ils assurent que Buonaparte ayant lu, dans les journaux anglais et dans celui de Francfort, les revers de l'armée d'Italie et l'évacuation d'une partie de la Suisse, s'était déterminé de lui-même à revenir en Europe. Il ne parla de son projet qu'au contre-amiral Ganteaume et au chef de division Dumanoir, qui lui firent des observations sur les dangers qu'il allait courir, à cause de l'escadre anglaise; mais comptant sans doute sur sa bonne fortune, il fit secrètement avertir, le 30 thermidor, à neuf heures du soir, tous ceux qu'il voulait emmener avec lui, de se tenir prêts pour l'accompagner dans un voyage qu'il allait faire dans la Basse-Egypte. Il ne vit pas le général Kléber; mais il lui fit remmettre, par le général Menou, les ins-

tructions qu'il lui donnait concernant le commandement général de l'armée, et partit le 5 fructidor, dans la nuit, avec les généraux Murat, Lasnes, Marmont, et quelques autres, lorsqu'il y avait peut-être encore devant le port une frégate anglaise qui était venue observer ce qui s'y passait. Enfin, après une traversée de quarante-sept jours, il aborda à *Saint-Raphau*, près de Fréjus, le 17 vendémiaire; et, sans faire quarantaine, il partit aussitôt pour Paris, où il arriva six jours après. Son retour causa en général de la joie, parce qu'on crut qu'il venait délivrer la France de son inepte gouvernement.

1799. An VIII. — Intrigues des partis.

En attendant il ne se passa rien qui mérite d'être rapporté, si ce n'est que les enragés intriguèrent beaucoup pour reprendre leur ancien empire. Ils tinrent, dans les premiers jours de brumaire, une assemblée extraordinaire à l'hôtel de Salm, où l'on arrêta de faire des deux conseils une convention nationale, après avoir mis à l'écart un certain nombre de députés, et de confier le gouvernement à un comité de salut public. Barras et Moulins étaient à la tête de ce complot. Ils pressentirent Buonaparte pour savoir s'il voulait l'appuyer de son nom. Il s'y

refusa : on assure qu'il avertit même le conseil des anciens de leur projet. Son refus irrita les conjurés. Il y en eut quelques-uns, parmi lesquels on nomme le député Destrem, qui proposèrent au général Augereau, d'autres disent Lefebvre, de se mettre à la tête du parti qu'ils avaient dans les faubourgs, et auquel se joindraient les patriotes répandus dans Paris. *N'y comptez pas*, répondit le général ; *tant que je vous ai crus les amis de la république, j'ai été pour vous; à présent que je vois que vous n'êtes que les amis d'une faction, je me retire.* Toutes ces choses n'étaient pas assez secrètes pour que les gens honnêtes n'en conçussent pas l'espérance de voir bientôt quelque heureux changement. Voilà sans doute la véritable cause à laquelle il faut attribuer la proposition qu'on fit aux cinq-cents d'abroger l'emprunt forcé, de modifier la loi des otages, et de rendre moins difficiles les radiations des émigrés.

Journée du 18 brumaire.

Le jour où l'on devait renverser le gouvernement directorial fut fixé au 18 brumaire (9 novembre). On convoqua ce jour-là, à six heures du matin, les membres du conseil des anciens, au nombre d'environ cent cinquante seulement, au lieu ordinaire

de leurs séances; et là, les portes fermées, Cornet, organe de la commission des inspecteurs, parla des dangers qui menaçaient la république et la liberté, et de la nécessité de les prévenir sans retard. Il dit que les conjurés se rendaient en foule à Paris; que ceux qui s'y trouvaient n'attendaient que le signal pour lever leurs poignards sur les représentans de la nation; que la commission des inspecteurs, qui en était instruite, les avait convoqués extraordinairement pour leur en faire part, et délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Cornet conclut à ce que le Corps-législatif siégeât le lendemain, à midi, dans la commune de Saint-Cloud, et que toute délibération fût interdite ailleurs et avant cette heure. Il demanda aussi que le général Buonaparte fût chargé de l'exécution du décret, et qu'on lui donnât le commandement en chef de toutes les troupes qui se trouvaient dans l'arrondissement constitutionnel de la dix-septième division, et de la garde nationale de Paris. Ce général ayant été appelé au conseil pour prêter serment, y vint avec les généraux Berthier, Moreau, Lefebvre, Macdonald et quelques autres, et félicita le conseil sur les mesures sages qu'il venait de

prendre. Il ajouta : « Nous voulons la république fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile et sur la représentation nationale ; nous l'aurons. Je le jure, je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes. » A ces mots on applaudit avec enthousiasme.

La majorité du directoire, composée de Barras, Gohier et Moulins, ne sut qu'à dix heures ce qui venait de se passer aux anciens, et manda sur-le-champ le général Lefebvre, commandant de Paris. Celui-ci répondit qu'il n'avait plus de compte à rendre qu'au général Buonaparte, qui était devenu son chef. Sieyes était alors dans le jardin du Luxembourg, où il attendait le décret des anciens. Il l'eut à peine reçu, qu'il se rendit aux Tuileries, où son collègue, Roger-Ducos, ne tarda pas de l'aller joindre. Buonaparte y passait en revue dix mille hommes de troupes. Voici le discours qu'il leur adressa :

« Soldats,

» Le décret extraordinaire du conseil des anciens est conforme aux articles 102 et 103 de l'acte constitutionnel. Il m'a remis le commandement de la ville et de l'armée. Je l'ai accepté pour seconder les mesures qu'il va

prendre, et qui sont tout entières en faveur du peuple. La république est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose les obligations que je remplis. Vous remplirez les vôtres, et vous seconderez votre général avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous. La liberté, la victoire et la paix replaceront la république française au rang qu'elle occupait en Europe, et que l'ineptie ou la trahison a pu seule lui faire perdre. »

Le conseil des anciens fit une adresse aux Français, dans laquelle, après avoir justifié par la constitution les mesures qu'il venait de prendre, il dit qu'il l'avait fait pour enchaîner les factions, qui prétendaient subjuguer la représentation nationale, et pour leur rendre la paix intérieure; qu'il usait de ce droit pour amener la paix extérieure, que leurs longs sacrifices et l'humanité réclamaient. « Le salut commun et la prospérité commune, ajoutait-il, tel est le but de cette mesure constitutionnelle. Il sera rempli. Et vous, habitans de Paris, soyez calmes; dans peu la présence du Corps-législatif vous sera rendue. Français, les résultats de cette

journée feront bientôt foi si le Corps-législatif est digne de préparer votre bonheur, et s'il le peut. *Vive le peuple, par qui et en qui est la république!* »

Le conseil des cinq-cents s'assembla le même jour à onze heures du matin, sous la présidence de Lucien Buonaparte : ce choix prouve que plusieurs membres de ce conseil étaient dans le secret. On lut le décret de translation du Corps-législatif à Saint-Cloud, et l'on se sépara aux cris redoublés de *vive la république!*

Rien ne fut plus calme que Paris. La haine qu'on portait au directoire, et le plaisir d'être délivré de sa tyrannie, comprimaient tous les mécontentemens. En général, on avait confiance dans les intentions de Buonaparte, et l'on n'éprouvait pas d'autre sentiment que celui de la joie, à mesure que la nouvelle de sa nomination volait de bouche en bouche. Barras lui envoya, dans la matinée, son secrétaire Bottot, qui lui parla d'abord en particulier. « Barras, lui répondit Buonaparte, peut être tranquille : il doit savoir que je n'aime pas le sang. Quant aux événemens, il ne doit pas s'en étonner : la liberté appartient à tous les Français; et c'est en vertu de ce titre glorieux que je me félicite d'avoir été

choisi par le conseil des anciens pour exécuter les mesures qu'il a prises. En quittant la France, je vous ai laissé la paix, et j'ai retrouvé la guerre ; j'ai laissé des victoires, et j'ai trouvé des revers ; je vous ai laissé les millions de l'Italie, et j'ai trouvé des lois spoliatrices, et la misère. Qu'avez-vous fait de cent mille Français que je connaissais tous pour mes compagnons de gloire? Ils sont morts aux champs de l'honneur, victimes de l'ineptie et de la trahison. Il est temps de sauver la France ; et Barras, un jour, me remerciera lui-même d'avoir concouru à l'anéantissement de ce système absurde, dont le résultat inévitable était, pour les amis de la liberté, la perte de leurs espérances. »

Les trois directeurs restans délibéraient au Luxembourg sur les circonstances présentes, dans lesquelles ils ne pouvaient montrer que la plus parfaite nullité. MM. de Talleyrand et Bruix, l'un ministre des relations extérieures, et l'autre de la marine, demandèrent à Barras un entretien particulier, dans lequel ils le pressèrent de donner sa démission, en lui promettant la liberté et la conservation de ses propriétés. Après quelques difficultés, il se rendit et partit pour sa terre de Grosbois. Ainsi le directoire, qui

avait effrayé par sa puissance colossale la France et l'Europe, parce qu'il était audacieux et immoral, tomba avec une facilité qui prouve combien sont fragiles les grandeurs de la terre qui n'ont pas la justice pour base, les talens et l'amour des peuples pour appui.

Le lendemain 19, les deux conseils se transférèrent à Saint-Cloud, où s'étaient déjà rendues la garde du directoire, celle du Corps-législatif, et les troupes de ligne. Le conseil des cinq-cents s'assembla dans la salle de l'Orangerie. La séance fut très-agitée. Il y eut des propos durs et des menaces. Les motions n'avaient pas le temps d'éclorre. Celle qui fixa l'attention du plus grand nombre avait pour but de faire renouveler le serment d'être fidèles à la république et à la constitution de l'an III : ce qui fut unanimement adopté. On promit de plus de s'opposer au rétablissement de la royauté, et à celui *de toute autre tyrannie.* On envoya un message au directoire, qu'on savait être dissous; mais on ne voulait pas avoir l'air de reconnaître une *démission forcée.* On lut ensuite une lettre de Barras, dans laquelle il annonçait qu'il allait rentrer dans la classe des simples citoyens, avec la satisfaction de voir que

les périls de la liberté étaient surmontés, et les intérêts des armées garantis ; qu'il se félicitait *d'avoir ouvert la carrière de la gloire au héros qui avait une si grande influence sur les destinées de l'État.*

Ce fut alors que Buonaparte parut à la porte du conseil en uniforme de général, et chapeau bas, accompagné de quelques grenadiers. Il leur fit signe de rester, traversa la salle seul et sans armes, et s'avança vers le bureau. A son aspect il se manifesta le plus grand tumulte. Tous les membres se levèrent, et la tribune fut assaillie d'une foule d'orateurs. Les uns criaient : *Buonaparte hors de la loi;* les autres : *A bas le dictateur, à bas le tyran.* On rapporte qu'au milieu de ce vacarme il y eut un poignard de tiré, et qu'un grenadier en eut la manche de son habit déchirée. On tint à ce sujet, dans le public, bien des propos qu'il est inutile de répéter. Le général Lefebvre, et plusieurs grenadiers qui se tenaient à la porte, entrèrent aussitôt en criant : *Sauve le général*, et l'entraînèrent hors de la salle. Cependant l'agitation était à son comble. Les injures et les menaces se multipliaient autour de Lucien Buonaparte, qui présidait ; mais il resta calme et couvert. Etant parvenu à se faire entendre, il voulut

justifier la démarche de son frère, qu'*on ne pouvait soupçonner*, dit-il, *d'avoir des projets liberticides.* Sur quoi les uns s'écrièrent: *Non, non;* et les autres murmurèrent. L'un d'eux demanda que le général fût traduit à la barre pour y rendre compte de sa conduite. Cette proposition fut rejetée.

Talot dit que le conseil des anciens avait usé du droit que la constitution lui donnait, en ordonnant la translation du Corps-législatif à Saint-Cloud; mais qu'il avait outrepassé ses pouvoirs en nommant un commandant de la force armée; que la garde du Corps-législatif ne devait obéir qu'à un commandant nommé par les deux conseils; et que ce n'était pas au milieu des baïonnettes qu'on pouvait délibérer. « Je demande donc, continua-t-il, que vous décrétiez que toutes les troupes qui sont dans cette commune constituent la garde du Corps-législatif; qu'elles ne pourront obéir qu'à un commandant nommé par lui; et qu'il sera fait un message aux anciens pour les inviter à transférer les deux conseils à Paris, ou dans un autre lieu. »

Lucien Buonaparte, qui avait quitté le fauteuil, parut à la tribune, et tout en approuvant les deux mesures qu'on venait de

proposer, il fit observer qu'il serait injuste d'oublier les services rendus à la liberté; qu'avant de prendre aucune détermination, il convenait d'appeler le général-commandant, chargé d'exécuter le décret des anciens; mais un grand nombre de députés l'interrompit, en criant: *Non, non.* Il y en eut qui, dans le tumulte, lui ordonnèrent, avec menaces, de mettre aux voix le décret *hors de la loi. Vous voulez*, leur dit-il, *que je prononce le décret hors de la loi contre mon frère!* Ensuite il ajouta: « Je dépose, avec un sentiment profond de dignité outragée, je dépose sur le bureau les marques de la législature populaire. » En prononçant ces mots, il quitta sa toge et sa ceinture, tandis qu'une foule de membres criait: *Non, non.* Au même instant un peloton de grenadiers entra, l'enleva de la tribune, et l'emmena dans ses rangs hors de la salle, disant que c'était par ordre du général. Le tumulte redoubla. Il était à son comble, quand on entendit le pas de charge : beaucoup de spectateurs effrayés sautèrent par les fenêtres. Les députés, debout à leur place, criaient: *Vive la république! vive la constitution de l'an III.* Alors le général Murat, à la tête d'une compagnie de grena-

diers, entra tambour battant, et dit à haute voix : *Citoyens représentans, on ne répond plus de la sûreté du conseil ; je vous invite à vous retirer.* Les cris de *vive la république* recommencèrent. *Retirez-vous*, répéta Murat ; *je vous l'ordonne de la part du général.* Ils restent encore à leur place, en criant : *Vive la république !* sur quoi il dit : *Grenadiers, en avant.* Le tambour bat la charge, et les députés sortent en répétant, comme des enfans, *vive la république*, et en donnant, par leurs cris redoublés, et sans qu'il y eût une goutte de sang répandue, un air comique à une scène que tout concourait à rendre tragique, et qui l'aurait été partout ailleurs que chez des Français, dont le caractère léger et frivole corrige la cruauté qu'on a tant de fois remarquée parmi le peuple.

Le conseil des anciens était en même temps assemblé dans la galerie du château. Il y eut au commencement de la séance quelques attaques dirigées contre le décret de translation. Plusieurs membres, entr'autres Savary et Guyomard, se plaignirent de n'avoir pas été convoqués pour la séance extraordinaire de la veille : il y en avait plus de cinquante qui n'avaient pas reçu de lettre de convoca-

tion. On en lut une du secrétaire-général Lagarde, qui annonçait qu'il n'y avait plus de directoire, quatre de ses membres ayant donné leur démission, et le cinquième, le citoyen Sieyes, étant sous la sauve-garde du général Buonaparte. Celui-ci, à ce qu'on assure, était tellement ému, et avait la tête si exaltée en sortant du conseil des cinq-cents, qu'il s'écria : *Je suis le dieu de la guerre, je suis le dieu de la guerre!* Quoi qu'il en soit, étant entré au conseil des anciens au moment où l'on venait de faire lecture de la lettre du secrétaire-général du directoire, il parla de son dévouement, de celui de ses frères d'armes, de la sagesse du conseil, et dit qu'on était sur un volcan, qu'il fallait prendre des mesures énergiques pour prévenir les déchiremens dont on était menacé, et pour sauver la liberté et l'égalité, pour lesquelles on avait déjà fait tant de sacrifices... Et la *constitution*, dit un député.

« La constitution, reprit vivement Buonaparte, vous l'avez violée au 18 fructidor, au 22 floréal, au 30 prairial, et vous osez l'invoquer! Elle est invoquée par toutes les factions, et a été violée par toutes. Elle ne peut être pour nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient plus le respect de

personne... Je dois même vous le déclarer; j'ai rejeté des propositions qui m'avaient été faites par Barras et Moulins, et qui avaient pour objet de renverser la représentation nationale et de m'élever au-dessus des lois de mon pays. Je pourrais faire d'autres révélations; mais j'en ai dit assez pour vous faire connaître quelles peuvent être les dispositions de vos ennemis. Plusieurs membres du conseil savent les propositions qui m'ont été faites. (On les avait déjà faites au général Joubert et au général Moreau.) Je n'ai accepté l'autorité que vous m'avez confiée que pour soutenir la cause de la république. En prenant le commandement, je n'ai compté que sur le conseil des anciens; je n'ai point compté sur celui des cinq-cents, qui est divisé, sur ce conseil où se trouvent des hommes qui voudraient nous rendre la Convention, les comités révolutionnaires et les échafauds; sur ce conseil où les chefs de ce parti viennent de prendre séance en ce moment; sur ce conseil d'où viennent de partir des émissaires chargés d'aller organiser un mouvement à Paris. Que ces projets criminels ne vous effraient pas: environné de mes frères d'armes, je saurai vous en préserver. J'en atteste votre courage, vous, mes

braves camarades; vous, aux yeux de qui l'on voudrait me peindre comme un ennemi de la liberté; vous, grenadiers dont j'aperçois le bonnet; vous, braves soldats dont j'aperçois les baïonnettes, ces baïonnettes que j'ai souvent fait tourner à la honte de l'ennemi, à l'humiliation des rois, et que j'ai employées à fonder des républiques.»

Il ajouta que plusieurs fois il avait été appelé à prendre en main l'autorité par le vœu de ses camarades, par celui des soldats, et qu'aussitôt que les dangers, qui lui avaient fait confier les pouvoirs extraordinaires dont il était revêtu, seraient passés, il abdiquerait ces pouvoirs; qu'il ne voulait être, à l'égard de la magistrature qu'on nommerait, que le bras qui la soutiendrait, et qu'il ferait exécuter ses ordres. A l'endroit où il dit: *Nous sauverons la république et la liberté*, un membre l'ayant interrompu pour dire, *qui nous le garantira? Grenadiers*, s'écria-t-il, en se retournant vers eux, *dites si je vous ai jamais trompés quand je vous ai promis la victoire.*

Une partie des membres du conseil des cinq-cents s'étant dispersée, la majorité rentra dans le lieu de ses séances, et déclara que le général Buonaparte, les généraux Murat,

Lefebvre et plusieurs autres; que le corps des grenadiers, leurs commandans et officiers, et notamment les grenadiers qui avaient sauvé le général en chef, avaient bien mérité de la patrie.

Lucien, ayant repris le fauteuil, rendit grâce à la valeur et à l'énergie qui avaient remis le Corps-législatif dans l'indépendance, et dit que jusqu'à ce moment la révolution avait été dans son enfance, mais qu'elle venait de prendre la robe virile. Il développa la tactique employée par les chefs des factions pour tromper le peuple, et l'entraîner continuellement dans des révolutions et des calamités nouvelles. Il compara entr'elles ces journées qu'on appela les *grandes journées de la révolution*, et prouva qu'elles n'avaient tourné qu'au profit des factieux. Il fit un tableau énergique des maux qui n'avaient cessé de peser sur un peuple magnanime et victorieux, esclave des plus vils charlatans, tandis que, par son courage, il donnait des lois au monde étonné. « Un régime aussi révoltant, aussi versatile, ajouta-t-il, ne peut durer. Nous ne pouvons ainsi tomber de révolution en révolution; le peuple est las de cette tourmente : il faut

asseoir la liberté sur des bases solides et inébranlables. Elle fut fondée au jeu de paume de Versailles, elle sera garantie dans l'orangerie de Saint-Cloud. Oui, nous donnerons au peuple la liberté, non celle que lui promettaient les factieux, dont la dernière heure vient de sonner, mais la liberté civile, fondée sur le respect des propriétés, sur la justice, sur l'humanité. Nous lui donnerons le bonheur, la paix, le repos, après lesquels il soupire depuis si long-temps. » L'orateur releva ensuite les vices d'une constitution qui, à peine décrétée, eut besoin d'être violée dans une partie de ses bases. Enfin, il fit valoir chacune des mesures que le conseil des anciens avait prises pour sauver la patrie, sans s'arrêter aux formes constitutionnelles, dans un moment où la violence de l'orage ne permettait pas de temporiser.

Cabanis prit ensuite la parole, et parla, dans le sens de Lucien, de cette république que des brigands, suivant lui, avaient fondée. Il ne vit en eux qu'une horde sanguinaire qui, si elle reprenait jamais son horrible puissance, rétablirait le *maximum*, les réquisitions, et releverait les échafauds.

Il dit qu'ils avaient déshonoré jusqu'au nom de république ; que ce n'était qu'un assemblage d'hommes avides du sang et des propriétés de leurs concitoyens; que leur système républicain n'avait produit que troubles, agitations, proscriptions, instabilité, ruine du commerce, et misère générale ; que la constitution était sans garantie, le directoire sans régulateur, empiétant sans cesse sur tous les pouvoirs, et ne pouvant exister que par des usurpations et des conspirations nouvelles, attentant continuellement à la liberté individuelle pour sa propre sûreté, et ne pouvant sauver la patrie par le vice de son organisation.

Pour achever ce tableau, qui justifie pleinement la manière dont j'ai traité l'histoire de la république française depuis son établissement jusqu'à la suppression du directoire, je rapporterai encore ce que dit Boulay de la Meurthe dans la même séance ; et l'on n'est pas peu étonné de voir que lui, qui avait été le plus grand apologiste de la fameuse journée du 18 fructidor et de la déportation ; que lui, qui ne cessa de faire l'éloge de la constitution de l'an III, comme du plus sûr garant qu'on eût de la liberté et

de la prospérité publique, ait dit, le 19 brumaire, que cette constitution était essentiellement vicieuse dans la distribution des pouvoirs ; que le gouvernement, tel qu'il était, ne pouvait se maintenir qu'à l'aide des usurpations que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif faisaient l'un sur l'autre pour s'affaiblir et s'asservir. Il apportait, en preuve de son opinion, les journées du 18 fructidor de l'an V, du 22 floréal et du 30 prairial de l'an VII, et conclut qu'il fallait changer la charte constitutionnelle. Tout le monde en sentait les vices, ainsi que du gouvernement qu'on venait de détruire, gouvernement absurde et tyrannique, sous lequel les factions les plus méprisables donnaient les emplois les plus importans aux plus ineptes des hommes ; sous lequel toutes les fortunes des citoyens avaient été mises en réquisition, les chevaux dételés des charrues, les cultivateurs arrachés à leurs travaux, les ouvriers à leurs ateliers, et les enfans à leurs parens, sans que la fortune publique en devînt meilleure. Voilà ce qu'on lisait dans les adresses, les proclamations et les placards, et ce qui détermina les deux conseils à supprimer le directoire, à créer provisoirement

une commission, composée de Sieyes, de Roger Ducos et de Buonaparte, avec injonction de porter le nom de *consuls de la république française*. On les investit de la plénitude du pouvoir, et le Corps-législatif s'ajourna au 1er ventose suivant, après avoir nommé deux autres commissions, une dans chaque conseil, pour travailler avec la commission consulaire à une quatrième constitution, qui, ayant donné à Buonaparte un grand pouvoir, établit à-peu-près le gouvernement d'un seul.

Nouvelle constitution.

Soixante-deux députés, qui s'étaient fait le plus remarquer parmi ceux qui se déclarèrent contre cette journée du 18 brumaire, furent exclus du Corps-législatif. Ceux, au contraire, qui en favorisèrent le succès, et d'autres qui, sans être députés, prêtèrent leur appui de quelque manière que ce soit, furent largement récompensés, puisqu'ils furent faits sénateurs ou conseillers-d'état. De-là vient qu'il y eut tant d'hommes d'un mérite médiocre, et même absolument nuls, dans ces deux corps, d'où plusieurs auraient dû être exclus à cause du rôle odieux qu'ils avaient joué dans le cours de la révolution. L'abbé Sieyes, qui,

après Buonaparte, fut le principal auteur de cette journée, eut de plus, par décret du Corps-législatif, et sur la demande de ses deux collègues, la terre de Crosne, d'un produit de 15 à 20,000 francs.

Réflexions sur l'état où se trouvait la France à cette époque.

Ce serait ici le lieu de faire la peinture des mœurs telles qu'elles étaient à cette époque; mais quel est le lecteur qui ne les connaît pas après avoir lu cette Histoire? L'esprit se portait bien, comme autrefois, sur les mêmes sujets de morale et de politique, mais il y avait une grande différence dans la manière de les voir et de les juger. Tout ce qui avait émané de la monarchie, par exemple, tout ce qui tenait à elle, ne présentait plus les mêmes idées qu'autrefois, depuis qu'elle était dénoncée à l'opinion publique comme un odieux despotisme, et que les rois étaient représentés comme des tyrans. J'en dis autant de ce qui prenait sa source dans la religion, qui était regardée comme un travers d'esprit, ou une petitesse depuis qu'elle avait été reléguée parmi les superstitions. Ainsi Henriette d'Angleterre, Turenne, Montausier, et tant d'autres personnages illustres que cette religion avait élevés au-dessus des faiblesses humaines,

ne conservaient plus rien, sous ce rapport, de ce qui, dans les oraisons funèbres de Bossuet et de Fléchier, leur avait attiré notre admiration. Nos idées sur ces objets avaient changé, et avec elles avaient changé aussi, en matière de goût, les sources du bon et du beau, puisqu'on n'en connaissait point d'autre qu'une liberté effrénée dans la façon de penser; comme si l'esprit, pour captiver les suffrages, n'avait pas besoin d'une certaine régularité dans sa marche, et d'un grand discernement dans ses productions. Il faut voir, dans le plus grand nombre des ouvrages qui ont été publiés depuis la première assemblée des notables, ce qu'a produit le libre essor qu'on a donné à l'imagination. On a voulu se frayer des routes inconnues; on a cherché des pensées neuves, des expressions hardies, des *idées libérales*, des mots inusités, et de-là est né un genre d'écrire entortillé, obscur, ampoulé, rarement élégant, et jamais naturel. La délicatesse des pensées, celle des tours, la finesse de l'expression étaient rejetées comme des ornemens frivoles, nés de la servitude; on ne courait qu'après la force et l'énergie, et en général on aurait craint

d'être simple et naïf. Combien d'auteurs, estimables d'ailleurs, n'ont-ils pas payé le tribut à ce mauvais goût? Et, pour citer des hommes d'un autre genre, qui peut lire aujourd'hui les discours de la plupart des orateurs qui, après l'Assemblée-constituante, s'emparèrent de la tribune? Qui peut soutenir la lecture des proclamations et des adresses faites au peuple français? Si cet état des choses avait duré, tout aurait changé, les idées, les sentimens et le goût. Nous n'aurions plus jugé du juste et de l'injuste, de l'honnête et du déshonnête, de l'honneur, du beau, du grand et peut-être du sublime, comme on en jugeait autrefois. Rien n'aurait résisté à ce torrent, parce que les hommes chargés par état de l'arrêter étaient eux-mêmes entraînés, et lui auraient donné encore plus de force par les réformes qu'ils méditaient de faire dans l'instruction publique.

François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, croyant que rien de ce qui avait existé sous la monarchie n'était raisonnable, croyance, institutions et mœurs sociales, avait chargé un comité de gens de lettres, bons patriotes, de purger les ouvrages

élémentaires français, et surtout l'Histoire de France, de tout ce qui contredisait les principes régénérateurs de notre révolution. Dans une autre occasion, il écrivit aux professeurs des écoles centrales qu'ils devaient faire faire aux enfans *le noviciat de la vie et de la liberté; qu'il fallait enraciner dans leurs cerveaux et dans leurs cœurs la liberté, l'égalité et l'amour de la patrie, et jeter la république dans ce moule heureux.* Du reste, il les exhortait à ne pas suivre en aveugles les plans irréguliers et les méthodes incomplètes précédemment connues, parce que la législation et le gouvernement français n'avaient plus *rien de commun avec les institutions profanes et superstitieuses qu'on avait fait disparaître.* Enfin il fit imprimer, aux frais du gouvernement, quelques ouvrages qui entraient dans ses vues, et notamment la *Guerre des Dieux*, par Evaryste Parny, poëme qui respire, d'un bout à l'autre, le délire de l'impiété.

Le Corps-législatif se mêla aussi de l'éducation publique. Rien de plus alarmant que les discours qu'on y fit, ni de plus insensé que le décret qui en résulta. Les ouvrages qu'il ordonna de faire composer étaient:

1° un Abrégé des préceptes de la morale républicaine; 2° un Extrait de la vie des républicains les plus vertueux; 3° la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen; 4° un court extrait des principes de notre gouvernement, etc. On faisait promettre aux professeurs d'inspirer à leurs élèves un *amour ardent de la liberté, et de ne célébrer que les décadis et les fêtes républicaines*. Toute idée de religion, comme on voit, était donc bannie de l'instruction publique; et, afin de n'en laisser aucune trace, on poussa l'extravagance jusqu'à changer le nom des églises, parce qu'elles portaient celui d'un saint; ainsi, au lieu de dire l'église de Saint-Roch, de Saint-Paul, de Saint-Sulpice, de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc., il fut décidé qu'on dirait le temple de la *Concorde*, du *Génie*, de *l'Agriculture*, de *l'Hymen*, de *la Vieillesse*, du *Travail*, et de *la Reconnaissance*. Encore fallait-il, puisqu'on parlait de reconnaissance, en conserver pour une religion à laquelle l'Europe devait la restauration des mœurs et la renaissance des lettres. L'église de Saint-Sulpice fut nommée le temple de la *Victoire*; et c'est là que les meneurs des deux conseils donnèrent un repas de sept à

huit cents couverts, trois jours avant le 18 brumaire, pour célébrer d'avance le succès de cette journée : même après cette fameuse époque, ce qui prouve que l'esprit n'avait pas changé, un autre ministre, homme de mérite d'ailleurs, Chaptal, dans un rapport fait au conseil d'État, sur l'instruction publique, reprocha aux corps enseignans sous la monarchie « d'avoir repoussé de leur cours d'éducation l'esprit philosophique, et d'avoir étouffé ces vérités terribles qui menaçaient d'une ruine prochaine le vieil édifice de la superstition et de la monarchie : » comme s'il était permis à des instituteurs de s'élever, sous quelque prétexte que ce soit, contre la religion et le gouvernement de leur pays. Si c'est là ce que la philosophie commande, il n'y a point de gouvernement qui ne doive la proscrire, et proscrire avec elle ceux qui la professent. Mais la vraie philosophie, dont on s'est tant écarté, a des principes bien différens de ceux qu'ont professés les auteurs et les fauteurs de notre révolution.

Un autre défaut dans lequel tombaient les réformateurs de l'éducation, c'est de l'avoir presqu'entièrement réduite à l'instruction,

et d'avoir borné celle-ci, ou peu s'en faut, à l'étude des sciences physiques. Je ne suis point ennemi de ces sciences, il s'en faut bien : je ne finirais pas si je voulais parler de tous les avantages qu'elles ont procurés à la société. Mais quand vous aurez appliqué l'enfance à étudier les lois et les propriétés des corps, le jeune homme connaîtra-t-il mieux la partie morale de lui-même? sera-t-il bien au fait des lois qui doivent régler son cœur, ses rapports avec ses semblables, ses devoirs envers eux, et envers cet Être-Suprême dont il contemple les œuvres? Enfin, êtes-vous bien sûr qu'en s'occupant continuellement de la matière, il ne s'accoutumera pas à croire qu'il n'y a qu'elle dans l'univers? Il faut donc lui présenter d'autres objets d'études, et lui donner pour guide la raison de ceux qui, en fait de morale, ont eu l'assentiment de tous les siècles éclairés. On sent quel rang doit tenir, dans un plan d'éducation, la morale chrétienne. Otez-la du cœur de l'homme, il se dessèche, et la société se désorganise.

C'est ce qui arriva durant la révolution. Un funeste égoïsme y avait pris la place des vertus conservatrices du bon ordre. Chacun,

se conduisant par des motifs d'intérêt personnel, croyait justifier, par le succès, les moyens qu'il employait pour arriver à ses fins; et, regardant comme des préjugés tout ce qui l'éloignait de son but, il mettait sa gloire et son bonheur à renverser les obstacles qui l'en écartaient. Voilà à-peu-près le spectacle que présentait la société en France à la fin de 1799, quand le gouvernement directorial fut renversé. Tout est donc à refaire au moral comme au politique; et la société, pour reprendre cette règle constante qui assure les propriétés et la liberté des individus, et pour acquérir cette politesse et cette aménité qui en font le charme, a besoin d'un génie tutélaire, sous l'influence duquel on voie renaître ce temps heureux dont parle Virgile dans la quatrième églogue :

Et ferrea primùm
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo.

Mais il est bien à craindre que la génération présente n'ait été infectée des vices qui régnaient dans la société quand elle a paru dans le monde; si elle a pris l'habitude des idées et des mœurs qui s'y sont introduites.

des manières et des usages qui ont remplacé les anciens, la nation française formera, sous tous les rapports, une nation nouvelle, et sera, à la fin du dix-neuvième siècle, très-différente de ce qu'elle était sur la fin du dix-huitième.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE XXV.

LIVRE XXVI.

LIVRE XXVII.

LIVRE XXVIII.

LIVRE XXIX.

LIVRE XXX.

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

Page 178, ligne 13, *silense*, lisez *licence.*
Page 193, ligne 18, *et principes*, lisez *ses principes.*
Page 194, ligne 21, *cet excès*, lisez *cet acte.*
Page 373, ligne 4, *l'islanisme*, lisez *l'islamisme.*

